1911



DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

LETTRES, SCIENCES & ARTS

du département de la Haute-Saône

fondée le 24 germinal, an IX



TOEIS RON

SIEGE

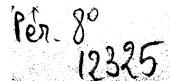
imprimeur et Libraire

de la Société

24, Rue d'Alsace-Lorraine Rue du Lycée, 4 b

PARIS

Librairie historique des provinces, ÉMILE LECHEVALIER
16, Rue de Savoie (VI).



HISTOIRE

DE LA

Wikke de Wesouk

Avec de nombreuses reproductions
DE MONUMENTS ET DE PORTRAITS

PAR

Louis MONNIER

Agrége de l'Université, Officier de l'Instruction publique Secrétaire général et Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône

Cet ouvrage, qui comble une lacune importante dans les annales de notre province (1), a été publié dans divers *Bulletins* de la Société d'Agriculture, mais par fragments isolés, par conséquent d'une consultation difficile.

D'autre, part, beaucoup de Sociétaires, reçus en 1910 et 1911, n'ont pas la première partie de cette Histoire.

Pour obvier à ce double inconvénient, un tirage à part a condensé l'ouvrage en deux volumes de 450 pages chacun, et qui se vendent ensemble ou séparément.

Pour être agréable aux Membres de la Société d'Agriculture, l'auteur leur accorde gracieusement une importante réduction sur le prix ordinaire, savoir :

Tome Premier, 2 francs (au lieu de 3 fr. en librairie'. Tome Second, 2 francs (au lieu de 3 fr. en librairie'). Ouvrage complet, 3 fr. 50 (au lieu de 6 fr. en librairie').

Il suffit de détacher le BULLETIN ci-dessous et de l'envoyer à M. LENTZ, trésorier de la Société, 33, rue Baron-Bouvier, à Vesoul.

Bulletin d'Achat

Prière à M. LENTZ, trésorier de la Société, 33, rue Baron-Bourier, à Vesoul, de m'expédier à l'adresse ci-dessous.

le Tome 1er de	« L'Histoire d	le Vesoul »	, prix	: 2 fr.	(0,20) p	our le	port) ;
le Tome 2°			-	2 »	(0,20]	_);
l'ouvrage comp	let			3,50	(0,30)	_	}.
Nom :	*.					**********	
Domicile :							

SIGNATURE

⁽¹⁾ C'est un ouvrage particulièrement attrayant. On ne lit pas sans émotion les dix sièges soutenus par les Vésuliens, les horreurs commises par les Suédois, les procès de sorcellerie jugés par le Bailli, les troubles de la Révolution, le passage de Turenne, de Maximilien Robespierre, du comte d'Artois, du roi Louis-Philippe, de l'empereur Napoléon III et du Président Carnot ». (Bulletin des Beaux-Arts).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

LETTRES, SCIENCES & ARTS

du département de la Haute-Saône

fondée le 24 germinal, an IX

(14 avril 1801)

ANNÉE 1911



VESOUL

Louis RON
Imprimeur et Libraire
24. Rue d'Alsace-Lorraine

SIÈGE de la Société Rue du Lycée, 4 bis

PARIS

Librairie historique des provinces, ÉMILE LECHEVALIER 16, Rue de Savoie (VIe).

Pen. 8° 12325

Societé d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ au 31 décembre 1911

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception.

Conseil d'administration

Président	MM. Roux (Roger) (♥, ♣).
Vice-présidents	Henri de Beauséjour. Godard (Charles) (O. 1. 😂)
Secrétaire général	Monnier (Louis) (O. I. 🥴)
Secrétaire-adjoint	Pinot (Anselme)
Conservateur du Musée	PETITCLERC (Paul) (O. I. 🦦)
Bibliothécaire-archiviste	MONNIER (Louis).
Trésorier	LENTZ (Auguste).
Section d'Agi Président : M. Marchand (Henr	,
Société des Beaux-Arts (filiale Président : M. Blondeau.	 de la Société d'Agriculture) _
SECTION DES SCIENC	CES HISTORIQUES
Président : M. Godard.	
Section des Sciences phy Président : M. Recroix.	SIQUES ET NATURELLES

Section des Conférences

Président : M. Roger Roux.

Membres de droit

- M. LE PRÉFET.
- M. Le GÉNÉRAL COMMANDANT LA PLACE.
- M. LE CURÉ-DOYEN.
- M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL.
- M. LE MAIRE.
- M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE.
- W. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE.

Membre honoraire

M. Hild (梁), doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers.

AMAUDRUT, (O. I. Q), professeur au lycée, 26, rue Petit.

Membres titulaires (1)

A

1907

B #	

maxobio, (o. 1. 42), promssour an 1,000, 20; rue rout.	1001
André, Ernest, notaire honoraire, 17, rue Victor-Hugo, à Gray.	1883
Antoine, conseiller de préfecture, rue d'Alsace-Lorraine, 7.	1910
Anguinet, ancien receveur municipal, 5, rue Georges Genoux.	1907
AUBERT, (O. I. 12), professeur au lycée, 8, rue de Presles.	1908
AUBRY, professeur de Sciences physiques au Lycée, 24, rue	
Grosjean.	1910
6	
BALLOT (l'abbé), curé de Rioz.	1890
BALLOT fils, propriétaire, à Chancey.	1901
Ballot, négociant, rue du Tir, 18.	1907
BARBEY, Georges, propriétaire, à Corre.	1882
BARDEZ, A., négociant, 7, rue Gevrey.	1906
DE BAUFFREMONT (prince-duc), 87, rue de Grenelle-Saint-	
Germain, Paris (VHe), ou à Brienne-le-Château (Aube).	1897
DE BEAUSÉJOUR (Monseigneur), évêque de Carcassonne,	
membre houoraire de l'Académie de Besançon.	1878
DE BEAUSÉJOUR. Henri, avocat, ancien conseiller de préfec-	
ture, 3, rue des Boucheries.	1876

⁽¹⁾ Les noms sans indication de résidence, désignent des Sociétaires habitant Vesoul.

MM.

DE BEAUSÉJOUR, Henri, au château de Frânois (Doubs).	1907
BELLAIGUE DE BUGHAS, Alexandre (*), ancien consul général,	
17, port Villeneuve, à Gray.	1882
BERGERET, Jules, banquier, 6, rue du Moulin-des-Prés.	1888
BERGERET, Eugène, avocat, 6, rue du Moulin-des Prés.	1907
BERGERET, Auguste, agent d'assurances, 25, rue St-Georges.	1910
BERGERET. Paul, banquier, rue Saint-Georges, 25.	1911
BERNARD (Le pasteur Eugène) (12), 12, rue Barca Bouvier.	1906
BERNEY, Jules, agent d'affaires, à Cintrey.	-1891
BERTHAUD, René, pharmacien, à Lure.	1910
BERTIN (Le docteur), à Dampierre-sur-Salon, membre corres-	
pondant de l'Académie de Besançon, doyen de la Société.	1861
BERTRAND, Auguste, négociant-agriculteur, à Bousseraucourt,	
par Jonvelle.	1909
BIDAUX, René, pharmacien, à Mont-Saint-Léger (Haute-Saône).	1906
BLANC, teinturier, 8, rue Georges Genoux.	1905
BLANCHOT 'abbé), chapelain, ND. du Chéne, à Ornans (Doubs).	1910
BLASS, Albert, à Ray-sur-Saône.	1910
BLONDEAU, Georges, procureur de la République, rue du	
Durgeon, 27.	1906
BLUM, Marc, pharmacien, 26, rue d'Alsace-Lorraine.	1906
BOBAY, directeur de l'Ecole supérieure, à Luxeuil.	1903
Вонеме, Auguste, 4, rue d'Alliance, à Nancy (Mct-М.)	1883
Boileau, percepteur en retraite, à Fretigney.	1905
Boillon, (abbé), professeur à l'Ecole St-Colomban, à Luxeuil.	1910
Boisselet, Augustin, propriétaire, 1, rue du Lycée.	1888
Boisselet, Henri, avocat, à Filain (Haute-Saône).	1885
Bon, Louis, imprimeur-libraire, 24, rue d'Alsace-Lorraine.	1895
Bonati, pharmacien, à Lure.	1909
BONATI, pharmacien, à Conflans.	1910
Bonvalot-Hugelé, libraire, rue Carnot, 33.	1910
BORDIER (O. *), chef d'escadron en retraite, 59, ruc	
· Baron-Bouvier .	1898
DE BORET, Amédée, propriétaire, à Raincourt.	1881
Borney, Louis, rue de la Solidarité, à Montreuil-sBois (Seine).	191 i
Bourdin (Le docteur), (紫), médecin-major en retraite, 30,	
rue Charles Nodier, à Besançon, membre de l'Académie de	
Besançon, président de la Société d'Emulation du Doubs.	1906
BOURLOT, percepteur, rue de la Halle.	1910

Boussey, professeur retraité, 116, rue Jean Jacques Rousseau, à Dijon. Bouvaist, Gustave (O. **), ingénieur en chef des ponts et	1909
chaussées, au château de Graisse, près Vesoul.	1876
Bredin (O. 12), professeur au Lycée, 3, rue de Belfort.	1907
DU BREUIL (Mine), au château Sainte-Marie, à Malans, par	
Pesmes.	1896
BROCHARD, Inspecteur principal honoraire à la Cie de l'Est,	
22, boulevard-d'Alsace-Lorraine, à Nancy.	1906
BRONNER, chef de bureau de l'Inspection principale des che-	
mins de fer, en retraite, 36, rue Petit.	1907
Bruley, Charles, négociant à Amance.	188 2
BRUNEAU, propriétaire à Flagy.	1910
ре Виснет, Édouard, propriétaire à Gy.	1880
BURKEL, propriétaire, à Navenne.	1909
BURRIOT, négociant, à Fougerolles.	1907

C

CAILLET, Louis, Conservateur de la bibliothèque municipale. à	
Limoges, rue Vochave, 2 (passage Guillermier).	1909
CALLIER, Théodule, propriétaire à Flagy.	1881
CANEL, Charles, ancien directeur d'école, à Héricourt.	1908
CARDOT, Charles, pharmacien à Melisey.	1906
CARIAGE, François, avocat, 7, rue de Belfort.	1882
CHANOINE, Georges, directeur de la Banque de France, 2, rue	
de la Gare.	1908
CHARNAUX, professeur adjoint au collège de l'Arc à Dole.	1907
CHAUDEY, professeur au lycée (O. I. 4), 24, rue Petit.	1908
CHAVANE, Alfred (秦), ancien sous-préfet, Villa Aurore, à	
Cannes (Alpes-Maritimes).	1879
CHENET, directeur d'usine, au Claon, par Les Islettes (Meuse).	1909
CHEVREY, Antoine, négociant, 47, rue Carnot.	1909
CHIFFERT, Louis, docteur en droit, avocat, 1, rue du Breuil.	1907
CHOGNARD, ancien agent général d'assurances, à Nice.	1906
CLERC, Ernest (紫), propriétaire à Cemboing.	1888
CLERC, Stanislas, juge d'instruction, 13, rue Georges Genoux.	1905
Coindre, à Saint-Remy-en-Chevreuse (Seine-et-Marne).	1909
Colard, Charles, comptable à Loulans-les-Forges (Hie-Saône).	1906

MM.

12101	
COLLOT, Michel, négociant, 22, rue Turbigo, à Paris, membre	
à vie de la section photographique (1).	1906
COTTEZ, greffier du tribunal civil, à Montbéliard.	1908
COURCELLE, André, étudiant en droit, 49, rue Baron Bouvier.	1907
COURCELLE, Eugène, propriétaire, 49, rue Baron Bouvier.	1881
Courtot (abbé), curé de Dampvalley-les-Colombe.	1909
Cousin, Denis, notaire honoraire, 17, rue de l'Aigle-Noir.	1871

David (Mile), économe à l'Ecole normale des institutrices.	19 08
DECREUSE (docteur), 29, rue Carnot.	1908
DELFOURD, Charles, notaire à Noroy-le-Bourg.	1884
DÉPIERRES (※), capitaine retraité, 44, rue Saint-Martin.	1910
Desroches (*), ingénieur en chef, pl. du Champ-de-Foire, 28.	1910
Devillers, Eugène, imprimeur, rue Thiers, à Belfort.	1907
DIDIER Albert, notaire, 20, rue du Breuil.	1895
DIDIER, Adolphe, comptable à la Société Générale, 5, rue du Châtelet.	1909
DHUET, Lucien, avocat, à Vesoul (à Echenoz-la-Meline et à	
Amance).	1909
Doyen de Trévillers, propriétaire, à Grattery.	1873
Dubois, V., agriculteur, à Raze.	1906
Dubois, Maurice, au château de Failloux, près Épinal.	1906
Dubourg (abbé), vicaire à Vesoul	1911
DUBRET, ingénieur en retraite, place de l'Eglise, 18.	1910
DUDENHÆFFER, chef de gare, avenue de la Gare, 5.	1908
Dugon, Robert (le vicomte), au château d'Andelarre.	4896

E

EBERLÉ (l'abbé), curé d'Amance. ECKEL, Auguste (O. 1. 12), archiviste départemental. 9, rue du	.19 02
Moulin-des-Prés.	1906
EHLINGER, Albert, retraité, rue Gevrey, 8.	1910
EISELÉ (l'abbé), curé de Dampierre-sur-Linotte.	1906

⁽¹⁾ MM, les membres à vie sont exemptés de la cotisation annuelle. Le rachat est effectué moyennant une somme de $100\ francs.$

F

FAITOUT, caissier de la Société des chemins de fer départe-

mentaux, rue du Presbytère.	1910
FACHARD, Harold, avocat, aucien député, ancien maire de	
Vesoul, 12, rue du Lycée.	1884
FERRY (O. I. 12), pharmacien, 6, rue de la Gare.	1907
FEUVRIER, Julien (O.I), professeur honoraire, archiviste de	
la ville, membre correspondant de l'Académie de Besançon,	
8, rue des Romains, à Dole.	1896
FEVRIER, Jules, architecte, 3, rue de la Terrasse, Paris (XVIIe).	1907
FLORENT, (Mme), à la Maison du Vau, par Esprels, ou 118, rue	,1001
Saint-Georges, à Lyon.	1910
Foissotte, employé à la Société Générale, rue du Durgeon, 23.	1907
FORESTIER (de), directeur des Chemins de fer départementaux	1907
FROMENTEL (le docteur), (12), 10, Port Villeneuve, à Gray.	1907
FROMOND (l'abbé), curé de Crissey, par Dole (Jura).	1910
r Romond (radde), care de drissey, par doie (sura).	1310
_	
G	
GADANT, Receveur de l'Enregistrement, 14, place de la Répu-	
blique.	1910
GALLAIRE (l'abbé), curé de Sauvigney-les Angirey.	1906
GAINET fils, négociant, rue Carnot, 40.	1910
GARNIER (l'abbé), curé de Mollans.	1882
GARNIER, instituteur en congé, à Champagney.	1910
GARRET, Georges, 10, rue Gevrey.	1907
GASSER, Auguste, naturaliste, à Mantoche.	1892
GAUDARD (Madame veuve), négociante, place de l'Eglise, 16.	1911
GAUTHIER, Léon (O. I. Q), archiviste aux Archives Nationales.	1011
quai aux Fleurs, 4, Paris (IVe).	1906
GEISMAR (13), professeur au lycée, 14, place de la République.	1907
GÉNEAU, Conservateur des Eaux et Forêts, 31, rue Gérôme.	1910
GÉNIE, capitaine au 32° d'infanterie, avenue de Saxe, à Paris (7°)	1910
GERMAIN, Léon, docteur en droit, membre correspondant de	1010
l'Académie de Besançon, président du tribunal civil, à	
Issingeaux (Haute-Loire).	1903
GEVREY, Alfred (*, O. I. *) conseiller honoraire à la Cour	1000
d'appel, place des Alpes, à Grenoble.	1907
a apper, prace des arpes, a drenonie.	1001

- IX -	
MM.	
GINGOT, notaire à Servance.	1909
GIRAUX, négociant, rue Carnot, 3.	1911
GODARD, Charles, (O. I. 1) professeur au Lycée,	86, rue
St-Martin, membre correspond ^t de l'Académie de E	Besançon. 1907
Godot (le docteur), à Conflans.	1884
GONDOLFF, directeur des Tabacs, 31, rue Saint-Martin	ı. 1911
GOURGAUD DU TAILLIS (Mme la comtesse), au châte	
Charité, près Neuvelle-les-La Charité.	1911
GRAMMONT (marquis de) au château de Villersexel, e	t à Paris,
avenue Friedland, 22 (VIIIe). — Membre fondate	
GRANDERYE (14), ingénieur-chimiste, à Kochma, gouv	
de Vladimir (Russie).	1907
GRANDERYE, propriétaire à Pennesières.	1910
GRANDMOUGIN, Charles, 2, rue des Avollées, à St-Le	
et-Oise).	191 0
GRILLON (Madame), rue du Breuil, 10.	1911
Grisey (docteur), à Melisey.	1909
GROSPERRIN (Abbé), curé de Gy.	1906
GUEDENET, professeur au lycée, place du Palais.	1910
Guillaume, Eugène, propriétaire, à Saint-Marcel.	1907
GUILLAUME, Edmond-Jean-Baptiste, commis princ postes, à Montreuil-sous-Bois (Seine).	ipal des 1899
Guyoт (l'abbé), professeur au Séminaire, à Faverney.	1896
H	
73.5 m	0.17
HÉMERAY-AUBERT, pépiniériste, 51, route d'Olivet, à	i Orieans 1909
(Loiret).	1903
HENRY (le docteur), à Saulx.	1910
HORAT, horticulteur, place du Champ-de-Foire. HOUOT (l'abbé), curé de Granges-la-Ville, par Granges-	
HUCKEL, pharmacien, à Héricourt.	1909 1909
HUGUET, pharmacien, place du Palais, 5.	1910
HUMBAIRE, architecte, 12, rue de la Halle.	1909
HUMBERT, (Colonel), 9 bis, Allée d'Antin, au Perreux (
HUMBERI, (Goldhei), 5 bis, Anee a Anthi, au i circux	Genre). 1310
J	
JACQUEY (le docteur), rue Saint-Martin, 36.	1907
JACQUEY, professeur à la faculté de Droit de Lille.	1910
	10.10

^[1] Une cotisation unique de cent francs confère le titre de Membre fondateur.

x	
MM.	
JACQUIN (le docteur) (*), rue Saint-Martin, 19.	1896
JANNOT, Rodolphe, docteur en droit, avocat, 43, rue du Breuil.	1905
JECHOUX, propriétaire, à Amblans.	1910
JOBART, propriétaire, à Navenne.	1910
JOLYET, inspecteur-adjoint des forêts, rue Girardet, 10, à Nancy.	1910
Jourdan, Emmanuel, avocat, ancien conseiller de préfecture,	
24, rue Baron Bouvier.	1880
K	
• •	
Кан, Emile, principal clerc de notaire, 41, rue du Lycée.	1907
L	
LAGARENNE, Henri, rue Pelletier-de-Chambure, Dijon.	1882
LAMBOLEY, clerc d'avoué. 14, rue du Breuil,	$\frac{1882}{1940}$
LAMY, Edmond, docteur en droit, licencié és-lettres, avoué.	1910
3, place du Palais.	1905
LAURENT. Paul, manufacturier à Plancher-les-Mines.	1883
LECREUX (l'abbé), curé de Fougerolles.	1910
LEGENTIL, direct ^r de la Société Générale, à Pont-Audemer (Eure).	1907
LENTZ, Auguste, retraité, rue Baron Bouvier. 38.	1911
LETONNELIER, Gaston, archiviste départemental, à Annecy.	1905
Lномме. Joseph, a Dampierre-sur-Linotte.	1891
Lons. Pierre (O. 1. 1, 1), secrétaire de l'inspection acadé-	
mique, 3, passage des Annonciades.	1906
Lobs (Armand), avocat à la Cour d'appel, 9, avenue de Friedland,	
à Paris (VIIe).	1910
Longin, Émile, avocat, 1, Place Saint-Jean, à Dijon.	1880
LOYEZ, Gabriel, avocat. 23, rue Saint-Georges.	1905
M	
Марют, ancien pharmacieu, à Jussey.	1910
Madiot, négociant, à Port-sur-Saône.	1910
MANGIN, pharmacien, à Vauvillers.	1909
MARCHAND, Henry, à Grattery et à Vesoul, 2, rue Gérôme.	1903
MARECUAL (le docteur), 30, rue Cambacérès, à Paris, maire du	
XVIIIe arrondissement.	1910

DE MARMIER (le duc), au château de Ray-sur-Saône.

DE MARMIER de marquis', au château de Ray-sur-Saône.

1910

1883

1910

MM.

PAME.	
MARSILLON (Mile), à Paris, 11, rue du Cherche-Midi.	1910
MAUSSIRE (le docteur), Georges, 22, rue d'Alsace-Lorraine.	1906
MAY, Victor, avocat, à Gray, Grande-Rue.	1883
MENANS DE CORRE, propriétaire, avenue du Chemin-de-fer, à	
Rueil (Seine-et-Oise).	1910
DE MENTHON, Henri, (le comte), membre correspondant	
de l'Académie de Besançon, au château de Saint-Loup,	
par Sauvigney-lès-Angirey.	1896
MILLISCHER, Jules, (*), inspecteur des forêts, place	
Beauchamp.	1907
MILLOT, instituteur retraité, rue Baron Bouvier.	1909
MIVELLE (l'abbé), curé de Saint-Loup-les-Luxeuil	1910
MIVELLE, négociant, 1, rue Leblond.	1910
Moebs, Victor, commis principal des télégraphes, en retraite,	
6, place de l'Eglise.	1909
MOILLOT (l'abbé), curé d'Echenoz-la-Meline.	1910
DE MOLLANS (le marquis), propriétaire, à Fédry.	1880
MONNIER, Louis (O. I. Q), professeur retraité, 2, rue du lycée.	1902
MONNIER, Constant (12), professeur d'allemand à l'école de l'Île-	
de-France, à Liancourt (Oise).	1909
Moniot (l'abbé), curé-doyen, à Champagney.	1910
MONTAGNAC, viticulteur, à Neffiès, par Montpellier.	1907
MORLOT-PRANGEY, négociant, à Noroy-les-Jussey.	1905
MOURLOT, Lucien (l'abbé), curé de Servigney, par Rouge-	
mont (Doubs).	1897
MUENIER fils, à Coulevon.	1910
ins, a source.	
N	
NADALON, négociant, 30, rue d'Alsace-Lorraine.	1907
NICOD, (13), professeur de dessin au lycée, 45, rue S ¹ Martin.	1906
NICOLAS, Marcel, maître de forges, à Varigney, par Conflans	
(Haute-Saône)	1885
0	
D'ORIVAL (l'abbé), curé doyen à Baume-les-Dames (Doubs).	1885
b outrand (1 and e), cut e doyen a manne-les-panies (pouns).	1000
_	
PARISOT, a Mont, par Plancher-les-Mines.	1909
PARROD, professeur au lycée, 9, ruc Leblond.	19 0 8
•	

MM.

PÉLOT (l'abbé), 35, rue de Belfort.	1906
Pernet, négociant, 7, rue Gevrey.	1909
PERRET, Joseph, ancien magistrat. à Montbozon.	1882
DE PERTHUIS (le marquis), 15, rue Vignon, Paris (VIIIe).	1884
Penrin (*, 5, 4), ancien conservateur des eaux et forêts,	
13, rue Carnot, à Rambervillers (Vosges).	1906
Perrin, Henri, garde général des eaux et forêts, rue du	
Presbytère.	1906
PETITCLERC, Adrien, avocat, à Colombier.	1906
PETITCLERC, Paul (O. 1. 1), géologue, 4, rue du Lycée.	1876
PETITJEAN (le docteur), Maurice, rue Noirot, 7.	1902
Pichon, administrateur de l'établissement thermal de Luxeuil, boulevard Pasteur, 19, à Paris (XVIe).	1910
PIDOUX (le chevalier) André, archiviste-paléographe, 5, rue	
du Collège, à Dole.	1908
Pinor, Anselme, négociant, 6, rue Gevrey.	1895
Рют, Louis, sculpteur, 26, rue Gérôme.	1906
Рітоу, propriétaire, à Scey-sur-Saône.	1910
Ротвот (l'abbé), secrétaire de l'Archevêché de Besançon.	1906
Poly, propriétaire, à Breuches.	1909
POULLENOT, pharmacien, 1, place du Palais.	1907
PRINET, Max (O. I ધ), archiviste-paléographe auxiliaire de	
l'Institut, membre honoraire de l'Académie de Besançon.	
10, rue d'Anjou, à Versailles.	1891
DE PRUNELÉ (le comte), au château de Fondremand.	1883
F	
DE RAINCOURT (le marquis), au château de Fallon.	1881
Ramondot, rentier, 50, houlevard de Besançon.	1910
Ramondot, industriel, au Magny de Champagney	1910
RAVIER, Ernest, manufacturier, à Plancher-les-Mines.	1871
Raymond (Abbé), aumônier du Lycée, à Besançon.	1911
REBOUL DE LA JUILLÈRE, propriétaire, à Vaire, par Roche-les-	
Beaupré (Doubs), ou 14, avenue du Trocadéro, Paris (XVIe) RECROIX, ancien fondé de pouvoirs de la Trésorerie générale,	1909
route de Pusey.	1909
RENAHY, Gustave, négociant, 14, rue Carnot.	1883
REV, propriétaire à Besuotte (Côte-d'Or)	1908
Drng (Pabhá) anná d'Ana lag Char	1000

démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. 1. 12), correspondent du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threune, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hoi nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Cheav	MM.	
rue Vanoise. ROUSSEL (Pabbé), 1, passage des Annonciades. ROUSSEL, Gaston, rédacteur à la préfecture de la Haute-Saône, 7, rue Leblond. ROUN, Roger (\$\tilde{\mathbb{E}}\), docteur en droit, substitut du procureur de la République, membre correspondant de l'Académie de Besançon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. RUFFIER D'EPENOUN, Manrice, au château d'Épenoux. DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX (le comte), château de la Résic par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. I. \$\textstyle{\mathbb{E}}\), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire g' prérai de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Tiperane, à Belfort. SCHMITT, avocat, à Lurc. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hoi incle du Plessis-Piquet (Seine) SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIBAUT, aucien notaire, à Greav.	ROCHARD (13), professeur au collège de Gray, hibliothécaire, 82,	
ROUSSEL, Gaston, rédacteur à la préfecture de la Haute-Saône, 7, rue Leblond. Roux, Roger (1, 5), docteur en droit, substitut du procureur de la République, membre correspondant de l'Académie de Besançon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. RUFFIER D'EPENOUX, Manrice, au château d'Épenoux. DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX (le comte), château de la Résic, par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officient de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (0, 1, 12), correspondent du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threune, à Belfort. SCHUIL, Justin, professeur à l'Ecole horticole et profession nelle du Plessis-Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturies, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Caray.		1908
Roussel, Gaston, rédacteur à la préfecture de la Haute-Saône, 7, rue Leblond. Roux, Roger (1, 5), docteur en droit, substitut du procureur de la République, membre correspondant de l'Académie de Besançon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. Ruffier d'Epenoux, Maurice, au château d'Épenoux. DE SAINTE-MARIE d'Algneaux (le comte), château de la Résie par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. Sauvage, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (0, 1, 12), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Tirenne, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hot ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIII°). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varognes. TERRÉ, Édouard, manufacturiez, a Plancher-Bas, on Paris (VII°), 15, avenue de Tourville THAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Caray.	ROUSSEL (l'anbé). 1, passage des Annonciades.	1888
7, rue Leblond. Roun, Roger (1, 5), docteur en droit, substitut du procureur de la République, membre correspondant de l'Académie de Besançon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. RUFFIER D'EPENOUN, Manrice, au château d'Épenoun. DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUN (le comte), château de la Résic par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officient de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. Sauvage, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (0, 1, 12), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threune, à Belfort. SCHUIL, Justin, professeur à l'Ecole hot ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIII°). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUN (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturies, à Plancher-Bas, on Paris (VII°), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Caray.	Roussel, Gaston, rédacteur à la préfecture de la Haute-Saône,	
de la République, membre correspondant de l'Académie de Besançon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. RUFFIER D'EPENOUX, Manrice, au château d'Épenoux. DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX (le comte), château de la Résic, par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. I. 12), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Tilemen, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hoi ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (M™ Claude', 10, cité du Midible de l'Enregistrement, l'Amance. SIMON, receveur de l'Enregistrement, l'Amance. SIMON, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Pavis (VIIe), 15, avenue de Tourville THAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaire, à Caray.	7, rue Leblond.	1910
de Besançon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. RUFFIER D'EPENOUX, Manrice, au château d'Épenoux. DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX (le comte), château de la Résie, par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. 1. 2), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threnne, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hosticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mare Claude', 10, cité du Midi boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Chary.	Roux, Roger (1, 3), docteur en droit, substitut du procureur	
RUFFIER D'EPENOUX, Manrice, au château d'Épenoux. BE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX (le comte), château de la Résie, par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. I. 12), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threnne, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole holticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mare Claude', 10, cité du Midibule de Paris (XVIIIe). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Paris (VIIe). 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Cheay.		
DE SAINTE-MARIE D'AIGNEAUX (le comte), château de la Résic, par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officient de cavalerie démissionnaire, rne Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, 190 190 190 190 190 190 190 190 190 190	de Besancon, 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort.	
par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, 190 188 188 188 188 188 188 188 188 188 18	RUFFIER D'EPENOUX, Maurice, au château d'Épenoux.	1882
par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, 190 188 188 188 188 188 188 188 188 188 18	S	
par Valay. DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, 190 188 188 188 188 188 188 188 188 188 18		
DE SAINT-SEINE, Guillaume (le comte), officier de cavalerie démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, 190 BE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. I. 12), corresponde ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Tirenne, à Belfort. SCHUITT, avocat, à Lure. SCHUIL, Justin, professeur à l'Ecole hot ticole et profession nelle du Plessis-Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midi boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIc), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Caray.	and the second s	
démissionnaire, rue Baron-Bouvier. SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. 1. 12), correspondent du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threune, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hoi nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Cheav		1906
SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. I. 12), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threnne, à Belfort. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hot ticole et profession nelle du Plessis-Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIc), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Chary		-,
DE SCEY DE BRUN (le marquis), au château de Buthiers. SCHEURER, Ferdinand (O. I. 12), correspond ant du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threnne, à Belfort. SCHMITT, avocat, à Lure. SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hot ticole et profession nelle du Plessis-Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude', 10, cité du Midi boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIc), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Chiapy		1901
SCHEURER, Ferdinand (O. I. 2), correspondent du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threme, à Belfort. SCHUIT, avocat, à Lure. SCHUIL, Justin, professeur à l'Ecole hoi ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) SIGNARD (Mmc Claude), 10, cité du Midit boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). SIMON, receveur de l'Enregistrement, Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay, SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Cheav	SAUVAGE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.	1909
SCHEDRER, Ferdinand (O. I. 4), correspondent du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Threnne, à Belfort. SCHUIT, avocat, à Lure. SCHUIL, Justin, professeur à l'Ecole hoi ticole et profession nelle du Plessis-Piquet (Seine) SIGNARD (Mme Claude', 10, cité du Midi, boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). SIMON, receveur de l'Enregistrement, l'Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay, SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Gray	DE SCEY DE BRUN (le marquis), au chateau de Ruthiers	1883
Belfortaine d'Emulation, 21, rue de Turenne, à Belfort. Schmitt, avocat, à Lure. Schuhl, Justin, professeur à l'Ecole hou ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) Signard (Mme Claude', 10, cité du Midi: boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). Simon, receveur de l'Enregistrement, Amance. Simonin, négociant, à Saulx. Strarbach, homme de lettres, à Valay. Suchaux (le docteur), 9, rue Saint-Georges. Sylvestre, propriétaire, à Varogne. Terré, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville Thiautt, industriel, à Melisey. Thibaut, aucien notaige, à Chary.	Scheurer, Ferdinand (U. 1. 32), correspondent du Ministère	
SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hoi ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) Signard (Mme Claude', 10, cité du Midi boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). Simon, receveur de l'Enregistrement, Amance. Simonin, négociant, à Saulx. Strarbach, homme de lettres, à Valay. Suchaux (le docteur), 9, rue Saint-Georges. Sylvestre, propriétaire, à Varogne. Terré, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, ou Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville Thiautt, industriel, à Melisey. Thibaut, aucien notaige, à Cheav.	de l'Instruction publique, Secretaire grénéral de la Société	
SCHUHL, Justin, professeur à l'Ecole hoi ticole et profession nelle du Plessis Piquet (Seine) Signard (Mme Claude', 10, cité du Midi boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIe). Simon, receveur de l'Enregistrement, Amance. Simonin, négociant, à Saulx. Strarbach, homme de lettres, à Valay. Suchaux (le docteur), 9, rue Saint-Georges. Sylvestre, propriétaire, à Varogne. Terré, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, ou Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville Thiautt, industriel, à Melisey. Thibaut, aucien notaige, à Cheav.	Belfortaine d'Emulation, 21, rue de 11 renne, à Belfort.	1910
Signard (Mmc Claude', 10, cité du Midis boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). Simon, receveur de l'Enregistrement, Amance. Simonin, négociant, à Saulx. Strarbach, homme de lettres, à Valay. Suchaux (le docteur), 9, rue Saint-Georges. Sylvestre, propriétaire, à Varognes. Terré, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Paris (VIIc), 15, avenue de Tourville Thiautt, industriel, à Melisey. Thibaut, ancien notaige, à Chray.		1906
Signard (Mmc Claude', 10, cité du Midis boulevard de Clichy, à Paris (XVIIIc). Simon, receveur de l'Enregistrement, Amance. Simonin, négociant, à Saulx. Strarbach, homme de lettres, à Valay. Suchaux (le docteur), 9, rue Saint-Georges. Sylvestre, propriétaire, à Varognes. Terré, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Paris (VIIc), 15, avenue de Tourville Thiautt, industriel, à Melisey. Thibaut, ancien notaige, à Chray.	SCHUHL, Justin, professeur a l'Ecole no ticole et profession	
TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, on Paris (VIIIe) 15 a Venue de Tourville Thiaut, industriel, à Melisey. Thibaut, aucien notaige, à Chray	nene du Hessis-Hiquet (Geme)	1909
SIMON, receveur de l'Enregistrement, l'Amance. SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturiere, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Cheav.		
SIMONIN, négociant, à Saulx. STRARBACH, homme de lettres, à Valay. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturier, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Gray.		1910
STRARBACH, homme de lettres, à Valag. SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturiez, à Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey. THIBAUT, aucien notaige, à Gray.		1911
SUCHAUX (le docteur), 9, rue Saint-Georges. SYLVESTRE, propriétaire, à Varogne. TERRÉ, Édouard, manufacturiez, a Plancher-Bas, on Paris (VIIe), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Gray	Sunanna, negociam, a Sauix.	1910
TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Pavis (VII*), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, ancien notaige, à Caray	Suchais (le degreus) O me Saint (1)	1910
TERRÉ, Édouard, manufacturier, a Plancher-Bas, ou Paris (VII*), 15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Chray	Surveyant propriétaire à Veregre	1910
15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Chay	STEVESTRE, proprietaire, a varognes	1906
15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Chay		
15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Chay	7-	
15, avenue de Tourville THIAULT, industriel, à Melisey, THIBAUT, aucien notaige, à Chay	TERRÉ, Édouard, manufacturier à Plancher-Bas ou Pavis (VHe)	
THIAUUT, industriel, à Melisey, THIBAUT, ancien notaige, à Chape 188	15, avenue de Tourville	1882
THIBAUT, ancien notaige, à Constant 188	THIAULT, industriel, à Melisey	1906
THINUS, bijoutier, page Sagnet 20	Thibaut, ancien notaige, à Grav.	1885
/ 5 3 3 3 191	THINUS, bijoutier, proc Carnot, 29.	1910

THOURET (l'abbé), professeur au séminaire, à Faverney.	1907
Tourdot, pharmacien, à Lure.	1910
Toussaint, avocat à la Cour d'appel de Paris, 25, avenue Elisée Reclus (VH°).	1906
VENDRELY, pharmacien, à Champagney.	1910
Verdot (l'abbé), curé de Chargey-les-Gray.	1906
Vezain, propriétaire, à Noroy-les-Jussey.	1907
DE VEZET (le comte), 25, rue Charles-Nodier, à Besançon.	1887
Vigneron, représentant de commerce, à Port-sur-Saône.	1909
VILLEQUEZ (le docteur), à Rosey, par Raze.	1905
Albert, agrée près le tribunal de commerce, 65 bis,	
VILMER Charny, a Dijon.	1905
rue Change industrial & Vanchama	1892
VINCENT, Charles, Inc. Inspection académique 17 vue Didon	1906
	1908
Volf, ancien instituteur, a mensey.	
\ \	
Total Years	1005
WALSER, industriel, à Sailnt-Loup.	1885

Nota. — Les personnes qui auraient une rectification à proposer sont priées d'en faire part au Secrétaire général.

Sociétaires décédés du Mer janvier au 31 décembre 1911

M. Jannin, représentant de commerce, à Vesoul.

M. Jobard, chevalier de la Légion d'honneur, avocat à Vesoul.

Mme de Lagarde, au château de Villefrancon.

M. Lumière, photographe à Paris, rue Rochechouart, 67.

M. Py, Amédée, ancien magi strat, à Melisey.

M. Scheurer, Fernand, inclustriel à Lure, membre du Conseil général.

M. l'abbé Simon, curé de Jasneg

Le Secrétaire général, Louis MONNIERS

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1	Amiens	Société des Antiquaires de Picardie.
2	Auxerre	Société des sciences historiques et naturelles
		de l'Yonne.
		Société des lettres, sciences et arts.
4	Belfort	Société belfortaine d'émulation.
5	Besançon	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
6	Besançon	Les Gaudes, Revue mensuelle.
7	Besançon	Société d'émulation du Doubs.
8	Besançon	Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture du département du Doubs.
9	Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
10	Dijon	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
11	Dijon	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
12	Épinal	Société d'émulation du département des Vosges.
13	Gray	Société grayloise d'émulation.
14	Lons-le-Saunier	Société d'émulation du Jura.
15	Louhans	Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans.
16	Mâcon	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.
		(Académie de Mâcon.)
17	Montauban	Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.
18	Montbéliard	Société d'émulation de Montbéliard.
	Neuchâtel (Suisse)	Société neuchâteloise de géographie.
20	Paris	Annales du musée Guimet.
21	Paris	Société nationale d'agriculture de France.
	Paris	Comité des travaux historiques et scientifiques.
23	Paris	Bibliothèque de la Revue des Sociétés savantes des départements.
24	Paris	Académie des inscriptions et belles lettres.
	Paris	Société des agriculteurs de France.
28	Paris	Feuille des Jeunes naturalistes. (M. Adrien Dollfus, rue Pierre-Charron, 35).

27 Paris	Société de l'histoire de Paris. (Éditeur du
	Bulletin, M. Champion, libraire, 9, quai
	Voltaire, à Paris.)
28 Saint-Di	é Société philomathique vosgienne,
29 Vesoul.	Société d'encouragement à l'agriculture : Le Sillon (Bulletin de la).
30 Vesoul.	Société d'Expériences agricoles, rue du Lycée, 4 bis.

Bibliothèques de la province auxquelles il est envoyé un exemplaire du Bulletin annuel de la Société :

1º Besançon ; — 2º Dole ; — 3º Gray ; — 4º Lons-le-Saunier ; — 5º Lure ; — 6º Luxeuil : — 7º Monthéliard ; — 8º Poligny ; — 9º Salins ; — 10º Vesoul.

LISTE

des Présidents de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, depuis son organisation

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
DE MAILLY, maire de Vesoul	1806-07
JEANGÉRARD, procureur général impérial près la cour	1800-07
de justice criminelle	1808-11
Baron Hilaire, préfet de la Haute-Saône	1812-13
Le chevalier de Villeneuve, préfet de la Haute-Sacne	1819-20
GALMICHE (Claude-Nicolas)	1821
Le chevalier de VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1822
Hugon (Joseph-Xavier) président du tribunal de Vesoul	1823
Le comte de Rosières, secrétre général de la préfecture	1824
Le chevalier de Villeneuve, préfet de la Haute-Saône	1825
Le comte de Brancas, préfet de la Haute-Saône	1826
Hugon (Joseph-Xavier), président du tribunal	1827
Le comte de Brancas, préfet de la Haute-Saône	1828
Hugon (Joseph-Xavier), président du tribunal	1829
LEBRUN DE CHARMETTES, préfet de la Haute-Saône	1830
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	
LUCOTTE, conservateur des forêts	
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1833
Bruneau, receveur général	
Тніекку (Amédée) préfet de la Haute-Saône	
PRATBERNON, docteur en médecine	
Тнієвку (Amédée), préfet de la Haute-Saône	
Pratbernon, docteur en médecine	
LACORDAIRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1839
Thirria, ingénieur en chef des mines	1840
BAULMONT (Nicolas-David)	
Marquis d'Andelarre	
Chaudot de Corre	
MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef des ponts e	t
chaussées	L.
Marquis D'ANDELARRE	1845

Fachard, président du tribunal 1846 Galmiche (Eugène) conseiller de préfecture 1847 1848 1848 1849 1849 1850 1850 1850 1850 1851 1851 1851 1851 1852 1852 1852 1852 1853 1853 1853 1853 1853 1853 1853 1853 1854 1855 1855 1855 1855 1855 1855 1855 1856 1857 1857 1856 1857	NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
	Fachard, président du tribunal Galmiche (Eugène) conseiller de préfecture. Marquis d'Andelarre. Chaudot de Corre. Marquis d'Andelarre. Chaudot de Corre Marquis d'Andelarre. Bossey, ingénieur des mines. Marquis d'Andelarre. Bossey, ingénieur des mines. Chaudot de Corre. Marquis d'Andelarre. Bossey, ingénieur des mines. Chaudot de Corre. Marquis d'Andelarre. Bailly, inspecteur d'académie. Grillon, président du tribunal. Déy, directeur de l'enregistrement et des domaines. Marquis d'Andelarre. Galmiche (Eugène), conseiller de préfecture. l'. de la Martinière, directeur des contributions indirectes. Suchaux (Louis), imprimeur Galmiche (Roger), avocat Reboul de Neyrol. Marquis de Saint-Mauris Chevassu (Octave). De Beauséjour (Louis). Roux (Roger) substitut du procureur de la République	1846 1847 1848 1849 1850 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858 1860 1861 1862-64 1865-67 1868-69 1870-75 1876-85 1886-93 1894-1905

PROCÈS-VERBAUX

DE L'ANNÉE 1911 (1)

Séance du Dimanche 8 Janvier

Présidence de M. GODARD

Etaient présents : MM. Antoine, Blondeau, Colard, Despierres, Ehlinger, Humbaire, Loyez, Marchand, Mœbs, Ramondot, Recroix, Gaston Roussel; secrétaire : M. Monnier. Excusé : M. Roger Roux.

Le secrétaire communique une curieuse carte de visite de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne exprimant ses vœux pour l'année 1911, en vers latins ; il lit la réponse qu'il a adressée dans la même forme, à notre Société correspondante de Montaubau.

Avis est donné de la réunion du Congrès des Sociétés savantes à Caen et de l'Assemblée générale de la Société des Agriculteurs.

M. Marchand lit deux odes de sa composition : Les Hautes-Vosges et Les Cuirassiers de Mouzon.

M. Recroix communique des échantillons de mousses rares ou même inconnues, qu'il a recueillies dans les environs de Vesoul.

M. Godard présente l'exposé financier de la Société au 31 décembre 1910; recettes : 1.700 francs ; dépenses : 1.650 francs ; il préconise le système des économies.

Sont élus membres de la Société : MM. René Berthod, pharmacien à Lure, et l'abbé Moniot, curé-doyen de Champagney.

⁽¹⁾ Aux termes d'une décision antérieure, le Bulletin de 1911 ne comprendra que les procès-verbaux de janvier à juillet 1911.

Séance du Jeudi 9 Février

Présidence de M. Roux

Etaient présents : MM. Antoine, Aubert, Blondeau, Boisselet, Garnier, Godard, Jannot. Jobard, Loyez. Mœbs, Petitelere, Recroix : secrétaire : M. Monnier.

Le secrétaire rend compte des dernières publications reçues.

On procède ensuite à la distribution du *Bulletin* de 1910, dont M. Blondeau, qui a été chargé d'en surveiller l'impression, donne un résumé sommaire.

M. le président rend compte de la dernière séance publique de l'Académie de Besançon, où il a représenté la Société.

Le projet d'une séance publique suivie de banquet est ajourné.

M. Marchand présente son jeune chien Coker et fait l'éloge de ses qualités.

M. Godard analyse un travail paru dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard sur : Les Corporations depuis le xviº siècle jusqu'à la Révolution.

Sont élus membres de la Société: Mlle David, économe à l'Ecole normale des institutrices; MM. l'abbé Blanchet, chapelain de N.-D. du Chêne, à Maizières (Doubs), Faitout, caissier à la Société des tramways à Vesoul, Millot, ancien instituteur à Vesoul, et Ramondot, industriel au Magny-de-Champagney.

Séance du Dimanche 19 mars

Présidence de M. Roux

Etaient présents : MM. Antoine, Blondeau, Blum, Bon, Ehlinger, Godard, Jannot, Millot, Mœbs, Moillot, Pernet, Pinot, Robardet, Gaston Roussel; secrétaire : M. Monnier.

M. le président donne lecture de la correspondance de laquelle il résulte notamment que M. Sarniguet propose l'acquisition d'une revue d'art; M. de Confevron, fixé à Paris, donne sa démission.

M. le secrétaire lit les articles intéressants parus dans les dernières publications reçues par la Société.

En prenant possession de ses nouvelles fonctions de trésorier, M. Mœbs signale, dans les finances de la Société, un déficit de 1.034 francs; la commission des finances ayant été convoquée n'a pu, faute du quorum, siéger ni faire rapport.

M. Mœbs, pour dégager sa responsabilité, propose afin de combler ce déficit, de supprimer le *Bulletin* de 1911. Cette proposition, mise aux voix, est repoussée à l'unanimité, moins une voix.

M. Godard, ancien trésorier, explique que le déficit provient de ce que le Bulletin de l'année courante, qui paraît en décembre, n'est payé à l'imprimeur que sur l'exercice de l'année suivante. Il propose de ne faire figurer à celui de 1911 que les travaux en cours de publication de MM. Monnier et Pidoux. Cette proposition n'est pas acceptée, mais on priera M. Pidoux de réduire le texte de son ouvrage et de le faire recopier lisiblement.

M. Blondeau constate que le déficit n'est qu'apparent; la pratique suivie par nous est générale dans toutes les sociétés qui clôturent leur exercice fin décembre. En 1910, on a pavé le Bulletin de 1909, il est naturel de payer celui de 1910 sur l'exercice de 1911 : de cette manière il n'v aura pas de déficit. Si au contraire, la Société veut payer cette année l'impression du Bulletin de 1910 et celle du Bulletin de 1911, elle n'a qu'à prendre sur le fonds de réserve. Nous ne sommes pas une Société de capitalisation. Depuis 4 ans la publication du Bulletin a coûté cher par suite de l'impression de l'Histoire de Vesoul (850 pages environ). Si cet intéressant ouvrage avait été tiré à part, la Société aurait dû entamer sérieusement le fonds de réserve. La répartition sur quatre Bulletins et quatre exercices a rendu la dépense moins sensible et donné de l'attrait à nos Mémoires. D'ailleurs, la Société est prospère, clle fait de nouvelles recrues à chaque séance, elle peut envisager l'avenir avec confiance.

M. Godard ne partage pas cet optimisme, il propose de supprimer les membres de droit, ainsi que l'offre de 25 exemplaires tirés à part pour le travail de chaque auteur. Cette dernière proposition est seule votée.

L'assemblée vote à la majorité la vente d'une des valeurs du portefeuille, pour solder les 1.043 francs dus à M. Bon pour le *Bulletin* de 1910.

M. le président communique une étude intéressante de M. Ernest Lehr sur les Anciennes formules de salutations épistolaires.

M. Godard résume son travail sur *Cournot*, né à Gray, philosophe, mathématicien et écrivain de talent, qui fut inspecteur général de l'enseignement et membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Séance du Jeudi 13 Avril

Présidence de M. Roux

Etaient présents : MM. Antoine, Blondeau, Boisselet, Chaudey, Despierres, Eckel, Eblinger, Godard, Gadant, Géneau, Jannot, Jobard, Loyez, Pinot, Ramondot, Recroix; secrétaire : M. Monnier.

M. le président fait hommage de plusieurs fascicules de La Revue hebdomadaire (année 1911).

Le secrétaire communique une pétition adressée par la Société archéologique de Pontoise au Parlement, pour la conservation des monuments religieux. La Société y donne son adhésion.

M. Monnier rappelle que la Société d'Expériences, section de la Société d'Agriculture, a émis un vœu pour la conservation et l'entretien du sanctuaire de la Motte. L'assemblée s'y associe et prie M. le président de faire, auprès des autorités locales, les démarches nécessaires pour arriver à une solution.

M. Monnier propose la création d'une bibliothèque roulante, avec cotisation facultative de 3 francs par an, pour l'achat de volumes qui deviendront, après un an, la propriété de la Société. Cet essai est autorisé.

M. Roux communique un Guide de Langres à Vesoul publié en 1779.

M. Eckel lit un travail de M. Caillet, archiviste à Lyon, relatif à une lettre de Philippe IV, roi d'Espagne, nommant un gouverneur à Jussey.

Séance du Dimanche 14 Mai

Présidence de M. Roux

Etaient présents : MM. Blondeau, Blum, Bon, Burkel, Chaudey, Ehlinger, Godard, Granderye, Jobard, Millot, Mœbs, Petitelere, Pinot, Ramondot; secrétaire : M. Monnier.

Le secrétaire fait le compte rendu des publications reçues, parmi lesquelles il signale, dans le Bulletin de la Société d'Emulation de Bourg, une étude intéressante sur Marguerite d'Autriche, gouvernante de Franche-Comté.

La proposition de M. Godard tendant à décerner à l'un des sociétaires le titre de président honoraire est ajournée.

L'assemblée vote un crédit de 30 francs à titre de subvention pour le congrès de l'Association franc-comtoise, qui aura lieu en août prochain à Poligny.

Sont élus membres de la Société: M^{ile} Marsillon, M. de Forestier, Directeur des chemins de fer vicinaux à Vesoul; M. Bonvalot-Hugelé, libraire à Vesoul, et M. Henri Jeannin, représentant de commerce à Vesoul.

Les sociétaires se rendent ensuite au théâtre pour assister à la conférence de M. Granderye, ingénieur à Kochma (Russie), membre de la Société, sur Moscou et la Moscovie, accompagnée d'intéressantes projections. M. le président remercie le conférencier, qui est vivement applaudi par l'auditoire.

Séance du Jeudi 15 Juin

Présidence de M. Roux

Etaient présents: MM. Bardez, de Beauséjour, Bergeret, Bernard, Blondeau, Cariage, abbé Courtot, Despierres, Fachard, Godard, Ch. Grandmougin, Jannot, Jobard, Loyez, Millot, Pinot, Ramondot, Recroix, chanoine Saulnier; secrétaire: M. Monnier.

M. Godard renouvelle sa proposition de nomination d'un président d'honneur; l'assemblée la repousse afin de ne pas créer de précédent.

M. le président rappelle que le congrès de Poligny aura lieu

le 1er août et invite les sociétaires désireux d'y assister, à se faire inscrire.

Il donne lecture d'une lettre de M. Antoine, président de la Section des Conférences, dans laquelle ce dernier annonce que le groupement qu'il préside a, dans son assemblée générale du 18 mai, voté son indépendance, supprimé les privilèges accordés aux membres de la Société d'Agriculture et pris le titre de Société des Conférences et Lectures populaires.

M. le président rappelle que cette section a été fondée par la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône et s'étonne que pareilles mesures aient été prises sans que notre Société ait été prévenue, surtout au lendemain du versement d'une subvention à sa section des conférences.

MM. Godard et Monnier, qui ont assisté à la réunion du 18 mai, font part de leurs impressions et protestations. Ils estiment que le changement apporté dans les statuts de la section des conférences est illégal: la lettre de convocation sur ce point n'était pas assez explicite.

L'assemblée décide, en principe, le maintien de la Section des Conférences, telle qu'elle a été primitivement organisée et charge M. le président de provoquer les explications du bureau de la nouvelle Société.

M. Blondeau communique une curieuse gouache du peintre Jean-Alexis Cornu, né à Etrepigney (Jura), décédé à Vesoul, ce tableau appartient à M. le capitaine Despierres ; il représente une *Vue de Cita*, prise de la rue du Breuil.

M. Ch. Grandmougin fait ensuite une très brillante conférence sur La Poésie régionaliste en France au XIX° siècle. Il analyse les œuvres de Brizeux pour la Bretagne. Aicard pour la Provence. Max Buchon pour la Franche-Comté et termine en déclamant une de ses pièces de vers : Mélancolie. De chaleureux applaudissements se font entendre et M. le président remercie en termes émus l'éminent poète-conférencier.

Sont élus membres de la Société: MM. Gainet, à Vesoul; Madiot, à Port-sur-Saône, et Thinus, orfèvre à Vesoul.

Séance du Jeudi 6 Juillet

Présidence de M. Roux

Etaient présents : MM. Antoine, Blondeau, Ehlinger, Fachard, Godard, Marchand, Petitclerc, chanoine Saulnier; secrétaire : M. Monnier.

La lecture du procès-verbal donne lieu à une protestation que M. Antoine se réserve de développer ultérieurement.

L'assemblée, vu l'état de ses finances, rejette une demande de subvention pour l'achat de la maison de Pasteur à Dole; elle vote une légère subvention en faveur de la Ligue pour la restauration des Humanités.

M. le président rend compte de la séance publique de la Société d'Emulation de Montbéliard, où il a représenté la Société d'Agriculture.

L'assemblée adopte un vœu de M. Godard relatif à l'enseignement agricole dans les établissements scolaires de l'Etat. MM. Monnier et Marchand se rallient à cette proposition, au nom de la Société d'Expériences agricoles.

M. le président annonce qu'il n'a pas reçu de réponse du maire de Vesoul au sujet du vœu émis par la Société concernant le sanctuaire de la Motte. Il offre à la bibliothèque le deuxième volume des *Questions actuelles* (Politique étrangère).

M. Antoine formule diverses réserves au sujet du dernier procès-verbal et proteste contre certaines allégations qui lui paraissent erronées et désobligeantes pour lui et la Société des Conférences et Lectures populaires.

Le secrétaire affirme que, dans son esprit. il n'a eu aucune intention d'être désagréable à M. Antoine et à la Société qu'il préside.

L'assemblée accepte ces rectifications et décide que les phrases incriminées seront retranchées du procès-verbal analytique.

M. le président résume les points sur lesquels il est tombé d'accord avec M. Antoine pour la solution amiable du différend :

La Société des Conférences et Lectures populaires aura son autonomie et sa personnalité distinctes de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône. Elle conservera les archives de la Section des Conférences, mais elle donnera copie des anciens statuts de cette section et la liste des membres adhérents, antérieure au 18 mai 1911.

Elle reversera au trésorier la subvention de 50 francs que la Société d'Agriculture lui avait versée.

L'assemblée ratific cette décision.

En raison de l'heure tardive, la communication de M. Blondeau sur Les deux peintres Cariage est renvoyée à une séance ultérieure.

Sont élus membres de la Société : MM. Bergeret Paul, à Vesoul ; Granderye, à Pennesières, et Strabach, à Velay.

HISTOIRE

DE LA

Wikke de Wesouk

Avec de nombreuses reproductions

DE MONUMENTS ET DE PORTRAITS

PAR

Louis MONNIER

Professour agrégé de l'Université, Officier de l'Instruction publique
BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA HAUTE-SAÔNE

TOME SECOND
(Suite et fin)

Nihil patria melius (Cicéron).



CHAPITRE XV

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

(Suite)

L'Empire, 1852 à 1871

SOMMAIRE: Rétablissement de l'Empire. — Proclamation de l'Empire à Vesoul (5 décembre 1852). — Adresse des Vésuliens à l'impératrice Eugénie. — Le choléra de 1854. — Procession des Vésuliens à Notre-Dame d'Echenoz. — Erection du Sanctuaire de la Motte. — Naissance du prince impérial, 16 mars 1856. — L'Empereur Napoléon III à Vesoul (24 juillet 1856). — Inauguration du Sanctuaire de la Motte (août 1856). — Passage du maréchal Canrobert (avril 1858). — Transformation du collège en lycée: projet; intervention de M. Lelut; plans de l'établissement; lenteurs administratives; pose de la première pierre; ouverture du lycée (5 novembre 1862). — Concours régional de 1863. — Le plébiscite à Vesoul (1870).

Rétablissement de l'Empire

La suite de ce pétitionnement se devine : le Sénat a proposé le rétablissement de l'Empire à la ratification du peuple, et le peuple l'a ratifié.

Dans la Haute-Saône, 360 communes sur 479 ont voté oui à l'unanimité. A Vesoul même, il y a eu 1,144 oui et 63 non. L'Empire était rétabli (1), et le préfet Dieu

Gray avait donné 1363 oui et 62 non.

Lure — 634 — 24 —

Jussey — 511 — 5 — Fougerolles — 1278 — 2 —

C'est la Haute Saone qui avait le premier rang pour l'importance de son adhésion.

⁽¹⁾ Voici le résultat du vote dans les principales villes du département :

s'applaudissait d'un pareil résultat. D'un département républicain il avait fait un département ultra-impéria-liste. Cinq fois de suite, les électeurs de la Haute-Saône avaient subi son influence et obéi à sa voix.

A peine le résultat du vote des Saônois était-il connu, M. Dieu enthousiaste s'empressait de leur adresser ses plus chaleureuses félicitations, déclarant qu'il était fier d'administrer un pareil département.

Et, quelques jours plus tard (28 novembre 1852), il adressait une nouvelle circulaire annonçant que la proclamation de l'Empire se ferait à Paris le 2 décembre, jour anniversaire du couronnement de l'Empereur Napoléon Ier, de la bataille d'Austerlitz et du coup d'Etat « qui a sauvé le pays. »

Il recommandait de donner le plus grand éclat à cette fête: « Cet acte politique sera accompli, disait-il, avec la « plus grande solennité possible, et sur la principale « place de la ville ou de la commune. La proclamation « sera faite par le sous-préfet dans les deux villes chets- « lieux d'arrondissement, et dans les autres communes « par les maires, en présence du conseil municipal, des « autorités locales et de la garde nationale (I) ».

Il terminait cette longue circulaire en recommandant aux municipalités de remplacer les réjouissances publiques par des actes de bienfaisance (2).

Proclamation de l'Empire à Vesoul (5 décembre 1852)

L'Empire a donc été proclamé à Vesoul le 5 décembre. Cette journée là marque une date mémorable dans les

⁽¹⁾ Journal de la Haute-Saône (Archives du département).

⁽²⁾ L'idée, quoique déjà ancienne, était bonne, car il faut vivre d'abord et un morceau de pain fait plus de bien à un indigent qu'un morceau de musique.

annales de notre ville. C'était un dimanche, et le soleil embellissait la fête. Comme toujours, les édifices publics et la plupart des maisons étaient pavoisés. Mais c'est surtout la décoration de l'Hôtel de Préfecture qui attirait les regards. « Sur le faîte du bâtiment principal se dressaient deux mâts portant de longues oriflammes et reliés par d'élégantes banderolles. L'un de ces mâts se terminait par le sceptre de l'Empire, l'autre par une main de justice. Au milieu était un N surmonté de la couronne impériale. La façade et la grille étaient aussi ornées d'oriflammes et de drapeaux aux trois couleurs (1) ».

La fête a commencé à une heure. Elle s'est déroulée sur la place Neuve, avec toute la pompe usitée en pareil cas. Les autorités ont pris place sur une vaste estrade, adossée aux bâtiments des Halles, et luxueusement décorée.

C'est naturellement M. Dieu, préfet, qui a ouvert la cérémonie par un discours enthousiaste en faveur de l'Empire. La France avait besoin d'un sauveur, disait-il, Et, dès qu'il a paru, les populations se précipitant devant ses pas se sont écriées : le voilà! Dès lors, les obstacles se sont aplanis et Napoléon III a été porté au trône... »

Acclamations, musique, banquet, défilé, *Te Deum*, illuminations, bal, souper splendide à la préfecture, rien n'a manqué à cette nouvelle fête destinée à graver dans tous les cœurs le culte napoléonien.

Décidément, M. Dieu était un habile homme, un faiseur émérite. Aussi, quelque temps après, il recevait la croix de commandeur de l'Ordre de Saint-Georges, avec autorisation de l'Empereur d'en porter les insignes.

⁽¹⁾ Journal de la Haute-Saône, 8 décembre 1852.

Adresse des Vésuliens à l'Impératrice Eugénie

Quelques mois plus tard. l'Empereur épousait la comtesse de Teba, Eugénie de Montijo (janvier 1853).

Aussitôt, dans tout le département, on signait une Adresse à l'Impératrice; 559 communes sur 583 se sont associées à ce témoignage de sympathie. Et la bonne ville de Vesoul en était. Voici le texte de cette *Adresse*:

« Madame,

« Les soussignés, maire, adjoints, conseillers munici-« paux et habitants de Vesoul, viennent déposer respec-« tueusement aux pieds de Votre Majesté l'hommage de « leur dévouement et leurs souhaits les plus sincères et « les plus ardents.

« En demandant le rétablissement de l'Empire avec un « si merveilleux enthousiasme, la nation exprimait le « vœu qu'une épouse, digne du chef illustre qu'elle s'est « donné, vînt s'asseoir à côté de lui sur le trône. Son « vœu est exaucé. La Providence a fait trouver à l'Empe-« reur une épouse qui saura continuer les traditions de « bonté de l'Impératrice Joséphine et de la Reine Hor-« tense, dont le souvenir est toujours si cher aux cœurs « français.

« Les populations de la Haute-Saône s'honorent d'avoir « toujours tenu le premier rang dans les actes de dé-« voucment à l'Empereur; elles ne seront pas moins « dévouées, pas moins sympathiques, pas moins recon-« naissantes envers Votre Majesté, envers l'Impératrice « Eugénie.

« Les soussignés vous associent, Madame, dans leur « affection à votre auguste époux. Daigne la Providence « bénir cette union et consolider la glorieuse dynastie « des Napoléon! Vous lui rendrez plus doux à supporter « le poids des affaires d'un grand Etat, et vous mériterez « ainsi de plus en plus l'amour du peuple français ».

Le choléra de 1854

Les années se suivent, dit-on, et ne se ressemblent pas : en 1853, on était à la joie dans la Haute-Saône; en 1854, on était dans le deuil. Le choléra venait d'éclater; il a sévi dans 220 communes et fait huit mille cinq cent vingt-deux victimes (553 à Gray; 390 à Gy; 251 à Pesmes; 267 à Saint-Loup; 320 à Saulx; 142 à Villersexel).

C'est dans la commune de Chargey-les-Port que le fléau a fait son apparition, le 25 mai.

Un mois après, il se propageait avec une intensité effrayante, et bientôt il faisait des victimes par centaines, surtout parmi les personnes qui visitaient ou soignaient les malades. C'est ainsi que huit médecins, quatorze sœurs de charité, onze prêtres, huit instituteurs, dix maires et quatre adjoints ont succombé. La ville de Gray a été cruellement éprouvée (1).

En septembre, M. Dieu a convoqué à Vesoul le Conseil général pour lui exposer la gravité de la situation et lui

Parmi les médecins qui se sont particulièrement distingués on doit une mention élogieuse au Dr Signard « qui a déployé une activité et une abnégation infatigables, se prodiguant à tous avec un courage professionnel remarquable. L'administration impériale reconnut ses grands mérites, malgré les idées républicaines déclarées de M. Signard, en lui décernant une médaille d'honneur. (Journal Les Gaudes, 17 août 1890.)

^{(1) «} On eût dit qu'elle était enveloppée dans une atmosphère de mort... Tous les esprits étaient remplis d'inquiétude, tous les yeux pleins de larmes, toutes les bouches de sanglots. Heureusement, les communautés religieuses, les prêtres et les médecins luttaient ensemble de zèle, de courage et de charité pour soigner les cholériques. . Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, accourut à Gray en toute hâte et y demeura trois jours dans l'exercice de sa charité pastorale ». (Histoire de Gray, page 566.)

demander des subsides (1). Le rapport volumineux qu'il a soumis à l'assemblée départementale contient des renseignements douloureux et des détails édifiants. Il signale particulièrement le zèle charitable de sœur Marthe, supérieure de l'hospice Bourdault de Vesoul (2).

« Elle a visité, dit il, tous les principaux centres atteints par le sléau : elle y a rendu les services les plus dévoués et les plus efficaces ».

Il mentionne ensuite trois médecins de Vesoul, MM. Gevrey, Baulmont et Simonin, comme s'étant prodigués pour les malades, et enfin le baron Bouvier, de Vesoul également.

Mais, dans un rapport ultérieur adressé au Gouvernement, M. Dieu donnait quelques détails édifiants sur le dévouement du docteur Gevrey. Dès l'apparition du fléau, il a demandé comme une faveur d'être envoyé dans les localités les plus éprouvées, et il s'y est signalé d'une manière remarquable. Deux fois atteint par l'épidémie et sauvé à grand peine, il a deux fois repris son servive et l'a continué jusqu'au bout, sans hésitation, sans défaillance. Aussi, malgré la divergence des opinions politiques (M. Georey était légitimiste), le Préfet n'a pas hésité à demander la croix de la Légion d'honneur pour ce digne médecin. Et il l'a obtenue (3).

Les Vésuliens reconnaissants ont voulu perpétuer la mémoire de ce brave docteur, en plaçant son buste vénérable sur une façade de l'Hôpital, et en donnant son nom à la rue la plus voisine de son ancienne demeure. Son nom mérite d'être béni et son exemple imité.

⁽¹⁾ Les ministres avaient bien envoyé des secours; l'Empereur avait donné 5,000 fr. sur sa cassette personnelle.

⁽²⁾ Ne pas confondre sœur Marthe de Vesoul avec cette autre sœur Marthe qui a opéré des prodiges de charité au commencement du XIXº siècle et a reçu plusieurs décorations.

⁽³⁾ Ces détails sont extraits d'un rapport adressé par M. Dieu au Ministre de l'intérieur. (Archives nationales).



Le buste du Docteur Gevrey
(Monument construit d'après le plan dressé par M. Ch. Carlage, architecte à S'-Dié (Vosges).

Procession des Vésuliens à N.-D. d'Echenoz Erection du sanctuaire de la Motte

A Vesoul même, il ne s'est produit qu'un seul cas. C'était le dimanche matin 30 juillet; on commençait à s'effrayer, mais le pieux curé de la ville (c'était le vénérable M. Boilloz), a rassuré la population en organisant une procession à Notre-Dame d'Echenoz, pour lui demander la préservation de la cité (1).

« Le même jour, toute la ville de Vesoul s'ébranlait. La longueur de la procession atteignait trois kilomètres (2), et les pèlerins avaient une contenance parfaite, bien que plusieurs d'entre eux ne fussent pas extraordinairement versés dans la dévotion. La nécessité apprend tant de choses!

« De retour à l'église, le curé de Vesoul annonça qu'il avait fait vœu d'élever un sanctuaire au sommet de la Motte; chacun y applaudit et dix mille francs d'offrandes recueillis en quatre jours prouvèrent que le peuple l'avait pleinement ratifié.

« Devantun pareil élan, la municipalité ne pouvait rester indifférente; et, déclarant qu'en dehors de toute considération morale l'exécution du projet ne pouvait qu'embellir le paysage, elle concéda volontiers les 42 ares de friches sur lesquels s'élevait jadis l'ancien donjon de la Motte (3). »

Le 19 avril 1855, on commençait le tracé du beau chemin

⁽¹⁾ On pense que la statue de la Vierge vénérée à Echenoz est précisément celle qui ornait jadis la chapelle du château de la Motte.

^{(2) «} Les derniers rangs de la procession n'étaient pas encore sortis de la ville, et déjà les premiers rencontraient, près d'Echenoz, la procession de cette paroisse qui venait, bannières déployées, se joindre à nous. (Récit de M. BOILLOZ.)

⁽³⁾ Abbé Morey, Chronique de l'Eglise de Vesoul.

qui conduit au sommet et, le 12 août, le cardinal archevêque de Besançon, bénissait la première pierre du monument, au milieu d'une affluence estimée à dix mille personnes. Deux ans après, le monument était terminé

Naissance du Prince impérial

Après le deuil, la joie. On apprenait bientôt une grande nouvelle impatiemment attendue : le 16 mars 1856, à 3 heures du matin, l'Impératrice donnait le jour à un prince, et son père lui donnait les noms de Napoléon Eugene-Louis-Jean-Joseph.

Aussitôt le conseil municipal de Vesoul est convoqué et vote à l'Empereur une adresse ainsi conçue :

«Sire,

- « Les vœux de la France ont été entendus. Pour le « repos, pour la prospérité, pour la gloire que Votre « Majesté lui a rendus, elle demandait au Ciel un prince, « espérance de la nation.
- « Sire, Dieu protège la France. il protège le nom glo-« rieux que vous portez. Puisse-t-il protéger de même et « combler de tous ses dons le jeune Prince que nous « venons saluer avec amour.
 - « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!
 - « Vive le Prince impérial!»

Les membres du tribunal de Vesoul ont signé une Adresse analogue. Il y est dit que la naissance du Prince impérial est un évènement que la France appelait de ses vœux les plus ardents. « Entouré de l'amour de tous les « cœurs français. le Prince grandira sous la protection « divine pour la gloire et le bonheur du pays ».

L'occasion de lancer une pompeuse proclamation était excellente. M. Dieu n'y a pas manqué. En annonçant aux sous-préfets et aux maires qu'un *Te Deum* solennel d'ac-

tion de grâces serait chanté le jour de Pâques, il ajoutait : « Dieu a comblé les vœux de la France en donnant un « fils à l'Empereur. L'impératrice, qui mettait son bon- « heur à soulager le cœur des mères, en partagera désor- « mais les joies. La Nation salue de ses acclamations un « gage nouveau de sa sécurité future et des destinées de « cette dynastie à qui elle devra sa grandeur et son « repos..... ».

Le Te Deum a été en effet chanté à Vesoul le dimanche de Pâques. Et, à la fin de la cérémonie religieuse, on a passé la revue des troupes aux promenades. Comme d'habitude, la journée s'est terminée par de brillantes illuminations et une soirée non moins brillante à la Préfecture.

Et, sur la demande de l'impératrice, on a encore allongé les vacances de Pâques, à la grande joie des écoliers.

Après les fêtes de la naissance, sont venues les fêtes du baptême (14 juin), précédées naturellement d'une circulaire préfectorale des plus louangeuses, avec nouvelles illuminations et nouvelle soirée (1).

L'Empereur à Vesoul

Le jeudi 24 juillet 1856 est encore un jour mémorable dans l'histoire de Vesoul : la ville recevait la visite presque inopinée de l'Empereur, venant de Plombières (2). Cette fois, les Vésuliens pris à l'improviste se sont surpassés, car en deux jours la ville a été littéralement trans-

⁽¹⁾ L'Hôtel de la Préfecture offrait un coup d'œil magnifique par le nombre, la variété et la disposition artistique des feux en guirlandes. L'inscription: Vive le Prince Impérial! occupait tout un côté de la cour d'entrée.

⁽²⁾ Une dépêche de Plombières, datée du 22 juillet, avait annoncé cette grande nouvelle.

formée, avec une profusion incroyable de fleurs, de feuillages, de guirlandes, de verdure, de drapeaux, d'oriflammes et de draperies. Toute la ville semblait un immense arc de triomphe, depuis le passage à niveau du chemin de fer jusqu'au sommet de la Motte, où l'on avait installé une batterie d'artillerie fournie par la place de Besançon. On remarquait surtout 28 grands mâts vénitiens portant en écusson les noms des 28 cantons du département, avec les armes de leurs chefs-lieux. Et, sur la place de l'Eglise, on admirait une colonne composée de tuyaux de drainage, avec des gerbes de blé pour ornement du piédestal.

Au collège — qu'il était question de transformer en lycée — une inscription rappelait la reconnaissance de l'Université pour l'héritier de son fondateur (2).

Enfin, à la Préfecture richement décorée, on voyait un transparent gigantesque rappelant les cinq grandes manifestations de la Haute-Saône en faveur de Napoléon III.

A deux heures, le canon grondait au sommet de la . Motte, annonçant l'arrivée de l'Empereur sous le grand arc de triomphe du chemin de fer. C'est là que le Préfet lui a souhaité la bienvenue en le remerciant de sa visite, puis le Maire a complimenté le souverain en ces termes :

« Sire,

« Les populations qui se pressent en foule à votre ren-« contre et les acclamations que vous avez entendues « doivent vous donner la preuve que les habitants du « département de la Haute-Saône (et ceux de la ville de « Vesoul en particulier) sont heureux de ce que vous avez

Exspectate, venis.

Traduction: Toi que nous attendons, tu viens enfin!

⁽²⁾ On remarquait aussi l'inscription suivante, empruntée à un poète latin :

- « bien voulu les honorer de votre présence. Ils savent « tous les éclatants services que vous avez rendus à la « France et tous vous en sont profondément reconnais-« sants.
- « Permettez-moi, Sire, de vous exprimer tout le bon-« heur que j'éprouve moi-même d'être en ce jour l'inter-« prête des sentiments d'affection et de dévouement des « membres du Conseil municipal et de tous mes conci-« toyens, et de pouvoir répéter avec eux le cri de : **Vive** « l'**Empereur!** »

Le prince a répondu qu'il était heureux de se trouver dans une ville dont il connaissait les sentiments.

Le cortège impérial s'est alors ébranlé au milieu des acclamations populaires.

Après les réceptions d'usage à la Préfecture, l'Empereur a visité les casernes, passé la revue des troupes, décoré divers officiers et distribué des gratifications à huit soldats blessés de l'armée d'Orient.

De là, visite à l'église. Et alors se produit un incident bizarre : la foule était si compacte que le Prétet n'a pu faire approcher son cheval pour reconduire le souverain. Celui-ci, pressé de partir, lui a serré la main en lui témoignant son extrême satisfaction de l'accueil chaleureux des populations de la Haute-Saône.

La fête s'est terminée à la Préfecture par une soirée splendide où l'on a bu à la santé de la famille impériale qui avait laissé 2.000 francs pour les pauvres de la ville.

Le sanctuaire de la Motte Inauguration par le Cardinal Mathieu

L'année suivante (1857) est marquée à Vesoul par une solennité imposante : on venait de finir le sanctuaire de la Motte, il fallait en faire l'inauguration. C'est le Cardinal Mathieu, assisté de l'Archevêque de Reims, qui a présidé cette cérémonie religieuse, en présence du Préfet, du Conseil de préfecture, du Président du tribunal civil, du Procureur impérial, du Receveur des finances, de l'Inspecteur d'académie, des Ingénieurs, des Officiers supérieurs, des Conseillers municipaux et d'une foule innombrable de fidèles Vésuliens ou d'étrangers curieux.

« Toutes les maisons étaient tendues de draperies et ornées de verdure, toutes les portes et toutes les fenêtres se dissimulaient sous de gracieux transparents chargés d'emblèmes. Toutes les rues étaient comme autant d'avenues où le laurier rose mariait ses fleurs au feuillage du grenadier et de l'oranger... Trois arcs de triomphe complétaient cette décoration. Le premier, dressé devant l'hôtel de ville, attirait particulièrement les regards... Le troisième, placé à l'entrée du rempart, formait par l'éclat et la fraîcheur de la verdure un contraste frappant avec les vieilles murailles... (1). »

Quinze mille étrangers remplissaient, dès le matin, les maisons, les rues et les places. Beaucoup d'entre eux se sont joints à la foule des fidèles Vésuliens, aux 135 prêtres en surplis et aux autorités civiles et militaires pour former une procession grandiose qui éclipsait complètement la fameuse cérémonie civile du 31 mai 1793 (2).

Après une heure de marche, le cortège du clergé, escorté par un détachement du 9e cuirassiers, arrive au sommet de la colline; Mgr. Mathieu bénit le sanctuaire, la musique alterne avec les chants religieux et le prélat officiant donne le signal du départ en entonnant le *Te Deum*.

La cérémonie, commencée à 5 heures, le 9 août, s'est terminée à 8 heures. La ville entière était illuminée.

⁽¹⁾ Notice historique rédigée par M. Boilloz, curé de Vesoul, p. 14.

⁽²⁾ Voir dans le tome ler, p. 325, la relation de cette fête civique qui avait pour but l'érection d'un obélisque au sommet de la Motte.

Ce sanctuaire est un vaste portique, surmonté de clochetons, au milieu desquels s'élève une flèche terminée par une croix. Au centre du portique se dresse un piédestal en forme d'autel, supportant une colossale statue de la Vierge (1) qui a les mairs étendues et les yeux tournés vers la ville.



Le Sanctuaire de N.-D. de la Motte

Vue de la plaine, cette chapelle semble écrasée et mesquine. Mais cette impression se dissipe quand on est en face du monument; loin de le critiquer, on l'admire, car les proportions en sont bien gardées (2).

⁽¹⁾ Cette statue a 3m50 de hauteur.

⁽²⁾ La relation de cette cérémonie a été retracée dans une brochure publiée en 1860 par l'imprimerie Jacquin, à Besançon.

C'est à M. Boilloz, curé de Vesoul, que revient l'honneur et le mérite d'avoir érigé ce monument.

La ville de Vesoul lui doit une reconnaissance spéciale, car il a sacrifié son propre terrain sur le versant de la Motte pour ouvrir ce chemin en lacets gracieux qui conduisent au sommet de la colline et l'ont transformée complètement.

Passage du maréchal Canrobert (28 avril 1858)

L'année 1858 est marquée à Vesoul par une série d'évènements secondaires dont on trouvera la mention au chapitre XVII.

Le plus important, c'est l'arrivée du maréchal Canrobert venant d'Epinal. Il a fait une entrée solennelle dans notre ville, escorté par le régiment de hussards. La plupart des maisons et des édifices publics étaient pavoisés. Le maréchal est descendu à l'hôtel de la Madeleine, et là il a reçu le Préfet qui lui a présenté tous les fonctionnaires et les anciens militaires décorés de la médaille de Sainte-Hélène. Aux uns et aux autres le Maréchal a témoigné les plus délicates attentions.

Après un brillant déjeuner offert aux chefs de service, le Maréchal s'est rendu à la caserne de cavalerie qu'il a visitée entièrement, puis il a passé la revue des troupes.

De la caserne, le Maréchal s'est transporté à l'hôpital et il a prodigué à chacun des malades des témoignages de cette bonté qui lui avait valu en Crimée le titre flatteur de Père du soldat.

En quittant notre ville, Canrobert s'est rendu à Belfort. Un brillant état-major et le régiment de hussards, précédé d'un fort piquet de gendarmerie, ont rendu au Maréchal les honneurs dus à son titre éminent (1).

⁽¹⁾ Journal de la Haute-Saône.

Transformation du collège en lycée (1862)

Bien avant le passage de l'Empereur, une question importante préoccupait les Vésuliens, c'était la question du collège. Il coûtait plus cher que l'ancienne Ecole centrale et ne remportait pas plus de succès. En vain, on avait créé en 1835 un cours de mathématiques spéciales et en 1843 des cours préparatoires aux écoles du gouvernement et même une école primaire supérieure, il n'y avait guère plus de 150 élèves. Et pour un effectif si petit la ville dépensait chaque année un cinquième de ses revenus (1). Il fallait aviser.

C'est alors (mars 1850) que M. Jules Courcelle, adjoint au maire, a rédigé un magnifique rapport (20 pages imprimées) où il proposait d'augmenter légèrement la rétribution scolaire due par les enfants des familles riches et d'accorder par contre la gratuité aux élèves intelligents qui appartenaient à des familles peu aisées (2).

Cette proposition équitable et vraiment démocratique de M. Jules Courcelle fut écartée sous prétexte que les Chambres venaient de voter la fameuse loi de 1850 et que le Ministre de l'instruction publique élaborait un projet de réorganisation des collèges.

Le statu quo a donc subsisté jusqu'en mai 1853. A cette époque, la question du collège était remise à l'ordre du jour et le Conseil municipal proposait de transformer le collège en lycée.

La réponse ne s'est pas fait attendre; mais, hélas! elle était douloureuse. Le Recteur de Besançon, invoquant un

⁽¹⁾ Revenus de la ville 75.000 francs.

Subvention de la ville 15.000 francs.

⁽²⁾ Ce rapport est accompagné d'un tableau comparatif entre le collège de Vesoul et 70 autres collèges français. La lecture de ce rapport prouve amplement que M. Courcelle avait raison.

décret de 1811, réclamait des locaux pour 200 pensionnaires avec 20 bourses d'internes, 20 demi-bourses, et 23 quarts de bourse. Un tel effort dépassait de beaucoup les ressources municipales : le projet fut enterré.

Intervention de M. Lélut

La Haute-Saône avait alors un député actif et influent, M. Lélut, qui s'intéressait vivement au sort du collège et multipliait les lettres et les démarches pour en obtenir la transformation.

Le 15 novembre 1853, il écrivait donc au maire de Vesoul une lettre pressante : « Hâtez-vous, disait-il, le moment est favorable; introduisez votre demande, dites que la ville de Vesoul est pauvre et que son collège a connu de beaux jours, et alors on vous fera des conditions moins draconiennes ».

L'avis fut goûté, et, le mois suivant, le Conseil municipal et le Conseil général se décidaient enfin à émettre un vœu pour la transformation du collège en lycée.

Les plans du lycée

La délibération ayant été approuvée, on s'occupe des plans.

MM. Lebœuf et Dodelier, chargés de ce soin, ont soumis des projets assez différents. Celui de M. Lebœuf était grandiose; celui de M. Dodelier plus modeste: le montant de son devis s'élevait à 65.000 francs. C'était suffisant pour les besoins actuels; mais on avait compté sans les exigences de l'administration supérieure. Il fallut donc un nouveau devis qui, cette fois, atteignit le chiffre respectable de 165.000 francs dont 50.000 pour le mobilier. L'école primaire mutuelle serait transférée dans un nouveau local, rue du Fort; la bibliothèque municipale

serait maintenue, mais son aménagement intérieur modifié. La porte d'entrée devait être déplacée et reportée au centre des bâtiments; il y aurait quatre cours pour les élèves dont une pour les convalescents (quelle prévoyance!) Enfin, on devait construire une vaste salle pour servir à la récréation des petits et de local pour les fêtes ou la distribution des prix. L'aménagement du premier, du second et du troisième ne présente rien de particulier sauf la création d'une salle d'arrêt (probablement le fameux séquestre) et d'une salle de récréation qui devait être terriblement bruyante.

Ressources financières

Les plans ainsi arrêtés et approuvés, il restait à trouver les ressources nécessaires. En ce temps-là, la bonne ville de Vesoul, qui se donnait des airs de pauvreté, avait une jolie réserve de cent mille francs. Avec cela on pouvait déjà boucher un fameux trou. En y ajoutant le versement de 10 annuités de 6.000 francs chacune (prises sur les revenus extraordinaires de la commune) on parvenait à réaliser la somme nécessaire. Tel fut le plan financier de la municipalité; et le conseil, invité à donner son avis, le donna sans la moindre hésitation le 11 mars 1855.

Lenteurs administratives

Un an après, les choses étaient toujours au même point : le dossier avait été envoyé à Paris ; mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et d'un projet à sa réalisation. Que faisaient les bureaux ? Il ne nous appartient point de scruter ce mystère. Contentons nous de dire que la population Vésulienne manifestait une impatience légitime. Enfin. las d'attendre, le maire réunit son Conseil le 28 mai 1856, et introduit une nouvelle instance pour faire aboutir la transformation réclamée depuis *onze ans*.

Tantæ molis erat gymnasium condere nostrum! (1).

Tout vient à point à qui sait attendre. Le 10 décembre 1856, M. le marquis d'Andelarre, qui avait joint ses instances à celles du Conseil, recevait de M. Baroche, ministre d'Etat, un petit billet consolateur : le Conseil supérieur va s'occuper de votre lycée, lui disait-il, soyez sans inquiétude ; je m'y intéresse personnellement.

La promesse n'était pas vaine; sept jours après, le Conseil supérieur examinait les dossiers et donnait un avis favorable. Enfin!

Nouveau contre-temps

Mais voici bien une autre histoire: le 20 mars 1857, M. le Recteur de Besançon écrivait au maire de Vesoul une lettre amicale pour lui représenter que les premières prévisions de dépenses étaient insuffisantes. Il n'y avait pas de gymnase, certains locaux seraient peut-être trop étroits, ou le matériel insuffisant. Bref, il réclamait la bagatelle de quarante mille francs, et il engageait la municipalité à les voter courageusement: « Elle s'exonèrera ainsi, disait-il, d'une dépense annuelle de 15.000 francs qui représente un capital de 320.000 francs ».

Que faire? Refuser, c'était tout remettre en question. Après bien des tâtonnements, cette grosse dépense supplémentaire fut votée (2 avril 1858).

Tout semblait fini: mais voici que, le 7 décembre de la même année, surgit une nouvelle demande rectorale. Heureusement, elle n'était pas onéreuse; c'est dire qu'elle fut acceptée comme les autres.

⁽¹⁾ Ce vers latin, imité de Virgile, signifie : tant était grande la difficulté de construire notre lyeée !

Décret Impérial Pose de la première pierre

Enfin le 3 septembre 1859 paraissait le fameux décret impérial ordonnant la construction du lycée de Vesoul qui devait être ouvert le 1er octobre 1861.

Inutile de dire que l'on s'est mis à l'œuvre immédiatement et, quelques mois plus tard, on posait la première pierre du nouveau Lycée. Il y a aux archives municipales un dossier spécial sur cet objet, mais une petite note au crayon avertit le lecteur que le procès-verbal de la cérémonie, confié à M. le Préfet, a disparu; c'est une lacune dans l'histoire du Lycée, mais une lacune peu regrettable; on devine aisément comment les choses se sont passées.

Quelque temps après, le 21 août, le Conseil général était invité à voter une petite subvention de 30.000 francs pour venir en aide à la ville de Vesoul. Mais l'assemblée a fait la sourde oreille, se contentant de voter la création de 6 bourses, ce qui constituait une dépense annuelle de 3.600 francs.

Ouverture du Lycée

Malgré ce refus du Conseil général, les travaux ont continué, mais avec une lenteur regrettable.

Enfin, le 3 septembre 1862, M. le Recteur présidant la distribution des prix annonçait, au milieu des acclamations publiques, que dans deux mois on inaugurerait le Lycée de Vesoul. Voici le passage le plus curieux de ce discours:

« Bientôt, Messieurs, nous n'aurons plus conservé de « notre ancien Collège que le souvenir du bien qu'il a « produit et des hommes qu'il a formés. Sur la place qu'il « occupait, s'élèvent des bâtiments pleins d'air et de « lumière; et, derrière, s'étendent de vastes cours et de « vastes horizons. «Jeunes gens, vous allez devenir les fils du Lycée « de Vesoul; il vous appartient d'en fonder et d'en « étendre la renommée... »

Un mois après, paraissait la nomination de quatorze professeurs nouveaux.



LYCÉE. - Entrée principale

C'est le 5 novembre seulement qu'eut lieu l'inauguration officielle du Lycée en présence du Préfet, du Général, du Maire et des notabilités Vésuliennes.

M. Bailly, inspecteur d'académie, présidait; il a prononcé à cette occasion un long discours que les limites de cet article ne nous permettent pas de reproduire. Le Lycée de Vesoul existait enfin.

L'établissement comptait alors une centaine d'internes et autant d'externes. Il compte aujourd'hui 330 élèves:

vires acquirit eundo! (1)

Concours régional de 1863

De 1862 à 1870, aucun évènement mémorable à citer dans les annales Vésuliennes, sauf le Concours régional de 1863 entre les sept départements de l'Est (Haute-Saône, Doubs, Vosges, Meurthe, Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin). Cette fois, le siège du Concours était à Vesoul, et il a obtenu un vif succès, grâce à la Société d'agriculture qui n'avait rien négligé pour accroître la splendeur de ces fêtes où l'industrie rurale trouve des encouragements, des récompenses et des modèles.

La Place Neuve (aujourd'hui Place de la République) était couverte de machines et d'instruments agricoles. Et l'on a constaté avec plaisir que l'agriculture cessait d'être routinière pour entrer enfin dans la voie du progrès.

Ce Concours de 1863 a procuré à la ville de Vesoul une création durable qui fait encore aujourd'hui les délices de la population : c'est le jardin anglais ouvert à l'extrémité des Allées par les soins de la Société d'agriculture. Dans ce jardin nouveau, la Société avait organisé une exposition de fleurs, de fruits et d'instruments d'horticulture. On ne pouvait pas choisir un emplacement plus convenable. Ce jardin paysager était remarquable par l'agrément des ses plantes de luxe, de ses parterres diaprés, de ses arbustes variés, de ses eaux et de ses rocailles. Au milieu s'élevait un gracieux chalet. L'ensemble était fait pour charmer le spectateur le plus

⁽¹⁾ Ces détails sont extraits de l'Annuaire des anciens élèves. Ils ont été fournis par l'auteur même de cette Histoire de Vesoul.

rébarbatif aux beautés de la nature, combinées avec celles de l'art.

Le Concours s'est terminé le 10 mai par une journée mémorable : messe solennelle en présence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, du préfet, du général, du recteur d'Académie, du procureur général, du maire et de tous les chefs des services administratifs ; puis, distribution des prix accompagnée de magnifiques discours ; le préfet a remercié « la municipalité de cette cille modeste, mais hospitalière, qui cherche à suppléer par la cordialité de l'accueil à ce qui peut manquer à l'éclat de la mise en scène ». Et il a complimenté la Société d'agriculture « qui par la rapide création du jardin paysager et par l'heureuse exposition florale a pourvu largement au plaisir des yeux ».

Après lui, M. Amédée Thierry a proclamé que l'agriculture de la Haute-Saône allait maintenant de pair avec celle des départements qui passaient naguère pour privilégiés. Et il a terminé en disant : « J'ai peine à reconnaître votre sol, tant son aspect a changé : villes et campagnes se sont pour ainsi dire transformées ».

Le soir de ce beau dimanche, le jardin anglais par ses brillantes illuminations offrait un coup d'œil féérique aux milliers de spectateurs. Chacun applaudissait au bon goût et à l'excellente innovation de la Société d'agriculture (1).

Le plébiscite à Vesoul (1870)

Cependant, l'Empire longtemps autoritaire s'était décidé à devenir libéral. A cet effet, l'Empereur avait soumis au Sénat qui l'a approuve un projet de Constitution en 46 articles, dont le dernier était ainsi conçu :

⁽¹⁾ Ces détails sont extraits du Journal de la Haute-Saône.

« Les changements et additions apportés au plébiscite « des 20 et 21 décembre 1851 par la présente Constitution « seront soumis à l'approbation du peuple ».

Aussitôt il s'est formé à Vesoul un Comité plébiscitaire composé des personnalités les plus marquantes de la ville (1). Et il a adressé aux électeurs de l'arrondissement un manifeste leur conseillant de voter oui sans hésitation et sans crainte. « Ce sera une force contre les tem- « pêtes politiques, une force pour l'ordre et la liberté.

« N'oubliez pas qu'il sagit avant tout d'affermir la base de « nos institutions libérales et de sauvegarder l'avenir de

« la France ».

Cette proclamation a produit son effet, comme on peut le voir par les chiffres ci-dessous :

Vote pour le Plébiscite

Arrondissement de Vesoul

Electeurs inscrits: 30.869 Electeurs votants: 25.658

 Nombre de oui
 22.524

 Nombre de non
 2.786

 Voix perdues
 358

L'arrondissement de Lure avait donné 21.486 oui,
Gray — 11.897 oui,

soit un total de 55.907 oui contre 25.899 non.

La Haute Saône se trouvait encore une fois à la tête des départements les plus impérialistes. Et l'arrondissement de Vesoul donnait l'exemple.

En votant, le 8 mai, pour le plébiscite, on pensait voter pour la consolidation de l'Empire et surtout de la paix. Or, trois mois après, on avait la guerre avec l'Allemagne!

^(!) Leurs noms sont mentionnés dans le Journal de la Haute-Saône (4 mai 1870).



M. Amédée THIERRY Préfet de la Haute-Saône du 17 août 1830 au 4 novembre 1838

CHAPITRE XVI

LA GUERRE DE 1870-1871

SOMMAIRE. — La déclaration de guerre. — Le 4 septembre 1870. — M. Meillier, préset. - Nouvelle municipalité Vésulienne. - Organisation de la garde nationale. - Souscription patriotique à Vesoul et dans les principales communes. - Offre généreuse des pompiers. -Arrivée et passage de troupes. — Les Allemands à Vesoul (18 octobre). - Courageuse attitude de M. Noirot, maire de Vesoul. - Sans-façon des Allemands. - Leurs appréhensions. - Leur effroi le 19 octobre. - Héroïsme du capitaine Huot, actuellement buraliste à Vesoul. -Exigences des Allemands. — Les ambulances. — Les ôtages de Vesoul (2 décembre). — Nomination d'un préfet prussien (5 décembre). — Episode sanglant près de Vesoul (20 décembre). — Départ momentané des Allemands (janvier 1871). - Vesoul retombé au pouvoir de l'ennemi. - Pillage de la gare. -- Autre incident : les paquets de la poste Badoise. - Les Vésuliens au siège de Belfort. - Fin de la guerre. - Elections générales. - La Commune de Paris; Adresse de la municipalité Vésulienne à M. Thiers, - Félicitations du gouvernement aux Vésuliens.

La déclaration de guerre

La déclaration de guerre à la Prusse avait causé dans la Haute-Saône une grande impression de surprise d'abord, puis d'enthousiasme patriotique. On suivait avec anxiété, mais aussi avec confiance, les mouvements de troupes qui traversaient notre région. Partout on faisait à nos soldats un accueil chaleureux; trop chaleureux même, car le préfet dut « recommander la plus grande prudence dans la distribution des vivres et des spiritueux que le patriotisme des populations fait à nos soldats à leur arrivée dans les gares ». Chacun escomptait à l'avance le succès de nos armes, chacun attendait avec impatience l'heureuse nouvelle d'une grande victoire.

Hélas! les victoires espérées se changeaient bientôt en désastres réels; au lieu de battre les Allemands, c'est nous qui étions battus à Reischoffen et à Wissembourg, malgré une résistance héroïque de nos soldats qui avaient lutté contre un ennemi dix fois supérieur en nombre.

Et bientôt même, on apprenait avec une stupeur facile à comprendre l'immense désastre de Sedan, qui eut pour conséquence la chute de l'Empire et l'installation du Gouvernement de la Défense nationale.

Le 4 septembre 1870

Sur toute l'étendue de notre territoire, ce fut un même cri d'indignation et de colère populaires contre Napoléon Ill qui livrait pieds et poings liés au roi de Prusse une armée d'élite, notre suprême espérance.

Cette catastrophe épouvantait notre pauvre pays, car il voyait à ses portes l'invasion allemande. Cependant, loin de s'abandonner au découragement, chacun s'apprêtait à un vigoureux effort pour repousser l'envahisseur.

La République venait d'être proclamée à la face de l'Europe stupéfaite; la nouvelle en parvenait aussitôt à Vesoul avec les décrets de la Défense nationale nommant: Préfet de la Haute-Saône, M. Jules Meillier, avocat à Vesoul; Maire de Vesoul, M. Alphonse Noirot, avocat; Procureur de la République, M. Louis Parrot, avocat; Commandant de place de la ville, M. Emmanuel Jourdan, conseiller de préfecture.

C'est le procureur qui a payé le premier de sa personne. Assisté de MM. Moitoiret, imprimeur, et Gourgeon, tambour de ville, il a parcouru les rues de Vesoul, faisant lire par son frère Ferdinand, bibliothécaire, le décret qui proclamait la déchéance de l'Empire et l'établissement de la République.

Cette proclamation fut accueillie froidement par les habitants de Vesoul qui, à cette époque, n'avaient pas d'ardeur pour les idées républicaines. Quelques citoyens seulement se sont réjouis de l'ère nouvelle dans laquelle entrait la France; mais tous applaudissaient à la déchéance de l'Empire, déchéance qui s'imposait comme un acte de justice nationale et comme une nécessité de salut public.

M. Meillier, Préfet

M. Meillier, succédait à M. Laribe, préfet de la Haute-Saône.

Le choix était bon, car M. Meillier jouissait d'une grande considération, fruit d'une longue et honorable carrière dans le barreau.

A peine installé, le nouveau préfet a lancé une proclamation dans laquelle il faisait appel au patriotisme des habitants de la Haute-Saône pour défendre le sol sacré de la patrie et repousser les envahisseurs.

Voici le texte de ce manifeste, un peu optimiste puisqu'il promettait l'anéantissement de la Prusse :

« Habitants de la Haute-Saône,

- « Je n'ai ni demandé, ni désiré même les hautes fonc-« tions que m'impose le Gouvernement de la Défense « nationale : on m'a parlé de devoirs à remplir, de sacri-« fices à faire. J'ai cédé enfin, sûr de trouver en vous un « concours énergique et ferme.
- « Les circonstances sont graves. Victimes de l'ineptie « et de l'imprudence, mais toujours dignes d'elles pour « leur héroïque courage, nos armées n'ont pu arrêter la « marche de l'ennemi : il est au cœur même du pays, sous « les murs de Paris; il y trouvera son tombeau, j'en ai le « ferme espoir. L'Empire les y a introduits, la Républi-« que les y ensevelira.



M. MEILLIER

PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE

pendant la guerre de 1870-71

« La République!... Que ce mot ne vous effraye point, « habitants de la Haute-Saône. La République n'est pas « plus nécessairement la violence, l'anarchie, que l'Em-« pire n'a été la paix, l'ordre dans les finances, l'inviola-« bilité du sol national.

« L'Empire est tombé dans le sang, dans la boue; la « République lui succède, répudiant solennellement toute « idée de guerre et de conquête; mais prête à tout, pour « sauver l'honneur du nom et l'intégrité du territoire « français.

« Ce sont là, je le sais, vos pensées, vos résolutions. « Armez-vous donc, vous tous que la loi laisse à leurs « foyers; armez-vous; exercez-vous sans relâche; et, s'il « fallait que l'ennemi dût étendre jusqu'à nous ses dépré- « dations, qu'il ne soit pas dit que quelques pillards ont « requis impunément sur notre sol.

« Pour ce grand effort de la Défense nationale, il faut « sans retard des ressources considérables. Ne suivrez-« vous pas l'exemple qui vous est partout donné? Acquit-« tez par anticipation et les douzièmes non encore exigi-« bles de 1870, et, s'il se peut, les impôts de 1871. Ainsi « tous, les uns par leur sang, les autres par leur argent, « nous contribuerons au salut de notre chère patrie.

« Mais, avant tout, union pleine et entière de toutes les volontés, de tous les sentiments. Laissons de côté nos sympathies, nos répugnances personnelles. Pour moi, chers concitoyens, je n'ai qu'un objet : faire respecter les droits de chacun, maintenir l'ordre, assurer l'exécution des lois, et contribuer par toutes les voies sages et loyales à l'établissement définitif de cette forme de gouvernement, la plus logique, en somme la plus digne d'un citoyen libre : la République.

« Vesoul, le 14 septembre 1870, « Le Préfet de la Haute-Saône « J. MEILLIER. »

Nouvelle municipalité Vésulienne

Après le changement de préfet, Vesoul a vu le changement de sa municipalité (12 septembre).

Comme nous l'avons dit, le nouveau maire était M. Noirot, avocat ; il remplaçait dans les fonctions de premier magistrat de la ville M. Auguste Petitclerc qui



NOIROT Alphonse-Xavier

avait énergiquement refusé de servir le gouvernement républicain. Inutile de faire connaître M. Noirot à nos lecteurs, car il a joué dans le département un rôle considérable et occupé à Paris les emplois les plus élevés. C'était l'homme qu'il fallait à la tête de la municipalité, dans la crise redoutable qu'allait traverser le chef-lieu du département.

On lui avait donné comme collaborateurs MM. Villemot et Baulmont.

Nos trois magistrats municipaux ont fait, eux aussi, un chaleureux appel au patriotisme de leurs administrés, dans une proclamation très curieuse où ils rassuraient les citoyens sur l'établissement de la République qui « respectera toutes les consciences honnêtes et toutes les convictions sincères. »

Vu l'importance de ce document, nous croyons utile de le reproduire en entier:

« Chers concitoyens,

« Le Gouvernement républicain de la Défense nationale « nous a demandé, au nom de nos sentiments démocrati-« ques éprouvés et de notre dévouement au pays, d'ac-« cepter les fonctions municipales, quel qu'en peut être

- « le péril. Un refus dans les circonstances actuelles eût « été une apostasie et une désertion.
- « Mais, quelles que soient nos intentions de bien faire, « nous ne pouvons rien sans votre appui et votre con-« cours à tous.
- « Notre premier devoir est de préparer la résistance, « d'armer les citoyens, d'organiser la garde nationale, « d'aider à toutes les mesures qui peuvent assurer le « triomphe de la France, d'entretenir dans les âmes le feu « sacré du patriotisme qui est notre force. Nous achève-« rons avec énergie et fermeté ce qui n'est que commencé.
- « Mais ce n'est pas assez de demander à la République « la victoire, il faut encore lui demander la liberté : là « aussi est le salut.
- « Nous tendrons de nos plus généreux efforts dans la « limite de nos fonctions à rattacher à la République « ceux-là même qui l'ont accueillie avec défiance; et, « pour la faire accepter et aimer de tous, nous éviterons « également comme funestes toute réaction et tout excès.
- « Pour nous aider dans cette tâche, nous comptons sur « le patriotisme de tous les citoyens sur la confiance « que nous espérons leur inspirer, sur le zèle et le « dévouement de la garde nationale, qui seront, nous en « sommes certains, à la hauteur des devoirs que les cir- « constances imposent. »

Organisation de la Garde nationale

M. Noirot avait raison de compter sur le patriotisme de ses concitoyens, car ils en ont donné des preuves nombreuses et éclatantes. Une loi du 10 août 1870 avait prescrit la réorganisation de la Garde nationale. Aussitôt les Vésuliens se sont enrôlés avec un empressement digne d'éloges et bientôt ils étaient assez nombreux (800 envi-

ron) pour former cinq compagnies, pour l'équipement desquelles la ville avait voté sept mille francs (18 septembre).

A cette vaillante légion, il fallait un chef plus vaillant encore; on fit choix de M. Sautier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, chef de bataillon du génie en retraite. C'était l'homme de la situation. Son ardeur guerrière s'est réveillée avec les périls de sa patrie, témoin l'ordre du jour suivant adressé à ses soldats, le lendemain de son installation.

ORDRE DU JOUR

« Officiers, Sous-officiers, Caporaux et Gardes « nationaux.

- « Appelé par vos suffrages au commandement du ba-« taillon de la Garde nationale de Vesoul, je viens vous « remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me « faire et vous assurer de tout mon dévouement.
- « Nous avons à nous organiser dans des circonstances « douloureuses; mais avec de l'ordre, de l'union et de là « bonne volonté, nous arriverons promptement, je l'es-« père, à de bons résultats.
- « Je suis assuré de votre zèle, et, quelles que soient les « difficultés du service, quels que soient les efforts que la « France exige de nous, votre patriotisme est un sûr « garant que nous saurons les surmonter et donner à la « défense de notre beau pays un concours énergique.
- « Pour moi, je serai heureux si, après le témoignage « d'estime que vous venez de m'accorder, je puis obtenir « votre confiance entière et votre affection.

« Le Commandant de la Garde nationale, « Signé : SAUTIER.

« Vesoul, le 19 septembre 1870. »

Enflammés par ce langage vibrant de patriotisme, les gardes nationaux de Vesoul se mirent résolument à l'œuvre. Chaque jour, on les voyait s'exercer au maniement des armes, soit à la caserne, soit aux Promenades, soit devant le Palais de Justice.

On avait établi plusieurs corps de garde : personne ne manquait au poste, personne ne cherchait à se soustraire à ses obligations.

M. le commandant Sautier était habilement secondé, dans sa tâche patriotique d'exercer et d'organiser la garde nationale de Vesoul, par M. Alfred Suchaux, imprimeur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie démissionnaire, qui remplissait les fonctions de capitaine adjudant-major.

Les compagnies étaient composées du cadre d'officiers suivant :

La compagnie de pompiers : capitaine, Dodelier ; lieutenant, Moussu ; sous-lieutenant, Rapin ; délégués, Arquinet, Halley et Thevenot.

La première compagnie : capitaine, Dutrulle; lieutenant, Doriant de Bellegarde; sous-lieutenants, Henry (Jules) et Besson.

La deuxième compagnie : capitaine, Humbert; lieutenant, Grand; sous-lieutenants, Fournet et Petit.

La troisième compagnie : capitaine, Euvrard; lieutenant, Bauquier; sous-lieutenants, Besson et Lapierre.

Quatrième compagnie : capitaine, Lacurie; lieutenant, Hubler; sous-lieutenants, Grémailly et Laroche.

La cinquième compagnie : capitaine, Millot ; lieutenant, Nadalon ; sous-lieutenants, Beaudoin et Willemot.

Tous les officiers, sous-officiers, même les caporaux avaient été nommés par les gardes nationaux.

Nous devons dire que le beau zèle déployé au début ne dura pas longtemps. Le 8 octobre, le brave commandant Sautier était déjà obligé d'adresser un nouvel ordre du jour, légèrement comminatoire, et de gourmander l'indifférence des uns et l'inertie des autres. En conséquence, on établit un conseil de discipline et aussitôt, comme par enchantement, chacun reprit son poste et son rôle habituels. Bientôt même les hommes étaient assez instruits pour pouvoir manœuvrer et passer la revue. C'est alors que M. Noirot leur remit solennellement le drapeau. Le lieutenant porte-drapeau était M. Mascret, percepteur.

Tout semblait marcher à souhait de ce côté; chacun fondait les plus grandes espérances sur le patriotisme de la garde nationale quand, tout-à-coup, elle reçut l'ordre de rendre les armes (15 octobre). Elle avait vécu juste un mois!

Souscriptions patriotiques

Arrêté sur un point, le patriotisme des Vésuliens se donnait libre carrière sur un autre. Comme en 1792, on avait organisé une souscription nationale pour les blessés des armées de terre et de mer. Aussitôt toutes les familles de l'aristocratie et de la bourgeoisie, se piquant d'une noble émulation pour le bien de la patrie, envoyèrent des sommes considérables soit à Paris, soit à la Préfecture, soit au Journal de la Haute-Saone.

Parmi ces généreux bienfaiteurs il convient de citer: MM. le baron Bouvier, conseiller général (1) 2,000 fr. — Jules Courcelle, banquier, 2,000 fr. — Le marquis d'Andelarre, député, 1,000 fr. — Guy de Lambrey, conseiller général, 1,000 fr. — Meillier, préfet de la Haute-Saône, 500 fr. — Pinot, négociant, 500 fr. — de Bellegarde, trésorier général, 500 fr. — Coindre, négociant, 500 fr. —

⁽¹⁾ M. le baron Bouvier avait déjà remis 2,000 fr. au lieutenantcolonel Fournier, pour améliorer l'ordinaire de la garde mobile

A. Petitclerc, ancien maire, 500 fr. — Lamboley, notaire, 400 fr. — Suchaux père et fils, imprimeurs, 300 fr. — Le baron de Dalmassy, 200 fr. — Eugène Briot, conseiller général, 200 fr. — Eugène Courcelle, 200 fr. — A. Mariotte, propriétaire, 200 fr. — Le tribunal civil, 200 fr. — Les professeurs du lycée, 150 fr. — Les élèves du lycée, 130 fr. — M¹¹⁰ de Mailly, rentière, 100 fr. — M^{me} Augard, rentière, 100 fr. — MM. Boisselet, rentier, 100 fr. — Galmiche, conseiller, 100 fr. — Jourdan, conseiller de préfecture, 100 fr. — Maugin, conservateur des forêts, 100 fr. — Ruffier, propriétaire, (1) 100 fr.

Souscriptions des communes

Il serait injuste d'oublier de petites localités qui envoyèrent de grosses sommes à la souscription nationale. Citous notamment:

Jussey, 10,500 fr. — Gray, 4,000 fr. — Luxeuil, 3,770 fr. — Faverney, 733 fr. — Fougerolles, 700 fr. — Dampierre, 629 fr. — Montigny, 601 fr. — Noroy-le-Bourg, 500 fr. — Esprels, 500 fr. — Citers, 500 fr. — Morey, 500 fr. — St-Bresson, 500 fr. — Lavoncourt, 500 fr. — Pusey, 488 fr. — L'Etablissement de St-Remy, 400 fr. — Fontaine-les-Luxeuil, 400 fr. — Traves, 400 fr. — Rosey, 370 fr. — Preigney, 350 fr. — Purgerot, 354 fr. — Breurey-les-Faverney, 300 fr. — Arc-les Gray, 300 fr. — Faucogney, 300 fr. — Breuches, 300 fr. — Mailley, 300 fr. — Menoux, 300 fr. — Noidans-le-Ferroux, 300 fr. — La Côte, 300 fr. — Vellexon, 300 fr. — Dampierre-les-Montbozon, 300 fr. Nous arrêtons ici cette nomenclature des noms et des générosités. Mais on pourrait citer encore une centaine de

⁽¹⁾ Des centaines de citoyens ont donné 50 fr., d'autres 20, d'autres 10, sans compter des milliers de souscriptions inférieures.

communes qui ont souscrit pour des sommes variant entre 250 et 300 francs.

Un souffle de patriotisme animait donc tout le département de la Haute-Saône. Rien de pareil ne s'était jamais vu dans notre pays, même en 1792. Dans plusieurs localités, notamment à Vesoul, Gray et Gy, les élèves ont renoncé à leurs prix et la somme qui devait y être consacrée fut versée à la souscription nationale.

La générosité des particuliers augmentait avec les malheurs de la patrie; à mesure que les sombres nouvelles se succédaient, de généreux citoyens organisaient de nouvelles quêtes et envoyaient de nouveaux subsides à la caisse des blessés.

Comme toujours, les femmes françaises élevaient leur âme à la hauteur des évènements et s'ingéniaient pour venir en aide à nos soldats.

A côté des souscriptions en argent, il y avait donc les souscriptions en linges, flanelles, charpie. Et les envois succédaient aux envois. Si nos malheurs étaient immenses, immense aussi se montrait la charité publique. Tous les cœurs battaient à l'unisson : monarchistes et républicains, villageois et citadins, hommes, femmes, enfants mêmes, tous avaient les yeux tournés à la frontière ; tous éprouvaient la même angoisse. Une seule pensée préoccupait les esprits : nos désastres ; un seul désir enflammait les cœurs : le salut de la patrie.

Aussi le préfet de la Haute-Saône, touché de cet élan magnanime des populations, s'est empressé d'en exprimer toute sa reconnaissance par la circulaire suivante adressée à tous les maires :

« Messieurs,

« Les offres faites depuis plusieurs semaines pour faci-« liter le service des ambulances, les dons nombreux en « argent et en nature destinés aux blessés de notre héroï« que armée, témoignent hautement des sentiments qui « animent les populations du département de la Haute-« Saône.

« Veuillez bien, messieurs, être l'interprête du gouver-« nement, et remercier en son nom les personnes qui ont « pris part à cette œuvre de charité et de patriotisme ».

Offre généreuse des pompiers

Aux actes si nombreux de dévouement et de générosité il convient d'ajouter la noble initiative du corps des sapeurs-pompiers, ces soldats-citoyens dont l'éloge n'est plus à faire. Dès le début des hostilités, les officiers, sous-officiers et caporaux s'étaient réunis pour délibérer sur le concours que la compagnie pouvait prêter dans ces graves conjonctures.

Et l'assemblée avait pris à l'unanimité la décision suivante qui fut soumise à M. le maire de Vesoul :

« Monsieur le Maire,

« Au moment où notre vaillante armée lutte à la fron-« tière contre les ennemis de la France, le service des pla-« ces à l'intérieur peut devenir difficile, à cause du petit « nombre de soldats laissés en dépôt dans les garnisons.

« Le maintien de l'ordre à l'intérieur est un des éléments « de victoire à l'extérieur. Les sapeurs-pompiers de Ve-« soul viennent donc prier Monsieur le Maire de vouloir « bien faire connaître à M. le Préfet et au Commandant « des forces militaires du département qu'ils se mettent » à leur disposition pour l'accomplissement de tous les « services en rapport avec l'organisation et l'effectif de la « Compagnie, trop heureux de donner à la France ce « faible témoignage de leur patriotisme, mais disposés « énergiquement à en fournir d'autres preuves, si les « circonstances l'exigent. » Impossible de mieux parler. A ce langage viril et patriotique on reconnaît de vrais Français.

Cette démarche des pompiers de Vesoul n'a surpris personne, car ils sont coutumiers du fait. C'est pour rendre hommage à leur mérite que le Général Commandant la Haute-Saône a écrit la lettre suivante au capitaine de la compagnie:

« Mon cher capitaine,

« La compagnie des sapeurs-pompiers municipaux de « Vesoul a répondu à l'appel fait à son patriotisme avec « une ardeur et un dévouement au-dessus de tout éloge. « Je suis heureux, comme Général commandant la Sub-« division, de lui adresser mes félicitations pour son zèle

« et sa vigilance et mes remerciements pour le concours « qu'elle a prêté au maintien de la sécurité et de l'ordre « public. »

Cet empressement de toutes les classes de la société à panser les blessures de la patrie est tout-à-fait remarquable et méritait d'être signalé. Rien n'est perdu, ce semble,

ble et méritait d'être signalé. Rien n'est perdu, ce semble, dans un grand pays comme la France, quand tous les citoyens rivalisent de zèle et d'ardeur pour le bien public.

Arrivée et passage de troupes

Tandis que la garde nationale s'organisait à Vesoul, la garde mobile de la Haute-Saône y affluait chaque jour. « Elle était entassée dans la ville de Vesoul, sans vêtements, sans armes, sans instruction militaire, se demandant à elle-même pourquoi elle encombrait de sa masse désordonnée les rues de cette ville et dépensait dans une énervante inaction l'énergie et la force morale que réclamaient les dangers de la France.

« Près de cinq mille jeunes gens venaient d'être arrachés à l'agriculture, entre la moisson et les vendanges, au moment où les travaux des champs réclamaient tous leurs bras. Il eût fallu dès les premiers jours à cette foule effarée, avec une discipline inflexible, les occupations réglées de la vie militaire. Au lieu de cela, ces soldats d'un jour étaient abandonnés à eux-mêmes, s'embarrassant les uns les autres à cause de leur nombre, se consolant dans les tavernes de cet accroc de leur existence. Couchés sur un peu de paille, les uns au quartier de cavalerie, les autres dans le bâtiment de la Halle, ils commençaient l'apprentissage de leur métier par son côté le plus dur et le plus rebutant (1). »

L'autorité militaire attendait des ordres qui n'arrivaient jamais. Quelle différence avec la mobilisation vertigineuse de 1792 et 1793!

D'un autre côté la ville était inondée de soldats de toutes armes, malades, blessés ou fatigués, sans feuille de route, et qui causaient, sinon du désordre, du moins une confusion regrettable.

Le maire a dû intervenir et prier l'autorité militaire de répartir un peu mieux ces masses confuses de combattants valides ou impotents. Hâtons-nous de dire qu'il a reçu enfin satisfaction.

Les Allemands à Vesoul

A cette lenteur fatale les Allemands opposaient une activité merveilleuse. Bientôt Strasbourg succombait sous les coups du général Werder qui formait aussitôt un nouveau corps d'armée (le quatorzième) fort de cinquante mille hommes et le lançait contre le général Cambriels chargé de défendre les Vosges et de protéger la vallée de la Saône. Après une série d'engagements malheureux à la

⁽¹⁾ M. HILD, ancien professeur au lycée de Vesoul, Belfort et les bataillons mobiles de la Haute-Saône, pages 19 et 20.

Bourgonce et à Bruyères, Cambriels battait en retraite, le 11 octobre, et venait prendre ses cantonnements sur les bords de l'Ognon, avec la possibilité de se replier au besoin sous la place de Besançon.

Il était suivi de près par Werder qui, ne trouvant point d'obstacle, envahissait la Haute-Saône et arrivait sans encombre à Vesoul (1). De résistance, point. Par mesure de prudence, M. Noirot avait fait mettre en lieu sûr les archives de la mairie et il attendait tranquillement les ennemis, se promettant de leur tenir tête..... dans la mesure du possible.

C'est donc le 18 octobre 1870, à 11 heures du matin, que le drapeau allemand fut arboré à la préfecture de Vesoul qui est devenue le quartier général de Werder. A peine arrivés, les Allemands s'installent chez les particuliers avec un sans-gêne incroyable. Du lycée, ils font une ambulance; du palais de justice, l'hôtel des postes et télégraphes.

Cependant les édiles vésuliens, semblables aux vieux sénateurs romains, étaient fièrement restés à leur poste, sous la présidence de M. Noirot. Et ils s'apprêtaient à faire bonne contenance quand ils ont reçu la visite d'un officier prussien qui venait, selon l'usage, faire quelques petites réquisitions.

Résister était impossible; céder, humiliant. Il y eut donc une discussion pour la forme : plusieurs conseillers hasardèrent timidement une ou deux objections; les autres se contentaient d'écouter et de donner des marques

⁽¹⁾ Le rapport de l'état-major allemand dit que, dès le 15 octobre, Werder avait pris la direction de Vesoul; le lendemain, les Badois arrivaient à Xertigny, St-Loup et Conflans; le surlendemain à Vauvillers. Enfin. le 18 octobre, la première brigade Badoise avait occupé Vesoul, tandis que la deuxième gagnait Luxeuil, avec une avant-garde à Lure (tome XII, page 313).

d'assentiment. Eloquence perdue; on eut encore une nouvelle édition du fameux oœ victis! Et il fallut s'incliner devant la fatalité des évènements et les exigences du vainqueur.

Après avoir ainsi veillé à la défense des intérêts de la cité, les édiles Vésuliens ont songé à la défense de leurs propres intérêts, et « ils ont couru protéger leurs maisons envahies », laissant le maire en tête à tête avec les Allemands. La situation de M. Noirot était donc particulièrement délicate. Lui seul désormais allait supporter tout le poids des négociations avec un ennemi souvent brutal et insolent. Ici nous laissons la parole à M. Noirot lui même qui va nous raconter ses impressions et justifier ses actes.

Courageuse attitude de M. Noirot

« Je me demandai quelle attitude je devais avoir, et quelle ligne de conduite je devais suivre. C'était là une question importante, car les Allemands ne reconnaissant pas d'autre autorité que le maire, ma manière d'être avec eux pouvait les décider à plus ou moins de rigueur, ou, au contraire, à plus de modération.

« M'inspirant des intentions de mes collègues et des vœux de la ville qui, en n'opposant aucune résistance, montrait assez qu'elle était forcée de s'en remettre à la générosité du vainqueur, je pensais qu'il fallait avant tout protéger de mon mieux les personnes, les propriétés et la tranquillité publique.

« Je me promis de surmonter mes répugnances, de faire aux fonctions que je remplissais le sacrifice de mes répulsions d'homme et de citoyen, et d'être seulement le magistrat que les évènements constituaient intermédiaire forcé entre l'ennemi et les habitants, dont je transmettais chaque jour les griefs et les plaintes. Pour cela, rien n'eût été moins en sa place que des airs menaçants et de défi; il fallait, au contraire, pour réussir dans cette mission, être poli sans bassesse, ferme sans emportement, conciliant sans faiblesse, rester digne sans raideur, plaire sans obséquiosité; en un mot, se faire estimer et accepter. C'était un rôle ingrat qui livrait inévitablement l'acteur. quelles que soient son adresse et sa probité, aux rebuffades des uns et aux calomnies des autres; on pense naturellement au proverbe qui conseille de ne pas mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.

« J'en pris cependant bravement mon parti, et c'est ce plan que je suivis de mon mieux dans mes relations avec les autorités allemandes. Ces relations furent, du reste, différentes suivant les hommes : honorables et dignes avec le prince de Bade, les colonels Beyer, von Schmidt, von Zimmermann qui commandèrent chacun quelque temps la place de Vesoul et qui, indépendamment de formes pleines d'urbanité, m'écoutèrent toujours avec bienveillance et montrèrent souvent un esprit juste et élevé, — difficiles avec le général de Werder, homme d'humeur inégale, orgueilleux et apportant en France les idées de la Prusse féodale — détestables avec une bête féroce comme le major von Schak de triste mémoire.

« Je voyais ces officiers tous les jours, les entretenant longtemps de tout ce qui intéressait la population, et il est rare que je sois sorti de la préfecture, où ils logeaient, sans avoir obtenu quelque chose, une dispense de fournir une réquisition réclamée la veille; la promesse de loger les troupes dans les locaux publics ou dans les villages voisins; un laisser-passer avec chevaux et voitures pour quelque négociant; un ordre écrit pour faire sortir d'une maison un soldat brutal; une enquête sur un vol commis chez l'habitant; la mise en liberté d'un otage; des soins pour un prisonnier malade; tout ce que je pouvais enfin.

« Ils aimaient, du reste, la discussion et la controverse, et, quand on ne les heurtait pas de front, et que l'on savait gagner du temps, on arrivait souvent à ses fins (1).

Sans-façon des Allemands

Si le maire n'avait pas trop à se plaindre des chefs, la population n'avait pas à se louer des soldats. Ils entraient dans les maisons avec des airs insolents et exigeaient avec hauteur tout ce qui leur était dû et bien d'autres choses encore, le tout dans un français plus ou moins baroque, si bien qu'on avait fait ce jeu de mots assez réussi : les Allemands écorchent le Français.

Voici quelques traits qui donnent une idée de leur sansfaçon. Un vigneron de la Motte était mort et l'on procédait à ses funérailles. Tandis que le convoi funèbre se rendait à l'église, les soldats allemands ont pénétré dans le domicile de la veuve et ont commencé à prendre le foin et la paille dont ils avaient besoin. En vain on les rappelle, ils persistent; en vain on leur fait remarquer qu'il y a de la cruauté à voler une pauvre femme pendant qu'on enterre son mari. Eloquence perdue, ils continuent le déménagement en répétant d'un ton flegmatique ces trois mots qu'on leur avait appris sans doute : c'est la guerre!

Mais la scène la plus curieuse s'est passée dans une aristocratique maison de la rue Baron-Bouvier. Le propriétaire de ce bel hôtel logeait un officier supérieur qui, ayant à faire des travaux importants, avait placé un factionnaire à sa porte, avec défense de laisser entrer aucun soldat.

Protégé par cette consigne, le propriétaire goûtait en

⁽¹⁾ Huit mois de mairie, pages 17, 18, 19.

pleine guerre les avantages d'un calme fort agréable. Mais voilà qu'un jour une dizaine de soldats allemands avinés se présentent dans cette princière demeure avec l'intention manifeste de faire une razzia non pas dans le grenier, mais dans les caves.

Le factionnaire veut les arrêter, mais inutilement; nos soudards le bousculent et entrent de force, gesticulant et criant à l'envi. L'officier, informé de cette invasion, prend son sabre, descend l'escalier et tombe à bras raccourcis sur la bande avinée. Les pauvres diables stupéfaits ne menaçaient plus et chantaient moins encore. Inutile d'ajouter qu'ils ont payé cher leur acte d'indiscipline, et qu'à partir de ce jour les habitants de cette rue ont joui d'un calme complet.

Autres vexations

Mais les Allemands se dédommageaient ailleurs et amplement. Tout d'abord ils ont exigé le désarmement des pompiers et même le dépôt à la mairie de tous les fusils de chasse, car ils ne se croyaient pas en sûreté à Vesoul, à cause des francs tireurs disséminés dans les bois du voisinage (1). Il était défendu de former des attroupements de plus de trois personnes (2), de quitter la ville sans un sauf-conduit du maire et du Général, de fermer les portes des cours, de circuler dans les rues après neuf heures du soir, d'abandonner son domicile sans laisser la clef à la porte (3), de donner aucun renseignement faux aux autotorités prussiennes, de communiquer avec les autorités françaises et surtout de couper les fils télégraphiques et

⁽¹⁾ Les francs-tireurs étaient la terreur des ennemis.

⁽²⁾ Le décret prussien déclarait que l'on punirait la quatrième personne qui se serait ajoutée à trois autres.

⁽³⁾ On enfonçait les portes des maisons fermées.

d'attaquer les sentinelles allemandes. Un seul coup de fusil tiré sur un seul soldat devait entraîner une amende de cent mille francs!

Et ce n'étaient pas de vaines menaces; à diverses reprises, les Allemands ont exercé de cruelles représailles pour de simples bagatelles. Les maisons Février, Péroz, de Forges ont été mises au pillage. Une femme Lamboley, qui se permettait de blamer la police allemande, a du verser 200 francs d'amende et plusieurs paysans ont été fusillés à Vesoul ou aux environs pour de simples soupçons (1).

Le maire de Vesoul a été arrêté le 24 octobre et l'on a perquisitionné chez lui. Le prince Guillaume de Bade, installé à la préfecture, voulait rendre le préfet Meillier responsable de toutes les infractions, mais il s'est attiré une vigoureuse réplique et n'a plus insisté. A la suite d'une avarie au télégraphe, 120 notables de Scey-sur-Saône se sont vus arrêtés, conduits à Vesoul et emprisonnés jusqu'au paiement d'une amende de 35,000 francs.

Appréhensions des Allemands

Bref, les habitants étaient terrorisés par les Allemands terrorisés eux mêmes par la crainte des francs-tireurs (2), des révoltes et même des *empoisonnements* (3). La moindre alerte les affrayait. Ils avaient tellement peur d'être surpris, attaqués et... battus qu'ils massaient leurs soldats

⁽¹⁾ Dans le pré de M. Coindre, près de l'abattoir, on a fusillé un paysan de Varogne, soupçonné d'avoir blessé un soldat.

⁽²⁾ Parmi les francs tireurs qui se sont distingués dans la Haute-Saône, il faut citer au premier rang le brave capitaine Huot, dont il sera parlé plus loin.

⁽³⁾ On raconte que dans certaines maisons ils ne voulaient manger aucun aliment sans que le propriétaire lui-même en eût goûté au préalable.

par groupes de cinquante à soixante, afin de pouvoir mieux se défendre. Et ils correspondaient par signaux avec leurs troupes de Port-sur-Saône. C'est ainsi qu'ils avaient planté au sommet de la Motte un immense poteau surmonté d'une botte de paille goudronnée. Et, quand ils se croyaient menacés, ils y mettaient le feu. Souvent même ils exécutaient des courses désordonnées à travers les rues de Vesoul et faisaient une vraie fusillade, comme si les francs-tireurs eussent été à leurs trousses!

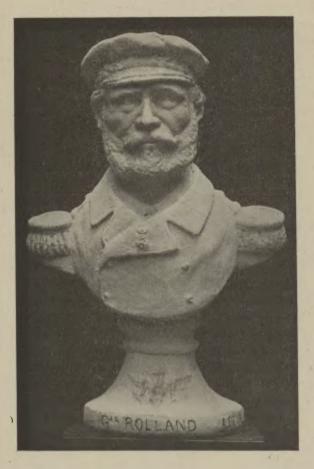
Panique sérieuse des Allemands

C'est surtout le 19 octobre que les Allemands ont eu peur sérieusement : un ordre supérieur les lançait sur Besançon, sinon pour prendre cette forteresse, du moins pour disperser les débris de l'armée du général Cambriels (1).

Mais Besançon était défendu par un nouveau Marulaz: c'était le brave Rolland, officier de marine intrépide, actif et résolu. Aussi les Badois couraient éperdus à travers les rues de Vesoul; les officiers réclamaient d'urgence leurs habits en réparation chez les tailleurs; les soldats faisaient fièvreusement leurs préparatifs de départ et maudissaient les auteurs de la guerre. Quelques uns même employaient honteusement l'ail pour se donner la fièvre et rester à Vesoul, si bien qu'un jour le commandant de place a fait défense aux jardiniers de Navenne de vendre de l'ail aux soldats.

Bref, toute la garnison allemande a quitté Vesoul pour livrer bataille à Cambriels sur les bords de l'Ognon.

⁽¹⁾ Le rapport de l'état-major allemand dit : « Un télégramme du 18 octobre ordonnait à Werder de poursuivre Cambriels, avec faculté de prolonger son mouvement jusqu'à Besançon. » Aussi le 21, il mettait tout son corps d'armée en marche vers l'Ognon, par les routes de Pin, Etuz et Voray. (Tome XII, page 315).



Général ROLLAND

Gouverneur de la Place de Besançon
pendant la guerre 1870-71.

Werder avait son quartier général à Oiselay. Deux fois, il a tenté de surprendre Besançon (23 et 24 octobre); deux fois il a été arrêté par le fort de Chatillon-le-Duc et même battu au village d'Auxon-Dessus (1).

Désespérant prendre Besançon par surprise, Werder se retire à Gray et de là il envoyait des reconnaissances jusqu'à Langres et faisait réoccuper Vesoul (31 octobre) par un corps de 6.000 hommes. Lui-même y revenait le 2 novembre pour refaire son armée et ses approvisionnements (2).

Héroïsme du capitaine Huot

actuellement buraliste à Vesoul

Mais les Badois étaient toujours sur le qui-vive, terrorisés par les exploits du brave Huot qui opérait aux environs de Vesoul, avec une poignée de francs-tireurs.

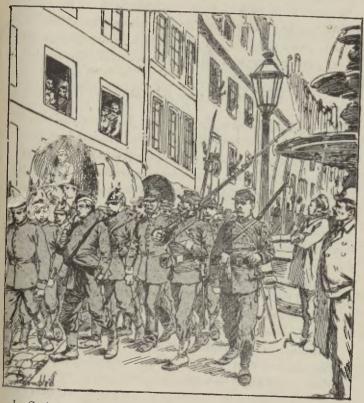
Né au Russey (Doubs), en 1840, Louis-Joseph Huot, qui est devenu Vésulien par adoption, avait 30 ans au moment de la guerre. Ancien maréchal-des-logis du 7º hussards, et devenu lieutenant de francs-tireurs, il s'était distingué tout de suite par une série d'exploits d'abord à Gérardmer et à Bethoncourt-les-Brottes où il avait pris un convoi prussien se dirigeant sur Vesoul, puis à Calmoutiers où

⁽¹⁾ Le village d'Auxon-Dessus était occupé par les Badois qui mangeaient paisiblement la soupe quand tout-à-coup arrive le 3me régiment de zouaves, récemment réorganisé, et venant de Saint Claude (banlieue de Besançon). Ce fut un sauve-qui-peut général, mais pas complet, car les Badois ont perdu du monde dans cette escarmouche. Et l'état-major allemand le reconnaît en disant : « Nos soldats n'ont pu se maintenir dans le village d'Auxon-Dessus. » L'aveu est bon à retenir.

⁽²⁾ Le rapport de l'état-major allemand s'exprime ainsi : « Le quartier général du 14e corps était établi depuis le 2 novembre à Vesoul où il s'occupait de constituer les magasins et de rétablir les lignes télégraphiques nécessaires à son usage. » Tome XII, page 328.

il avait dispersé un détachement ennemi qui a battu en retraite sur notre ville (septembre 1870).

Au moment où les Badois se retiraient des bords de l'Ognon sur ceux du Durgeon, Huot, devenu capitaine, surprenait, près de Raze, une compagnie qui se dirigeait de Gray sur Vesoul; il dispersait la troupe ennemie et capturait même son chef, le commandant Frédéric von Kelken (28 octobre).



Le Capitaine HUOT ramenant à Besançon des prisonniers prussiens.

(Cliché de la maison Gamier Frères, à Paris, extrait de l'ouvrage intitulé : L'Armée de l'Est, par GRENEST.

Le mois suivant, nouvelle embuscade au même endroit; nouveau succès. Un détachement de 120 prisonniers français escorté de 80 Prussiens se dirigeait sur Vesoul; Huot tombe à l'improviste sur l'escorte et la disperse. « Aussi toutes les semaines, ce chef justement populaire faisait des entrées triomphales à Besançon, ramenant des prisonniers, des chevaux, des voitures de munitions ou de vivres pris à l'ennemi (1). »

D'autres faits d'armes aussi brillants dans les environs de Noidans le-Ferroux et d'Oiselay ont valu au capitaine Huot la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de ses glorieux services : il avait pris part à 32 combats!

Exigences des Allemands

C'est probablement pour se venger de ces hardis coups de main du brave capitaine que les Allemands multipliaient leurs exigences et nous extorquaient tout avec un sans-gêne scandaleux. Dans les casernes de Vesoul il avait fallu leur installer des cuisines avec tables, bancs, et même des serviettes!

Même système à la préfecture. MM. les officiers prussiens se faisaient meubler aux frais de la ville; celle-ci fournissait la batterie de cuisine, la vaisselle et le linge. Puis, un beau jour, le régiment décampait et emportait tout. Et il fallait recommencer les mêmes fournitures qui disparaissaient à leur tour comme les précédentes.

Voilà le sans-gêne des Prussiens. Souvenons-nous.

Ecoutons sur ce chapitre les curieuses révélations de M. Noirot, maire de Vesoul :

« Les réquisitions adressées à la ville ont porté sur tout ce que le caprice et l'avidité d'une armée victorieuse

⁽¹⁾ M. Charles Beauquier. Dernières campagnes dans l'Est.

peuvent imaginer. Je ne parle pas de ce qui a été enlevé de force, tel que les armes, les chevaux, les voitures. Mais, nourriture surabondante pour les hommes et les chevaux, provisions et denrées de toute espèce, guérites, couvertures, bottes, ferrure de chevaux, éclairage, chauffage, drap rouge et gris, cigares, fournitures de bureaux sans cesse renouvelées, service complet des ambulances, la ville a tout fourni pendant de longs mois.

« On a été jusqu'à demander par réquisition des allumettes, et... du papier souple pour usage secret! Et tout cela a profusion, avec une exagération très grande (1). »

« Je ne vous entretiendrai pas de la manière dont ces réquisitions étaient faites, de la morgue arrogante du vainqueur, de ses exigences illimitées. Je vous dirai seulement que, pour y faire face, je dus réunir dans les salles du rez-de-chaussée tous les employés de la mairie, et y rester avec eux jour et nuit.

« La première réquisition du 18 octobre se portait à une valeur de dix-neuf mille six cent soixante-dix sept francs quarante centimes. Le total s'est élevé à la somme incroyable de 264.742 francs (2) ».

M. Noirot termine ce chapitre des Réquisitions en rappelant les diverses protestations des conseillers municipaux de Vesoul contre l'arbitraire prussien.

Veut-on avoir cependant une idée nette des prétentions exorbitantes des Allemands? Qu'on lise la réquisition du 30 octobre 1870. Elle est ainsi conçue :

- 4.500 kilogrammes de viande;
- 6.700 kilogrammes de pain;

⁽¹⁾ La réquisition allemande disait brutalement : six kilogrammes de papier pour... les latrines du lycée !

⁽²⁾ Huit mois de mairie, pages 30 et 31.

45.000 cigares!

4.500 litres de vin;

450 kilogrammes de café;

Un autre jour l'Intendant réclamait :

- 1.500 litres d'eau-de vie;
- 7.600 litres de vin;

80 litres de rhum;

75.000 cigares!

En cas de non exécution, la force publique devait prendre chez les particuliers tous les objets ci-dessus.

Ce système était en réalité fort commode, et l'on comprend que les Prussiens n'aient pas trop souffert des rigueurs du climat et des fatigues de la guerre.

Tandis que nos soldats mangeaient du biscuit avarié — et encore en ont-ils manqué souvent — nos ennemis se faisaient servir du bon pain, à nos frais, et chaque homme avait sa chopine assurée chaque jour.

Si encore il n'y avait en que cette réquisition là, on aurait pu s'en accommoder. Mais, outre le pain et le vin, ils réquisitionnaient encore drap, chaussures, cuirs, clous, voitures, chevaux, bougies, étoffes de laine, caleçons, linges, médicaments, cigares; bref, toutes sortes d'objets. Et cela tous les jours.

Aussi la ville de Vesoul, dont la caisse était souvent à sec, avait dû contracter un emprunt de 250.000 francs et sa dette se montait à 400.000 francs.

Dans ces conditions, la municipalité ne pouvait prendre l'engagement demandé. Toutefois, pour donner un gage de ses dispositions pacifiques, elle offrit de livrer dans un délai de trois jours 22.500 rations d'un demi kilogramme de pain.

Inutile de dire que les Prussiens ont accepté. Ils demandaient beaucoup pour avoir un peu.

Terminons ce chapitre des exigences allemandes par

un détail caractéristique: la Municipalité avait transformé en casernes l'école des Frères, la manutention, la salle d'asile, le fourneau économique, l'hospice Bourdault, le Séminaire, l'entrepôt des tabacs et plusieurs maisons particulières. On y avait placé des fourneaux, des marmites pour faire la cuisine, des bancs, des tables, de la paille. Il y avait même 300 serviettes, pour permettre aux soldats de faire leur toilette. Eh bien! ces locaux n'étaient pas tous occupés; la grande caserne était vide et les Allemands continuaient à loger chez les habitants!

Les ambulances

Le mémoire de M. Noirot nous donne de curieux détails sur le service des ambulances. Outre celle du lycée, il y en avait une au couvent Saint-Maur, une à la Halle, une à l'Ecole normale et enfin une de varioleux à la brasserie de Bellevue. Là encore, ils commandaient en maîtres.

« Chaque matin, le médecin en che' remettait au comptable la note de ce qui était nécessaire en pain, vin, viande, œufs, légumes, beurre, le tout dans des proportions considérables, et à fournir tout de suite. Et ce n'était pas toujours facile, car la Ville n'avait pas d'argent en caisse et les fournisseurs qui avaient déjà fait de nômbreuses avances se lassaient de ne pas recevoir de paiement (1) ».

Et cependant les ennemis avaient accumulé dans la Halle d'immenses approvisionnements pour leurs ambulances, mais ils trouvaient plus avantageux de réquisitionner.

⁽¹⁾ Huit mois de Mairie, per M. Noirot.

Les otages de Vesoul

Tandis que le général prussien Werder opérait sur Besançon, Dôle, Dijon Auxonne, il se passait à Vesoul un épisode curieux, digne d'être raconté. C'est un trait de vengeance des Allemands. Un de leurs vaisseaux marchands ayant été capturé par nos marins, Guillaume a donné l'ordre de saisir des otages dans les villes occupées par ses troupes. En conséquence, le 2 Décembre, M. Noirot recevait l'ordre de convoquer d'urgence diverses personnes désignées sur une liste. Chacun fut exact. A peine arrivé, le colonel de Zimmermann désigne le Maire et huit autres personnes, comme les futurs otages.

Comme on lui faisait remarquer que la présence du Maire était indispensable à Vesoul, il a répondu qu'il consentait à remplacer M. Noirot par un autre. Ce qui fut fait. Et les otages sont partis pour Brême. C'étaient MM. Vuillemot, Suchaux, Sautier, Courcelle, Barberot, Millot, Halem, Grillet, de Montépin

« Leur départ fut fixé au soir même. On ne leur laissait que quelques heures pour régler leurs affaires, et encore après leur avoir fait donner leur parole de se représenter exactement. Nous quittâmes la préfecture, profondément tristes; et la ville tout entière, frappée dans une partie de ses plus honorables citoyens, accueillit avec stupeur la douloureuse nouvelle. Il fallut préparer le départ, chercher des chevaux et des voitures; et, le soir, je pressais la main de chacun de ces messieurs, le cœur serré et les yeux pleins de larmes. Ils partaient pour Brême ».

Tel est le récit de M. Noirot. On s'est demandé qui avait fourni au général prussien le nom des otages. On a formellement accusé M. Noirot lui-même, mais il a protesté non moins formellement contre cette imputation. Et la brochure où il rend compte de sa gestion contient trois

documents qui semblent établir sur ce point son innocence la plus complète.

Nomination d'un Préfet prussien

Tandis que nos concitoyens prenaient la route de l'exil, il arrivait à Vesoul un Préfet prussien, qui, prenaut sou rôle au sérieux, lauçait une proclamatiou aux habitants de la Haute Saône (5 décembre 1870).

Reudons-lui cette justice que sa proclamation était conciliaute. Autant les gouverneurs militaires qui l'avaient précédé s'étaient montrés hautains et durs, autant le nouveau maître faisait preuve de sentiments pacifiques et même bieuveillants, car, disait-il, « ma vive iutention est de réduire les inconvénients de la guerre par le bou ordre et une administratiou régulière ».

En conséquence, il faisait appel au bon esprit des habitants et il invitait les anciens fouctionuaires à garder ou à repreudre leur poste.

Mais personne n'était dupe de ce langage. Et la preuve que sa bienveillance u'était pas grande, c'est que, six jours plus tard, il établissait une taxe de deux francs par mois et par habitant, soit plus de quinze mille francs pour les Vésuliens.

Ce nouvel impôt, s'ajoutant à toutes les taxes écrasantes du passé et à tous les pillages précédents, exaspérait la population; mais nul n'osait protester, car il en coûtait trop cher.

Episode sanglant près de Vesoul

Et l'ennemi, de plus en plus insolent, multipliait ses actes de cruauté. C'est ainsi que, le 20 décembre, une colonne prussienne étant partie de Vesoul pour opérer des réquisitions à Filain, trois soldats se sont détachés de la colonne, à l'insu des chefs, et sont allés commettre une véritable chasse à l'homme dans la commune d'Echenoz-le-Sec. Ils arrêtaient les hommes, menaçaient les femmes, tiraient des coups de fusil sur les passants inoffensifs et finalement en ont tué un et blessé plusieurs (1).

C'est donc dans la tristesse et le deuil que s'est terminée l'Année terrible. Les fêtes de Noël, d'habitude si joyeuses, ont passé presque inaperçues. La Messe de Minuit a été supprimée volontairement, malgré les supplications des Allemands qui offraient de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre à l'église et dans les rues.

Même tristesse le 1er janvier 1871. Ce fut bien pis le lendemain, car on apprenait la création d'un nouvel impôt de 25 francs par tête pour les villages, et de 50 francs pour les villes. La consternation était générale.

Ceux qui avaient compté sur un adoucissement de l'occupation allemande en constataient chaque semaine la douloureuse aggravation!

Départ momentané des Allemands

Si l'année 1870 finissait mal, l'année 1871 commençait mieux : on apprenait, le 3 janvier, l'arrivée imminente de Bourbaki marchant au secours de Belfort avec une armée de cent mille hommes environ.

« Informé de ce mouvement, le général Werder qui occupait Dijon rassemble son corps d'armée à Vesoul en rappelant le général Golz qui procédait à l'investissement de Langres. Werder pensait avec raison que la protection

⁽¹⁾ On peut lire, dans les Annales Franc-Comtoises de janvierfévrier 1904, le récit impartial de cette sanglante journée du 20 décembre 1870.

du siège de Belfort était le point essentiel de sa tâche » (1). Pour surveiller Bourbaki, il envoyait des éclaireurs qui ont livré, le 5 janvier, plusieurs engagements à Vellefaux et Echenoz-le-Sec, où se trouvait déjà l'avant-garde française. Aussi, le lendemain « il concentrait ses troupes en arrière du ruisseau du Durgeon, ce qui lui permettrait de lutter avec succès même contre des forces imposantes (2) ».

Mais, au lieu d'attaquer Vesoul, Bourbaki oblique à l'Est et va prendre son quartier général à Rougemont. Par cette manœuvre, disait-il, j'ai obligé Werder à évacuer Dijon, Gray et même Vesoul dont nos éclaireurs, c'étaient des francs-tireurs (3), ont pris possession hier (télégramme du 12 janvier).

Il disait vrai. Werder inquiet venait de quitter Vesoul et d'occuper Villersexel. car il avait reçu ordre d'entraver la marche de Bourbaki pour gagner du temps. Et il y a réussi, comme on le verra plus loin.

Vaincu à Villersexel, Verder est vainqueur sous les murs de Belfort et repousse Bourbaki vers Besançon, Pontarlier et la Suisse, tandis qu'une partie de ses troupes reprenait le chemin de Vesoul. Arrivés à Vesoul, les Badois envoient par prudence deux éclaireurs qui sont accueillis à coup de fusils par quelques francs-tireurs dissimulés dans les Allées (21 janvier).

Les Allemands furieux se vengent en installant sur le pont de Frotey un obusier qui a lancé une quinzaine de projectiles sur les Allées, pour en déloger les francs-

⁽¹ et 2) Citations empruntées au rapport de l'état-major allemand, tome XVIII, pages 984 et 516.

⁽³⁾ L'état-major allemand reconnaît la présence des francs-tireurs autour de Vesoul. Parmi eux se trouvait un ancien répétiteur du lycée qui entra dans la ville juste au moment où l'eunemi en sortait. Son apparition brusque dans les ambulances du lycée causa aux insirmiers et aux malades allemands une frayeur légitime.

tireurs et intimider les Vésuliens (1). Et alors le gros de la troupe fait son entrée dans la ville, tirant des coups de feu à droite et à gauche, blessant même plusieurs personnes grièvement (2).

Non content de cette première vengeance, ils en imaginent une seconde en imposant à la ville une contribution de dix mille six cent quatorze thalers.

Vescul retombe au pouvoir des Allemands

Pour comble de malheur, voici que le géneral de Manteuffel, se détachant de l'armée qui assiégeait Paris, s'avançait à marches forcées pour soutenir Werder et couper à Bourbaki la retraite sur Lyon. C'est ainsi que de Chatillon sur-Seine il télégraphiait à Werder campé près de Belfort (à Brévilliers): « Je commence demain 14 janvier, avec le 2° et le 7° corps d'armée, ma marche sur Vesoul ».

Et le lendemain en effet, il télégraphiait encore à Werder: « Je pars aujourd'hui avec l'armée dans la direction de Vesoul, pour me mettre vite en communication avec Votre Excellence (3) ».

Le 17 janvier, son avant-garde était à Champlitte, le 20 à Gray et le 23 à Vesoul.

Laissant une faible garnison dans notre ville, Manteuffel occupe bientôt tout le pays au sud de Besançon et coupe la retraite sur Lyon à notre malheureuse armée de l'Est. Celle-ci, campée autour de Besançon, se trouvait ainsi obligée de passer en Suisse par Pontarlier pour échapper à une humiliante capitulation.

⁽¹⁾ Un débris d'obus est tombé, en face les Allées, dans le jardin de M. Cariage, avocat, qui l'a recueilli comme pièce à conviction.

⁽²⁾ Une des personnes blessées est morte le lendemain.

⁽³⁾ Citation empruntée au rapport de l'état-major allemand.

Voilà comment Vesoul est retombé pour plusieurs mois au pouvoir des Allemands.

Tous ces combats, toutes ces marches et contre-marches avaient coûté du monde aux Prussiens. Leurs malades encombraient les ambulances où ils étaient soignés admirablement, dit M. Noirot, maire de Vesoul, « par ces vaillantes sœurs qui ont prodigué leurs soins à tant de blessés; elles étaient, dit-il, soutenues par la vertu qui s'ignore et la charité qui bénit ». Le compliment est beau, mais il était largement mérité.

Pillage de la gare

Ici se place un incident regrettable sur lequel on manque de détails précis. Et même chacun le raconte à sa manière. Il s'agit du pillage de la gare.

C'était dans la matinée du 19 janvier 1871. Un convoi de vivres venait d'être organisé pour Lure et M. Noirot avait réquisitionné dans les communes voisines un certain nombre de voitures pour le transport de ces marchandises de la Halle à la gare. Mais voilà qu'au moment d'opérer le chargement, on reçoit coup sur coup des nouvelles alarmantes: Lure était encore plus en danger que Vesoul, disait-on. Il y eut un moment de panique.

Cependant, sans attendre les voituriers des communes voisines, des Vésuliens de bonne volonté avaient opéré le transport, et le convoi allait décidément quitter la gare de Vesoul quand le Payeur de l'armée française annonça l'arrivée imminente des ennemis. Ne pouvant emmener le convoi à Besançon, il ordonne aux employés de la gare de le brûler, ou tout au moins de l'abandonner aux habitants.

A cette nouvelle, une foule de personnes se précipitent sur la voie ferrée, trouvent les wagons ouverts par les employés et commencent le pillage.

Il durait depuis une bonne heure quand M. Noirot est

intervenu, et, avec l'aide du commissaire de police, il a mis fin à cette scène.

On venait de recevoir des nouvelles plus rassurantes. et déjà l'on commençait à réintégrer à la gare une partie des objets enlevés, quand tout à coup on signale l'arrivée positive de l'ennemi. Aussitôt commence un nouveau déménagement, et déjà quelques voitures chargées de conserves prenaient la direction de Besançon, escortées par quelques francs-tireurs; mais voilà que, vers trois heures, arrive un détachement de cinquante Prussiens qui s'installent dans la ville.

Tel est le résumé de cette fameuse journée, pleine de désarroi, de confusion et d'incertitude. On assure que certains habitants en auraient largement profité. Mais M. Noirot prend leur défense en disant dans son rapport que « tout le monde a agi de bonne foi ; puisque le convoi allait être brûlé, il était préférable que le plus de monde possible profitât d'un trésor qui autrement serait à jamais perdu (1) ».

Admettons qu'il y a eu bonne foi dans le pillage tumultueux du train; mais rien n'empêchait de restituer plus tard à l'Administration militaire les objets momentanément enlevés (2). Les a-t-on restitués? Voilà la question.

Autre incident Les paquets de la Poste Badoise

L'arrivée de Bourbaki dans la Haute-Saône a provoqué un autre incident encore plus grave.

En quittant Vesoul, les Badois avaient laissé en dépôt dans le Palais de Justice 163 sacs et 41 caisses renfermant divers objets envoyés par la Poste à des soldats alle-

⁽¹⁾ Huit mois de mairie, page 87.

⁽²⁾ On assure qu'il y avait du numéraire dans un wagon. Celui qui l'a pris aurait dû le rendre.

mands, à l'occasion du jour de l'An. Et ils avaient obligé le Maire à s'en déclarer responsable (9 janvier).

Or, le lendemain, arrivait le général Billot, commandant en chef du 18º corps français. Et, par son ordre, on réquisitionnait tout ce qui appartenait aux ennemis.

Voilà comment, malgré les protestations de la Municipalité, le dépôt confié à la ville fut enlevé par les troupes françaises.

Quelques jours plus tard, les Badois rentraient vainqueurs à Vesoul et réclamaient soixante mille florins, pour la perte de leurs effets.

Nouvelle protestation de la municipalité, nouvelle injonction des ennemis, et menace d'une exécution militaire, en cas de non-paiement dans la huitaine.

La huitaine s'est passée en pourparlers avec les généraux, avec le Préfet allemand et avec le Ministre des affaires étrangères.

Mais sur ces entrefaites, on avait signé un armistice, d'après lequel toute contribution de guerre cessait d'être exigible. Et la Municipalité invoquait cet article pour ne pas payer. Mais l'autorité badoise soutenait qu'elle avait réclamé, non pas une contribution, mais une indemnité. C'était une distinction un peu subtile; mais que faire? Résister? C'était dangereux. Le mieux était de désarmer la colère des Badois par des promesses fermes, sauf à demander à l'Etat le remboursement des avances qu'on lui aurait faites. C'est à cette solution que l'on s'est arrêté.

Les Vésuliens au siège de Belfort

Avant de clore ce chapitre consacré à la guerre de 1870-71, il convient de mentionner la participation des Vésuliens à la défense héroïque de Belfort.

Ils étaient une centaine, englobés dans ce contingent de 5000 Saônois, dont on a parlé plus haut.

Eux aussi, après une pénible attente, furent enfin expédiés à Belfort le 25 août, avec la mission glorieuse de conserver à la France ce boulevard de l'Est.



Colonel FOURNIER

Le contingent dela Haute-Saône forma quatre bataillons de huit compagnies. Les trois premiers bataillons provenaient des arrondissements de Gray et Lure et ils ont composé le 57° régiment provisoire placé sous les ordres de M. le commandant Fournier, devenu lieutenant-colonel.

« Il était digne de ce choix honorable autant par la droiture et l'honnêteté de son caractère que par

ses capacités administratives et son activité infatigable (1). »

⁽¹⁾ M. FOURNIER, né le 17 décembre 1812 à Echenoz-la-Meline (Haute-Saône), engagé volontaire à 18 ans, s'est élevé par son seul mérite à tous les grades de la hiérarchie militaire : caporal en 1832, sergent en 1835, sous-lieutenant en 1840, lieutenant en 1844, capitaine en 1848, il est devenu chef de bataillon en 1857. Oublié dans

Quant à l'arrondissement de Vesoul moins les cantons de Jussey et Amance, il a formé le 4° bataillon, commandé par M. Chabaud, chef d'escadron. (1) C'est à ce bataillon indépendant que les Vésuliens appartenaient et plusieurs d'entre eux avaient été choisis comme officiers. Voici leur nom et leur grades :

MM. FACHARD, Capitaine (3° Compagnie).

EBAUDY DE ROCHETAILLÉE, Lieutenant (3° Cie).

ce poste important pendant plus de onze années, il demanda sa retraite en 1869 Mais presque aussitât il reprenait du service comme lieutenant colonel de la garde nationale mobile de la Haute-Saône (3 septembre 1870).

(1) Voici la composition des Compagnies de ce bataillon modèle, avec l'indication du canton auquel elles appartenaient :

Etat-Major: M. CHABAUD, chef de bataillon; M. HUGUET, aidemajor; M. PERCHANT, adjudant sous-officier.

1'e COMPAGNIE

Combeaufontaine

MM.

POUTOT Capitaine.

JULIEN . . . Lieutenant.

VINEY S.-Lieutenant.

2e COMPAGNIE

Montbozon

DUBOIS..... Capitaine.

REMY.... Lieutenant.

DUTRULLES.... S.-Lieutenant.

3e COMPAGNIE

Noroy-le-Bourg

FACHARD.... Capitaine.
DE ROCHETAILLÉE Lieutenant.
VILLERET.... S.-Lieutenant.

4e COMPAGNIE

Port-sur-Saône

CALLEY Capitaine.
HILD Lieutenant.
MAUSSIRE ... S.-Lieutenant.

5e COMPAGNIE

Rioz et Scey-sur-Saône

DE BEAUSÉJOUR. Capitaine. FÉVRIER.... Lieutenant. DE SCEY-BRUN. S.-Lieutenant.

6e COMPAGNIE

Vesoul (banlieue) BLASS Capitaine. MAILLOT Lieutenant. ROUSSEL ... S. Lieutenant.

7c COMPAGNIE

Vesoul Ville

TISSERAND Capitaine.
CLERC Lieutenant.
LAMBOLEY S. Lieutenant.

8e COMPAGNIE

Vitrey

BERGER Capitaine.
THÉRION ... Lieutenant.
LYAUTEY ... S.-Lieutenant.

MM. Hild, Lieutenant (1) (4º Compagnie).

Henri de Beauséjour, Capitaine (5º Compagnie).

Blass, Capitaine, (6º Compagnie).

Tisserant, Capitaine (7º Compagnie).

Jobard, Avocat, Sous-Lieutenant (2) (8º Cie).

Galmiche (Hors cadre).

Grillon (Hors cadre).

Toutefois, les quatre bataillons avaient le même conseil administratif, le même costume mesquin (la vareuse), le même armement médiocre (le fusil à tabatière), le même genre de chaussures (des souliers de carton).

C'est dans ces conditions pitoyables, avec une nourriture suffisante, mais monotone, au milieu d'un hiver précoce et terrible, que nos Vésuliens ont pris part à ce siège fameux dont M. Hild a raconté les tragiques péripéties.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de retracer les scènes grandioses du siège de Belfort, mais seulement le concours efficace prêté par nos concitoyens. Et, pour guides dans ce travail, nous avons deux documents précieux: le premier, avantageusement connu, est l'ouvrage de M. Hild, intitulé Belfort et les bataillons mobiles de la Haute-Saône (3), le second, encore inédit, est le volumineux Journal du Siège, rédigé par le brave colonel Fournier, et mis gracieusement à notre disposition par M. Rouget, son neveu, le digne Maire d'Echenoz-les-Vesoul.

⁽¹⁾ M. Hild, au moment de la déclaration de guerre, était un brillant professeur du lycée de Vesoul.

⁽²⁾ M. Jobard, d'abord sergent, est devenu officier à la suite de ses actions d'éclat, dont il sera parlé plus loin.

⁽³⁾ L'ouvrage édité à Paris, maison Lachaud, place du théâtre français, est devenu très rare, car cette maison a disparu depuis longtemps.

Opérations militaires

Après un mois consacré à l'organisation des mobiles de la Haute-Saône, les Vésuliens sont entrés en campagne, car leur bataillon fut dirigé sur Mulhouse pour inquiéter les Allemands occupés au siège de Strasbourg. Cette ville ayant capitulé, nos Vésuliens sont rentrés à Belfort le 11 octobre, sans laisser derrière eux ni un trainard ni un fusil.

C'est que le contingent Vésulien était excellent : bons soldats, officiers de mérite. On en peut dire autant, d'ailleurs, de tout le quatrième bataillon, car il est resté sans cesse à la hauteur de la tâche qui lui était confiée.

Il n'en était pas de même des trois autres bataillons Saônois. Sans doute, il s'y trouvait des chefs valeureux, puisque plusieurs d'entre eux se sont fait bravement tuer à la tête de leurs soldats, le lieutenant Morel à Grosmagny (2 novembre), le commandant Lanoir, les capitaines Perret et de Narbonne à Bessoncort, douze jours après (1). Mais, de l'aveu même du colonel Fournier, les contingents de Gray et Lure ne valaient pas celui de Vesoul. Et il constate dans son journal que ces deux arrondissements ont fourni bien des soldats sans énergie, et même quelques officiers sans instruction militaire, et sans influence morale sur leurs hommes (2).

C'est peut-être pour cela que le régiment, qui avait droit à des éloges, tout au moins à des encouragements, n'a recueilli que des critiques et même des blâmes. On ne lui a tenu compte ni de son courage, ni de ses pertes « qui étaient moins le deuil de la garnison que celui du dépar-

⁽¹⁾ Il faut lire dans le livre de M. Hild les péripéties émouvantes de ces deux combats où les mobiles de la Haute-Saône ont succombé sous le nombre, mais en infligeant des pertes sérieuses aux ennemis.

⁽²⁾ Journal du siège de Belfort, page 83.

tement de la Haute-Saône, dit M. Hild, car nous venions de perdre trois hommes de cœur et d'intelligence (1) ».

Malgré cette injustice, malgré la rigueur de la température et les ennuis de l'investissement, malgré l'état pitoyable des chemins et des casernements, nos braves Saônois n'ont point failli à l'honneur. Bientôt même, ils ont supporté avec courage les horreurs d'un bombardement sans précédent dans l'histoire (2).

Brillants faits d'armes de deux Vésuliens, MM. Jobard et H. de Beauséjour

Dans cette émulation générale et généreuse des Saônois, le premier rang revient encore aux Vésuliens. Plusieurs ont accompli des actions d'éclat qui leur font grandement honneur.

Par modestie, M. Hild ne se cite pas lui-même, mais il se plaît à signaler plusieurs soldats du 4° bataillon qui ont fait bravement leur devoir.

Il cite en particulier:

« MM. de Prinsac et Jobard, tous deux organisateurs

⁽¹⁾ Le commandant Lanoir était originaire de Faucogney; ancien Saint-Cyrien, ancien capitaine de dragons, il avait repris du service avec empressement. Il est mort avec courage.

Perret et de Narbonne étaient tous deux propriétaires dans la Haute Saône, le premier à Villersexel. Ils ont tout quitté pour voler à la défense du pays. Ce sont des martyrs du patriotisme.

⁽²⁾ On trouve dans le Journal du Siège d'intéressants détails sur le bombardement. Le colonel Fournier raconte d'abord toutes les tribulations de ses soldats pendant cet hiver épouvantable. « Je gelais dans ma cabine, dit-il, et cependant je faisais un feu à rôtir un bœuf. J'avais beau mettre deux et même trois gilets sous mon uniforme, je me sentais glacé. Et les souffrances physiques ne sont rien en comparaison des souffrances morales. Etre à quelques lieues de Vesoul, et se voir privé des nouvelles de sa famille! » Puis il apprécie le tir des assiégeants qui faisaient rage contre la place et nous tuaient beaucoup de monde. Les hôpitaux et les ambulances sont remplis de malades et de blessés, dit le colonel et il en mourait 95 sur cent!

intrépides et intelligents d'une section d'éclaireurs qui se distingua entre toutes les troupes du même genre, par son entrain et sa discipline. M. Jobard en particulier s'était attiré l'admiration universelle par sa belle conduite dans les journées du 23 et du 24 novembre. Brave jusqu'à la témérité et d'un sang-froid égal à sa bravoure, ce jeune sous-officier, après une participation des plus brillantes à la défense d'Essert, s'était glissé dans la nuit du 23 novembre jusqu'aux avant-postes ennemis, et en avait rapporté de précieux renseignements. Le lendemain, dans le Mont, il soutint glorieusement ses exploits de la veille; et, tombé malade à la suite de ses fatigues, il n'en fut pas moins compris dans la première promotion au grade d'officier. La suite démontra combien ce choix était heureux pour la garnison » (1).

M. Hild mentionne également M. H. de Beausejour qui, à la tête de sa compagnie, reçut l'ordre à deux heures du matin d'occuper avec le lieutenant Galmiche une ferme considérée comme point important. « Ils se mettent en route et, s'orientant tant bien que mal à travers l'obscurité profonde, gagnent la ferme par des prés inondés et des champs boueux où les hommes trébuchaient à chaque pas. Ils emportaient des pioches et des pelles, avec l'ordre de créneler les murs, de faire des barricades, de creuser des fossés, de transformer le bâtiment en redoute et d'y tenir jusqu'au dernier, pour empêcher que la retraite du 1^{er} bataillon établi au Mont ne devint un désastre ». Cette

⁽¹⁾ Bien avant M. Hild, le colonel Fournier avait fait dans son Journal du Siège l'éloge de M. Jobard. On lit en effet à la page 372: « Au nombre des éclaireurs intrépides on cite très avantageusement M. le sous-lieutenant Jobard, dont rien n'égale la bravoure et le sang froid. Il s'est particulièrement distingué dans toutes les circonstances où la troupe qu'il commandait devait donner. »

mission, M. de Beauséjour l'a si bien remplie que les Allemands n'ont pas inquiété la retraite.

Il serait injuste d'oublier M. de Rochetaillée dont la réputation était devenue proverbiale, dit M. Hild. « A un entrain irrésistible cet officier ajoutait le courage tapageur et théâtral qui séduit les masses. »

Le seul incident pénible à noter, c'est l'affaire du 10 décembre, où la compagnie des éclaireurs de la Haute-Saone s'est presque mutinée, ce qui a entraîné sa dissolution (1). Le capitaine fut traduit devant un conseil de guerre irrégulièrement composé; aussi « M. le capitaine Henri de Beauséjour, qui remplissait auprès du Conseil la fonction de Commissaire, refusa de soutenir l'accusation, car les faits articulés n'étaient pas suffisamment établis. »

« Par contre, le 4° bataillon de la Haute-Saône (Vesoul) sut garder intacte la réputation d'ordre et de discipline qui le distinguait depuis son arrivée à Belfort (2) ».

Il y a mieux encore : les Vésuliens émus des malheurs de la population civile entassée dans le sous-sol de l'église, ont organisé dans ce 4° bataillon une quête fructueuse (500 francs) dont le produit, distribué aux pauvres la veille de Noël, allégea bien des misères et sécha bien des larmes. L'exemple de Vesoul fut bientôt imité par toutes les troupes de la place.

Grande espérance, grande déception

Quelques jours après, grande nouvelle : l'approche de Bourbaki, vainqueur à Villersexel! Les assiégés reprennent courage, car le canon français résonnait à nos

⁽¹⁾ Cette compagnie d'éclaireurs, formée de volontaires, avait reçu tous les rebuts de régiment. Et ce sont les mauvais sujets qui ont entraîné les Saônois dans le refus d'obéissance.

⁽²⁾ M. HILD, dejà cité, page 146.

oreilles, dit M. Hild, se prolongeant d'échos en échos par les gorges et les vallées. On voyait luire à l'horizon les éclairs de la bataille; on distinguait la fumée des bombes et des obus à balles qui éclataient sur Chagey et le Mont-Vaudois, on discernait même les détonations stridentes des mitrailleuses... Déjà nous apercevions les troupes ennemies se replier en désordre sur Châlonvillars (1) ». Déjà Werder avait tout préparé pour la retraite, suivant les ordres reçus de Versailles (2).

Encore un effort, et l'heure de la délivrance aura sonné (15 janvier). Le gouverneur de Belfort, cédant aux instances générales, se décide à organiser trois sorties. Deux étaient inutiles, car elles se faisaient dans une direction opposée au théâtre de la lutte. La troisième seule semblait sérieuse et c'est le 4º bataillon de la Haute-Saône qui en était chargé. Il s'est couvert de gloire « en s'avançant à 4 kilomètres du bois d'Echavannes où les troupes de l'amiral Penhoat poussaient alors, la baïonnette dans les reins, la brigade badoise du général Keller (3). » On sait le reste. Werder s'appuyant à la frontière

⁽¹⁾ M. HILD, déja cité, page 211.

⁽²⁾ Dès le 14 janvier, Werder avait songé à lever le siège de Belfort, comme le prouve sa dépèche au général de Moltke « Je vous prie instamment d'examiner s'il y a lieu de continuer à tenir devant Belfort. Je crois pouvoir protéger l'Alsace, mais non en même temps Belfort... » (Dépèche mentionnée dans le rapport de l'Etat major allemand, tome 18, page 417, supplément CXL.) Et le général de Moltke, lui avait télégraphié les mesures à prendre « dans le cas où un mouvement rétrograde deviendrait nécessaire. »

⁽³⁾ M. HILD, déjà cité, page 218. Le rapport de l'Etat-Major allemand confirme en ces termes l'appréciation de M. Ilild: « Le bruit des engagements de la Lisaine avait été perçu très distinctement jusque dans l'intérieur de la place assiégée. Celle-ci cependant n'en était pas moins restée dans une complète inaction, sauf une sortie dirigée le 16 contre Essert (c'est la sortie du 4º bataillon). La place attendait sa délivrance, mais sans rien faire pour y contribuer ».

Suisse, protégé par la petite rivière la Lisaine, et ayant son centre à Héricourt, dont il occupait le château (1) couvrait, avec ses cinquante mille hommes toutes les routes aboutissant à Belfort, depuis Montbéliard jusqu'à Frahier, et toutes ces positions étaient hérissées de canons de siège.

Bourbaki n'ayant pu enlever le château d'Héricourt et apprenant qu'un corps d'armée venait au sécours de Werder (2) se décide à la retraite. « retraite lugubre à travers les gorges où les chevaux trébuchaient, où les convois s'égrenaient tristement, où les cadavres s'engloutissaient silencieusement dans la neige (3) ».

Tandis que l'armée de l'Est (ce n'était plus une armée, c'était une cohue) se dirigeait péniblement sur Pontarlier et de la sur la Suisse, nos concitoyens assiégés dans Belfort (et exclus de l'armistice récemment signé) étaient en proie à la misère et au désespoir. Le journal du colonel Fournier contient à ce sujet des pages émouvantes.

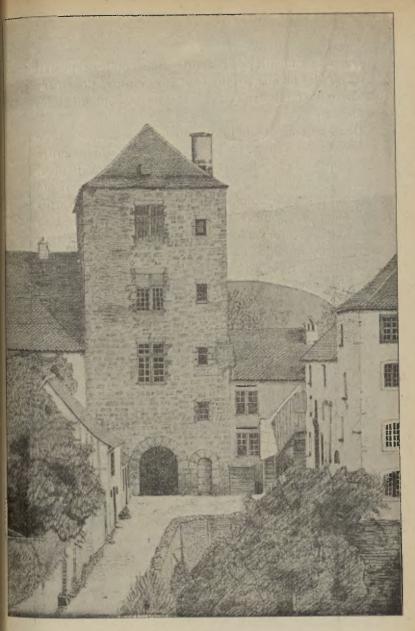
Reddition de Belfort — Retour des Vésuliens

Enfin, sur un ordre du gouvernement français, la forteresse fut livrée aux Allemands le 17 février 1871 avec le matériel de guerre faisant partie de l'armement de la place. Mais la garnison sortait avec les honneurs de la guerre, en conservant ses armes, ses équipages, son matériel et ses archives.

⁽¹⁾ Héricourt est situé sur la grande route d'Arcey à Belfort, à un peu moins de 8 kilomètres de cette dernière place. La défense d'Héricourt était confiée au colonel Knappe de Knappestaedt (Note de l'Etat-Major allemand, tome 18, page 1023.)

⁽²⁾ C'était le général Mantenffel qui accourait à marches forcées et se portait librement sur Dole pour couper nos communications avec Lyon.

⁽³⁾ CLARETIE, Histoire de la Révolution de 1870-71, page 511.



CHATEAU D'HÉRICOURT

Ce cliché est extrait d'un ouvrage intilulé : Héricourt pendantila Révolution, par M. Ch. CANEL (Montbéliard, 1908)

Quant aux mobiles de la Haute-Saône, on les expédiait à travers les montagnes du Jura sur Nantua, Chambéry et Grenoble où ils arrivaient le 5 mars et déposaient les armes (1).

Deux jours après, le brave colonel Fournier, avant de congédier ses soldats, les félicitait dans un vibrant ordre du jour d'avoir victorieusement défendu Belfort, comme leurs ancêtres avaient défendu jadis Huningue sous les ordres du colonel duc de Marmier. « Les vertus militaires dont vous avez donné des preuves irrécusables ont contribué puissamment à conserver à la France ce coin de terre, témoin de votre valeur et de votre dévouement à la patrie... Si jamais la France vous appelle pour la défendre, vous serez heureux de venir vous ranger sous nos couleurs nationales! »

Enfin, le 25 mars, les Vésuliens désarmés rentraient dans notre ville encore occupée par les Allemands. Ils étaient une centaine au départ; et voilà que, au retour, beaucoup manquaient à l'appel: les uns étaient encore dans les hôpitaux ou en captivité, les autres avaient payé de leur vie leur dévouement à la Patrie (2).

Mais, il faut le dire bien haut, tous les Vésuliens avaient bravement rempli leur devoir : quelques uns avaient mérité la médaille militaire comme M. Horiot et

⁽¹⁾ Voici l'itinéraire qui leur avait été assigné: Audincourt, Saint-Hippolyte, le Russey, Morteau, Pontarlier (Doubs), Champagnole, Saint-Laurent, Saint-Claude Jura), Nantua (Ain), Chambéry, Grenoble. Quelques-uns avaient passé de Saint-Claude à Lons-le-Saunier, Dole, Pesmes et Gray.

⁽²⁾ Près de 400 Saônois sont enterrés au pied de la forteresse qu'ils ont défendue. Et parmi eux on compte plusieurs Vésuliens. Nous connaissons les noms de quelques-uns: Vincent, Alexis, ouvrier du génie; Leybi, Joseph; Legrand, François; Lempereur, Auguste, tous trois gardes mobiles.

M. Michelot (1), ou la croix d'honneur comme M. Hild (2), M. Jobard et M. de Rochetaillée. Tous pouvaient se rendre ce témoignage flatteur: si la fortune a trahi nos efforts, du moins nous avons sauvé l'honneur!



Monument des Mobiles de la Hto-Saône

C'est pour glorifier la mémoire de ces braves défenseurs de Belfort que l'on a érigé sur la Place Neuve de Vesoul un monument qui rappelle leur immortelle campagne (3).

Mais dans ce tribut d'éloges accordés aux défenseurs de Belfort, la meilleure part revient au contingent Vésulien. Notre ville peut être fière de la part que ses enfants ont prise à la défense et à la conservation de ce boulevard de l'Est.

Aussi, chaque année, les conscrits Vésuliens vont pieusement déposer une couronne au pied de ce monument patriotique qui est tout à la fois la glorification du passé et l'enseignement de l'avenir.

⁽¹⁾ M. Horiot est aujourd'hui conducteur des ponts et chaussées à Vesoul, et M. Michelot est entrepreneur de menuiserie à Vesoul.

⁽²⁾ M. Hild est actuellement doyen de la Faculté des lettres à Poitiers.

⁽³⁾ Voir au chapitre suivant, année 1874, la relation de cette cérémonie patriotique.

Elections générales

A la faveur de l'armistice, on a procédé aux élections générales. Elles devaient avoir lieu le 8 février, et c'est le Maire du chef-lieu qui était chargé, dans les départements occupés, de remplir les fonctions de Préfet, pendant la période des élections.

C'est donc M. Noirot qui a présidé aux opérations électorales. Rendons-lui cette justice qu'il a déployé un zèle très actif dans cette grave circonstance.

Bien plus, il a fait preuve d'un libéralisme très louable, en déclarant que « l'électeur doit être absolument libre. Nous ne sommes plus, disait il, au temps des candidatures officielles ni de la pression administrative. Toute atteinte portée à la liberté des électeurs, de la part de qui que ce soit, sera réprimée avec la plus grande sévérité, Les électeurs ne doivent s'inspirer que de leur conscience et de leur patriotisme ».

Après les élections politiques sont venues les élections municipales, précédées de réunions publiques qui étaient une grande nouveauté dans la bonne ville de Vesoul. Mais, dit M. Noirot, tout s'est passé avec calme et dignité; jamais personne ne s'est écarté ni des convenances ni de la mesure.

Les élections étaient fixées au 30 avril. La veille même du scrutin, M. Noirot et ses adjoints, MM. Baulmont et Willemot, donnaient leur démission et rentraient dans les rangs de simples citoyens (1).

⁽¹⁾ Ces élections municipales de 1871 sont remarquables par le nombre des abstentions. Sur 1538 électeurs, 964 seulement ont pris part au vote. Et 17 conseillers seulement étaient nommés. C'étaient MM. Barberot, Baulmont, Bouvier, Favre, Guerrier, Gevrey, Guillaume, Lamboley, Millot, Meillier, Moine, Mouras, Noirot, Parot, Pizard, Raumains, Renahy, Willemot.

Puis, à la première réunion du nouveau Conseil, M. Noirot, dans un discours très digne, se félicitait du résultat des élections qui étaient pacifiques et modérées : « Il n'y a plus ici d'adversaires, mais seulement des collègues qui s'estiment et s'apprécient, et qui, disposés à bien faire, sont étroitement unis dans une pensée commune : l'intérêt et la prospérité de la ville ».

Le nouveau Conseil s'est occupé de réparer les maux occasionnés par l'occupation étrangère qui a cessé le 1er novembre 1871 (1).

La Commune de Paris Adresse de la Municipalité à M. Thiers.

Dans l'intervalle avait éclaté à Paris la terrible insurrection de la Commune qui a failli entraîner la perte de la République.

A la nouvelle de cette révolte, le Conseil municipal de Vesoul a voté à l'unanimité l'adresse suivante :

« Le Conseil et la population de Vesoul, sincèrement « attachés aux idées d'ordre et de liberté, s'empressent « de porter au Gouvernement de la République et à l'As-« semblée de Versailles l'expression de leur réprobation

⁽¹⁾ Bien avant cette date, l'Administration française avait été réinstallée. On sait que le traité préliminaire de paix date du 26 février, et qu'en attendant sa ratification définitive les territoires occupés restaient soumis à l'autorité allemande. Mais une convention du 16 mars autorisait le Gouvernement français à rétablir les Préfets, Sous-Préfets, maires et autres agents administratifs. En conséquence, le gouverneur prussien, dans une proclamation datée de Vesoul 10 avril, signée Baron de Lauer-Munehhoffen, annonçait ce qui suit : « La préfecture du département de la Haute-Saône, qui m'a été confiée depuis le 5 décembre de l'année passée, rentre entre les mains de M. le baron Guisbert d'Huart, et je me suis empressé à lui céder la place jusqu'aujourd'hui occupée par moi ».

« énergique pour les actes odieux commis à Paris et de « leur dévouement respectueux à la souveraineté natio-« nale ».

Notre ville donnait ainsi une nouvelle preuve de l'excellence de ses sentiments et du bon esprit qui l'a toujours animée.

Félicitations du Gouvernement aux Vésuliens

Il y a mieux encore : répondant à l'appel de l'Assemblée, plusieurs officiers et soldats de Vesoul, à peine remis de leurs blessures ou de leurs fatigues, ont offert leur concours pour réprimer l'insurrection. La Chambre, par un vote unanime, leur a voté des félicitations et des remerciments.

Le patriotisme était le fond d'un Romain; c'est aussi celui d'un Vésulien.

CHAPITRE XVII

ÉVÈNEMENTS SECONDAIRES

de 1815 à nos jours

Après avoir retracé les grandes lignes des Annales de Vesoul, il reste à glaner dans le champ de l'histoire quelques faits d'importance secondaire qui se sont passés à Vesoul depuis la chûte de Napoléon I^{er}. On va les mentionner dans l'ordre chronologique. Ce n'est plus un récit, mais une simple nomenclature.

1915 (15 décembre)

Mort de M. Alexis Cochard, ancien avocat à Vesoul, ancien maire de la ville, ancien député aux Etats généraux, ancien conseiller à la Cour de cassation (1800), et enfin député de la Haute-Saône à la fameuse *Chambre introuvable* de 1815 (1) qu'il a même présidée comme doyen. Et, quelques jours après, on apprenait sa mort. C'était un jurisconsulte distingué qui a fait honneur à Vesoul, sa ville natale.

1816

Mort du baron Hilaire, ancien préfet de Vesoul de 1804 à 1814. C'était un travailleur infatigable, se couchant tard, se levant tôt, et donnant à ses collaborateurs l'exemple de l'assiduité au travail (2).

⁽¹⁾ Cette Chambre, nommée en août 1815 sous la protection des baïonnettes étrangères, était composée de députés plus royalistes que le roi lui-même. On prétend que Louis XVIII qui n'aimait pas cette Chambre lui aurait appliqué l'épithète d'introuvable.

⁽²⁾ On raconte qu'un jour il a visité le Collège de Vesoul et, satisfait des progrès des élèves, il a invité à diner à la Préfecture tous ceux qui avaient été, cette semaine là, les premiers dans leurs compositions. Et il les a comblés de prévenances et de gâteries.

1916

Mort de M. de Flavigny, ancien préfet de Vesoul du 24 avril 1814 au 6 avril 1815. C'était un ami des lettres. A Vesoul, il groupait autour de lui tous les hommes instruits, sans s'occuper de leurs opinions politiques! C'est un exemple à imiter.

1916 (31 mars)

Mort de J.-B. Flavigny, ancien évêque constitutionnel de la Haute-Saône. Démissionnaire depuis le Concordat et redevenu curé de Vesoul, il avait repris ses habitudes paisibles et charitables. Jusqu'à la fin de sa vie, il a porté la croix pastorale des évêques et la donnait volontiers à baiser aux enfants. « C'était un bon curé dont les circonstances avaient fait un évêque malgré lui. La ville de Vesoul a oublié ses erreurs et ses faiblesses pour ne se souvenir que de sa bonhomie et de sa charité (1) ». Il est mort sans s'être rétracté (2), car en plein schisme il était resté plein de déférence pour le Souverain Pontife,



comme l'atteste le sceau épiscopal dont ses mandements étaient revêtus.

Flavigny est inhumé dans le cimetière de Vesoul. Une simple pierre tombale foulée par le pied des passants (car elle se trouve au milieu d'une allée) indique à peine la place où repose celui qui fut un des personnages émi-

(1) Abbé Morey, Chronique de l'église de Vesoul.

⁽²⁾ La rétractation qu'il tenait entre ses mains, le jour de ses funérailles, n'était qu'une concession faite aux catholiques, dit l'abbé Morey.

nents de son époque, un des princes de l'Eglise schismatique. L'oubli est navrant. Voici son épitaphe, simple comme sa vie:



HIC JACET

VENERABILIS DOMINUS

J. B. FLAVIGNY

INSIGNIS ECCLESIÆ

VESULANÆ S^{ti} GEORGII

CANONICUS ET PAROCHUS

OBIIT PRIDIE CAL. APRILIS

MDCCCXVI

ÆTATIS SUÆ 85

REQUIESCAT IN PACE



Traduction de l'épitaphe ci-dessus :

Ici repose
Le vénérable Monsieur J. B. FLAVIGNY
Chanoine et curé de l'insigne église S' Georges
de Vesoul
Il est mort la veille des calendes d'Avril (1)
1816
âgé de 85 ans
Qu'il repose en paix.

⁽¹⁾ On sait que chez les Romains les calendes marquaient le premier jour du mois.

Transformation de la Chapelle des Ursulines en salle de spectacle. — Cette salle fut achevée et ouverte au public en 1817.

1917

Ordonnance royale élevant Vesoul au rang des bonnes Villes, à cause des bons sentiments que les habitants ont manifestés le 21 février 1814 à Monsieur, frère du Roi.

1817 (21 novembre)

Mort à Vesoul de Pierre-Antoine Durget, avocat, député aux Etats généraux de 1789, où il avait combattu le parti révolutionnaire. Anobli par ordonnance royale de 1814, il était chevalier de Malte, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

1817

Création de l'école de la Charité. — Cette école établie d'abord rue des Murs, puis au fond de l'impasse de l'église, s'est installée plus tard (en 1837) dans le local actuel (Impasse de la Charité), après le départ des Frères. L'école donne aux jeunes filles l'enseignement élémentaire et ménager, comme aussi des leçons de couture dans des ouvroirs bien organisés.

1912

Achèvement du théâtre actuel, aménagé dans la chapelle des Ursulines. Il est de dimensions modestes et exigerait de sérieuses réparations, si l'on ne se décide pas à en construire un autre.

1818

Création de la Place Neuve (aujourd'hui Place de la République). — C'était autrefois un jardin appartenant à La Charité et traversé par le ruisseau La Pouilleuse. Le



MARQUIS DE GRAMMONT

NÉ A DRACY (SAONE-ET-LOIRE), LE 26 AVRIL 1765

MORT AU CHATEAU DE VILLERSEXEL, LE 20 MAI 1841

Il fut député de la Haute-Saône presque sans interruption, de 1815 à 1839, se montrant le défenseur toujours dévoué des libertés publiques et le digne héritier de toutes les vertus de ses ancêtres. Så vie privée ne fut qu'une longue suite d'œuvres charitables.

ruisseau a été recouvert d'une voûte et on a nivelé le terrain pour en faire la place du Champ-de Foire.

Cette nouvelle place était la troisième. Les deux autres sont bien antérieures (1).

1819

Réorganisation de la Société d'Agriculture, Sciences et Commerce. — Créée en 1801, elle avait déjà publié trois volumes de Mémoires. Mais tout fut arrêté par les guerres et la chûte de Napoléon. Louis XVIII voulant réparer les malheurs précédents a provoqué de toutes parts le rétablissement des Sociétés d'agriculture. Celle de Vesoul a été reconstituée le 14 mai 1819 par les soins du Préfet, M. de Villeneuve, et le 27 juin elle reprenait le cours de ses travaux, avec des collaborateurs distingués comme M. Dumontet de la Terrade (2). Sa principale tâche consistait à vulgariser les améliorations constatées en France et à l'étranger. Cette période de vulgarisation a duré jusqu'en 1842 (voir cette date quelques pages plus loin).

1820

Mort de Etienne Munier, ingénieur et agronome distingué, auteur de travaux remarquables dans la province d'Angoumois (navigabilité de la Charente, embellissement d'Angoulème). Il a même laissé des ouvrages de valeur. Lui aussi a fait honneur à Vesoul, sa ville natale.

Soc. 1911

⁽¹⁾ Ces deux autres places sont : Place de l'Eglise formée par la démolition en 1794 et 95 de diverses maisons qui masquaient l'édifice religieux ; Place du grand Puits, ainsi appelée à cause d'un puits public actuellement recouvert depuis 1800.

⁽²⁾ Voir au chapitre XX la notice spéciale qui lui est consacrée parmi les Maires de Vesoul.

Inauguration de la Préfecture actuelle. Elle occupe la maison bâtie en 1770 par les soins de M. de Beauchamp, maire de Vesoul. Précédemment, la Préfecture se trouvait rue de Mailly, ancien Hôtel Thirriat, dont on a déjà parlé (voir tome I, chap. XIII). Les bureaux étaient alors placés à l'Hôtel de Ville et les archives dans l'ancien couvent des Ursulines.

L'Hôtel actuel a été agrandi en 1859 et 1860 par la construction de deux bâtiments, l'un pour les archives, l'autre pour les bureaux.

1521

Création d'une *Ecole secondaire ecclésiastique* dans l'ancien couvent des Capucins qui était alors une caserne d'infanterie pour la légion de la Haute-Saône. Cette Ecole secondaire a duré jusqu'en 1833.

1822

Le 2 février, à 8 h. 45, on a ressenti à Vesoul un léger tremblement de terre qui a causé plus de frayeur que de dégâts.

1822

Etablissement d'une fontaine sur la Place Neuve.

1823 (22 avril)

Contrat entre la Ville et Madame Veuve Jean Baptiste Daguenet, au sujet des sources qui alimentent les fontaines de Vesoul. La municipalité renonçait à la propriété de toutes les sources inférieures à la fontaine Ferme, et Madame Daguenet abandonnait celles qui sont au-dessus (1)

⁽¹⁾ Cette question des sources de Navenne et du Moulin de Graisse avait déjà occupé en 1561 Philippe II roi d'Espagne (à cette époque, la Franche-Comté était encore Espagnole). Et même longtemps

Comme le pont de pierre, construit à l'entrée de la ville en 1717, menaçait ruine, on le remplace par un tablier de bois qui a duré jusqu'en 1852 (voir cette date plus loin).

1827

Découverte curieuse à Echenoz-la-Meline.—M. Thirria, ingénieur des mines du département, découvre dans la grotte d'Echenoz-la-Meline (dite Trou de la Baume) un grand nombre d'ossements fossiles semblables à ceux qui venaient d'être trouvés, près de Besançon, dans les fameuses grottes d'Osselles. Ces ossements ont appartenu à l'espèce d'ours (aujourd'hui éteinte) appelée ursus spelaeus (ours des cavernes) (1).

1828 (le 16 septembre)

Mort de François Bernard de Mongenet, général de brigade, né à Vesoul en 1766. Il s'était distingué dans plusieurs batailles, notamment à Lutzen (1813) (2).

1829

En faisant des fouilles dans une cour du collège (lycée actuel), un ouvrier trouve une boîte renfermant trente pièces d'or, du règne de Philippe II, roi d'Espagne au XVI° siècle.

auparavant elle avait occupé Philippe. duc de Bourgogne, qui fut ensuite roi de France, sous le nom de Philippe V le Long (on en a parlé, page 59, du tome Ier). Après enquête « faite en l'aule et marchiè de Vesoul, et pareillement en l'église du dit Vesoul par chacun dimanche », le Duc concédait, en 1389, au sieur Guerrin le droit de bâtir un moulin et d'utiliser l'eau des sources (ce document est en la possession de M. Bouvaist, inspecteur général des Ponts et Chaussées).

⁽¹⁾ Voir à ce sujet un article spécial dans les *Tablettes franc-comtoises* du dimanche 7 octobre 1827. (Bibliothèque de la Société d'agriculture).

⁽²⁾ Voir au chapitre XVIII (Gélébrités Vésuliennes) la notice spéciale qui le concerne.

1830 (17 avril)

Première séance publique et trimestrielle de la Société d'agriculture, sciences et commerce de la Haute-Saône, embellie par la présence des dames. Le préfet, M. Lebrun de Charmettes, préside la séance et rappelle que la création de cette Société fut un bienfait public. Et il ajoute : « Unissons nos efforts pour que cette Société réalise la grande et bienfaisante pensée de son fondateur. Le champ qui nous est ouvert est vaste, varié, fertile... »

1830

Nouvelle ordonnance royale sur l'octroi à Vesoul. Désormais, on paiera pour entrer en ville ·

1 hectolitre de vendange o fr. 24 Heureuse époque!

1831

Arrivée à Vesoul du maréchal de camp, le fameux comte Boniface de Castellane, qui venait prendre le commandement de la brigade de cavalerie. Il avait la réputation d'un administrateur minutieux et d'un disciplinaire très ferme. Et il la méritait... Bientôt même, il passait la revue de la garde nationale composée de 300 hommes. Et il écrivait à ce sujet : « Le baron Bouvier, jeune homme possédant 25,000 livres de rente, les commande. Ils sont très fiers d'être habillés. »

1932 (8 février)

Mort à Vesoul de M. Vincent Ebaudy de Rochetaillée, lieutenant-général au bailliage-présidial de Vesoul de 1772 à 1787, puis député de la Haute Saône au Corps législatif de 1806 à 1814. Sa famille résidait à Echenoz-la-Meline. C'était un homme d'esprit et de manières fort distinguées.

Les élèves du collège décident à l'unanimité de renoncer en faveur des indigents à la valeur pécuniaire des prix. Ces 300 fr. sont versés au bureau de bienfaisance. Et chacun applaudit à cet acte de générosité.

1832 (février)

Grande fête à l'Hôtel de Ville en faveur des réfugiés Polonais. Toutes les autorités et les simples particuliers entourent de soins affectueux et de prévenantes attentions les glorieux débris de l'héroïque Pologne.

1833

Vesoul est déclaré chef-lieu de conservation forestière, à cause de la richesse forestière du département.

1823

Transformation de l'Ecole secondaire ecclésiastique (fondée en 1821) en une Ecole de philosophie, pour les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce. C'est la deuxième section du grand séminaire diocésain. Aussi, on l'appelle ordinairement Séminaire.

1522

Mort du Vésulien Jacques Bardenet devenu par son mérite personnel général de brigade et plus tard membre du corps législatif. Il était chevalier de la Légion d'honneur (1).

1833

M. Bailly, licencié ès-lettres, principal du collège de Baume-les Dames, est nommé en la même qualité au collège de Vesoul.

⁽¹⁾ Voir la notice relative à Jacques Bardenet, dans le chapitre XVIII (Célébrités Vésuliennes).

1884 (1er mai)

Ouverture de l'Ecole normale d'Instituteurs. — (On en a parlé précédemment, chapitre XIII).

1834

Elections législatives. — M. Georges Genoux-Prachée est élu pour l'arrondissement de Vesoul (1). Les autres députés de la Haute-Saône étaient M. de Grammont et M. Johard.

1834

Bibliothèque publique. — Le conseil municipal constate avec regret que la Bibliothèque publique est « dans un état désastreux ». Des centaines de volumes ont disparu; d'autres très intéressants ont été mis au rebut! Plusieurs ouvrages sont incomplets. Tous sont rangés d'une façon déplorable. Ce désordre a duré jusqu'en 1907.

1834

Mgr Mathieu, nommé Archevêque de Besançon, se rend à Vesoul, y reçoit les autorités et s'occupe d'organiser dans notre ville l'école de philosophie (le séminaire).

1835

Attentat contre le roi Louis-Philippe. Les Vésuliens le félicitent par une Adresse d'avoir échappé au dauger.

1835

Construction de la prison actuelle, au nord-est du lycée. Cette prison est construite dans l'ancien parc des Annonciades, sur un terrain qui était une dépendance du

⁽¹⁾ Georges GENOUX-PRACHÉE est né à Vesoul le 14 novembre 1794. D'abord avocat, puis conseiller de préfecture, il est devenu député en 1834, il est mort le 29 octobre 1846.

jardin de la Société d'Agriculture. Comme compensation, le Préfet a cédé à cette Société un hectare de terrain situé plus à l'ouest.

1937

Ouverture de cette prison, assez bien aménagée, dit-on. Et alors on y transfère les détenus enfermés dans le bâtiment de l'Ecole normale des Instituteurs. (On en a parlé au chap. XIII). C'était un fameux débarras pour l'Ecole normale.

1837

Mort de Jean-François Daguenet, négociant vésulien, créateur du minuscule château bâti sur un des coteaux d'Echenoz-la-Meline. Il en avait célébré le site et les agréments dans un petit poème intitulé Elysée Daguenet!

1937

Voirie municipale. — Le 7 novembre, le Conseil municipal détermine le nom et la direction des rues de la ville. Il défaisait en partie l'œuvre de ses prédécesseurs. A côté de modifications heureuses, il y en avait de mauvaises que M. Suchaux a signalées avec soin et condamnées avec raison dans son excellent Dictionnaire des Communes, tome 2. page 356.

1837

L'Ecole des Frères, primitivement installée dans l'ancien hospice des vieillards, est transférée près de l'église dans une maison achetée par M. Guy de Lambrey qui en a fait cadeau à l'Institution.

1839 (1er juin)

Ouverture de l'Institut du Saint Enfant Jesus, plus connu sous le nom de Couvent Saint-Maur. Cette maison, fondée par Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, fut bénie le 4 juin par M. l'abbé Guerrin, son vicaire général.

Au début, la maison achetée par l'archevêque était petite et en mauvais état; mais une personne pieuse, qui a voulu rester inconnue, a pourvu aux dépenses les plus urgentes à condition que la maison fût placée aussi sous le vocable de Saint Joseph et de Sainte Philomène (1).

1839

Nomination de M. Mazères, comme Préfet de la Haute-Saône, en remplacement de M. Barthélemy. Pendant les huitannées de son administration, M. Mazères a marqué son passage à Vesoul par des innovations heureuses (institution des médecins cantonaux, organisation des agents voyers, alignement des rues dans toutes les communes).

C'était un préfet lettré, mais qui pratiquait déjà la candidature officielle.

1839 et 1840

Formation des paroisses de Coulevon et Frotey qui étaient encore comprises dans celle de Vesoul, ainsi que Navenne, qui en a été détaché en 1843.

1842

Organisation définitive de la Société d'Agriculture, avec trois sections : Agriculture, Archéologie, Sciences. Et des lors chacune de ces sections, déployant un zèle merveilleux, remplit le Bulletin annuel de communica-

La prospérité de cette maison s'est accentuée jusqu'au 16 juin 1908, jour néfaste où les religieuses ont dù prendre le chemin de l'exil. Aujourd'hui, la maison devenue propriété privée est ouverte encore aux filles des familles catholiques.

⁽¹⁾ La première supérieure, Sœur Saint Louis, était une directrice hors ligne, pleine de sollicitude pour les enfants. Aussi la maison prospéra pendant les 14 années de son administration. C'est après son départ que l'on a construit les bâtiments actuels, avec la jolie chapelle ornée de peintures à fresque, bénie en 1856 par le cardinal Mathieu.

tions variées, intéressantes et instructives. La Société organisait même des Congrès qui duraient trois jours.

Et l'on y passait en revue tout ce qui concerne l'économie rurale et domestique, sans oublier la fameuse question des bouilleurs de cru qui passionnait déjà le public.

On menait de front l'étude des questions agricoles, industrielles, commerciales, financières. Bien plus, dès l'année 1842, la Société organisait une Exposition qui a duré quinze jours. Et, comme elle avait eu beaucoup de succès, on a recommencé souvent. Aussi, à diverses reprises, la Société a reçu des félicitations officielles pour le bon goût qui présidait à ses travaux, pour le zèle qui animait ses membres, et pour l'importance des résultats obtenus (1).

Cette ère de prospérité a duré jusqu'en 1880 (voir cette date ci-dessous).

1843

Mort de M. Hugon, ancien président du tribunal de Vesoul, pendant 40 ans (2).

1843 à 1858

Agrandissement des casernes commencées en 1740 et déjà agrandies légèrement en 1776. Mais de 1843 à 1858 l'Etat a consacré plus de six cent mille francs à cet établissement militaire.

1844

Suppression des sept fontaines publiques. — La Municipalité les remplace par vingt bornes-fontaines. Les eaux

⁽¹⁾ Ainsi en 1844, le Ministre de l'Agriculture ayant demandé à chaque département une statistique agricole, la Société avait adopté un cadre si heureux que, l'année suivante, le Ministère le proposait comme modèle à tous les départements français. C'est Vesoul qui donnait le ton à la France!

⁽²⁾ Voir la notice spéciale qui lui est consacrée dans le chapitre XX.



DUC DE MARMIER
Député de la Haute-Saône

seraient reçues à Navenne dans un récipient de trois cent mille litres et conduites au château-réservoir qui domine Vesoul, près du Séminaire. « On nettoiera ainsi les rues et les égoûts à des époques rapprochées, et on sera débarrassé des odeurs pestilentielles qui s'échappent des égoûts ».

Le rapport de l'architecte nous apprend que l'eau de ces bornes fontaines est salubre; elle cuit bien les légumes et dissout parfaitement le savon.

1846

Election législative dans la circonscription de Jussey. Deux candidats étaient en présence: M. le duc de Marmier, fils du héros d'Huningue, et M. Amédée Thierry, ancien préfet de la Haute-Saône. C'était encore le suffrage restreint, avec 315 électeurs seulement.

M. Thierry, candidat du gouvernement, était soutenu par son successeur M. le préfet Mazères et cependant il a échoué, car sa popularité était encore inférieure à celle de M. le duc de Marmier Sur 305 votants, il a obtenu 140 voix et son compétiteur 160.

1846 (1er novembre)

Funérailles à Vesoul de M. le marquis d'Andelarre, ancien colonel de cavalerie. Ces funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'habitants de la ville et des communes environnantes, car le défunt était universellement considéré et aimé. Il laissait un fils, M. le Marquis Jules d'Andelarre (né en 1803 mort en 1886) qui a joué un rôle politique considérable dans la Haute Saône. A huit reprises, de 1842 à 1861, ses collègues lui ont conféré la présidence de la Société d'Agriculture et il y a prononcé de remarquables discours.



M. le Marquis Jules D'ANDELARRE

Ancien député de la Haute-Saône
nommé huit fois président de la Société d'Agriculture,
Sciences et Arts de Vesoul.

Mort de M. Genoux-Prachée, maire de Vesoul (1).

1846

Heureuse initiative de la Société d'Agriculture, Sciences et Art de Vesoul. Elle réclame la création d'un ministère spécial d'agriculture, d'un professorat d'agriculture dans chaque département, d'un cantonnier dans chaque commune, du crédit agricole, d'une ferme-modèle, etc., etc.

République de 1848

Suppression de l'emploi de bourreau départemental. — Vesoul ne conservait qu'un aide. Et cette fonction fut supprimée en 1870. Dès lors, il n'y eut plus pour toute la France qu'un seul bourreau et une seule machine à décoller, comme on disait à l'époque de la Révolution.

1948 (25 juin)

Une troupe de gardes nationaux Vésuliens part pour Paris, afin de rétablir l'ordre dans la Capitale.

1848 (3 décembre)

Mort à Vesoul de Louis Emmanuel Bobillier colonel d'artillerie, qui s'était illustré dans les guerres du premier Empire.

1849

Construction de la chapelle des Congrégations, près du flanc méridional de l'église. C'est là que se font les catéchismes et les réunions des congréganistes.

1853

Installation à Vesoul du télégraphe électrique.

⁽¹⁾ Voir au chapitre XX la notice spéciale qui lui est consacrée.

Etablissement de l'abattoir actuel, en aval de Vesoul. Le précédent construit en 1764 se trouvait presque au centre de la ville, ce qui était contraire à l'hygiène.

1850 (18 juin)

Mort à Fresnes-Saint-Mamès de M. Billerey, ancien député au Conseil des cinq cents.

Il était né à Vesoul le 17 décembre 1759; son père était procureur du roi à la Maîtrise des Eaux et Forêts.

1850

La Ville déclare que, désormais, le collège sera en régie. Il en résultera une économie profitable pour améliorer le sort des professeurs et maintenir l'établissement à un bon rang parmi les autres collèges de la région de l'Est.

1850

Cimetière. — La ville double l'étendue du cimetière de la Motte (ce cimetière créé en 1780 remplaçait l'ancien cimetière de la rue du Breuil qui lui-même avait remplacé celui de la rue Saint-Georges).

1850 (5 août)

Passage du général de Castellanne. — Toute la garnison et une bonne partie de la population se porte à sa rencontre, sur la route Saint-Martin. Le Préfet lui souhaite la bienvenue, en lui déclarant que la Haute-Saône jouit du calme le plus parfait. M. Jules Courcelle complimente le général, comme étant un administrateur habile et un brave soldat. Votre mission, dit il, tera renaître, avec la paix intérieure, le travail régulier, source de bien-être pour la population.

Le général remercie les autorités en disant qu'il se

rappelle avec plaisir le séjour qu'il a fait à Vesoul ; je n'ai pas oublié le bienveillant accueil que j'ai reçu parmi vous il y a 19 ans. »

A cette occasion, le Préfet a offert un grand diner et une brillante soirée qui ont réuni un grand nombre d'invités.

Le général est parti le lendemain pour Besançon, salué au départ (comme à l'arrivée) par une salve de 11 coups de canon.

1850

Un élève du collège de Vesoul. Charles Révillout, est reçu directement à l'Ecole normale supérieure.

1850 (28 novembre)

Etablissement à Vesoul de la Conférence de Saint Vincent de Paul, pour la visite et le soulagement des familles pauvres.

1851

Ouverture de l'Orphelinat Bourdault (1).

1852

Découverte importante. — M. Arragon, propriétaire des bains, rue Georges-Genoux, trouve de l'eau gazeuze, alcaline et ferrugineuse, analogue à celle de Spa, de Forges et de Pyrmont (voir Revue littéraire de Franche-Comté, tome 4, page 562).

1852 (15 Juillet)

Grande réunion pédagogique de 550 instituteurs. — Distribution de récompenses par M. Dieu, préfet de la Haute-Saône.

⁽¹⁾ Voir chapitre XX la notice consacrée à Mademoiselle Bourdault, une des généreuses bienfaitrices de Vesoul.

Projet grandiose.— M. Dieu, préfet, s'occupe d'un projet pour l'achèvement du canal de la Saône jusqu'à Portsur-Saône et de là jusqu'à Vesoul!

1952

Établissement d'un pont de pierres à 3 arches à l'entrée méridionale de Vesoul. Ce pont remplaçait un ancien pont à tablier de bois établi en 1824.

1852 (25 Novembre)

Décret autorisant l'érection d'une synagogue, rue du Breuil.

1853 (23 Octobre)

Arrivée à Vesoul du général Carrelet, sénateur, envoyé en mission par l'Empereur. Il visite Gray et Vesoul « pour connaître les besoins du pays. pour savoir si les classes élevées sont satisfaites, si les classes inférieures ont du travail, et si les salaires sont suffisants pour donner à l'ouvrier et aux paysans le moyen d'élever leur famille, car l'Empereur veille avec une sollicitude constante au bien-être des classes laborieuses. » Il rappelle son séjour à Vesoul en 1848, et félicite le maire, M. Rossen, de toutes les améliorations qu'il a introduites dans la ville, comme aussi de celles que lui réservent les deux chemins de fer dont l'Empereur a doté le département. Puis il reçoit tous les chefs de service et leur adresse des recommandations spéciales pour la bonne administration du département.

Le lendemain, il visitait l'hôpital, l'orphelinat Bourdault, la prison, le collège (1), l'école normale, l'école mutuelle, l'école des Frères, l'école des Sœurs, la salle d'asile, les ouvroirs tenus par les sœurs. Et partout il s'est montré satisfait.

Il a même visité la Société d'Agriculture, s'informant de ses ressources, applaudissant aux bienfaits répandus par elle dans tout le département, et l'encourageant à persévérer dans ses eflorts et ses succès.

1953 (24 Novembre)

Arrivée à Vesoul de M. le Sénateur Marchant chargé par l'Empereur d'une mission spéciale dans la région de l'Est. Il a recueilli sur place tous les renseignements utiles qu'il devait mettre sous les yeux de Napoléon III. En quittant le maire, il lui a dit : « La population de la Haute-Saône est encore meilleure que celle du Nord qui compte cependant parmi les meilleures et les plus dévouées de toute la France. »

1853

Dércet du 17 août concédant à la Cie de l'Est le chemin de fer de Paris à Mulhouse et de Nancy à Gray. Ces deux lignes ont été ouvertes dans la Haute-Saône, la première en 1858; la seconde en 1863. Vesoul avait alors une simple gare en bois.

1854

Libéralité de Napoléon III à la Haute Saône. — Par décret du 5 Août, et en exécution du testament de son oncle, Napoléon III accorde aux 26 départements qui ont souffert de l'invasion en 1814 une indemnité de un million un tiers. Dans ce chiffre, la Haute-Saône est comprise pour 50.000 francs qui sont attribués à l'orphelinat Bourdault, pour y élever 12 pensionnaires de plus.

⁽¹⁾ Le général a passé une véritable revue des élèves, trouvant de bonnes paroles et de bons conseils pour chaque groupe. Puis il a fait former le cercle et les a harangués, leur disant d'imiter leurs ancêtres qui étaient des hommes patriotes et religieux. « Souvenez-vous que toute bonne éducation doit être basée sur la morale et la religion; sans moralité et sans religion, il n'y a point de Société possible. »

Jardin nouveau ouvert au public. — La Société d'Agriculture crée, au nord du Collège, un magnifique jardin paysager ouvert au public, et réunissant l'utile à l'agréable: utile dulci. La création de ce jardin présentait deux grandes difficultés: nature argileuse du terrain, inégalité considérable du sol. L'habileté des ouvriers a transformé ce coin de la Motte et en a fait un but de promenade charmante pour les Vésuliens.

Ce jardin, d'une superficie de 1 hectare 16 ares, contenait 450 arbres de formes et d'essences diverses, avec d'immenses cordons de treilles. La dépense totale a été de trois mille quatre cent quarante-huit francs (1). C'était une des curiosités de Vesoul. Elle a disparu pour faire place à l'École normale d'Institutrices (2).

1855 (3 Novembre)

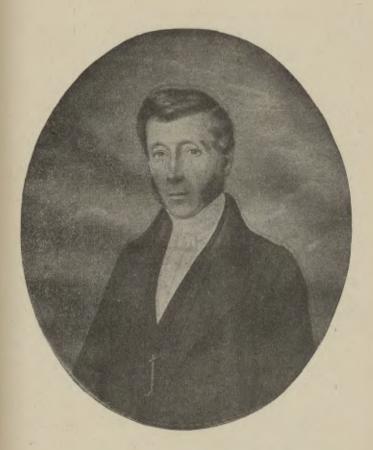
Funérailles solennelles dans l'Église Saint-Georges de M. le général Rebillot, ancien préfet à Paris (1848-49) conseiller général de la Haute-Saône et inspecteur général de la Gendarmerie.

1855

Ouverture du Fourneau économique. — Établissement de bienfaisance, desservi par les Sœurs de Charité. Il vendait des aliments à bas prix et par la rendait de grands services aux classes laborieuses. Cet établissement a subsisté jusqu'en 1907.

⁽¹⁾ Voir à ce sujet, dans le Recueil agronomique de la Société, tome VII, le brillant rapport présenté par M. de Corre.

⁽²⁾ Un plan de ce jardin se trouve actuellement à la Société d'Agriculture.



M. FACHARD

1855 (14 Décembre)

La Société d'Agriculture prend l'initiative d'introduire le drainage dans la Haute-Saône. Elle commence par le jardin dont on vient de parler. Et le Conseil général la félicite de ce progrès.

1856 (11 août)

Mort de M. Fachard, Président du Tribunal de Vesoul depuis dix ans. chevalier de la Légion d'honneur.

Avec lui disparaissait une des personnalités les plus marquantes et les plus sympathiques de la Haute-Saône. Car M. Fachard ne fut pas seulement « un magistrat éclairé, intelligent, zélé, d'un jugement sain et droit » (1), c'était encore un conseiller municipal très dévoué aux intérêts de Vesoul et un conseiller général très apprécié de ses collègues pour l'étendue de ses connaissances en matière administrative.

Nommé président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, M. Fachard prononça, le jour de son installation (28 février 1846), un discours mémorable où il traçait à ses collègues un vaste programme digne de leur activité, les félicitant d'avoir deviné le talent de Gerôme et encouragé ses débuts (2).

M. le président Fachard jouissait à Vesoul d'une grande et légitime considération qui s'est reportée sur son fils.

1856

Passage à Vesoul du Maréchal Pélissier, se rendant de Marseille à Plombières. Toute la population s'était portée à la rencontre du héros de Sébastopol.

⁽¹⁾ Cette appréciation élogieuse émane de M. Maire, alors viceprésident du Tribunal.

⁽²⁾ Ce discours, dont la Société a voté l'impression, se trouve dans le Recueil agronomique, juillet 1846, pages 136 à 141.

Le Maréchal s'est reposé quelques heures à l'Hôtel de la Madeleine où il a reçu la visite du Préfet et des principaux fonctionnaires.

1857

Autorisation de la culture du tabac. — Le 16 novembre, la Société d'Agriculture ouvrait son douzième Congrès sous la présidence de M. Dieu, prétet de la Haute-Saône qui a prononcé un discours très savant et très applaudi, en annonçant en ces termes une nouvelle très agréable : « La culture du tabac, qui est sollicitée depuis tant d'années, va enfin nous être rendue (1). Le vœu que vous avez exprimé dans votre session de 1856 a été accueilli par la Chambre d'agriculture de Vesoul et je l'ai appuyé de tous mes efforts auprès du Gouvernement. L'empereur, qui a toujours pour la Haute Saône un sentiment particulier de faveur, a levé toutes les difficultés. Dans quelques jours, l'autorisation officielle sera accordée... Félicitons-nous d'un tel succès. » Et M. Dieu dans la suite de son discours insiste sur l'importance de cette innovation qui ouvre à l'agriculture Saônoise « un avenir inespéré ». M. d'Andelarre, président de la Société, remercie M. le Préfet de cette bonne nouvelle.

1857 (9 Août)

Inauguration solennelle du Sanctuaire de la Motte (voir page 204, la relation de cette cérémonie).

1858 (Janvier)

Attentat d'Orsini contre l'Empereur et l'Impératrice entrant à l'Opéra. — Nombreux blessés. — Un Te Deum d'actions de grâces est chanté dans l'église de Vesoul, le

⁽¹⁾ La culture du tabac, rendue libre par un décret de l'Assemblée nationale (1791), a été pratiquée jusqu'en 1814 et a cessé en 1815 C'est sur les instances réitérées de M. Dieu que la culture du tabac nous a été rendue en 1857.

dimanche suivant, pour remercier Dieu d'avoir préservé la vie du chef de l'Etat. Et le Préset distribue 905 médailles de Sainte-Hélène aux vieux soldats de la Haute-Saône qui avaient servi le pays de 1791 à 1814.

Le Conseil municipal de Vesoul, le Tribunal civil, la Justice de Paix, les avoués, le corps enseignant, le Conseil de préfecture envoient au Gouvernement des félicitations chaleureuses, avec leurs protestations de dévouement et de fidélité.

1858 (26 Février)

Inauguration de la Gare de Vesoul, à l'occasion de la solennelle réception de la ligne de Paris à Mulhouse, pour la section comprise entre Chalindrey et Vesoul. (1)

Le 20 avril suivant, on inaugurait la section comprise entre Vesoul et Belfort.

1858 (Avril)

Ouverture de la voie ferrée entre Vesoul et Belfort (26 avril). Neuf trains arrivaient déjà à Vesoul, chaque jour: 5 venaient de Paris et 4 de Mulhouse.

1858 (28 juillet)

Arrivée à Port-d'Atelier de Napoléon III, venant de Plombières — La fanfare du collège de Vesoul se transporte à Port-d'Atelier et exécute quelques jolis morceaux pendant l'arrêt du train impérial.

1858 (6 décembre)

Bénédiction et baptême des quatre cloches neuves à placer dans la haute tour du clocher. L'une d'elles a

⁽¹⁾ La question de l'emplacement de la gare avait provoqué de vifs débats. La Compagnie aurait voulu placer la gare à..... Pont! C'était absurde. Le Conseil municipal préférait la rue du Breuil. C'était dangereux pour la salubrité publique. Le Gouvernement a pris un moyen terme, en choisissant l'emplacement actuel.

pour marraine M^{me} Dieu; une autre a pour marraine M^{me} de Beauséjour (née Fyard de Mercey, descendante en ligne directe, tant paternelle que maternelle, de M^{mes} Raillard et Fyard qui elles mêmes étaient marraines des cloches en 1694). La 2º cloche a pour marraine M^{me} Vigneron; la 4º, M^{me} Boisselet, née de Belenet.

Les parrains furent MM. Dieu, préfet; Boilloz, ancien curé de Vesoul; Thirria, inspecteur général des mines et Guy, propriétaire.

Une foule de curieux n'a cessé de circuler tout le jour autour de ces quatre cloches remarquables par leur beauté artistique.

1859

Autorisation de cultiver le tabac dans la Haute-Saône (Décret du 23 août). A cet effet, on a créé bientôt une Direction des tabacs. (Arrêté du 9 novembre 1860)

1859 & 1860

Acquisition de la maison Voisard pour y installer les Archives du département et la salle du Conseil général.

1880

La ligne de Nancy aboutit à Vesoul, pour se prolonger jusqu'à Gray. (1863)

1860

M. Dieu est nommé avec avancement préfet de 1° classe, pour organiser la Savoie récemment annexée à la France. Il adresse de Chambéry (le 26 juin) une lettre touchante d'adieux à ses anciens collaborateurs de Vesoul et de la Haute-Saône. Il rappelle que ce département a été comblé de bienfaits sous le régime impérial (dépôt de remonte de Faverney — autorisation de cultiver le tabac — transformation du collège en lycée — développement des voies ferrées, etc., etc.).

Ouverture de l'usine à gaz, dans la rue de la Banque. L'installation, d'abord modeste, s'est bientôt perfectionnée.

1861

Manufacture de tabac. — La Société d'Agriculture, toujours soucieuse de la prospérité de notre ville, adresse au Gouvernement une pétition fortement motivée afin d'obtenir pour Vesoul, non plus un dépôt de tabac, mais bien une manufacture de tabac (1).

1861

Mort d'une Vésulienne célèbre, la baronne de Marulaz, décédée au château de Filain. à l'âge de 82 ans. On sait que le général Marulaz fut un homme de guerre merveilleux: il a reçu 19 blessures, et il a eu 26 chevaux tués sous lui!

C'est pendant son séjour à Vesoul en qualité de Commandant qu'il avait épousé Mlle Froidot, fille d'un honorable commerçant de Vesoul.

1862 (5 novembre)

Inauguration du lycée, en présence du Préfet, du Général, du Maire et des notabilités Vésuliennes (2).

663

Exposition de fleurs et de fruits, par les soins de la Société d'Agriculture (3).

⁽¹⁾ Le texte de cette pétition se trouve dans le Recueil agronomique de 1860, page 219.

⁽²⁾ Voir dans le chapitre XV la notice consacrée à l'inauguration du lycée

⁽³⁾ Voir la relation détaillée dans le chapitre XV.

Mort de M. Noirot, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats pendant 18 ans, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, où il s'est fait remarquer par la loyauté de son caractère, la fermeté de ses principes, et ses efforts pour concilier l'ordre et la liberté.

1863

M. Am. Thierry, Sénateur, Président du Conseil général, visite en détail le lycée, interroge les élèves et se déclare très satisfait, heureux d'avoir retrouvé les fils et les petits-fils de ses anciens administrés.

1864

Mort de M. Ch. Longchamps, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, vice-président de la Société d'Agriculture. C'était un travailleur infatigable, et un érudit passionné pour l'histoire locale.

1865

Passage du Maréchal Forey. — Il reçoit à l'Hôtel de Ville les autorités cíviles et militaires, visite tous les établissements publics et charme tout le monde par son exquise affabilité.

1865

Ouverture du temple protestant, rue St-Georges, en face de l'ancienne Confrérie de la Croix. Prédédemment l'exercice du Culte protestant se faisait dans un local concédé par la municipalité.

1865

Voie ferrée de Besançon à Vesoul (26 Février). — La Cie de P. L. M. présente un projet.

Les expropriations se font l'année suivante; les travaux commencent en 1868 et durent jusqu'en 1872, époque de l'ouverture de la ligne.

Attentat contre Napoléon III et le car qui se promenaient au bois de Boulogne. Aussitôt, le Tribunal et le Conseil municipal rédigent une adresse exprimant le sentiment de douloureuse indignation causé par ce forfait qui sera pour les Vésuliens un motif d'affirmer leur attachement à la dynastie.

1868

Dons anonymes de 10.000 et 5.000 francs en faveur de l'hôpital.

1968

Ouverture des cours secondaires pour l'instruction des jeunes filles

1868

Mort de M. Thirria, inspecteur général des mines, conseiller municipal de Vesoul et conseiller général de Rioz. Il aimait beaucoup Vesoul dont il était, disait-il, le fils adoptif. Et il a montré qu'il préférait sa modeste habitation sur la place du Grand-Puits aux splendeurs et aux loisirs de Paris.

1869

Mort du Dr Simonin qui s'était distingué pendant l'épidémie du choléra et avait reçu de la ville de Gray une médaille d'or, comme gage de reconnaissance pour son admirable dévouement.

1869

M. de Jancigny, aimable préfet de Vesoul, est remplacé au mois de décembre, par M. Laribe, préfet du Lot.

1870-71

Guerre franco-allemande (voir chapitre XVI).

Voie ferrée de Besançon à Vesoul. — Inauguration de cette ligne.

1874

Inauguration du monument élevé sur la Place Neuve (actuellement place de la République) à la mémoire des mobiles de la Haute-Saône morts en défendant Belfort.

Rien n'avait été négligé pour rendre à nos braves soldats, victimes de leur patriotisme, un hommage digne de leurs services. Leur éloge funèbre a été prononcé par M. le chanoine Besson (1) dans l'église de Vesoul qui s'est trouvée quatre fois trop petite pour contenir l'assistance.

Inutile de dire que l'orateur franc-comtois s'est acquitté de sa tâche avec un talent incomparable.

Après avoir rappelé que les Juifs ont élevé autrefois un monument en l'honneur des frères Machabées, l'orateur ajoutait : « Puisse-t-elle avoir le même sort dans les siècles à venir cette colonne que vous venez d'élever à la mémoire des mobiles de la Haute Saône. C'est bien à Vesoul qu'il convenait de la dresser, puisque cette ville fut pour eux comme le centre de leurs intérêts et de leurs affections, et la première étape de leur immortelle campagne ».

Et alors l'orateur raconte comment après le désastre de Sedan « cinq mille jeunes gens, l'élite de la contrée, s'assemblèrent à Vesoul pour courir à la frontière ». Et il célèbre dignement leur bravoure, leur abnégation, leur dévouement patriotique, depuis leur arrivée à Belfort jusqu'à la conclusion de la paix (2).

⁽¹⁾ M. le chanoine Besson, ancien vicaire de Gray, puis supérieur de l'Institution secondaire libre de Saint-François Xavier. à Besançon, est devenu évêque de Nîmes, et c'est là qu'il est mort le 18 août 1888.

⁽²⁾ Rappelons que l'Histoire du siège de Belfort a été retracée d'une façon magistrale par M. Hild, ancien professeur au lycée de

Il a terminé son discours en glorifiant « l'héroïque cité de Belfort, en qui l'Alsace semble aujourd'hui comme ramassée, avec ses traditions, ses souvenirs, ses espérances».

Après la cérémonie religieuse, le cortège officiel, musique en tête, s'est dirigé entre deux haies de hussards et de pompiers vers la Place Neuve, où se dresse le monument. Là, trois discours ont été prononcés: le premier par le général Carrelet, un des héros de Gravelotte. D'une voix vibrante, il a rendu hommage à la belle conduite des mobiles. Et il a termine son allocution par ces mots: « A tous les enfauts de la Haute-Saône qui ont survécu après avoir combattu pour défendre le sol de la France, je dirai: Vous avez bien mérité de la Patrie. A ceux qui ne sont plus, qu'il me soit permis de dire: Martyrs, vous avez bien mérité de Dieu! »

A son tour, M. le Lieutenant-Colonel Fournier, chef des mobiles de la Haute-Saône, a tracé un tableau saisissant des luttes et des souffrances de son régiment et du quatrième bataillon de la Haute-Saône.

Voici la fin de son discours: « Ce monument transmettra votre souvenir aux générations futures. Il n'a pas la prétention d'un trophée de victoire; mais il sera pour les uns une consolation, pour les autres une leçon et une espérance. »

Enfin, M. le Préfet, en quelques paroles pleines de mesure et de convenance, a marqué le caractère de cette cérémonie, et la leçon qui en découle pour les générations futures. « Ce monument nous dira que la Patrie n'est pas seulement digne de notre amour, mais qu'elle doit

Vesoul, et actuellement Doyen de la faculté des Lettres de Poitiers. On a vu dans le chapitre précédent quelle part généralement glorieuse a été prise par les Saônois dans la défense héroïque de Belfort.

être pour tous l'objet d'un culte enthousiaste qui doit aller jusqu'au sacrifice de la vie ».

1877 (6 janvier)

M. Bertereau, préfet des Deux-Sèvres, est nommé préfet de la Haute-Saône, en remplacement du Comte de Masin, révoqué pour avoir, disait-il, défendu les principes conservateurs.

Le nouveau Préfet déclare qu'il est heureux d'administrer la Haute-Saône, « dont l'esprit patriotique et libéral est connu de la France entière! »

1877 (1er mars)

Mort de M. Claude Cariage, docteur en droit, fondateur du « Fourneau économique ».

Par cette création si utile, M. Cariage s'est acquis des titres sérieux à la reconnaissance des Vésuliens. Son nom figure désormais sur le livre d'or des bienfaiteurs de la ville (1).

1877 (9 mars)

Décoration du Frère directeur. — M. Lissajoux, recteur de l'Académie, décerne les palmes au frère Louis de Gonzague, directeur de l'Ecole communale (54 ans d'excellents services).

1877

Nouveau Concours régional à Vesoul. — La Société d'Agriculture organise, comme annexe de ce concours, une Exposition horticole pour laquelle le Conseil municipal vote une subvention de mille francs. Malgré la persistance de la pluie, le concours et l'exposition ont obtenu un vif succès.

⁽¹⁾ L'œuvre charitable de M. Claude Cariage a été dignement continuée par son fils.

La Société d'Agriculture vote l'acquisition d'un thermomètre anéroïde qui sera placé à l'angle de la rue de la Mairie et de la rue Haute (rue Baron-Bouvier), pour être consulté par les agriculteurs qui voudront se tenir au courant des variations atmosphériques.

1877

Concours régionale agricole. — A cette occasion, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, organise avec un grand succès plusieurs expositions spéciales (art rétrospectif, horticulture, enseignement).

L'Ecole normale d'instituteurs se distingue en exposant une grande carte en relief de la Haute Saône (1).

1879 (21 novembre)

Projet de laïcisation des écoles. — Le conseil municipal exprime un vœu favorable à la laïcisation des écoles communales de la ville, moyennant un emprunt de 140.000 francs à la caisse des écoles pour construire de nouveaux établissements d'instruction primaire.

1880 (28 février)

Lettre de M. Bertereau, préfet, au maire de Vesoul. — La délibération du Conseil municipal est approuvée, l'emprunt autorisé.

1880 (Janvier)

Laicisation des écoles communales. — La municipalité retire aux frères de la doctrine chrétienne et aux sœurs de la Charité la direction des écoles communales qui leur avait été confiée depuis plus de 50 ans.

Aussitôt, M. l'abbé Baudry, curé de la ville, organise

⁽¹⁾ Cette splendide carte orne le vestibule du lycée (1er étage).

des écoles libres, et la générosité des Vésuliens fournit trente-cinq mille francs.

1880

Conflit regrettable entre la Préfecture et la Société d'Agriculture (19 août). — Le Conseil général décide que la Société d'Agriculture, installée depuis 40 ans dans les locaux de l'École normale d'instituteurs, transportera ailleurs sa bibliothèque et son musée. La Société proteste contre cet acte d'ingratitude, car depuis sa fondation en 1801 « elle a fait son devoir en tout temps et en toute circonstance, et non sans utilité pour le département, ni sans reflet pour l'administration ».

Cette protestation étant restée sans effet, la Société s'installe provisoirement rue du Châtelet, dans la maison de M. de Belenet.

1882 (1er Mars)

Incendie des bureaux de la Préfecture.— Cet incendie, dont la cause est inconnue, a éclaté à 5 heures de l'aprèsmidi, un instant après la sortie des employés. Et il a coûté la vie à M. Dodelier, architecte, qui fut écrasé par la chute d'une cheminée (1).

Malgré la promptitude des secours et le zèle des pompiers, tout le bâtiment a été la proie des flammes.

1995

Concours régional (du 7 juin au 12 juillet). — Il est encore supérieur au dernier. — Arrivée de M. Demôle,

Membre de la Société d'Agriculture, il y a joué un rôle considérable.

⁽¹⁾ M. Dodelier, Charles, né à Vesoul en 1816, brillant élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, s'est distingué comme architecte dans sa ville natale (colonne des mobiles synagogue, temple protestant, la halle, restauration des châteaux de Colombier et de Conflandey).

ministre des travaux publics; il visite le concours et admire surtout l'exposition de l'Ecole pratique d'agriculture de Saint-Remy. A son départ, il dit au Maire qu'il quitte à regret Vesoul où il a trouvé une hospitalité cordiale.

1885

Ouverture de l'école maternelle (rue Petit). — Elle a coûté près de 38,000 francs.

1885 (octobre)

Elections législatives (scrutin de liste). — M. Noirot est élu par 37.234 suffrages.

1996 (17 octobre)

Incendie de la manufacture de pâtes alimentaires (Usine Albert Clerget et Cie). — Pertes estimées à 500,000 francs.

1886 (30 décembre)

Mariage de M. Leroux, préfet de la Haute-Saône. — Il envoie au Maire de Vesoul mille francs à distribuer aux indigents.

1886 (28 mars)

Exécution capitale sur la place du champ de foire. — L'Italien Picenardi paie sa dette à la Société.

1887 (11 août)

Départ de M. Leroux. préset de la Haute-Saône, nommé préset de l'Orne; il laisse le souvenir d'un administrateur intelligent, juste et aimable.

1997 (7 octobre)

Arrivée de l'archevêque de Besancon. — Il venait bénir les nouvelles orgues de l'église Saint-Georges. Et, à cette occasion, il a reçu la visite des autorités civiles et militaires.

1887 (17 décembre)

Démission de M. Noirot. — Il quitte la chambre des députés pour occuper un siège à la Cour des Comptes.

1888 (16 mars)

Mort du docteur Gevrey, âgé de 81 ans. — Funérailles grandioses de ce médecin si dévoué et si bon; toutes les autorités, les fonctionnaires, les officiers, les congrégations, les élèves des écoles assistent à la cérémonie; tous les magasins sont fermés en signe de deuil. M. Meillier, maire de Vesoul et M. le D' Guillaume font l'éloge funèbre du défunt et expriment les regrets unanimes de la population.

1888 (6 mai)

Elections municipales. — La liste républicaine obtient la majorité (M. le D^r Doillon en tête avec 998 suffrages). Un seul membre de la liste libérale est élu (c'est M. Jourdan, avec 766 suffrages).

1888 (septembre)

Projet d'augmentation de la garnison. — Le ministère de la guerre offre de fixer à Vesoul un régiment de cavalerie, aux conditions suivantes : verser un million 1/3 — fournir un emplacement de 6 hectares, un champ de manœuvres, l'éclairage au gaz, de l'eau en quantité suffisante, et l'hospitalisation des soldats malades.

La ville pouvait fournir le terrain, l'eau et le gaz. Mais le million 1/3 ? C'était impossible.

1888

Création du service météorologique, par les soins de M. Bouvaist, ingénieur en chef du département. Ce fonctionnaire éminent organise aussitôt de nombreux postes d'observation pour constater les phénomènes atmosphériques. Leurs bulletins centralisés à Vesoul étaient transmis en substance au bureau central à Paris.

1889

Construction de l'Observatoire de la Motte(1); les travaux adjugés le 28 mars étaient terminés le 17 septembre; et, deux mois après, on installait les appareils nécessaires pour enregistrer les variations de température et l'intensité des courants atmosphériques.

M. Bouvaist était dignement secondé d'abord par M. Dupain (1888 à 1892) puis par MM. Zigmann et Prévost.

1890

Passage de M. Carnot, Président de la République. Il est arrivé à Vesoul le 27 mai 1890, à 5 heures du soir. Et la ville lui a rendu les mêmes honneurs qu'aux anciens souverains.

Le lendemain, il a visité les hospices et reçu les autorités. Le soir, à 7 heures, grand dîner à la Préfecture, grandes illumination.

La ville était alors administrée par M. Meillier qui a prononcé à cette occasion une allocution très curieuse. Après avoir rappelé qu'il faisait partie du Conseil municipal depuis trente ans et qu'il était maire depuis quatorze ans, il ajoutait: « Nous n'avons pas de sollicitations pressantes à vous adresser; nous n'avons rien à vous demander dans cette ville. Le peu que nous avons nous suffit, bien que nous ayons peu de chose. Nous sommes modestes et désintéressés!...

⁽¹⁾ Il se compose d'une grande pièce destinée aux appareils enregistreurs, et d'une tourelle conduisant à une terrasse d'où la rue embrasse un horizon étendu.



L'Observatoire de la Motte

Il a terminé en disant : « Nous avons au plus haut degré dans ce pays le culte du patriotisme. »

Quelques jours après, bien que Vesoul n'eût besoin de rien (c'est du moins l'opinion étrange de M. Meillier) le Président Carnot envoyait à la ville son buste en pâte de Sèvres, pour orner la salle des délibérations du Conseil.

1893

Deux cérémonies patriotiques. — L'année 1893 est marquée à Vesoul par deux grandes cérémonies patriotiques.

La première s'est déroulée le mercredi 21 juin dans l'église de Vesoul : c'est un service solennel organisé par le Souvenir Français pour le repos de l'âme des soldats français morts en 1870-71 dans le département de la Haute Saône. Une profusion de drapeaux tricolores, voilés de crêpes, décorait l'intérieur du monument. Et M. Garret, peintre, avait reproduit sur le devant du catafalque le fameux groupe Immortalité qui a figuré avec honneur au salon de 1888. Inutile d'ajouter que toutes les illustrations locales s'étaient fait un devoir d'assister à cette cérémonie patriotique. M. l'abbé Touchet, vicaire général (aujourd'hui évêque d'Orléans) a prononcé à cette occasion un magnifique discours où il a rendu hommage à la bravoure de nos soldats et au patriotisme de quatre héros de Seveux, (barbarement fusillés le 28 octobre par les Prussiens, en violation de tous les droits, pour avoir vaillamment défendu leur commune contre l'invasion allemande).

La cérémonie s'est terminée par une quête faite par Mine Henri de Beauséjour et Mlle Hamel de Canchy. Elle a produit 524 francs au profit du Souvenir français, pour l'entretien des tombes de nos soldats.

La deuxième cérémonie patriotique s'est déroulée le dimanche 2 juillet, au cimetière de Vesoul. Il s'agissait

d'inaugurer le monument élevé par le Comité du Souvenir français sur la tombe de 250 officiers et soldats morts dans notre ville pendant l'Année terrible (1).

Ce monument est placé immédiatement à gauche en entrant. C'est une colonne en forme de pyramide, haute de cinq mètres, œuvre remarquable de M. A. Halley, artiste sculpteur à Vesoul. Toutes les sommités politiques et administratives, escortées par la compagnie des sapeurs-pompiers sous le commandement de son capitaine M. Arquinet, ont honoré de leur présence cette pieuse cérémonie. MM. Levrey, sénateur, Mercier, député, le colonel de Parades, président du Souvenir français, Despierres, maire de Vesoul, ont pris la parole pour glorifier la mémoire de tous ces braves qui sont morts pour la Patrie (2).

Favorisée par un temps splendide, la cérémonie avait attiré un immense concours de population. Chacun admirait l'œuvre de M. Dodelier, car le monument est d'un style sévère et imposant; chacun louait M. Roger Galmiche qui avait pris l'initiative de cette fête patriotique (3).

1894 (10 novembre)

Arrivée à Vesoul de Mgr Petit, archevêque de Besançon. — Il reçoit les autorités civiles et militaires.

Et, le lendemain, dimanche de la Dédicace des églises, il préside la messe solennelle et prononce une éloquente allocution.

⁽¹⁾ Presque tous avaient été blessés à Villersexel, le 9 janvier 1871 et dirigés sur l'hôpital de Vesoul.

⁽²⁾ La relation de cette cérémonie se trouve à la Bibliothèque de la Société d'Agriculture.

⁽³⁾ M. Galmiche avait été capitaine des mobiles à Belfort. C'est lui qui a organisé une souscription: elle a produit 16.000 francs. Pour les détails, voir le compte rendu déposé aux Archives de la Préfecture.



Mgr Fulbert PETIT
Archevêque de Besançon

1896

Nouvelle cérémonie patriotique au cimetière de Vesoul, pour honorer la mémoire de MM. Burner, Roy et Wekmann, nos trois infortunés concitoyens, morts pendant l'expédition de Madagascar. Plus de deux mille personnes s'étaient jointes au cortège officiel pour s'associer au deuil de ces trois familles Vésuliennes, frappées d'une façon brusque et cruelle dans leurs plus chères affections.

L'éloge funèbre de ces trois martyrs du patriotisme a

été prononcé par un professeur du lycée (1) qui a terminé son discours en disant: « Ces trois enfants de Vesoul nous ont donné l'exemple du courage dans le danger et du désintéressement dans le sacrifice. Et par là ils nous semblent être les continuateurs de ces traditions chevaleresques qui sont depuis un siècle le patrimoine de la Haute-Saône.

« Voilà pourquoi nous leur payons aujourd'hui un tribut d'admiration et de reconnaissance. Comme l'étendard de Jeanne d'Arc, ils étaient à la peine; il est juste qu'ils soient à l'honneur.

« Et je ne puis terminer leur éloge qu'en répétant ces belles paroles d'un jeune ministre qui est une des espérances de la République: « On s'honore en honorant les grands citoyens. Les hommes qu'on célèbre prolongent ainsi au-delà du tombeau leur œuvre bienfaisante. Ce marbre dira aux générations futures comme on vit pour la France, pour la République, et hélas! aussi comment on meurt pour elles.

Oui, Roy, Weckman et Burner méritent d'être cités comme exemples, car ces enfants du peuple sont morts, comme les anciens chevaliers, sans peur et sans reproche. Nous les honorons parce qu'ils font honneur à la ville de Vesoul. On les citera toujours parmi les bons citoyens et les soldats patriotes qui font la gloire de la Haute-Saône et l'orgueil d'un grand pays! » (2).

1897

Concours régional à Vesoul, Exposition industrielle, Exposition scolaire, Exposition des beaux-arts.

Ce concours, encore plus grandiose que les précédents,

⁽¹⁾ Ce professeur est l'auteur de la présente *Histoire* de la ville de Vesoul.

⁽²⁾ La relation de cette cérémonie patriotique se trouve dans la Bibliothèque de la Société d'Agriculture.

a été malheureusement attristé par un cyclone, le mercredi 30 juin. Les dégâts étaient à peine réparés quand la ville a reçu la visite de M. Méline, Président du Conseil, et de M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique.

C'est M. Grillon, le distingué maire de Vesoul, qui a a souhaité la bienvenue aux représentants du Gouvernement.

Comme d'habitude, la journée du dimanche, commencée par la visite des diverses expositions, s'est terminée par un banquet, et le banquet par les discours éloquents de M. Grillon et la réponse non moins habile de M. Méline.

Enfin, pour clôturer dignement les fêtes du concours régional, le ministre a conféré les palmes académiques à 4 professeurs, MM. Charton, Haury, Sarniguet, Soyard, à M. Halley, sculpteur, et à M. Paul Petitclerc, le dévoué président de la Société de photographie.

1898 (23 décembre)

Cérémonie patriotique au lycée: le Souvenir français offrait à l'Association des anciens élèves, deux plaques de bronze rappelant les noms de quatorze élèves, morts au champ d'honneur depuis 1871 (1).

Un professeur, membre de l'Association, a fait éloge de ces quatorze camarades prématurément disparus, nobles victimes les uns de la guerre, les autres du climat, tous du devoir. Et il a terminé en disant: « Ce marbre qui semble muet dira aux élèves qu'ils appartiennnent à cette vaillante province de Franche-Comté où l'on ne sait

⁽¹⁾ Voici leurs noms: Bæschlin; Cariage Louis, de Vesoul; Grand; Guerrin Henri, de Vesoul; Guilleminez; Kienné; Maugin, de Vauvillers; Mérelle; Migeon, de Pusey; Perrin; Peton, de Mailley et Wintimberger. — Sur l'autre plaque, étaient inscrits les noms de M. Royer, sous directeur à l'intérieur, décédé à Libreville (Gabon) et de M. Jeanneney, assassiné à Nouméa, où il était commandant du pénitencier.

ni se rendre ni se vendre, et à ce département de la Haute-Saone qui a été, et qui, j'en suis sûr, restera une pépinière de patriotes résolus et de bons Français » (1).

1898

Création d'un nouvel entrepôt de tabacs. Ce vaste magasin, construit à proximité de la voie ferrée, remplace avantageusement le vieil entrepôt qui se trouvait sur une dépendance de l'hospice Bourdault.

1900 (26 janvier)

Encore le Musée; son transfert sur le Champ-de-Foire. — Le conseil municipal délibère à ce sujet, et exprime l'espoir d'une prompte (??) et favorable solution, grâce aux démarches de M. Gérôme et de M. Dagnan-Bouveret.

1900 (25 mars)

Elections législatives. — Deux Vésuliens candidats :

M. Fachard obtient 11.492 suffrages.

M. Morel obtient 8.874 suffrages.

1900 (6 mai)

Elections municipales. — 13 candidats libéraux élus; au ballottage: 8 libéraux élus.

- M. Grillon, avocat, devient Maire de Vesoul.
- M. Didier, notaire, devient 1er adjoint.
- M. Millot, retraité, devient 2º adjoint.
- M. Grillon remercie ses collègues, rend justice à l'ancien Conseil et déclare que le nouveau s'efforcera de gérer les affaires de la ville au mieux des intérêts publics.

⁽¹⁾ Le panégyriste de ces élèves, c'est l'auteur même de cette Histoire de la ville de Vesoul.

On peut lire le compte-rendu de cette cérémonie dans le supplément de l'Annuaire des anciens élèves du lycée, année 1897.

1900 (10 novembre)

Encore le Musée.— Le Conseil propose de transformer la Halle, et d'en faire un Musée et une salle des Fêtes. Il vote à cette effet la somme de cent mille francs.

1902

Agrandissement du Séminaire. — La restauration de cet établissement était devenue nécessaire, mais on n'avait pas d'argent pour l'opérer. Grâce à la générosité d'une vénérable dame, on a pu entreprendre ce grand travail qui fait le plus grand honneur à M. Boutherin, architecte du diocèse.

1902

Inauguration de l'éclairage électrique. — Vesoul devance ainsi la capitale même de la Franche-Comté. C'est une heureuse innovation prise par le Conseil Municipal à la suite d'un remarquable rapport de M. Paul Morel (voir l'Avenir de la Haute-Saône, 15 novembre et 13 décembre 1899).

1903 (25 mars)

Projet d'établissement de tramways

- M. Bouvaist, ingénieur en chef, dépose au Conseil général un remarquable rapport de 74 pages (avec carte), qui intéresse particulièrement la ville de Vesoul (1). Il s'agissait de construire diverses lignes de tramways allant:
- 1º De Vesoul à Scey-sur-Saône, Combeaufontaine et Morey;
- 2º De Vesoul à Luxeuil (embranchement sur Vauvillers);
- 3º De Vesoul à Rioz (embranchement sur Fretigney);
- 4° De Vesoul à Noroy, Villersexel, Granges-le-Bourg.

⁽¹⁾ Un exemplaire de ce rapport se trouve à la bibliothèque de la Société d'agriculture.



Le Séminaire agrandi et restauré en 1902 d'après les plans de M. Boutherin, architecte du diocèse.

1904 (fer mai)

Elections municipales. — Succès de la liste démocratique: M. Ferry, pharmacien est en tête avec 1089 voix. M. Chaudey, professeur agrégé, qui n'en avait obtenu que 1033, est élu Maire de Vescul et remercie ses collègues de ce témoignage de confiance et de sympathie.

M. Paul Morel, nommé adjoint avec M. le D^r Doillon, adresse aussi ses remerciments et déclare que les adjoints vont travailler aux cotés du Maire à la prospérité de la ville.

1904

Sacre de Mgr Paul Beuvain de Beauséjour, nommé Evêque de Carcassonne, par décret du 13 mai 1902. Cette cérémonie s'est déroulée dans un ordre parfait, le dimanche 20 mars.

On trouvera plus loin (chapitre xvIII) la notice spéciale consacrée au nouvel évêque vésulien.

1904

Funérailles solennelles du lieutenant-colonel Fournier, qui s'était retiré définitivement à Vesoul en 1878, après avoir bravement payé de sa personne au siège de Belfort et organisé en 1873 le 50° régiment territorial d'infanterie.

Il était officier de la Légion d'honneur, juste récompense de ses 43 ans de services. Il avait continué les traditions patriotiques des Saônois de 1792 et 1814 (1).

1904 (septembre)

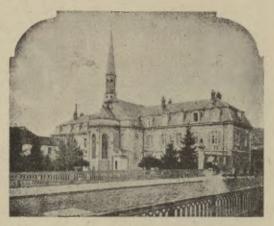
M. Maringer, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet du Calvados. Il fait ses adieux aux Maires qui ont été pour lui plus que des collaborateurs: de bons et fidèles amis.

⁽¹⁾ Voir dans le chapitre XVI le portrait du colonel Fournier et la part glorieuse prise par ce brave officier dans la défense de Belfort.

1904

As randissement de l'hôpital. — La fin de l'année 1904 marque aussi la fin des travaux relatifs à la restauration et à l'agrandissement de l'hôpital. L'ensemble de ces travaux a entraîné une dépense de deux cent-soixante mille francs, dont 60.000 fournis par l'Etat et 115.000 par la ville elle-même. Le reste est le produit d'un legs fait par M. Guy de Lambrey.

Par suite de ces travaux, l'aspect extérieur de l'hôpital



Hospice civil et militaire

Fondé en 1442, par Jean Sardon (1), transféré d'abord dans l'Impasse de la Charité, puis sur l'emplacement actuel en 1573. Il a été agrandi en 1762, 1769, 1811, 1863, 1904, et offre aujourd'hui un aspect monumental.

est des plus coquets. Quant à l'intérieur, rien n'y manque. La meilleure réforme, c'est le remplacement du calorifère malsain par le chauffage à la vapeur, au moyen d'un générateur installé dans les sous-sols.

En somme, peu de villes de l'importance de Vesoul, ont un hôpital aussi confortable.

⁽¹⁾ Voir dans le tome ler, page 128, le testament curieux dé Jean Sardon, « licencié en loiz, demourant à Vesoul..... »

L'honneur de cette grande amélioration revient à deux maires de Vesoul: MM. Grillon et Fachard qui ont apporté à la réussite de cette entreprise toute leur activité, et tout leur dévouement.

1905

Lycée. — Un professeur émet le vœu de donner à l'établissement le nom de Lycée Gérôme (1). L'Association des anciens élèves approuve ce vœu et l'adopte à l'unanimité.

1905

Installation nouvelle de la Société d'Agriculture. - Le



M. Paul PETITCLERC Bienfaiteur de la Société d'Agriculture Conservateur du Musée President de la Section de Photographie

local de la Société d'Agriculture, rue du Châtelet, étant devenu insuffisant, M. Paul Petitclerc en offre un somptueux, et à moitié prix, dans sa propre maison, rue du Collège. La Société accepte avec empressement cette offre gracieuse et vote des remerciments à M. Paul Petitclerc qui joint à son mérite de savant géologue celui de généreux bienfaiteur de sa ville natale.

Aussitôt, les bibliothèques et le Musée sont réorganisés, les statuts remaniés, les séances régularisées, le nombre

⁽¹⁾ Ce professeur c'est l'auteur de cette Histoire de la ville de Vesoul.

des sociétaires augmente d'une manière sensible (1) et la Section photographique, qui formait un groupe à part, opère sa fusion avec la Société. Celle-ci prend alors le titre de Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts. Et elle décide de célébrer l'année suivante son centenaire, en le faisant coïncider avec le congrès des Sociétés savantes de Franche Comté, congrès qui doit se tenir à Vesoul le 1° Août 1906.

1906

Centenaire et Congrès.— Le mardi 31 juillet, la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône célébrait le centenaire de sa fondation (2).

La séance s'est ouverte par une courte mais exquise allocution de M. Louis de Beauséjour, président, pour rendre hommage à la mémoire de ses prédécesseurs et remercier d'abord le Secrétaire général de la préfecture, puis les chefs de service qui ont bien voulu honorer de leur présence cette fête intime.

La parole est ensuite donnée au bibliothécaire (3) qui fait l'historique de la Société depuis sa fondation jusqu'en 1906 et énumère les immenses services qu'elle a rendus à la région (4).

La fête du Centenaire se termine par une des plus brillantes soirées que l'on ait vues à Vesoul depuis fort longtemps. Dans les jardins éclairés à la lumière électrique

⁽¹⁾ Dans le principe, le nombre des sociétaires était limité. Depuis l'adoption des nouveaux statuts, il est illimité. Aussi, au moment où s'imprime cette *Histoire*, il dépassait le chiffre de 200.

⁽²⁾ Fondée en 180!, cette Société n'avait sérieusement fonctionné qu'en 1805. La date de 1906 était donc bien choisie, d'autant plus qu'elle coincidait avec la tenue du Congrès.

⁽³⁾ C'était l'auteur même de cette Histoire de Vesoul.

⁽⁴⁾ Ce rapport volumineux est déposé aux Archives de la Société.

et égayés, tantôt par les feux de Bengale, tantôt par l'exquise musique des trompes de la Saint-Hubert et de l'orchestre philharmonique de M. Lanzoni, une foule de graves messieurs et de dames élégantes savouraient le charme de cette belle soirée, dont M. Paul Petitclerc, admirablement secondé par sa nièce Madame Galmiche, faisait les honneurs, et les frais, avec une amabilité et une générosité au-dessus de tout éloge.

Le lendemain, 1er Août, le Congrès de l'Association franc-comtoise (1) tenait ses assises dans les salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Roger Roux, substitut du procureur de la République.

Dans la séance du matin, les congressistes répartis en sections ont vaqué à leurs travaux respectifs.

Dans la séance de l'après-midi, M. Roger Roux a prononcé un magistral discours dans lequel, après avoir payé un juste tribut d'éloges à M. Jules Gauthier, fondateur de l'Association franc-comtoise, il a tracé un brillant tableau de l'histoire des lettres, des sciences et des arts en Franche-Comté (2).

Les fêtes du Centenaire et du Congrès se sont terminées par l'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison où est née la plus haute illustration Vésulienne: le grand artiste Gérôme, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur (3).

⁽¹⁾ Cette Association, fondée en 1899, a pour but de grouper les sept sociétés savantes de Franche-Comté pour donner une impulsion rationnelle aux études provinciales, sur le terrain scientifique, archéologique et historique.

⁽²⁾ On peut lire ce beau discours dans le compte-rendu imprimé du Sixième Congrès de l'Association franc-comtoise. Ce compte-rendu se trouve dans la Bibliothèque de la Société.

⁽³⁾ Voir dans la Notice sur Gérôme, à la fin de ce volume, le compte-rendu de cette cérémonie imposante.

1907

Ouverture du groupe scolaire au boulevard de Besancon et de l'école maternelle au Transmarchement. — On s'attendait à une inauguration solennelle, accompagnée de banquet, discours, décorations, illuminations. Rien. Déception générale.

Lycée. — Décret présidentiel autorisant la dénomination de Lycée Gérôme.

1908

Elections municipales (4 mai). — L'ancien conseil est maintenu, mais M. Chaudey cède l'écharpe municipale à M. Paul Morel, avocat et conseiller général.

1909

Construction d'une nouvelle Caisse d'Epargne plus spacieuse que l'ancienne. C'est un monument coûteux, bizarre même avec son dôme noirâtre et lourd.

1909

L'Observatoire. — Le commencement de la nouvelle année marque la fin de l'Observatoire de la Motte. Le Conseil général de 1890 l'avait créé et doté (1); le Conseil général de 1908 l'a supprimé. La maison est à vendre. — Désormais, le département de la Haute-Saône sera peutêtre le seul en France dépourvu de Commission météorologique.

1909

Élections législatives. — M. Paul Morel, avocat, Maire de Vesoul, est nommé député.

⁽¹⁾ La dotation fixée d'abord à 1.200 francs fût ramenée par M. Maringer à 750, puis à 500. Enfin elle était tombée à 250.

1909

Grandes fêtes religieuses (Triduum) en l'honneur de la béatification de Jeanne d'Arc.— Eloquentes prédications de M. l'abbé Coubé. Splendide décoration de l'église. Brillantes illuminations organisées par les familles patriotes ou catholiques.

1909

Exposition des Beaux-Arts.— La Société d'Agriculture (section des beau-arts) organise dans le Palais de Justice une exposition des beaux-arts qui dure un mois (15 juin à 15 juillet) et obtient un succès grandiose. Le mérite en revient tout naturellement aux administrateurs; c'étaient M. Blondeau, procureur de la République, Président; MM. Geismar et Sarniguet, professeurs au lycée, vice-présidents; M. Bergeret, avocat, secrétaire; M. Salins, fondé de pouvoirs de la Trésorerie, trésorier.

La Municipalité, s'associant aux efforts des organisateurs, leur avait libéralement accordé une subvention de trois cents francs.

1909 (12 Septembre)

Manifestation royaliste au chalet des trompes. — Violentes bagarres à la sortie. Arrestation de quelques manifestants.

1910

Achèvement de la nouvelle gare des tramways, c'est du moins la promesse gravée par les entrepreneurs sur la façade du monument, dès le mois de septembre 1909.

Quant au monument lui-même, sans être somptueux, il offre un aspect agréable.

Et il va donner à la ville de Vesoul une importance nouvelle et précieuse.

CHAPITRE XVIII CÉLÉBRITÉS VÉSULIENNES

La célébrité d'une ville ne consiste pas uniquement dans son étendue, sa population, le nombre de ses industries ou le chiffre de son commerce. Un autre titre de gloire, c'est la célébrité même de ses enfants.

Sous ce rapport, Vesoul n'a rien à envier aux autres villes, puisque, de tout temps il a été une pépinière d'hommes distingués. La chose est attestée par de nombreux écrivains; l'un d'eux a fait dans un vers latin remarquable l'éloge du sol Vésulien et de ses illustrations:

Fertile deliciis ingeniisque solum.

Un autre poête du seizième siècle a célébré aussi en latin l'ancienneté de Vesoul, l'honnêteté de ses habitants et la distinction de plusieurs d'entre eux:

Praecelsos animo pietatis, luce micantes, Dogmate conspicuos, nec probitate minus (1).

Aussi l'historien Gollut proclame que cette petite ville est nourricière de bons esprits, et célèbre par ses hommes doctes.

C'était également l'avis d'Ortelius qui vantait Vesoul non seulement pour la puissance de ses remparts et la magnificence de ses édifices, mais aussi pour sa production abondante de personnages remarquables par la fécondité heureuse de leurs talents (2).

Il y a mieux encore: un poête du xvie siècle a composé en l'honneur de Rémond Besard, célèbre médecin de

(2) Voir cette citation à la page 203 du Tome premier.

⁽¹⁾ Traduction: Personnages éminents par leurs sentiments de piété, leurs lumières, leur orthodoxie, comme aussi par leur probité. — Cette appréciation flatteuse émane de Jacques Nauldot, fondateur et directeur du Collège primitif, dont on a parlé précédemment (Tome 1er, page 164).

Vesoul (1), un sonnet où il attribue à notre ville la plénitude de la science.

En son enclos, Vesoul petit en apparence Est grand en beaux esprits de parole et de faict. Tesmoings (témoins) sont ses voisins et un chascun le sçait Que Vesoul seul en soy comprend toute science.

Un peu plus tard, une charte de 1607 a proclamé que dès les temps les plus reculés la ville de Vesoul a eu de doctes et signalés personnages, notamment Adrien Thomassin (2).

Au fait, Vesoul a fourni à l'ancien parlement de Franche-Comté, neuf présidents et trente-six conseillers. Outre ces magistrats, plus ou moins éminents, Vesoul a vu naître un grand nombre de personnages célèbres.

Le tableau suivant en donnera une idée encore incomplète (3).

⁽¹⁾ Ce médecin Besard est célèbre pour avoir publié un livre de recettes contre la peste. Ce livre, dédié aux vicomte mayeur, capitaine, échevins et conseillers de la ville de Vesoul, lui a valu des éloges répétés et même excessifs, où ses admirateurs lui prodiguent les noms de personnage très savant, très érudit, très célèbre (doctissimo et eruditissimo et clarissimo viro). Voir à ce sujet la galerie biographique de M. Suchaux, pages 37 et 38.

⁽²⁾ Adrien Thomassin était fils ou petit-sils de Jean Thomassin, conseiller au parlement de Dole. Lui même est devenu en 1605 président de cette cour qui avait des attributions fort étendues, et il a exercé pendant vingt cinq ans ces honorables fonctions. Puis il est devenu ambassadeur et représentant du roi d'Espagne aux Etats de Franche-Comté, de 1614 à 1629. Il a été inhumé à Dole en 1631.

⁽³⁾ Dans ses différents annuaires, M. Suchaux signale d'autres célébrités de second ordre comme :

Balin, historien (guerre de Flandre, 17e siècle).

Barbier, médecin (dissertation sur les eaux des Répes, 18e siècle).

Bassand, avocat (lettre sur la main-morte, 18e siècle).

Froment, conseiller érudit au parlement de Dole, 17e siècle.

Labbé, hénédictin (histoire, en latin, de l'abbaye de Luxeuil, 18° siècle).

Lancelot, orientaliste distingué, savant professeur (18° siècle). Villiers, bénédictin, histoire de l'abbaye de Luxeuil (17° siècle).

TABLEAU GÉNÉRAL

DES PERSONNAGES CÉLÈBRES NÉS A VESOUL

Administrateurs

Miroudot de Saint-Ferjeux, père. Miroudot de Saint-Ferjeux, fils.

Ambassadeurs

Simon Renard. Adrien Thomassin (1).

Artiste-Peintre

Léon Gérôme (chap, XX).

Députés

Billerey (2). Genoux-Prachée. Noirot (3).

Ecrivains

Bouchut (4). Couderet. Favières (5). Labbé de Billy. Marc. Renaudot.

Evêques

Ferreux (6). Miroudot du Bourg. Flavigny. Guerriu. Paul de Beauséjour.

Magistrats

Famille Salives.
Id. Terrier.
Hugon.
Raillard de Granvelle.

Médecins

Bésard (7). Billard (8). Courvée (9). Faivre (10). Hacquin (11).

Officiers supérieurs

Bardenet. Baron Bouvier. De Mongenet.

Savants

Beauchamp. Bertaud. Boisson. Didon. Petit.

Un personnage politique

Gustave Chaudey.

⁽¹⁾ Il est mentionné en tête de ce chapitre.

⁽²⁾ Il fût Député au Conseil des Cinq-Cents.

⁽³⁾ Il est mentionné, chapitre XVII, année 1863.

⁽⁴⁾ A composé des Odes sacrées, imitées des psaumes de David.

⁽⁵⁾ A composé des poésies sur les actes des apôtres.

⁽⁶⁾ Était évêque dans le royaume de Siam (Asie).

⁽⁷⁾ Il est mentionné en tête de ce Chapitre.

⁽⁸⁾ A laissé un mémoire sur les eaux minérales des Rèpes, près Vesoul.

⁽⁹⁾ Mort en Pologne (1664) où il était médecin de la reine.

⁽¹⁰⁾ Le docteur \vec{F} aivre (1728-1794) a composé plusieurs Mémoires très savants.

⁽¹¹⁾ Est mentionné dans le tome Ier, page 85.

ADMINISTRATEURS

Miroudot de St-Ferjeux (Claude-Gabriel)

C'était le frère de Miroudot du Bourg. Mais, tandis que l'évêque de Babylone ajoutait à son nom celui de du Bourg (avec l'autorisation royale), son jeune frère ajoutait au sien celui de de St-Ferjeux, car il possédait ce fief reconnu héréditaire (St-Ferjeux est un village près de Villersexel).

D'abord avocat au Parlement, il fut nommé par M. de Sérilly, intendant de Franche Comté, au poste de subdélégué à Vesoul (septembre 1745) et son autorité, à peu près équivalente à celle d'un sous-préfet, s'exerçait sur 6 villes et 430 communautés (communes). Il succédait à M. Salivet, mais il lui était supérieur et nous avons vu dans le tome 1° (1) que ce fut un subdélégué actif et intelligent. Vesoul lui doit la bonne organisation de son hôpital, la réfection de la chaussée de Pont et la fin des travaux de reconstruction de l'église. Aussi, pour le récompenser, l'Intendant lui a permis de prendre comme successeur son propre fils Gabriel Joseph qui mérite également une mention spéciale dans l'Histoire de Vesoul.

Miroudot de St-Ferjeux (Gabriel-Joseph)

né à Vesoul en 1732, mort à Vesoul en 1803

Il nous intéresse doublement, comme cousin-germain de Miroudot de Geney, maire de Vesoul de 1765 à 1768, et aussi comme successeur de son père à la subdélégation de Vesoul, fonctions qu'il a exercées jusqu'à la Révolution. S'inspirant des traditions paternelles, lui aussi a fort bien administré notre ville, comme l'attestent les

⁽¹⁾ Voir tome Ier, pages 268, 269, 272, 274, 277, 284.

lettres patentes de novembre 1777 où il est dit que le père et le fils, « chargés de la subdélégation importante de Vesoul, ont rempli dans toute leur étendue les devoirs pénibles qu'impose cet emploi de confiance. Aussi l'estime publique a été le prix du zèle, du désintéressement et des talents dont ils ont donné des preuves multipliées, récompense d'autant plus flatteuse qu'il est plus difficile de l'obtenir dans semblables places (1) »

A ce premier témoignage de haute satisfaction, Louis XVI en ajouta bientôt un second, en accordant à M. Miroudot de St-Ferjeux une pension de douze cents livres « en considération de ses services dans la place où il a succédé à son père, et qu'il a remplie d'une manière aussi distinguée par ses talents que par son activité, son zèle et son dévouement ». (Mars 1786)

Il nous a laissé quelques documents précieux et en particulier un Mémoire pour servir à l'Histoire de la ville de Vesoul.

Sa descendance existe encore à Vesoul et son arrièrepetit-fils par adoption, qui demeure actuellement à Pontles-Vesoul, est depuis plusieurs années vice-président de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

AMBASSADEURS

Simon Renard

De tous les personnages anciens dont notre ville peut s'enorgueillir, le plus célèbre est incontestablement Simon Renard, car il a joué un rôle considérable dans la politique européenne du xvi° siècle. La date précise

⁽¹⁾ Ces lettres patentes sont extraites des registres de la Justice du marquisat de Villersexel. (Archives familiales de M. de St-Ferjeux, propriétaire à Pont-les-Vesoul).

de sa naissance nous est inconnue (1), mais qu'importe? Par contre, on sait qu'il est né dans la rue appelée actuellement rue Georges-Genoux, n° 43 (2).

Destiné par ses parents à la carrière de la magistrature, il est allé faire ses études à l'Université de Louvain (Belgique). C'est là qu'il s'est lié d'amitié avec le futur cardinal Granvelle. Et celui-ci, devenu ministre de Charles-Quint, s'est souvenu du jeune Vésulien qui, d'abord modeste avocat, fut ensuite lieutenant du bailli d'Amont, conseiller maître des requêtes et gouverneur du duché de Milan.

Dans l'exercice de ces deux dernières fonctions, il s'était si bien distingué que l'Empereur au bout de deux ans lui donnait des lettres de noblesse, avec le titre de chevalier (1548).

Ce début annonçait un maître. Il le fut en effet, car on admirait déjà en lui un mélange heureux de finesse, de clairvoyance, d'habileté, d'éloquence et de séduction irrésistible.

Commencement de son ambassade

Nommé ambassadeur à la cour de France, il a voulu revoir sa province avant de se rendre à Paris, et partout où il passait on le comblait de prévenances, d'égards et de cadeaux.

Enfin, il arrive à la cour de Henri II, avec ordre de bien étudier l'état de la France, les démarches des autres ambassadeurs et la politique louvoyante du roi. En conséquence, Simon Renard suivait Henri II dans ses diverses résidences et il le suivait si bien qu'on a fini par s'en alar-

⁽¹⁾ On pense qu'il est né en 1512.

⁽²⁾ On montre encore une maison d'aspect un peu espagnol, où Simon Renard serait né. Tout au moins il en a été propriétaire. C'est la maison de M. Henri de Beauséjour.

mer et on l'a prié de rester à Compiègne. Mais, malgré son éloignement de la cour, l'ambassadeur trouvait moyen de tout savoir et de renseigner exactement l'empereur. Aussi Charles-Quint lui écrivait le 15 juillet 1549 : « Nous avons reçu vos lettres dont nous vous savons très bon gré, et tenons à bien agréable service ».

La correspondance de Simon Renard nous donne des renseignements utiles sur les principaux évènements de cette époque et sur les menus faits qui se déroulaient à la cour de France (entrée du roi et de la reine à Paris. intrigues des courtisans, influence de Diane de Poitiers, etc., etc.)

Comment se procurait-il ces renseignements si variés? un peu par ses nombreuses relations et beaucoup par ses nombreux espions (on dit qu'il en avait une trentaine). C'était un système nouveau et coûteux: Simon Renard qui payait bien ses agents était lui-même fort mal payé par Charles-Quint qui promettait beaucoup et tenait très peu. Aussi, un beau jour, fatigué d'attendre sans rien recevoir, Simon Renard demandait à l'empereur ou de l'argent ou son rappel. On lui devait 20.000 florins, on lui a envoyé..... mille écus.

Pour comble de malheur, les rapports étaient tendus entre Paris et Madrid, et bientôt, le 12 septembre 1551, Simon Renard reçut du roi de France l'ordre de quitter le pays. Et il s'est retiré près de Charles-Quint dans la ville d'Augsbourg (Bavière) où il a repris ses anciennes fonctions. Sa première ambassade avait duré deux ans, huit mois.

Son ambassade à Londres

Après avoir suivi l'empereur Charles-Quint au Concile de Trente, Simon Renard fut tout à coup élevé à une didignité encore plus haute : il devenait ambassadeur à Londres, avec la mission délicate de proposer à la reine Marie Tudor, comme époux, un prince espagnol.

Tout d'abord Charles-Quint avait songé à poser sa candidature, comme il l'avoue dans une lettre à Simon Renard (1). Mais, réflexion faite, se jugeant trop vieux, il posait la candidature de son fils Philippe, qui acceptait cette combinaison, mais saus enthousiasme, car Marie Tudor avait 38 ans (12 ans de plus que lui), une constitution délicate, une vue faible et une voix... d'homme!

La chose semblait impossible pour diverses raisons: d'abord il y avait des compétiteurs nombreux et illustres (le roi de Bohême, le roi des Romains, le roi de Danemark, l'Infant de Portugal, le Dauphin de France, etc). Il est vrai que les uns étaient trop jeunes, les autres trop vieux. De plus, la noblesse anglaise s'opposait au mariage de la reine avec un prince étranger.

Marie Tudor faisait aussi des objections: elle ne tenait pas à se marier, mais les dames qui étaient autour d'elle « ne lui preschant aultre chose que le marriage » elle se résignait à ce changement, mais elle voulait « un mari qui ne fust ni trop viez (vieux) ni trop jeune, et dont la naissance répondist à la sienne ». C'était à peu près le cas de Philippe, mais elle ne l'avait jamais vu et sans doute il ne voudrait pas quitter l'Espagne.

Malgré toutes ces difficultés, Simon Renard avait confiance dans le succès. Et en effet, il s'y est pris si adroitement que, dès le premier entretien, la reine était gagnée. Il écrivait donc au cardinal Granvelle: « Quand je lui fis « l'ouverture du marriage, la Reyne se prit à rire non une

⁽¹⁾ Lettre de Charles-Quint à Simon Renard: « Vous pouvez asseurer la Reyne qu'estimant sa personne, vertu et bonté, nous ne vouldrions choysir aultre party que nous-même. Mais notre disposition est telle, accompagnée par l'âge, qu'il nous semblerait bien peu faire pour elle de lui offrir notre personne. » (Papiers d'Etat de Granvelle).

« fois mais deux fois, me regardant d'un œil qui signifiait « l'ouverture lui estre agréable, me donnant assez à « cognaître qu'elle ne désirait pas marriage d'Angleterre « mais marriage estranger. Et, selon que je me suis aperçu, « elle entend que sa Majesté lui proposera personnage à « son gré. Et si sa Majesté s'incline en Monseigneur « nostre Prince, ce sera la plus désiree nouvelle que l'on « sçaurait lui importer ».

Notre négociateur ajoutait qu'il y aurait bien des résistances à vaincre, mais qu'on pouvait en triompher « soit par places, offres d'argent, promesses ou aultres semblables moiens » (1).

Bref, il a si bien manœuvré, il a si bien dénigré les autres prétendants et si bien vanté le prétendant espagnol que la reine d'Angleterre lui dit bientôt: « Je m'en remets à l'Empereur, comme à un père, du soin de me choisir un époux et de négocier l'affaire avec le Conseil des Ministres anglais ».

Simon Renard avait donc réussi dans sa mission, et cette habile diplomatie lui valait les compliments les plus flatteurs du Ministre: « Persévérez, lui écrivait Granvelle, et, si vous réussissez, il pourra vous en résulter tant de profit et de réputation que vous pourrez vous estimer pour heureux d'y avoir esté employé. » Quelques jours après, nouveau compliment.

Un autre jour, le cardinal écrivait à Renard: « Je reçois un incrédible (incroyable) contentement, voyant le mariage pour lequel nous avons si long temps travaillé, enfin arrangé avec contentement des deux parties ». (Papiers d'Etat).

Plus tard, le Cardinal écrivait à l'ambassadeur :

⁽¹⁾ Il comptait en triompher, car il obtenait si facilement audience de la reine que l'ambassadeur français en était jaloux.

« Vous verrez par les lettres que S. M. vous escript le contentement qu'elle a de votre négociation et qu'elle recognait vos peines, travaulx et industrie. De mon coustel (côté), j'ai grand contentement de la négociation. Et vous pouvez demeurer certain que je vous ayme cordialement et vous le monstrerai. Le contentement que j'ai de la négociation est si grand que je vouldraye vous donner les allevries (étrennes) » (1).

Puisque toutes les difficultés étaient aplanies, Charles-Quint s'est décidé à envoyer à Londres un ambassadeur extraordinaire, le comte d'Egmont, qui épousait Marie Tudor par procuration (12 janvier 1554).

Cependant plusieurs mois se sont écoulés avant l'arrivée de Philippe II, car l'Angleterre était troublée par la menace d'un complot redoutable. Mais Simon Renard était près de la reine pour l'encourager et la fortifier par ses conseils. Enfin, tout danger ayant disparu, le prince espagnol s'est transporté en Angleterre, et c'est Simon Renard qui a été chargé de régler tous les détails de la cérémonie. Elle eut lieu le 25 avril 1554 avec une pompe et un éclat merveilleux, qui se sont renouvelés le 1er octobre, jour de la cérémonie du sacre. Simon Renard était présent; comme il avait été à la peine, il était juste qu'il fût à l'honneur. Et le prince espagnol, heureux de cet événement, lui adressait ses plus sincères remerciments et ses plus flatteuses félicitations, en lui disant : « Je ne puis vous dissimuler ma joie, non plus que ma reconnaissance.»

La mission de Renard semblait terminée. Il demanda

⁽¹⁾ Papiers d'Etat de Granvelle. — De son côté, le Prince écrivait à S. Renard: « Persuadé que votre zèle et vos efforts n'ont pas peu contribué à l'heureuse issue de cette négociation, je m'empresse de vous en témoigner ma gratitude, vous assurant qu'elle a singulièrement accru mon ancienne bienveillance à votre égard ».

son rappel, mais Charles-Quint lui fit écrire par Granvelle et lui écrivit lui-même que sa présence était encore nécessaire pour aplanir les difficultés qui pourraient surgir(1).

Et il en est survenu en effet, et de très graves qu'il est inutile de raconter ici. Renard succombant sous le poids des affaires demanda si instamment son rappel que l'Empereur finit par cédér, en lui promettant une récompense extraordinaire. Il consentait d'autant mieux que luimême, succombant aussi sous le faix de sa grandeur, allait bientôt abdiquer l'empire et se retirer dans un couvent de l'Espagne.

Nouvelle ambassade de S. Renard, à Paris

La rivalité de la France et de la Maison d'Autriche, suspendue par l'abdication de Charles-Quint, a recommencé avec son fils Philippe II, roi d'Espagne. Toutefois, avant d'ouvrir les hostilités, les deux puissances ont employé les négociations, et c'est encore S. Renard qui a représenté l'Espagne (avril 1556) avec une distinction remarquable.

Fort bien reçu à Paris par le connétable de Montmorency et par le roi lui-même (c'était Henri II), notre concitoyen a déployé la même finesse, la même diplomatie que précédemment. Il recommandait sans cesse à Philippe II « de se tenir prêt à offense et défense », car les Français, pacifiques en paroles, se préparaient secrètement à l'action. « Tous les doux propos, tenus à la Cour de France pour entrer en accord, ne tendent, disait-il, à aultre fin sinon pour tromper et endormir votre Majesté ». L'ambassadeur voyait juste et disait vrai. Le

⁽¹⁾ L'Empereur Charles-Quint lui écrivait souvent des lettres flatteuses, comme celle-ci : « Cher et féal, nous avons reçu toutes vos lettres ; nous vous en sçavons très bon gré, et nous tenons à service très agréable que vous nous advertissez continuellement et par le menu. Ayez toujours l'æil au guet.... ».

jour où Henri II s'est cru assez fort, il a levé le masque et déclaré la guerre. Puis, pour mettre Renard dans l'impossibilité de correspondre avec l'Espagne, il l'a empêché de sortir de son hôtel. (25 janvier 1557).

Rendu enfin à la liberté, il va accompagner en Angleterre Philippe II qui voulait entraîner Marie Tudor dans une guerre contre la France. Et en effet, le 7 juin suivant, l'Angleterre se déclarait ouvertement contre Henri II.

Bientôt même une armée espagnole, sur les indications de S. Renard, se dirigeait vers Saint-Quentin (août 1557) et remportait sous les murs de cette ville une éclatante victoire qui ouvrait la route de Paris aux Espagnols. Et ils y seraient entrés sûrement sans l'intervention de S. Renard qui insista pour la temporisation (1).

Ce fut le salut de la France et le dernier succès de notre concitoyen.

Sa brouille avec le Cardinal Granvelle

Quelque temps après, une fâcheuse rivalité éclatait entre S. Renard et son protecteur le cardinal Granvelle. Rendons justice à ce dernier: il s'était toujours montré bienveillant pour le diplomate Vésulien, le traitant de bon confrère et oray ami, s'intéressant à sa santé, à ses succès et à son avancement. Mais il en était pour ses frais d'amabilité, et Renard qui lui devait tout l'oubliait quelquefois. Il tirait vanité de ses succès diplomatiques et s'exagérait volontiers ses propres mérites.

Toutefois, rien n'était encore compromis quand Simon Renard se trouva mêlé indirectement à une grave affaire d'espionnage. L'espion, c'était un nommé Quiclet, ancien

⁽¹⁾ Simon Renard, moins bon stratégiste que diplomate, disait qu'il y aurait de l'imprudence à marcher sur Paris, en laissant derrière soi plusieurs petites places fortes, avec leur garnison.



Simon RENARD
(Copie du portrait déposé à la Société d'Agriculture,
Lettres, Sciences et Arts



Cardinal GRANVELLE
Ministre de Charles-Quint et de Philippe II, roi d'Espagne

maître d'hôtel de Renard. Arrêté en 1555 à Bucey-les-Gy (Haute-Saône), par ordre du Parlement de Dole, Quiclet soumis à la torture fut bientôt convaincu d'avoir vendu au gouvernement français des secrets politiques, avec la complicité *probable* de l'ambassadeur lui-même.

Celui ci proteste aussitôt de son innocence, et, dans une lettre du 14 septembre 1556, il se plaint au roi d'Espagne d'être calomnié par deux personnages logés chez l'évêque d'Arras. Il terminait sa lettre en demandant son rappel et.... un Conseil d'enquête.

Mais Philippe II s'est contenté de répondre par une lettre un peu sèche qui lui prescrivait de rester, en lui promettant « que le procès ne serait pas vuidé avant qu'il eût été oui et confronté avec Quiclet. »

Jusque là, tout semblait assez régulier. Mais, quelque temps après, Quiclet était pendu à Dole (27 mars) avec une précipitation suspecte et Renard n'hésitait pas à en accuser.... le Ministre!

Tel est le commencement de la brouille; elle s'est aggravée d'une façon extraordinaire pendant la révolte des Pays-Bas. Il s'était formé dans cette province espagnole un parti des mécontents, et Renard en était. Ils organisaient des conciliabules et Renard y donnait avec audace des conseils écoutés avec déférence. Un jour même, les mécontents ont adressé à Philippe II des remontrances écrites en espagnol par un ami de Renard.

Bref, le conflit s'est accentué, et l'on a vu bientôt circuler un grand nombre de libelles, de placards et de caricatures blessantes pour la Cour, pour le clergé et même pour Granvelle. C'était une sorte de duel entre le ministre et son rival. Le ministre accusait Renard et Renard demandait des juges, s'offrant à confondre ses ennemis dont il citait les noms à la suite de celui de Granvelle, et réclamant contre eux le juste châtiment « de leurs calomnies ».

Renard cité devant le Parlement

Pour en finir, Philippe II ordonne à S. Renard de comparaître devant le parlement de Dole. Et, comme Renard refusait, prétextant le mauvais état de sa santé (1), son dénûment personnel et l'opposition probable de ses créan ciers, le roi d'Espagne était fort embarrassé. Se rappelant que Renard était Vésulien, il lui ordonne « d'aller résider et servir en Franche-Comté ».

Nouveau refus de notre concitoyen qui préférait le séjour de Bruxelles pour lutter contre le puissant ministre et le dénoncer mieux à l'indignation des seigneurs belges.

Menacé de révocation, S. Renard adresse à Philippe II un long mémoire justificatif de sa conduite passée, lui rappelant que c'est lui, et lui seul, qui l'a fait roi d'Angleterre (2). Et cependant il n'avait obtenu que calomnie au lieu d'honneur, servitude au lieu de liberté, tracas au lieu de repos, regret au lieu de contentement. Et l'auteur de tous ces maux, il le nommait, c'était Granvelle.

Après une longue hésitation, le roi d'Espagne décida que Renard serait reçu à purge. c est-à-dire admis à présenter sa défense.

Disgrâce de Granvelle

Mais, par une coïncidence curieuse, le cardinal Granvelle, harcelé par l'opposition des mécontents, tombait en disgrâce, quittait les Pays-Bas (13 mars 1564) et, quelques jours plus tard, il arrivait à Besançon. Pendant un an, il séjournait tantôt à Vesoul, tantôt à Gray, quelquefois à

⁽¹⁾ Lettre de S. Renard: « Je ne pouvais entreprendre ce voyage, parce que je marche aux béquilles et passe au lit le tiers de l'année ».

⁽²⁾ Ce mémoire justificatif de Renard se trouve in-extenso dans l'étude historique de Vunière sur Simon Renard (page 185). Et le cardinal Granvelle se moquait un peu des requêtes de Renard, comme de tout « ce qui sort de sa forge ».

Ornans (Doubs). Plusieurs de ses lettres sont datées de Baudoncourt (1). Le départ du cardinal semblait assurer la victoire à S. Renard. Mais voilà qu'au mois d'août 1564 il reçoit de Philippe II l'ordre de se rendre en Espagne. Et, à la stupéfaction générale, il se met en route (2), mais il voyage à petites journées sans se presser, car il voulait se renseigner sur l'accueil qui lui serait fait à la Cour.

Enfin, il arrive à Madrid (23 novembre) et, un mois après, il obtient du roi une audience banale qui devait lui donner à réfléchir (3).

Et en effet le roi, informé secrètement des troubles survenus aux Pays-Bas, troubles imputés à S. Renard, nomme les juges chargés d'instruire son procès.

Mais la justice de ce temps était toujours boiteuse : elle accusait, et elle n'avait pas de preuve positive de culpabilité. Quant au cardinal Granvelle il restait sur la réserve

⁽¹⁾ Son séjour le plus long fut au village d'Orchamps-Vennes (Doubs), et dans une lettre datée d'Orchamps en-Vennes (sic), il fait l'éloge de la Franche Comté: « Je suis en doux lieux, favorables pour philozopher et dignes de l'habitation des Muses, avec force belles montagnes, hautes jusqu'au ciel et remplies de fort belles vignes et de toute sorte de bons fruits; les rivières et les vallées belles et larges, l'eau claire comme du cristal; une infinité de fontaines, des truites innumérables et les meilleures du monde; les champs fort fertiles et les prairies fort belles. Et, en l'un des côtés (versants) chaleurs grandes, et en l'autre (quelque chaud qu'il fasse) un frais délectable. (Papiers d'Etat du cardinal Granvelle).

⁽²⁾ Ses amis disaient: « Il est trop renard pour se laisser attirer en Espagne » ou bien « un vieux renard ne se laisse pas prendre au fliet ».

Le cardinal Granvelle écrivait de son côté, dans une lettre datée de Baudoncourt, 21 octobre 1564 : « Renard est parti de Flandre, mais je ne sçay s'il ira en Espagne. Il pourrait bien, à son accoustumé, faindre d'être malade pour demeurer en chemin ».

⁽³⁾ Quand Renard heu (eût) achevé sa harangue, S. M. lui dit qu'il estait venu à maulvaise heure parce qu'elle allait dehors pour les festes et que, à son retour, elle lui ferait réponse. (Lettre de Morillon au cardinal Granvelle (31 janvier).

et se montrait favorable à l'inculpé, en disant: « Méfiezvous de ces termes de renardises dont on use à Vesoul. S'il se trouve culpe (faute) contre Renard, il faut dextrement (habilement) la découvrir, sans vous y passionner, ni consentir qu'on le charge à tort » (1).

Mais Renard avait un ennemi terrible, c'est le fameux duc d'Albe, qui, nommé depuis peu gouverneur des Pays-Bas, sévissait contre les fauteurs de troubles et signalait à Philippe leur complice le plus redoutable: pour lui, c'était S. Renard.

C'est alors que notre concitoyen fut arrêté (1570) et probablement emprisonné (2).

Pendant sa captivité qui dura deux ans, il fut rejoint par sa femme et tous deux firent leur testament (3). C'est une pièce fort curieuse où il est question de legs à l'hôpital de Vesoul (4). Et quelques mois après, on apprenait que S. Renard, miné par les souffrances physiques et et morales, venait de rendre le dernier soupir (8 août 1573).

Conclusion. — Telle est en résumé la carrière de cette grande illustration Vésulienne. L'histoire impartiale reconnaît les torts sérieux de S. Renard, qui, d'ailleurs,

⁽¹⁾ Lettre tirée des manuscrits de Granvelle et publiée par M. Tridon.

⁽²⁾ Quelques historiens soutiennent qu'on aurait simplement défendu à S. Renard de sortir de Madrid qui était sa résidence forcée. Le fait est assez vraisemblable. Il avait rendu des services qui méritaient quelques égards.

⁽³⁾ S. Renard avait épousé Jeanne Lulier, sœur de Hubert Lulier, écnyer, seigneur de Preigney. Il en eut trois garçons et quatre filles

⁽⁴⁾ L'ouvrage de M. Tridon reproduit un passage de ce testament: « Nous. S. Renard, docteur ès drois, conseiller d'Etat et maîstre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy, nostre Sire, et damoiselle Jehanne Lulier, mary et femme, donnons et légons en aulmone à l'hôpital de Vesoul, outre la somme de mille frans que jà (déjà) y avons employé pour la réédification d'icelle luy, cent frans pour une fois ou la rente l'équipollent (l'équivalent) en bled, à charge que les paouvres (pauvres) qui se trouveront en icelle luy, ung (un) chascun jour de dimenche ayent souvenence et mémoire de nous, et qu'ils fassent prière à Dieu pour la rémission de nos peschez ».

les a cruellement expiés. « Mais, la part faite de ces fautes, on ne peut lui refuser sa place dans l'histoire du xvi^e siècle, parmi les grands politiques qui ont exercé sur leur pays une influence considérable » (1).

DÉPUTÉS

La ville même de Vesoul a fourni un bon nombre de représentants dans les assemblées politiques. Nous avons déjà mentionné Durget et Cochard qui ont fait partie des États généraux de 1789; Billerey, député au Conseil des Cinq-Conts; Galmiche, membre de la Chambre des députés en 1822; Noirot, constituant de 1848, sans compter MM. Fachard et Paul Morel.

Mais aucun d'eux n'a donné son nom à une rue de sa ville natale. Cet honneur était réservé d'abord à M. Georges Genoux-Prachée auquel il est juste de consacrer une courte notice biographique.

M. Georges Genoux Prachée

né à Vesoul le 14 novembre 1794, mort à Vesoul le 29 octobre 1846

Encore un enfant de Vesoul qui s'est élevé par son mérite personnel à un rang distingué et a exercé une grande influence dans le département.

Fils d'un modeste commerçant, il est devenu avocat distingué, non point par son éloquence (car il avait une élocution peu facile), mais par ses connaissances étendues dans la législation civile.

Cependant il n'a joué un rôle important qu'après la

⁽¹⁾ M. Tridon déjà cité. C'est d'après son étude très documentée sur S. Renard (Société d'Emulation du Doubs, année 1881) que la présente notice a été rédigée. On y a ajouté divers renseignements puisés dans le mémoire de M. Vunière (Bibliothèque de Vesoul) et dans les Papiers d'Etat du cardinal Granvelle.

révolution de 1830. Comme il était à la tête du parti libéral, sa popularité lui a valu un siège à la Chambre des députés, et il l'a gardé pendant seize ans. Fier d'un tel succès, il s'attribuait une importance excessive et luttait ouvertement contre l'action du préfet qui soutenait la candidature de M. Amédée Thierry, dans la circonscription de Jussey.

M. Genoux a triomphé, mais son triomphe fut court: la lutte l'avait épuisé. A cinquante deux ans, il était mort.

Comme il a fait beaucoup de bien à la ville, la reconnaissance publique a donné son nom à l'une de nos rues principales: c'est la rue Georges-Genoux.

ÉCRIVAINS

On peut lire dans la Galerie biographique de M. Suchaux les noms de plusieurs Vésuliens qui ont brillé dans les lettres. Une mention particulière revient à quatre d'entre eux: Couderet, Renaudot, Labbé de Billy et Marc.

Notice sur Couderet (Jean Alexandre),

né à Vesoul le 20 mars 1712, mort à Besançon en 1789

Nous possèdons peu de renseignements sur la carrière de ce savant bénédictin. On sait qu'il a laissé un grand nombre de dissertations historiques sur la Franche-Comté et les principales villes de la province, notamment sur les abbayes de St-Claude, Lure et Luxeuil, sur les villes de Gray et Besançon (1) et ensin sur la Bourgogne et la Franche-Comté.

De tous ces ouvrages, celui qui nous intéresse le plus, c'est une Dissertation sur la ville de Vesoul. Elle contient

⁽¹⁾ La liste de ces dissertations se trouve dans la Galerie historique de M. Suchaux, page 85.

un ensemble de renseignements qui méritent d'être consultés, car elle a été couronnée en 1768 par l'Académie de Besançon.

Renaudot

né à Vesoul en 1730, mort à Paris vers 1780

Ses goûts l'ont porté d'abord vers le barreau, puis vers les études historiques et littéraires.

Lui aussignous a laissé un certain nombre d'ouvrages qui ne sont pas sans valeur (1); on en cite un qui lui a procuré les éloges du duc de Berri (plus tard Louis XVI, et aussi une pension de 1200 livres (2).

Sans doute les œuvres de Renaudot ne passionnent que les érudits; mais, au xvmº siècle, on les accueillait avec plaisir et on les lisait avec profit.

Le seul fait d'avoir attiré l'attention du prince et obtenu une marque de sa générosité méritait d'être connu et admiré.

Labbé de Billy (Nicolas-Antoine)

né à Vesoul le 29 mars 1753, mort à Besançon le 21 mai 1825

Issu d'une famille honorable, il a eu une carrière mouvementée: militaire, puis théologien, il est devenu avocat. Retournant alors à la théologie, il reçoit la prêtrise et le titre de vicaire général. Brouillé avec les autorités à propos de la fameuse constitution civile du clergé, il s'exile puis revient en France avec une collection de livres précieux et devient de 1809 à 1817 professeur distingué à la

⁽¹⁾ Voici les titres de ses principaux ouvrages: Révolution des empires, royaumes et républiques (1769); Annales historiques et périodiques de 1768 et 1769. — Abrégé de l'histoire généalogique de France.

⁽²⁾ Cet ouvrage a pour titre Arbre chronologique de l'histoire universelle.

Faculté des Lettres de Besançon. Il est mort en 1825, laissant quelques ouvrages estimés, comme l'Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne (1814). Il y en a un qui nous intéresse particulièrement; il a pour titre Analyse et tables des registres de l'Hôtel de Ville de Vesoul, in-folio.

M. Jean Antoine Marc

1774—1845

C'est le nom d'un homme de bien par excellence, qui exerça sur l'activité intellectuelle de ses concitoyens une influence sérieuse et prolongée.

Né à Vesoul, le 20 juin 1774, brillant élève du vieux collège, puis soldat de l'armée du Rhin, Marc, rentré dans ses foyers, était devenu un habile dessinateur et avait remplacé dans sa classe de dessin le brave père Cornu, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois (1). A un talent réel pour les beaux-arts, il joignait le goût des lettres et de l'histoire. Et même, dans ses moments perdus, il taquinait volontiers la Muse, avec plus d'entrain que de succès. C'est ainsi qu'il a composé, et en vers s'il vous plaît, un Essai sur la peinture et un Manuel de l'adolescence qui prouvaient surtout la variété de ses connaissances et la souplesse de son esprit.

Mais c'est surtout comme historien que M. Marc s'est acquis dans la Haute-Saône une célébrité de bon aloi. Travailleur infatigable, il portait son attention et ses efforts quelquefois sur les sujets littéraires, le plus souvent sur des sujets historiques.

Longue est la liste des publications qu'il nous a laissées. Voici les principales:

1º Dissertation sur les monuments d'antiquité dans le département de la Haute-Saône.

⁽¹⁾ Le père Cornu étant mort en juillet 1807, le Conseil municipal a déclaré la place vaquante (sic) et M. Marc l'a obtenue.

- 2º Lettres écrites sous le règne d'Auguste (1).
- 3º Notice historique sur Port-Abuccin (Port-sur-Saône).
- 4º Notice historique sur la ville de Vesoul.
- 5º Instruction élémentaire adressée aux cultivateurs de la Haute-Saône.
 - 60 Lettre sur l'éducation des abeilles.
- 7º Essai historique et statistique sur l'agriculture du département de la Haute-Saône.

Non content de se livrer à un travail immense, travail personnel, M. Marc tenait à grouper autour de lui les travailleurs et alors il a déterminé ses collègues, Bobillier, Boisson, Peignot, Tribouillet à entrer dans la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et à travailler ensemble à la prospérité du pays.

Mais son principal titre à notre reconnaissance, c'est la publication du premier Annuaire de la Haute-Saône. Cet ouvrage, qui mettait le sceau à sa gloire, faillit cependant occasionner sa perte. Le ministre de l'Intérieur l'avait félicité, mais des esprits malveillants l'ont dénoncé — la dénonciation est le péché mignon des Saônois — comme ayant manqué de respect au gouvernement de la Restauration. En réalité, Marc avait seulement manqué d'attention en corrigeant les épreuves : l'éditeur avait marqué d'un astérisque le nom des chevaliers de Saint-Louis, oubliant qu'au bas de la page 35, dans le chapitre consacré au règne animal, il avait précédemment imprimé ces mots terribles : l'astérisque indique les espèces les plus rares!

C'était un cas pendable, on le lui fit bien voir. En effet, quelques jours après, le pauvre Marc, qui occupait un poste modeste dans les contributions indirectes, était tout simplement destitué.

⁽¹⁾ Ces lettres sont censées écrites par un jeune Gaulois qui était allé visiter Rome, après la bataille d'Actium. Il rendait compte de ses impressions.

Heureusement, il avait des amis puissants parmi ses collègues de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul. Ils ont plaidé chaleureusement les circonstances atténuantes et Marc a obtenu comme compensation un poste de receveur-entreposeur à Mirecourt.

A peine remis de cette chaude alarme, il avait la douleur de perdre coup sur coup ses deux fils. C'est alors que, n'ayant plus d'enfants à aimer, il adopta dans son cœur les enfants des autres. Membre du bureau d'administration' du collège, il aimait à visiter l'établissement, à stimuler le zèle de ses collègues et du conseil municipal, à prendre part aux examens semestriels, bref, à communiquer aux autres le feu sacré dont il était animé.

Il avait fait beaucoup de bien dans la Haute-Saône; il en a fait encore plus dans les Vosges, ne ménageant ni son temps, ni sa peine, ni sa bourse pour accélérer les progrès de l'instruction primaire, après le vote de la fameuse loi de 1833, et pour organiser à Remiremont une bibliothèque municipale de 5.000 volumes (1).

Tant de zèle pour le bien public meritait une récompense, et Marc était proposé pour la croix de la Légion d'honneur. Hélas! la mort avait marché plus vite que le retentissement de ses services. Proposé le 15 juin 1845, il succombait le 29, noble victime de son dévouement à la cause de la science et aux progrès de l'instruction. Toute sa vie n'avait été qu'un labeur obstiné, un effort incessant pour le bien. Il ne laissait pas d'héritiers, mais il laissait, (ce qui vaut mieux quelquefois) l'exemple d'une longue vie de travail, d'abnégation, de désintéressement et de zèle pour la prospérité de son pays (2).

⁽¹⁾ Chose rare et digne d'être mentionnée. M. Marc a sacrifié son traitement de bibliothécaire pour augmenter l'importance du dépôt qui lui était confié.

⁽²⁾ Cette Notice, qui a déja paru dans l'Annuaire des anciens élèves du lycée, a été fournie par l'auteur même de la présente Histoire de Vesoul.

ÉVÊQUES

Vesoul a produit non seulement des administrateurs, des ambassadeurs, des députés et des écrivains; il a fourni à l'église non seulement des religieux et des prêtres, mais aussi des évêques. On en compte cinq qui méritent tous une notice, sauf Flavigny dont on a suffisamment parlé à la fin du tome Ier et au commencement du tome second (1).

Miroudot du Bourg (Jean-Baptiste) (2)

né à Vesoul le 10 novembre 1717, mort à Paris le 10 novembre 1798

Il appartenait à une famille d'une noblesse très ancienne (3). D'abord moine de l'ordre de Citeaux, puis plus tard Consul de France à Bagdad (1775), et enfin évêque de Babylone (1776), aumônier de Stanislas Leczinski, roi de Pologne; il a rendu en Orient de grands services à la religion; aussi le pape lui avait envoyé le pallium, décoration réservée aux métropolitains.

« Des raisons de santé ne permirent pas à Miroudot de prolonger son séjour en Asie; il fut remplacé à Bagdad par son neveu Beauchamp (4), repassa en Europe vers la

⁽¹⁾ Fils d'un docteur en droit, J.-B. Flavigny, né à Vesoul le 20 février 1732, était avant la Révolution un des neuf chanoines de l'église de Vesoul, et curé de la ville.

⁽²⁾ C'était le frère du Subdélégué dont on a parlé au paragraphe intitulé Administrateurs.

⁽³⁾ L'origine de la noblesse des du Bourg remonte à 1512, avec Adam du Bourg. Celui-ci, anobli par le duc de Lorraine, eut un fils Guillaume qui délaissa son propre nom pour prendre celui de sa femme Marguerite Miroudot, issue d'une noble famille comtoise.

⁽⁴⁾ Il sera parlé de Beauchamp à la fin de ce chapitre.

fin de 1781 et vécut à Paris où il remplit les fonctions de suffragant de l'archevêque (1). »

Bientôt même il prêta son ministère pour la consécration des évêques constitutionnels, ce qui lui valut les censures du Pape. Et alors il s'est réfugié à l'hôpital des Incurables où il est mort, laissant la réputation d'un orientaliste distingué.

Il était membre des Académies de Nancy et de Metz. Et il avait rapporté d'Asie une collection importante qu'il a enrichie à son retour en France.

On ignore ce que sont devenues toutes ces belles choses.

Mgr Guerrin (Jean-Jacques-Marie-Antoine)

né à Vesoul le 31 décembre 1793, mort à Langres le 19 mars 1877

La famille Guerrin est une des plus anciennes et des plus honorables de Franche-Comté.

Elle a fourni plusieurs illustrations dans la magistrature et un évêque dans le clergé.

Le futur évêque a fait ses études classiques dans le bon petit collège de sa ville natale et dès le début il a inspiré de grandes espérances. Il était le plus jeune de sa classe, et cependant le premier en tout.

Ses études classiques terminées, il a commencé ses études théologiques à Besançon. Ordonné prêtre à l'âge canonique, il s'est d'abord voué à l'enseignement et il a professé les humanités à Vesoul, puis la rhétorique à Luxeuil.

Bientôt même, à la mort du vénérable M. Brésard, il fut nommé supérieur de ce dernier établissement (1818).

Les hautes qualités qu'il déploya dans ces nouvelles fonctions attirèrent sur lui l'attention de Mgr Mathieu, archevêque de Besançon qui en fit un de ses vicaires généraux.

⁽¹⁾ M. Suchaux: Galerie biographique.

Enfin, le 25 octobre 1851, il devenait évêque de Langres. Préconisé le 15 mars 1852, il fut sacré à Besançon le 23 mai, et, pendant 25 ans, il administra le diocèse de Langres



Mgr GUERRIN, évêque de Langres

avec une sagesse consommée: la prudence et la bonté étaient les traits caractéristiques de Mgr Guerrin et lui ont valu une popularité légitime avec la considération générale.

Aussi, quelques années après la mort de ce digne évêque, l'administration municipale de Langres prenait ellemême l'initiative de l'érection d'un monument dans cette même cathédrale que Mgr Guerrin avait illustrée

par ses vertus sacerdotales, et surtout sa générosité envers les pauvres.

Son nom, qui est resté populaire à Langres, mérite d'être honoré à Vesoul, et de figurer parmi les illustrations locales.

Mgr Beuvain de Beauséjour (Paul-Félix) Évêque de Carcassonne

Lui aussi s'est élevé par son propre mérite jusqu'à la dignité de l'épiscopat; lui aussi aura rendu de grands services à l'Église; mais. bien différent de l'évêque de Babylone, loin de s'attirer les censures pontificales, il a su se concilier les sympathies de la cour de Rome par un ensemble rare de qualités naturelles, de talents littéraires et de vertus évangéliques.

Né à Vesoul le 16 décembre 1839 (1), il a fait ses études secondaires au collège St-François-Xavier de Besancon. ses études théologiques à St-Sulpice et ses débuts dans la carrière sacerdotale avec le titre de maître d'études, puis de préfet des études et enfin celui de professeur de philosophie.

Après avoir quitté l'enseignement, il a dirigé les cures importantes de Vitrey, de Luxeuil et de la cathédrale de Besancon (1887). Puis il est devenu vicaire général et enfin évêque de Carcassonne (Décret du 13 mai 1902).

C'est à Vesoul même, dans l'église St-Georges, que s'est déroulée, le dimanche 26 mars 1904, l'imposante cérémonie du sacre, en présence de quatre évêques (2), de 150 prêtres, des autorités civiles et militaires, et d'une foule immense de fidèles recueillis et émus.

L'ancienne cathédrale de Vesoul était splendidement décorée pour la circonstance : au fronton de la grande porte flottaient d'immenses oriflammes; à l'intérieur, un magnifique baldaquin de velours rouge dominait l'autel principal et laissait tomber du haut de la voûte, comme des bras gigantesques, quatre superbes bandes de velours qui s'enroulaient gracieusement autour de quatre piliers d'avantchœur. Les murs, les corniches étaient tapissés de drapeaux aux couleurs diverses, les couleurs nationales mêlées aux couleurs pontificales.

La cérémonie fut grandiose, rehaussée par la présence d'une nombreuse députation du clergé de Carcassonne,

(2) C'étaient Mgr Dubois, évêque de Verdun ; Mgr Dubillard, évêque de Quimper et Mgr Touchet, évêque d'Orléans. L'évêque consécrateur était Mgr Germain, archevêque de Toulouse.

⁽¹⁾ Sa famille originaire, d'Aumale, en Normandie et dont la filiation remonte au XVI° siècle, a fait souche en Franche-Comté à la suite du mariage de son aïeul, Alexandre de Beauséjour, 28 mai 1810, avec Gabrielle Grignet d'Eugny (famille de Pesmes).

des chapitres étrangers, et embellie aussi de chants liturgiques exécutés avec une rare perfection par les élèves du séminaire de Vesoul.

Quelques jours après, le jeudi 7 avril, le nouvel évêque



Mgr BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR Evêque de Carcassonne

faisait son entrée solennelle dans la cathédrale de Carcassonne.brillamment décorée pour la circonstance, et il recevait les hommages de quatre cents prêtres du diocèse, «heureux de déposer à ses pieds les sentiments d'amour et de respect filial dont leur cœur est rempli ».

L'orateur du clergé qui souhaitait la bienvenue au nouvel évêque l'a félicité de sa « haute culture intellectuelle. »

Le compliment est mérité, car Mgr de Beauséjour est un écrivain et un littérateur de marque: il a publié divers ouvrages historiques et archéologiques parmi lesquels on peut citer: l'hôpital Grammont à Luxeuil; Les moines de Luxeuil et les forêts des Vosges; Le marquis Terrier de Loray; La vierge de Carondelet; Les derniers jours de l'abbaye de Luxeuil; Monographie de l'église de Luxeuil; L'abbé Besson et les conférences de St-Jean; enfin l'Oraison funèbre de plusieurs chanoines.

Aussi, le 25 août 1875, l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de Besançon lui ouvrait ses portes. Et, depuis cette époque, il l'a présidée plusieurs fois. Puisse t-il lui faire honneur encore longtemps: ad multos annos!

MAGISTRATS

Nombreux sont les magistrats d'origine Vésulienne, depuis le président Thomassin jusqu'à M. Bonnet qui occupe aujourd'hui un rang distingué dans la magistrature parisienne.

Nous en citerons deux seulement : Raillard de Granvelle et Hugon.

Notice sur Raillard de Granvelle (Benoît-Georges)

né à Vesoul le 14 mai 1746, décédé à Vesoul le 2 février 1826

Il appartenait, dit M. Suchaux, à l'une des plus anciennes familles de Vesoul. Et l'un de ses ancêtres occupait en 1694 l'une des présidences du bailliage présidial d'Amont. Son père était vicomte-mayeur (Maire) de la ville, charge qu'il exerçait depuis le 31 décembre 1745, comme nous le verrons au chapitre XX consacré à la biographie des principaux maires et bienfaiteurs de Vesoul.

D'abord conseiller au Parlement de Besançon, puis au Parlement de Douai, il est devenu président du Parlement de Metz en 1780.

Dans l'exercice de ces hautes fonctions, M. Raillard de

Granvelle trouva l'occasion de déployer toutes les ressources de son talent. Magistrat laborieux, zélé et consciencieux, sa sollicitude s'étendait sur tout. Un jour qu'il parcourait le dossier d'un malheureux qui venait d'être condamné à mort, il éprouva un doute sérieux sur la culpabilité réelle du prévenu. Sur sa demande, le procès fut revisé, l'arrêt rapporté, et le prétendu criminel acquitté.

Comme récompense, il obtenait bientôt une charge de Conseiller du Roi et Maître des requêtes (1784).

Cette brillante carrière, interrompue par la Révolution, se continua sous l'Empire, mais dans une autre voie. Le rer avril 1804, M. de Granvelle était nommé Payenr du Trésor public pour le département de la Haute-Saône. Dix ans plus tard, il recevait la Croix d'honneur et Louis XVIII le nommait conseiller d'état honoraire. Cette flatteuse distinction couronnait dignement une carrière si bien remplie, et embellit l'extrême vieillesse de M. de Granvelle qui s'éteignit doucement à l'âge de 80 ans.

Le Journal de la Haute-Saône a consacré un article élogieux à la mémoire de M. de Granvelle dans son n° du 8 février 1826 (1).

Hugon (Xavier Joseph)

né à Vesoul le 19 décembre 1754, mort à Vesoul le 7 août 1843

Encore un enfant de Vesoul qui a su par son talent mériter l'estime et la considération publiques.

Avocat en 1774, il devenait membre du directoire du District de Vesoul en 1790 et procureur syndic en 1792.

Destitué comme fédéraliste, puis réintégré par Robespière le jeune, il fut choisi en 1795 comme juge au tribu-

Soc. 1911

⁽¹⁾ Les éléments de cette Notice sont extraits des archives de la famille de Beauséjour.

nal de Vesoul et enfin comme président jusqu'en 1840. « Pendant les quarante années qu'il exerça cette magistrature élevée, il reçut soit du gouvernement, soit de ses concitoyens, les plus honorables témoignages de confiance. » (M. Suchaux.)

Membre de diverses sociétés et en particulier de la Société d'Agriculture dont il fut trois fois président (1823-27-29), partout et toujours il donna l'exemple du zèle, de l'activité et du dévouement au bien public.

Il laissait un fils qui, marchant sur ses traces, devint lui aussi avocat et vice-président du tribunal de Vesoul.

OFFICIERS SUPÉRIEURS

La ville de Vesoul, qui a supporté bravement tant de sièges, devait fonrnir et a fourni en effet plusieurs hommes de guerre supérieurs. Nous citerons seulement Bardenet, Mongenet et le baron Bouvier.

Notice sur Jacques Bardenet

né à Vesoul le 17 février 1754, mort à Vesoul le 3 septembre 1833

Voici un enfant de Vesoul qui s'est élevé à un rang distingué sans intrigue, sans protection, uniquement par son mérite personnel. De grade en grade, par une série d'actions d'éclat il est devenu capitaine, chef de bataillon, colonel, général de brigade, député au corps législatif (1802), puis de nouveau, il prenait part aux guerres de l'Empire. en 1806-1809-1810-1811. Il s'est particulièrement distingué au siège de Magdebourg (Allemagne) d'où il a ramené en France 18.000 hommes et 52 pièces de canon. Aussi il fut nommé par Napoléon officier de la Légion d'honneur, et par Louis XVIII chevalier de St-Louis.

Retraité en 1814, il a passé les dernières années de sa vie à Montigny-les-Dames où, nouveau Cincinnatus, il s'occupait d'améliorations agricoles.

Baron François Bernard de Mongenet

né à Vesoul en 1766, mort à Plombières le 16 septembre 1828

C'est le dernier représentant de cette illustre famille des Mongenet qui a dirigé 14 fois la mairie de Vesoul.

Lui aussi, comme Bardenet, a franchi tous les degrés de la hiérarchie militaire pour s'élever au grade de général de brigade.

A l'âge de 18 ans, il entrait dans le régiment de la Fère et bientôt, grâce aux circonstances, il obtenait un rapide avancement.

« Lorsque Bonaparte s'empara de l'île de Malte, dit M. Suchaux, il y trouva Mongenet qu'il emmena en Egypte où il servit comme chef de bataillon.

Revenu en France, il fut nommé colonel et prit part aux campagnes d'Italie, d'Allemagne et de Russie. »

Sa brillante conduite aux batailles de Lutzen et d'Eylau lui valut le titre de général de brigade, le titre de baron de l'Empire et une dotation importante.

C'est en 1816 qu'il a quitté le service pour soigner sa santé. Venu aux eaux de Plombières, il y est mort, laissant la réputation d'un homme valeureux qui avait fait honneur à l'armée française.

Baron Bouvier

né à Vesoul le 25 août 1770, mort en Russie le 18 novembre 1812

Fils d'un honorable négociant et entraîné par les circonstances dans la carrière militaire, il y a brillé par ses talents et son courage dans un grand nombre d'engage-



Baron Bouvier

ments, mais surtout dans les guerres d'Italie et d'Espagne (1). Sa brillante conduite au siège de Tarragone lui a valu le titre de baron de l'Empire et la croix d'officier de la Légion d'honneur (2).

Appelé à faire la campagne de Russie (1812), le baron Bouvier s'y est encore couvert de gloire, surtout à l'occupation de Smolensk, et pendant la retraite lamentable de l'armée. C'est en protégeant cette retraite à Krasnoé que le baron Bouvier a trouvé la mort. C'était une grande perte pour l'armée, pour l'Empereur et pour la ville de Vesoul. De son mariage avec Mlle de Mailly-Chateaurenaud, il avait un fils qui fut plus tard le bienfaiteur de notre ville (3).

SAVANTS

Quelque chose manquerait à la gloire de notre ville, si elle n'avait produit des savants remarquables par la précocité ou l'étendue de leurs talents. Tels furent Beauchamp, Bertaut, Boisson, Didon et Petit.

Beauchamp (1752 à 1801)

Dans l'ordre chronologique, le premier savant Vésulien à citer, c'est Joseph Beauchamp qui apppartient à la seconde moitié du xviiie siècle.

Né à Vesoul le 19 juin 1752, où son père était avocat municipal, il entra de bonne heure dans l'ordre des Ber-

⁽¹⁾ L'avancement était rapide pendant les guerres de la Révolution. Ainsi, dans la seule année 1793, notre jeune Vésulien a obtenu les grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine.

⁽²⁾ Ce siège a duré deux mois ; assiégés et assiégeants ont échangé 162.000 coups de canon.

⁽³⁾ Voir l'article Bienfaiteurs de Vesoul, chapitre XX.

nardins qui comptait en Franche-Comté une dizaine d'établissements.

Ses premières études terminées, le jeune Beauchamp



BEAUCHAMP

dans son costume oriental

s'était rendu à Paris, pour suivre les cours d'astronomie du grand savant Lalande, professeur au collège de France.

Maître et élève se sont connus et appréciés. Bientôt même s'est établie entre eux une charmante amitié dont Beauchamp a gardé le meilleur souvenir.

La destinée des plus grands personnages tient souvent à un petit évènement. Le jeune Beauchamp avait un oncle qui était grand ami du roi Stanislas. C'était Jean-Baptiste Miroudot du Bourg qui, d'abord aumônier de Stanislas, devint en 1776 évêque de Babylone, puis consul de France à Bagdad. Le zèle de Beauchamp pour les progrès de l'astronomie le décida à suivre son oncle en Asieoù depuis longtemps on n'avait pas fait d'observation. Il en a donc fait plusieurs et très importantes qui furent insérées dans le Journal des Savants. Aussi, le célèbre Lacépède disait: «Beauchamp a plus fait à lui seul que tous les astronomes européens dans toute leur vie».

Après un séjour de dix années à Bagdad, Beauchamp s'était décidé à revenir en France. La Révolution venait d'éclater, on ne s'occupait guère des savants et Beauchamp resta sans emploi dans sa famille jusqu'au jour où le gouvernement le nomma consul à Mascate.

C'est ici que commencent ses premières tribulations. Au lieu d'aller travailler tranquillement à Mascate, Beauchamp est emmené en Egypte par Bonaparte, premier consul, puis il tombe entre les mains des Anglais qui le livrent aux Turcs comme espion.

Après trois ans d'une captivité rigoureuse, Beauchamp obtenait avec la liberté le titre de commissaire général des relations extérieures à Lisbonne (Portugal), et il se rendait à son poste quand la mort le surprit à Nice (19 novembre 1801). Il fut vivement regretté des savants qui appréciaient ses talents et aussi des amis que son heureux caractère et son bon cœur lui avaient faits.

Beauchamp a donc composé beaucoup de mémoires qui ont paru tout à fait dignes d'être insérés dans le *Journal des Savants* de 1784 à 1790.

C'est pour rendre hommage à ce savant concitoyen que la ville a donné son nom à la rue et à la place qui s'étendent du lycée (entrée des externes) à l'école normale d'institutrices. Il a fait honneur à sa ville natale et la ville reconnaissante l'a inscrit avec plaisir dans le Livre d'or des illustrations locales, à côté des Leblond, des Georges Genoux, des Petit, des de Mailly et enfin à côté du grand artiste Léon Gérome qui est une des gloires de notre siècle.

Notice sur Bertaut Eloi

né à Vesoul le 14 juillet 1782, mort à Besançon le 25 juillet 1834

Parmi les doctes personnages dont la ville de Vesoul fut « norricière », un rang honorable revient à Eloi Bertaut qui

se distingua dès son enfance par la précocité de son esprit et la rapidité de ses progrès. Aussi, à 18 ans, il était déjà professeur de mathématiques au lycée de Besançon; et, à 24 ans, il publiait un ouvrage qui attirait sur lui l'attention des lettrés et la bienveillance des sommités politiques.

Nommé d'abord Inspecteur d'Académie à Besançon, il devenait bientôt Recteur de l'Académie à Clermont (1819) puis à Besançon (1830). Dans ce dernier poste, dit M. Suchaux, il montra beaucoup de zèle, pourvut d'habiles professeurs les différents collèges de son ressort et ne négligea rien pour achever promptement l'organisation de l'enseignement primaire. Il secondait ainsi les vues du ministre Guizot et de M. Am. Thierry, préfet de la Haute-Saône.

Boisson Marie-François

né à Vesoul le 27 octobre 1867, mort à St-Marcel (près de Vitrey) le 16 juin 1852

Fils d'un médecin, il se destinait à la carrière ecclésiastique, mais il a embrassé celle de l'enseignement. Et ce fut un brillant professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Vesoul, puis à l'Ecole secondaire.

C'est lui qui a créé à l'Ecole centrale un jardin botanique qui passait pour un des plus riches de France.

Devenu principal du collège (1813 à 1815), puis secrétaire de la mairie, il était en même temps secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture et lui rendait les plus éminents services par ses études et ses rapports fort bien documentés (1).

Veuf à l'âge de 60 ans, il a senti renaître en lui sa vocation ecclésiastique contrariée par la Révolution. Et de

⁽¹⁾ A citer surtout le rapport consciencieux qu'il a rédigé sur l'historique de la Société.

même qu'il avait été un excellent professeur à Vesoul, il fut un excellent curé à St-Marcel, canton de Vitrey. Il n'était pas seulement le père spirituel de ses paroissiens; il était aussi défenseur de leurs intérêts matériels dont il s'occupait avec la plus bienveillante sollicitude.

De tels hommes sont rares; raison de plus pour honorer leur mémoire et la sauver de l'oubli.

Petit et Didon

Renard avait brillé dans la diplomatie, Beauchamp dans l'astronomie, voici deux Vésuliens qui ont brillé dans les mathématiques.

Le premier en date est Petit Alexis, né à Vesoul le 2 oetobre 1791. Depuis Pascal, on n'avait jamais vu chez aucun enfant pareille précocité pour les sciences. Lecture, écriture, calcul étaient des amusements pour lui et non pas des difficultés. Il était déjà savant à l'âge où d'autres commencent leurs études.

Il y avait alors une école centrale à Vesoul, mais nous avons vu qu'elle était mal installée, mal outillée, mal organisée, mal dirigée et mal fréquentée. Les jeunes Vésuliens intelligents préféraient l'école centrale de Besançon. Et Petit était du nombre. Il comptait parmi les plus jeunes, et il étonnait ses maîtres par son aptitude extraordinaire à l'étude des sciences exactes, car, à dix ans, il en savait assez pour entrer à l'école polytechnique.

« Un intervalle de six années le séparait encore de l'âge réglementaire pour le concours, il en profita pour perfectionner ses études et entreprendre déjà des questions scientifiques importantes. Appelé à Paris par le savant Hachette, son protecteur d'abord et ensuite son ami, il fut élève, puis répétiteur dans une institution fondée par des professeurs de l'école polytchnique et destinée à y préparer des jeunes gens. Seize ans arrivèrent: il se fit inscrire pour le concours et fut reçu le premier de toute la promotion. Il conserva sa supériorité pendant deux années d'école et fut classé hors cadre à sa sortie. On donna le premier rang d'élève à celui qui s'était placé immédiatement après, lui (1). »

Un tel début annonçait de grandes espérances et Petit les a amplement justifiées. D'élève il est devenu maître, avec le titre de Répétiteur d'analyse mathématique. Et il n'avait pas vingt ans!

Après quelques menus essais, comme professeur au lycée Bonaparte, Petit présente sa thèse de doctorat; cette thèse était un chef-d'œuvre, et son examen fut un triomphe. « Il étonna ses juges et charma son auditoire par la facilité et l'élégance de son élocution. Pour lui, savoir, c'était savoir dire et il possédait cet art à un haut degré de perfection. Un homme dont le souvenir est vénéré parmi nous, qui l'avait connu et aimé, le regretté M. Weiss, me disait en parlant de Petit: C'était le Cicéron de la science.

Il avait choisi pour sujet de thèse la Théorie mathémamatique de l'action capillaire, sujet ardu, difficile à aborder et dans lequel son puissant esprit d'analyse a porté une lumière éclatante.....

Docteur ès sciences à 20 ans, répétiteur de physique à l'école polytechnique et professeur au collège Bourbon, sa situation, son mérite et la réputation de ses travaux et de son enseignement lui avaient valu des amitiés illustres et le faisaient rechercher dans le monde des savants. Il était l'ami et le collaborateur du grand astronome Arago; il en devint le beau-frère par son mariage avec Mlle

⁽¹⁾ Les Savants modernes de Franche-Comté, par A. F. Boullet, Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris; Société d'Emulation du Doubs, 1881, page 268.

Carrier, sœur de Mme Arago et fille d'un ingénieur distingué des Ponts et chaussées.

Les liens de famille contribuèrent à rapprocher encore l'intimité des deux savants et ils s'associèrent pour un travail scientifique important.....» (1).

Inutile de dire que cette collaboration a été couronnée de succès, que nos deux savants ont fait des découvertes qui renversaient tout un système scientifique. Et c'est à Petit qu'en revient le plus de mérite.

Encouragé par le succès, Petit a rédigé sur le mouvement et la chaleur deux mémoires très savants qu'il est supersu d'analyser ici (2). Ce fut un nouveau triomphe.

Mais c'était le dernier. La mort brusque de sa jeune femme mit fin à ses recherches, à ses travaux et à ses succès. Ce coup frappa Petit mortellement; quelques mois après, il était atteint presque subitement d'une maladie de poitrine qui l'enlevait à ses amis, à sa famille et à la science (21 juin 1820). Il n'avait que 29 ans. Il est mort au moment où il allait étonner le monde par ses découvertes scientifiques.

La ville de Vesoul a voulu perpétuer le souvenir de cet illustre savant en donnant son nom à l'une des nouvelles rues, faible témoignage de reconnaissance pour une si grandiose renommée.

Didon François

né à Vesoul le 7 mars 1845, mort le 14 juillet 1872

Voici un autre enfant de Vesoul presque aussi illustre. C'était le fils d'un modeste artisan de notre ville, et lui aussi a fait preuve d'une précocité remarquable. A 18 ans, il entrait premier à l'école polytechnique et il en sortait bientôt avec le même rang distingué.

⁽¹⁾ M. BOULLET, déja cité.

⁽²⁾ On peut lire l'analyse de ces travaux dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, année 1881, pages 270 et suivantes.

A 24 ans, il était professeur, non pas dans un lycée, mais dans une Faculté; d'abord à Rennes, puis à Besançon.

Lui aussi était appelé à un brillant avenir, mais une cruelle maladie de poitrine l'a emporté en 1872, à l'âge de 27 ans.

Lui aussi laissait de nombreux articles publiés dans les Annales de l'école normale.

Sa mort fut une grande perte pour la science et un grand deuil pour sa ville natale qui lui a fait de magnifiques funérailles et lui a élevé un mausolée.

C'est pour glorisser et perpétuer la mémoire de ces deux Vésuliens, dont le savoir sut si grand et la carrière si courte, que le Conseil municipal a donné leur nom à deux rues nouvelles.

Pour l'étranger qui passe, ces noms sont indifférents. Pous nous, Vésuliens de naissance ou de cœur, ces deux noms éveillent dans nos âmes des sentiments de douloureuse sympathie et de profonde admiration (1).

PERSONNAGE POLITIQUE

Terminons ce chapitre des célébrités Vésuliennes par une courte notice consacrée à un personnage politique, qui a joué un rôle considérable à Paris en 1848 et 1871. C'est Gustave Chaudey.

Notice sur Gustave Chaudey

(1817 - 1871)

Ses parents le destinaient à l'Ecole polytechnique; mais, rebuté par un premier échec, il s'est lancé dans l'étude du droit, et bientôt il obtenait le grade de licencié.

⁽¹⁾ Il est regrettable que les plaques indicatrices des rues ne rappellent pas, au moins sommairement, le mérite du personnage dont elles donnent le nom. Ce serait une petite leçon d'histoire locale et elle aurait une grande utilité.

Au lieu de revenir à Vesoul comme avocat (c'était le désir de sa famille), il a voulu rester à Paris, d'abord comme précepteur, ensuite comme journaliste et homme de lettres (1).

La Révolution de 1848 éclate et aussitôt il devient l'ami de Lamartine qui était ministre des affaires étrangères, et il le seconde dans l'œuvre d'apaisement et de concorde que le généreux poète tentait de réaliser.

Après avoir combattu vainement la candidature du prince Louis Bonaparte à la présidence de la République, Gustave Chaudey s'était retiré à Vesoul, et là il a protesté contre le coup d'Etat du 2 Décembre et déchiré une affiche du préfet qui en faisait l'éloge. Cette courageuse attitude devait lui coûter cher. Et en effet, accusé sottement de conspiration, il était bientôt exilé et se retirait en Suisse où il est resté jusqu'en 1857.

Rentré en France à l'amnistie, il se fixe d'abord à Vesoul, puis à Paris où il se lie d'amitié avec tous les grands écrivains, notamment Proudhon et Victor Hugo.

Adversaire résolu de l'Empire, il applaudit à sa chute le 4 septembre 1870 et devient chef adjoint de M. Arago à la mairie centrale.

Il avait acquis une grande popularité, mais il l'a perdue presque aussitôt; car, au milieu des troubles qui agitaient la capitale, il y eut des coups de feu échangés entre la troupe et les émeutiers. Et Chaudey, accusé à tort d'avoir versé le sang du peuple. était arrêté le 19 mars 1871, par ordre du fameux Raoul Rigault, procureur de la commune de Paris. Et deux jours après, malgré les supplications de sa femme, malgré l'intervention de ses amis, il était fusillé!

⁽¹⁾ Chaudey aimait la polémique et a composé un grand nombre de brochures qui ont eu alors un certain retentissement.

Sa mort fut glorieuse comme sa vie :

- « Chaudey alla se placer sous la lanterne accrochée au mur en retour, en face du peloton d'exécution.
- « L'officier commandant le peloton s'étant placé derrière ses hommes et ne faisant aucun geste de commandement, Rigault tira son sabre et commanda :
 - « Apprêtez armes! »
 - « Chaudey. Vive la République.
 - « RIGAULT. Joue!
 - « Chaudey. Vive la République!
 - « RIGAULT. Feu!
 - « Chaudey tomba la face contre terre. (1) »

Telle fut la fin tragique et prématurée de ce brave Vésulien que M. Thiers appelait « un cœur plein de bonté, un vrai républicain, un républicain invariable ».

Et, par une cruelle ironie du sort, il mourait le jour anniversaire de la naissance de son fils!

Malgré la terreur qui régnait dans Paris, ses funérailles furent grandioses. Et, sur sa tombe trop tôt ouverte, des orateurs de talent ont fait dignement l'éloge de cette noble victime du devoir, de ce citoyen intègre qui, après avoir beaucoup travaillé pour l'établissement de la République, était mort en la défendant.

⁽¹⁾ Edgar Monteil. — Récit emprunté à un témoin oculaire, Préau de Védel.

CHAPITRE XIX

CÉLÉBRITÉS VÉSULIENNES

(Suite)

J.-L. GÉROME

SOMMAIRE. — Son enfance, son éducation. — Premiers succès scolaires au collège de Vesoul (1840). — Départ pour la capitale. — Premier succès à l'Exposition des beaux-arts de Vesoul (1842). — Départ pour l'Italie. — Premier succès au Salon (1847). — Série de tableaux. — Nouveaux voyages et nouvelles toiles de 1859 à 1862. — Mariage de Gérôme (1863). — Pluie d'honneurs. — Triomphe de Gérôme. — Nouveaux succès. — La guerre de 1870-71 — Nouveaux chefs-d'œuvre. — Gérôme sculpteur. — Deuils de famille (1884). — Derniers travaux. — Mort de Gérôme; funérailles magnifiques. — Le buste de Gérôme au lycée. — Plaque commémorative de la naissance de Gérôme. — Paris élève un monument à Gérôme (1909). — Vesoul en élèvera un prochainement. — Conclusion.

J.-L. Gérôme (1824-1904)

Voici un nom qui éclipse tous les autres, et clôture dignement la liste des célébrités Vésuliennes.

Le grand artiste Gérôme est en effet un enfant de Vesoul. Il est né le 11 mai 1824, dans une maison qui porte le n° 9 de la rue actuelle d'Alsace-Lorraine (anciennement rue du Centre).

Son enfance

Lui-même a pris soin de nous raconter sommairement ses premières années : « Je suis né de parents sans fortune, vivant de leur travail. Mon père était orfèvre ; il me fit donner l'éducation réglementaire du collège : beaucoup de latin, pas mal de grec ; rien des langues étrangères, ce que j'ai toujours regretté, car le peu d'italien que j'ai appris, plus tard, m'a énormément servi dans mes voyages. J'avais eu quelques succès dans la classe de dessin.....»

Premiers succès scolaires

Gérôme est bien modeste comme tous les hommes supérieurs. Nous connaissons ses succès « dans la classe de dessin ». Elle était dirigée par un maître habile et consciencieux, M. Cariage, dont Gérôme a fait souvent le plus grand éloge (1).

Ecoutons-le:

- « Monsieur Cariage a été mon premier maître et je lui « suis profondément reconnaissant des conseils qu'il m'a « donnés, quand j'étais presque enfant. Sous sa direction, « j'ai commencé à me pénétrer des proportions relatives
- « des choses ; j'ai appris à mettre en place, et apporté à
- « cette opération toute la bonne volonté imaginable. Il
- « était exigeant et nous habituait à faire tout avec soin : « aussi ai-je gardé cette excellente habitude, ne laissant
- « partir un ouvrage que lorsque j'y avais apporté toute
- « ma probité d'artiste, recommençant deux et trois fois
- « des tableaux qui me paraissaient terminés.
 - « C'est, guidé par lui, que j'ai commencé à peindre. »

Et du premier coup, Gérôme s'est distingué. Le palmarès de 1838 porte en effet la mention suivante :

PEINTURE A L'HUILE Prix : GÉROME Léon

⁽¹⁾ M. Cariage est né à Vesoul en 1798. Pendant 46 ans, soit au collège, soit au lycée, il enseigna aux élèves à dessiner et non à faire des dessins. C'est lui qui le premier a songé sérieusement à la création d'un Musée à Vesoul, mais la subvention municipale se déroba inexorablement. Il n'eut pas même la joie de voir inaugurer, dans la chapelle des Annonciades, ce petit Musée déjà intéressant, La seule récompense de cet artiste infatigable fut une délibération flatteuse du Gonseil municipal qui lui accorda un prix de deux cents francs.

C'était un beau succès, mais ce n'était pas le seul : Gérôme menait de front les lettres, les sciences et les arts. Le même palmarès le cite en effet comme ayant obtenu le 1er prix de Chimie, le 2° accessit de Physique, et enfin le diplôme de bachelier ès-lettres. Cette variété d'aptitudes et de succès méritait d'être signalée. Gérôme avait seize ans.

Départ pour la capitale

« Comme récompense, dit-il, mon père qui allait tous les ans à Paris, me rapporta une boîte de couleurs à l'huile et un tableau de Decamps que je copiai assez bien, à la grande stupéfaction des personnes qui m'entouraient et qui, disons le, étaient parfaitement ignorantes des choses de l'art. C'est ce qui décida mes parents à m'envoyer à l'école de Paul Delaroche (1).

« Il dut néanmoins y avoir un moment pénible, quand le jeune Léon quitta le toit paternel pour se lancer dans l'inconnu... et quel inconnu!...

- « Bien souvent, dit Mme Gérôme, il m'a raconté son « départ de Vesoul, l'inquiétude de ses grands-parents, « le blame même qu'ils manifestaient, en voyant leur « petit-fils embrasser la carrière d'artiste : ils le croyaient « irrémédiablement perdu... »
- « Si je soupçonne le père de Gérôme d'avoir eu quelque secrète complaisance pour les projets de son fils, je reconnais sans peine qu'aucune sensiblerie ne vint se mêler à leurs derniers rapports. Avec cette netteté brusque qu'il devait léguer à son fils : « Je te donne un « an, lui dit il ; si cela va bien, tu continueras. Si cela ne

⁽¹⁾ C'était un atelier très fréquenté parceque le maître, gendre d'Horace Vernet, ami du roi Louis-Philippe, passait pour avoir beaucoup d'influence dans le jury des bourses pour le Prix de Rome.

« va pas, il faudra penser à autre chose. » Le jeune homme ne devait jamais oublier cette menace où perçait la tendresse paternelle.

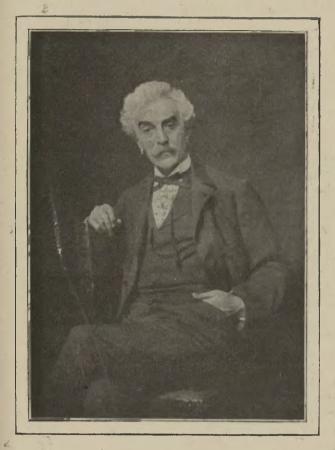
« On peut aisément se figurer la scène du départ. Le « Faubourg bas », un soir d'octobre, les parents et grandsparents entourant la diligence, le vieux professeur non moins ému qu'eux et le jeune homme, maigre et pâle, hissé sur l'impériale où il devait rester deux nuits et un jour, partant pour la grande ville à la conquête de la gloire.

« Il n'était pas besoin de la menace paternelle pour stimuler l'ardeur laborieuse du petit Vésulien. Il se lança à corps perdu dans ce travail qui le passionnait (1) ».

Le petit Vésulien travaillait donc avec ardeur et acharnement. Dans une lettre datée du 10 décembre 1840, il écrit à son père : « Je me porte à merveille... Je vais très régulièrement à l'atelier et je suis occupé à peindre au Louvre un chien d'après Zurbaran. Je vous l'enverrai bientôt ».

Le 28 décembre, une autre lettre nous apprend que le chien de Zurbaran a été expédié à Vesoul et nous donne des détails sur la vie du petit rapin: « Je me trouve « toujours très bien à Paris. Je vais à l'atelier à 8 heures, « et, à l'heure du déjeuner, nous nous précipitons tous « chez le marchand de pommes de terre frites, et, avec « un sou de pain, un sou de pommes de terre, on fait son « petit déjeuner. Je dessine d'après nature, car « M. Delaroche a été très content du torse de la Vénus de « Milo que j'avais copié. Je pense qu'à l'avenir il sera « toujours aussi content de moi ».

⁽¹⁾ M. MUENIER, discours prononcé pour l'inauguration de la plaque commémorative de Gérôme (1er août 1906).



GÉROME, par Aimé Morot

Ce cliché. dû à l'obligeance de la Librairie Hachette et C'*, sest emprunté à la biographie de Gérôme par M. Ch. Moreau-Vauthier.

Gérôme suivait aussi les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, par devoir, « pour obéir à son père » (1). Bel exemple à offrir à la jeunesse de nos jours!

Succès à l'Exposition de Vesoul

C'est probablement aussi pour obéir à son père que Gérôme envoya de Paris deux tableaux de sa composition pour figurer à l'Exposition des Beaux-Arts organisée en 1842 par la Société d'Agriculture.

Chose curieuse, son professeur M. Cariage avait envoyé aussi deux portraits, un paysage et trois aquarelles.

Le maître et l'élève ont obtenu la même récompense, une médaille de bronze, avec les éloges du Jury. Le rapporteur devinait le futur talent de Gérôme et le complimentait en ces termes : « Les premiers essais de « M. Gérôme promettent une peinture vigoureuse et une « grande richesse de palette. Que M. Gérôme dessine « avec soin et il se placera bientôt au rang élevé que lui « promet le grand maître qui l'a pris sous son patronage, « fondant sur lui un haut espoir auquel le jeune peintre « de Vesoul ne saurait manquer ».

Ces éloges du jury de Vesoul étaient pour Gérôme un stimulant précieux, un encouragement efficace.

Départ pour l'Italie

Cependant, malgré son assiduité à l'atelier et à l'école, malgré son ardeur au travail. Gérôme constatait que ses camarades avaient fait en trois ans beaucoup de progrès et lui très peu. Il était presque découragé. « Il cherchait sa voie. se cherchait lui-même aussi, et l'air salubre de la Haute-Saône lui manquait. Cette période de tâtonnements devait être brusquement interrompue par la fermeture de

⁽¹⁾ M. Moreau-Vauthier, Gérôme peintre et sculpteur.

l'atelier Delaroche. Cette fermeture que Gérôme regardait alors comme une catastrophe devait, au contraire, être son salut, puisqu'elle décidait son départ pour Rome et l'éclosion de son talent (1).

Il en attendait de grands résultats, comme on peut le voir par la lettre suivante :

Paris, le 11 octobre 1843.

Mon cher père,

Je suis sur le point de partir pour l'Italie et, mon voyage n'ayant d'autre but qu'un acheminement vers le bien dans mes études, je me prépare à travailler de mon mieux. J'espère en retirer de grands fruits, surtout en travaillant sous la direction de M. Delaroche et avec M. Damery, jeune homme qui a remporté cette année le prix de Rome; car il est un de mes amis intimes...

Nous resterons six mois à Rome pendant l'hiver et six mois à Florence. Je tâcherai d'en rapporter le plus d'études qu'il me sera possible. En attendant mon départ, je travaille chez moi toute la journée, et, le soir, je vais à l'école pour ne pas perdre l'habitude de travailler d'après nature et d'après l'antique. Une vingtaine d'élèves de l'atelier se sont mis sous la direction de M. Glaire (Gleyre). C'est le noyau d'un nouvel atelier qui va se former. Je pense qu'en revenant de l'Italie j'irai chez ce maître, homme de talent et ami intime de M. Delaroche.

Je termine en t'embrassant.

J.-L. GÉROME.

Son père lui répond, en lui faisant d'utiles recommandations:

Vesoul, le 18 octobre 1843.

Tu pars pour l'Italie, mon cher Léon, et sous des auspices bien favorables. Je t'en félicite. Le patronage dont M. Delaroche te couvre est le plus beau, le plus glorieux témoignage que tu puisses ambitionner.

Toutes les personnes qui nous portent, ainsi qu'à toi, de l'intérêt

⁽¹⁾ M. MUENIER, déjà cité.

le considèrent ainsi, font des vœux pour que des succès non équivoques justifient cette prédilection. A toi donc de réaliser d'aussi belles espérances.

Le chemin de la vie, si hérissé d'obstacles pour tant d'autres, est aplani pour toi dès le début ; et j'ai lieu de croire que, pénétré de la nécessité d'avancer chaque jour dans ta carrière, tu ne reviendras pas sans avoir fait un grand pas vers le but.

Tu le sais, une volonté ferme, un travail soutenu, opiniâtre, font surmonter les difficultés.

Livré à toi-mème, maître de tes actions, dans un pays où, dit-on, les délices de Capoue se rencontrent à chaque pas, tu dois être constamment en garde sur tes démarches, tes fréquentations, le choix d'amis surtout; et si jamais tu avais quelque chose à te reprocher; rappelle-toi les sacrifices que l'on fait pour toi, rappelle-toi que tu ne dois pas reculer ni même être stationnaire; car ce serait une chute d'autant plus grave qu'elle détruirait des espérances raisonnablement fondées.

Je t'embrasse,

Ton père.

Voilà donc réalisé le rêve du petit Vésulien. Il a 18 ans, et il est à Rome, la ville des merveilles. Sa santé s'affermit, il est heureux de pouvoir travailler et faire provision de savoir. Il faisait beaucoup de croquis et en remplissait des albums; puis, pour se délasser, il voyageait et visitait les musées. Dans celui de Naples, il aperçut un casque énorme et bizarre: un casque de gladiateur. — « Voilà, dit-il, quelque chose qui m'ouvre un horizon immense!... Comment! tous les peintres, tous les sculpteurs sont venus ici, ont vu cela, et pas un n'a songé à refaire un gladiateur! ». Gerôme se met à l'œuvre et recherche tout ce qui avait trait aux gladiateurs. Nous verrons quel heureux parti il en a tiré.

« Au bout d'un an d'absence, l'élève de Delaroche rentrait avec son maître à Paris. Il était armé pour combattre et pour produire. Et cependant il est entré à l'atelier de Gleyre, qui avait remplacé Delaroche. En même temps, il allait tous les matins au Jardin des plantes, pour faire « des études de bêtes ». Cela m'a servi énormément, disait il plus tard.

Premier succès au Salon (1847)

Ayant suffisamment étudié les bêtes, Gérôme envoie au Salon son Combat de coqs. « Je redoutais le Salon, disaitil, je craignais un échec. » A son grand étonnement, il a obtenu une troisième médaille, et les éloges sérieux de Théophile Gauthier, le grand maître de la critique à eette époque (1). « On imagine la joie du jeune maître: à son âge (à 23 ans), il dut savourer ces éloges avec ivresse, Quel bonheur de penser à la fierté de ses parents, au retentissement d'un pareil article, à Vesoul, parmi ceux qui l'aimaient » (2).

Malgré ce succès, Gérôme changea de note aussitôt. L'année suivante, son talent se révélait encore dans deux sujets fort différents: l'un religieux, la Vierge, l'Enfant Jésus et St-Jean (3), l'autre profane, Anacréon, Bacchus et l'Amour (4). Il y avait un progrès plus grand; plus grande aussi fut la récompense; une DEUXIÈME MÉDAILLE.

⁽¹⁾ Voici un passage de l'article de T. GAUTHIER: « Au pied du socle d'une fontaine... sont groupés deux adolescents, une vierge et un éphèbe, qui font battre les courageux oiseaux de Mars. La jeune fille s'accoude sur la cage qui a contenu les belliqueux volatiles, dans une pose pleine de grâce et d'élégance..... Le garçon s'agenouille et se penche vers son coq dont il tâche d'exciter la valeur... Quant aux deux coqs, ce sont de vrais prodiges de dessin, d'animation et de couleurs ».

²⁾ M. MOREAU-VAUTHIER, déjà cité, page 83.
(3) Cette toile semble une imitation de Raphaël.

⁽⁴⁾ Cette toile est au Musée de Toulouse. « L'idée en est bonne, disait Gérôme, mais je n'avais pas assez d'expérience. On voit Anacréon debout, le plectrum en main, prêt à jouer de la lyre devant les personnages mythologiques : l'Amour et Bacchus.

Série de tableaux

Elu capitaine d'état-major de la garde nationale, en 1848, Gérôme s'est un peu reposé pendant deux ans. Puis, passant d'un sujet à un autre avec une mobilité singulière et presque toujours avec un égal succès, il donne une série de tableaux remarquables: la Vierge de Chariez, près Vesoul, peinte par lui, pour se conformer au vœu exprimé dans son testament par le capitaine Leblond (1), puis la Communion de St-Jérôme (2); l'évêque Belzunce pendant la peste de Marseille; Intérieur grec; Souvenir d'Italie (1851); Une vue de Pæstum (1852): Idylle (1853)(3);

Nouveaux voyages

La variété et l'originalité de toutes ces productions faisaient presque de Gérôme un chef d'école, car il commençait à avoir des imitateurs. C'est pour mûrir son talent qu'après avoir visité l'Italie, il exécute une série de voyages en Turquie (1854), sur les bords du Danube, en Tunisie, et 3 ans plus tard en Egypte (4). Il faut savoir que Gérôme aimait fort les déplacements et il disait à ce

⁽¹⁾ Le capitaine Leblond est un des bienfaiteurs de Vesoul. Il en sera parlé au Chapitre XX. Quant au tableau lui-même, dit M. Alphonse Noirot, il a toutes les qualités qui font de Gérôme un peintre de grand mérite. Et je crois même que l'artiste a mis tous ses soins à une toile qui devait nous appartenir.

⁽²⁾ Ce tableau, disait Gérôme, a quelques personnages réussis, entre autres: Saint-Jérôme. Mais il ajoutait: « Il y a encore un peu de sécheresse et de dureté: c'est un défaut dont je n'ai encore pu me débarrassé tout à fait.

⁽³⁾ Le Temple de Pæstum, dit M. Moreau Vauthier, annonçait combien Gérôme était capable de fidélité et d'intelligence dans la traduction des choses vues.

⁽⁴⁾ Avec quatre de ses amis (parmi lesquels Bartholdi, l'auteur du Lion de Belfort), Gérôme est resté quatre mois sur les bords du Nil, où il passait son temps à pêcher, à chasser et aussi à peindre.

sujet: « Un de mes ancêtres était probablement Bohémien, car j'ai toujours en l'humeur voyageuse. » Et cependant, il lui arrivait mainte contrariété, mais il savait en tirer parti (1). Partout où il passait, il remplissait ses cartons de croquis et de dessins qui lui permettraient bientôt de produire quelques nouveaux spécimens de son talent comme le Siècle d'Auguste et la naissance du Christ (2); Pifferaro, un gardeur de troupeaux (1855); Le duel de Pierrot (3) (1857), et dix autres petites toiles représentant des scènes orientales. Ces petites toiles n'avaient rien d'extraordinaire, paraît-il, et cependant « on admirait comment un homme d'esprit sait renouveler ses succès, sans renouveler son talent ». (E. About).

(1) C'est ainsi que, arrivé sur les bords du Danube et retenu dans une petite ville, il en a profité pour étudier les costumes des soldats russes et peindre au retour un camp russe que chacun admirait.

⁽²⁾ Ce fut, dit Th. Gauthier « une composition immense sur une toile gigantesque (10 mètres de long sur 7 mètres de hauteur). Gérôme y a consacré, dit-il. « deux années de travail et d'efforts énormes ». C'est l'interprétation d'une phrase de Bossuet en résumant les conquêtes d'Auguste : « Tout l'univers vit en paix sous sa puissance, et Jésus-Christ vient au monde. » Il ne s'agissait pas dit M. Moreau-Vauthier, de grouper seulement quelques personnages, mais nne foule entière, dans des actions très diverses ». Cette foule, c'était la diversité des peuples barbares soumis à l'empereur Auguste. Et Gérôme a su les représenter avec beaucoup de fidélité. Certains groupes dit M. Guillemin, sont d'un grand style, entre autres celui de Brutus et Cassius, Antoine et Cléopâtre. Dans la partie inférieure de la toile on voit le Christ au berceau, ce qui réalise la peusée de Bossuet.

⁽³⁾ C'est une scène de Carnaval qui se termine au bois de Boulogne. Pierrot blessé en duel va rendre l'âme et un groupe d'hommes costumés s'empresse autour de lui. Cette petite toile admirée par les uns, a été critiquée par les autres, comme invraisemblable, car, dit E. About, quand on a 40 ans et que l'on va sur le terrain, on peut oublier de faire son testament, mais on n'oublie pas de mettre un pantalon noir Et cependant elle a eu du succès: le duc d'Aumale l'a achetée pour sa collection de Chantilly.

Un critique avait reproché à Gérôme de déserter le grand art pour exploiter son talent, et produire, bon an mal an, une pacotille de demi-chefs-d'œuvre.

Gérôme s'est relevé aussitôt (1859) avec une toile nouvelle: La mort de César. Ce sujet prêtait à des effets grandioses qui n'ont pas été complètement obtenus. La salle du Sénat, théâtre du meurtre, est trop vide, « et le cadavre sanglant de César, gisant au premier plan, plongé dans l'ombre, est comme perdu dans l'étendue trop vaste du fond. » Et, chose invraisemblable, un sénateur est resté endormi pendant cette scène tragique. Le tableau n'eut qu'un demi-succès.

Par contre, les archéologues ont admiré deux autres compositions plus petites, mais pleines de détails érudits: Le Salut des gladiateurs (1) et Candaule (2).

Nouvel effort, mais moins heureux en 1861. Gérôme avait traité deux sujets scabreux: Alcibiade chez Aspasie; Phryné devant ses juges. Ces deux femmes grecques, célèbres par leur beauté, étaient dignes du pinceau de Gérôme; mais l'artiste a oublié que la décence s'impose partout, même en peinture. On lui a donc fait le reproche grave et mérité d'avoir dédaigné la morale. Une autre toile, Les Augures, mérita d'autres reproches. Par contre, Le Hache-paille égyptien et Rembrandt ont paru des chefs d'œuvre d'exécution minutieuse.

⁽¹⁾ On voit le chef des gladiateurs saluer l'empereur Vitellius dans sa loge (Ave, Caesar, te morituri salutant. — Adieu, César, ceux qui vont mourir te saluent). Et les gladiateurs agitent leurs boucliers en l'honneur du souverain.

^{. (2)} C'est l'histoire du roi de Lydie, Candaule, procurant à son favori Gygès les moyens de voir la reine, sans être vu. Ce qu'on admire surtout, c'est l'exactitude... de l'ameublement.

Mariage de Gérôme. — Pluie d'honneurs (1863)

Gérôme qui avait l'humeur nomade se décide à faire un nouveau voyage en Orient, à travers l'Egypte, la Judée et la Syrie (1862).

C'est au retour de ce voyage, retardé par un duel malencontreux (1) et agrémenté d'épisodes plaisants (2), que Gérôme épousait en jauvier 1863 Mlle Goupil, fille du célèbre marchand de tableaux. Il semble que ce mariage lui ait assuré toutes les faveurs : la même année il était nommé membre honoraire de l'Académie de Besançon, puis professeur de peinture à l'école des beauxarts qui venait d'être réorganisée (3)—22 février 1864—. Et, l'année suivante, il devenait membre de l'Institut et recevait une flatteuse commande de la cour : le tableau de la Réception des ambassadeurs Siamois à Fontainebleau (1865). C'est une toile grandiose; on y compte 80 portraits, y compris celui de Gérôme lui-même, qui figure le dernier à gauche, près de Messonnier (4).

⁽¹⁾ Ce duel, provoqué par une discussion futile, mais violente, a obligé Mme Gérôme à venir à Paris soigner et guérir son fils blessé.

⁽²⁾ Gérôme les a racontés dans son journal. Le plus curieux, c'est un orage épouvantable près de Jérusalem. « Un de mes compagnons, dit Gérôme, ôtait de temps en temps ses bottes... pour les vider, car l'eau y tombait, comme on dit, par son faux-col. Mouillés jusqu'aux os et transis de froid, nous nous réfugions dans le Saint-Sépulcre. C'était le vendredi saint. La foule des pèlerins était grande ».

⁽³⁾ Le jour de l'ouverture, Gérôme a prononcé un petit discours pour engager les élèves à travailler avec ardeur et persévérance, en imitant la nature, par le dessin avant tout.

⁽⁴⁾ L'impératrice, l'empereur et le prince impérial accordèrent à ce sujet quelques heures de pose à Gérôme.

Triomphe de Gérôme

A ce moment, Gérôme est à l'apogée de sa gloire; l'impératrice, l'empereur et le prince impérial posaient des heures entières devant lui; il était admis, recherché même à la Cour où il excellait à jouer des charades (1). Un jour même, l'impératrice fit avec lui une promenade en barque, sur le petit lac du parc de Fontainebleau. C'est Gérôme qui ramait. L'historien qui raconte cette scène ajoute les réflexions suivantes:

« Durant cette promenade, tandis que l'impératrice « daignait le traiter avec une si gracieuse liberté, le petit « peintre de Vesoul se souvenait-il de son arrivée à Paris, « tout grelottant de froid, sur la diligence? (2) ». Quel changement! Quelle série de succès inespérés! Quelle joie pour Gérôme, quelle satisfaction pour sa famille!

Nouveaux succès

Gérôme, qui était allé prendre des croquis jusque sur le mont Sinaï (3), expose bientôt aux Salons de 1864-65-66

⁽¹⁾ Gérôme se treuvait souvent à Compiègne avec toutes les illustrations de l'époque : About, Augier, Doucet, Dumas, Sardou, Labiche. Pasteur déjà célèbre, de Lesseps, Gounod, Auber, Carpeaux, Meissonier, Viollet-le-Duc, etc., etc., C'était lui le grand costumier et un metteur en scène très apprécié. (Communication de Mme Gérôme). (M. MOREAU-VAUTHIER).

⁽²⁾ M. MOREAU-VAUTHIER, déjà cité.

⁽³⁾ M MOREAU-VAUTHIER a reproduit le journal où Gérôme notait ses impressions. En voici un passage :

[&]quot; 6 mars. — Arrivés à 11 heures, nous visitons le couvent du « Sinaï. Le supérieur nous offre l'hospitalité. Excellent café, excellent « raki. Nous visitons les chapelles, les cellules, l'église très riche en « ornements d'argent, lustres, lampes, tombeaux. Le couvent est très « pittoresque et très gai : 1.400 mètres au-dessus du niveau de la « mer. Hier 34 degrés de chaleur, aujourd'hui 4. Il y a deux mois que « nous avons quitté Paris ».



Gérôme dans son atelier (Boulevard de Clichy) (Photographie Boussaton).

de nouvelles toiles d'un caractère oriental, comme le Prisonnier (1), la Prière, Cléopâtre (2). Pour ce genre d'ouvrages, disait T. Gauthier, Gérôme a tout ce qu'il faut : l'œil qui voit vite et bien, la main qui exécute savamment et sûrement.

Et en même temps il traitait un sujet emprunté à l'histoire de France: Louis XIV et Molière. Et là encore, il se singularisait par les raffinements d'une exécution minutieuse; aussi les critiques disaient: « Les costumes des convives sont plus intéressants que leurs figures ».

Tout autre que Gérôme aurait suspendu ses travaux pour jouir de sa gloire. Ce fut au contraire un stimulant pour lui. Et il donna coup sur coup une série de nouveaux chefs-d'œuvre: d'abord diverses décorations pour l'Exposition de 1867, puis la Peste de Marseille; la Mort de St-Jérôme; le Marchand d'habits (3); le Marché d'es-

⁽¹⁾ Ce tableau est au musée de Nantes; il reproduit une scène de brigandage dans la Haute-Egypte. Des bandits ont saisi un homme que l'on voit garotté des pieds à la tête et étendu sur le dos en travers d'un bateau. A l'avant, le vainqueur a l'air content. A l'arrière, un bandit qui se penche sur le prisonnier pour le narguer. Ce tableau, dit Gérôme, fut apprécié en même temps et par les connaisseurs et par les imbéciles.

⁽²⁾ Le tableau de Cléopâtre (1866) représente encore une scène grandiose de l'histoire romaine. Le grand général romain, César, reçoit la princesse âgée de 16 ans, et dans tout l'éclat de sa beauté naissante. A côté d'elle, on voit un esclave Nubien, dont la peau basanée fait un singulier contraste avec les blanches carnations de Cléopâtre.

⁽³⁾ La scène se passe au Caire : un brocanteur, tenant sur le bras de belles défroques, offre un sabre à un passant.

claves (1); Saint Martin coupant son manteau; la mort du Maréchal Ney (2), et le Golgotha (3).

La guerre de 1870-71

Tous ces travaux out été interrompus forcément par la guerre de 1870, la Révolution du 4 Septembre et la Commune de Paris.

Enfin, la paix rétablie, Gérôme rentre dans son atelier qui n'avait reçu qu'un éclat d'obus, et il annonce à son père le retour prochain de sa femme et de ses enfants qui étaient restés en Normandie avec Mme Goupil. Et il ajoutait : « Nous irons bientôt nous installer à Coulevon... Nous n'avons plus de vin à la campagne ; les brigands de Prussiens ont tout bu. Aie donc la bonté de m'en envoyer uue pièce le plus tôt possible (4). »

⁽¹⁾ Autre scène du Caire: un djellab, qui a une bonne tête de brigand, montre une esclave à un amateur qui examine les dents de la pauvre femme, comme on regarde celles d'un cheval sur le champ de foire. (M. GUILLEMIN).

⁽²⁾ Cette toile avait pour titre: Sept Décembre 1815, neuf heures du matin. Cette œuvre, dit E. About, est d'une vérité poignante et il le prouve; puis il ajoute: tout dans ce tableau produit une émotion douloureuse. Cependant un critique assure que ce tableau n'a pas la grandeur solennelle de l'histoire, et que l'objet le plus intéressaut, c'est.. un chapeau. Le gouvernement voulait s'opposer à l'exhibition de cette toile, mais Gérôme a tenu bon en disant: les peintres doivent écrire l'histoire avec leurs pinceaux comme les littérateurs avec leur plume.

⁽³⁾ Une reproduction de ce tableau se trouve à la Société d'agriculture de Vesoul. Le consummatum est est prononcé : soldats, bourreaux et spectateurs descendent les pentes du Golgotha. On voit seulement l'ombre des trois croix se projeter dans une trouée lumineuse sur la montagne qui est plongée dans l'obscurité. Et ces trois croix ressemblent à des spectres vengeurs.

⁽⁴⁾ Il est bon de rappeler que Gérôme aimait beaucoup le vin de la Motte et le kirsch de Vesoul. Il en emportait même dans ses voyages. Et quand, en Egypte ou en Palestine, on était un peu fatigué, dit son historien, « le soir, après un mauvais dîner, Gérôme sortait de sa

Nouveaux travaux, nouveaux chefs-d'œuvre

Gérôme se remet donc au travail, et, en 1874, cédant aux sollicitations de ses amis, il rentre dans la lice.

« Cette rentrée fut un triomphe. On vit que dans sa retraite le grand artiste n'avait cessé de travailler. Et il présenta au public ses tableaux les plus parfaits. En 1874: Pollice verso (1) et l'Eminence grise (2). Le public applaudit et les artistes décernèrent à leur collègue la médaille d'honneur du Salon.

« L'Etat, de son côté, ne tardait pas à donner au talent du maître une consécration nouvelle (3) ». Il était nommé membre du jury international pour l'Exposition universelle et Commandeur de la Légion d'honneur.

Gérôme sculpteur

« Gérôme avait alors cinquante ans. On pouvait croire son talent désormais fixé... Mais il allait se lancer dans une autre carrière et révéler une fois de plus l'originalité, l'invention et la verve de son esprit (4) ». Il allait être sculpteur.

« Cet art l'attirait depuis longtemps, car il pensait

malle la bonne bouteille de Vesoul », en disant : « Allons, Messieurs, c'est l'heure du kirsch! » Et il rivalisait avec tous de bonne humeur et d'esprit.

⁽¹⁾ Encore une scène de l'Histoire romaine. « Editée en gravure par la maison Goupil, elle ne parut point au Salon. On y voit la foule et l'empereur se levant debout sur les gradins, et faisant le geste (Pollice verso) de la mise à mort des vaincus (M. Guillemin). Gérôme disait : « Parmi les tableaux de l'Histoire romaine, un des meilleurs est le Pollice verso ».

⁽²⁾ L'Eminence grise, c'est le Père Joseph, ce rusé capucin qui fut le bras droit de Richelieu. Il reçoit les hommages des courtisans groupés sur le grand escalier du palais cardinal.

⁽³ et 4) M. MOREAU-VAUTHIER, pages 261 et 263.



Gérôme s'essayant à la polychromie (1)

Dessin de BERNSTAMM (d'après le buste du même artiste)

Léopold-Bernard Bernstamm, sculpteur, membre de la Société des Artistes Français. H. C. Né à Riga (Russie).

(1) Note sur la polychromie. — « Gérôme n'était pas homme à suivre les chemins battus; nous le voyons s'adonner à la recherche curieuse de nouvelles formules artistiques. Il savait que les statues antiqués ne sortaient pas de l'atelier, comme les nôtres, dans la blancheur éblouissante du marbre. Elles en sortaient polychromes. Notre conception de la statue a quelque chose d'abstrait : c'est l'abstraction de la blancheur; il n'y a là qu'un des éléments de la vie : la forme; mais non pas l'autre : la couleur. La statue grecque réalisait la vie complète... Aussi, de quelle toucne légère voyons-nous Gérôme employer la couleur! » (Extrait du discours prononcé par M. Rambaud, sénateur du Doubs, au dîner de l'Association Les Gaudes (11 janvier 1904).

(comme les vieux maîtres florentins) que peinture et sculpture, non moins que l'architecture sont ce qu'un artiste complet doit réunir (1) ».

Dans la sculpture comme dans la peinture, Gérôme montra les mêmes qualités pittoresques et les mêmes recherches de détail (2). En 1882, il exposait deux groupes importants:

- Gladiateurs combattant (le vainqueur a terrassé son rival).
- 2. Pollice verso.
- 3. Anacréon, Bacchus et l'Amour (3).
- 4. Galathée, sculpture peinte.

De ces quatre groupes, le premier a semblé le meilleur, Gérôme y déploie toute sa science archéologique et toute son habileté plastique. Le second a provoqué des railleries. « On plaisanta la silhouette de cet homme dont la tête disparaissait sous un casque énorme et tendait vers le public deux doigts suppliants (4). Le troisième aissait à désirer comme fermeté de modèle. Le quatrième est plein de vie. On voit Pygmalion se jeter au cou de Galathée qui penche vers lui la tête.

C'est dans ces travaux méticuleux que Gérôme excellait; fils d'un orfèvre, il se passionnait pour la sculpture qui lui rappelait le milieu où sa jeunesse s'était écoulée.

Et, pour se reposer de ces grands travaux qui lui coutaient fort cher, il se remettait à peindre. Et, en reprenant les pinceaux, il n'oubliait pas complètement la sculpture (5). »

⁽¹⁾ M. GUILLEMIN, déjà cité.

⁽²⁾ M. Guillemin, passim.

⁽³⁾ Cette statue de marbre représente Anacréon tenant dans ses bras deux enfants auxquels il sourit : l'un est Bacchus, l'autre le petit dieu Amour.

⁽⁴⁾ M. Moreau-Vauthier, page 267.

⁽⁵⁾ M. Moreau-Vauthier, page 267.

Deuils de Gérôme (1884)

Aucun homme n'est complètement heureux dans sa vie. Gérôme en a fait la triste expérience : coup sur coup il perdit son père et son fils Jean.

« Malgré son énergie, de tels deuils l'atteignirent profondément; son hôtel fut transformé, ses écuries fermées; chiens et chevaux avaient disparu. Et pourtant Gérôme aimait ce luxe pittoresque qui lui avait inspiré tant de tableaux. Mais il disait: « j'ai renoncé à toutes les fausses joies de la vie! »

En même temps, il vendait la maison de campagne de Coulevon, où il avait passé en famille et parmi ses meilleurs amis tant d'heureuses journées de travail...

« En vendant Coulevon, Gérôme avait au moins la consolation de se dire que l'on penserait à lui et aux siens dans cette maison, puisqu'elle devenait la propriété de l'un de ses meilleurs élèves, M. Muenier (1) ».

Derniers travaux

Le travail est le grand consolateur, disait Gérôme et pendant près de vingt ans les toiles et les plâtres allaient se renouveler dans l'atelier du boulevard de Clichy.

Comme toiles, il en a donné une douzaine dont quelques unes très estimées. Voici les principales:

En 1890: Un coin du Caire; — Un lion aux aguets.

En 1896 : La promenade de la Cour dans le jardin de Versailles.

En 1897 : Le Christ, le jour des Rameaux (2) ; — Fuite en Egypte.

⁽¹⁾ M. Moreau-Vauthier, page 273.

⁽²⁾ C'est une des meilleures toiles de Gérôme Tout y est réussi : le décor de la scène, le paysage qui entoure la ville, la foule qui borde

En 1898: Daphnis et Chloé; — Femmes aux bains (1).

En 1899 : L'amour mouillé. En 1901 : La plaine de Thèbes.

En 1902: La rentrée des fauves (2).

En 1903: Un prédicateur dans la mosquée.

Comme sculptures, Gérôme a offert :

En 1887: Omphale (3). En 1890: Tanagra (4), En 1892: Bellone (5). En 1897: Bonaparte (6).

le chemin, Madeleine qui s'avance un rameau à la main, et ensin le Christ vêtu de blanc, monté sur une ânesse à poil blanc, qui marche d'une allure placide. L'attitude du Christ est très noble.

- 1) Ce tableau, dit M. Guillemin, a peut-être un charme plus pénétrant. L'atmosphère bleue d'une nuit d'Orient, les profondeurs d'un désert montueux, raviné par les pluies, tout cela est exprimé avec une précision plus souple, une lumière plus enveloppante.
- (2) C'est encore un tableau célèbre, mais le sujet est moins dramatique que pour les *Gladiateurs*. C'est plutêt lugubre : tandis que les cadavres jonchent le sol, les fauves repus retournent paisiblement à leurs cages.
- (3) Omphale, maîtresse d'Hercule, est représentée debout, une main appuyée sur la massue du héros. Elle a le même mérite et aussi le même défaut que Phryné et Aspasie.
- (4) Tanagra est un beau bloc de marbre blanc dans lequel Gérôme a sculpté une femme asiatique. Et il a eu l'audace de la peindre (voir à ce sujet une anecdote curieuse, dans le journal Les Arts, février 1904.)
- (5) C'est la déesse de la guerre. Elle est représentée en grandeur naturelle, debout sur le globe terrestre, coiffée d'un casque de bronze, ouvrant la bouche pour pousser un cri de guerre, brandissant dans la main droite un glaive, dans la main gauche un bouclier. Le visage, les bras et les mains sont taillés dans un ivoire légèrement rosé, tandis que les vêtements sont de bronze et d'argent (M. Guillemin).
- (6) Bonaparte est représenté sur un cheval syrien, harnaché de belles orfèvreries. Le général salue la foule. (Idem)

En 1898: Tamerlan (1).

En 1899: Rex tibicen (2); — La Victoire.

En 1904: Corinthe.

Enfin, comme sculpture, il faut en mentionner une qu'il n'a jamais mise sous les yeux du public des expositions, et qui compte cependant parmi les plus remarquables. C'est la statue de *La Douleur* surmontant, au cimetière Montmartre, la tombe de son fils (3).

Mort de Gérôme

«Après une existence si glorieusement remplie, sa mort fut telle qu'il l'avait rêvée. Il n'eût pas supporté l'inaction que cause la maladie; une décrépitude progressive l'eût désespéré en l'éloignant de ses pinceaux et de son ébauchoir. On dirait que la mort ait respecté tant de vaillante fierté. Elle ne voulut point l'amoindrir et le frappa en pleine activité d'esprit, en plein travail, d'un seul coup, comme le soldat sur le champ de bataille (4) ».

« Son corps fut exposé dans le grand escalier situé au dernier étage de son hôtel: on eût dit qu'il dormait paisiblement. La veuve du défunt, ses filles, ses gendres et trois religieuses veillaient auprès du lit funèbre entouré de plantes vertes et de palmiers. Tout Paris, quelques heures plus tard, dans cet atelier transformé en chapelle ardente, défilait et saluait d'un dernier adieu le vieux maître; adieux émus, car on pouvait discuter sa note

⁽¹⁾ Tamerlan n'est pas moins reussi : tout le côté décor est traité avec les procédés les plus délicats d'orfèvrerie. Son cheval foule un tas de têtes coupées.

⁽²⁾ Le Rex tibicen, c'est Frédéric II jouant de la flûte dans son riche cabinet de travail. Il est debout, faisant effort pour lire les notes.

⁽³⁾ M. Guillemin, page 170.

⁽⁴⁾ M. MUENIER, discours prononcé à Vesoul pour l'inauguration de la plaque commémorative de Gérôme.

d'art, mais on ne pouvait s'empêcher, pour peu qu'on le connût, de l'estimer et de l'aimer (1) ».

Les obsèques eurent lieu le 13 janvier, dans l'église de la Trinité; modestes par la volonté du défunt (il avait refusé les honneurs militaires) elles furent éclatantes par la présence de toutes les illustrations françaises : le ministre de l'instruction publique, le représentant du président de la République, le président du Sénat, le directeur des Beaux-Arts, un grand nombre d'académiciens, de peintres et de sculpteurs, amis ou admirateurs de Gérôme. La municipalité de Vesoul était représentée par le maire, M. Fachard, et ses deux adjoints.

La mort de Gérôme produisit une grande émotion non seulement à Vesoul, où il ne comptait que des amis, mais encore dans toute la France et à l'étranger où ses œuvres étaient très connues et appréciées.

Le buste de Gérôme au lycée

Notre illustre concitoyen eut la satisfaction peu commune d'être prophète en son pays. Depuis vingt ans son nom désignait une des principales rues de Vesoul, dans le voisinage de la gare. Et son buste ornait le parloir du lycée (2).

Plaque commémorative de la naissance de Léon Gérôme

Aux hommages qui lui ont été rendus par les plus hautes illustrations de la capitale sont venues s'ajouter dernièrement les démonstrations sincères et unanimes des Vésuliens. C'était le 1^{er} août 1906. La Société d'Agri-

⁽¹⁾ Journal « Les Gaudes », publié à Besançon.

⁽²⁾ C'est un don généreux et une attention délicate de Gérôme pour le collège où il avait fait ses études.

culture qui avait célébré, la veille, son centenaire, s'unissant au Congrès de l'Association franc-comtoise, inaugurait une place commémorative apposée devant la maison natale du grand artiste Vésulien (n° 9 de la rue d'Alsace-Lorraine). M. le Préfet, M. Chaudey, maire de Vesoul et le conseil municipal s'étaient joints au cortège des congressistes. Vesoul était en fête.

La musique joue La Marseillaise, les clairons sonnent aux champs, tout le monde se découvre; soudain le voile tombe et la plaque apparaît. Cette œuvre, d'un indiscutable cachet artistique, est due au ciseau de M. Piot, fils, sculpteur à Vesoul; elle est en marbre blanc, ornée à gauche d'une branche de laurier et porte en lettres d'or l'inscription suivante:

Dans cette Maison est né

LÉON GÉROME

Artiste Peintre-Sculpteur 1824-1904

A SA MÉMOIRE

La Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône

Après une salve d'applaudissements, M. Louis de Beauséjour, président de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, fait remise de la plaque à la municipalité et le maire déclare qu'il l'accepte au nom de la ville, et avec les plus chaleureux remerciements. Il ajoute que Vesoul verra bientôt s'élever sur une place publique une statue qui rappellera Gérôme et ses œuvres. Il y aura même un musée qui portera le nom de cet illustre enfant de Vesoul.

A son tour, M. Jules Muenier, le digne élève de

Gérôme, glorifie la mémoire de son maître dans un éloquent discours qui provoque de nouveaux applaudissements.

Enfin un dernier et poétique hommage est rendu à la mémoire de Gérôme par un autre artiste franc-comtois, M. Charles Grandmougin.

Les bravos de l'assistance éclatent à nouveau, s'adressant à la fois au peintre qui sut si bien évoquer les souvenirs d'enfance et de jeunesse de l'artiste, ses triomphes dont il fut le témoin, et au poète qui traduisit en vers harmonieux son admiration pour un grand fils de la Comté, proclamant ainsi tous deux fort dignement le génie de Gérôme.

Paris élève un monument à Gérôme

La journée du 1er août 1906 complétait dignement celle du 14 janvier 1904. Toutefois il manquait à la gloire de Gérôme la consécration officielle d'un monument érigé à Paris. Son gendre, Aimé Morot, a comblé cette lacune et, le 8 juillet 1909, le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts inaugurait au Louvre, dans le jardin de l'Infante, un monument original, d'une solide facture : c'est un gladiateur debout, glorieusement campé. « Il lève le bras gauche couvert du bouclier, et, de la main droite, il tient son glaive prêt à donner le coup mortel au rétiaire renversé à terre et dont il écrase la gorge de son pied nerveux et puissant... » Ce groupe est l'œuvre même de Gérôme qui le termina il y a trente ans. M. Aimé Morot y a joint le Gérôme plein de jeunesse et de vie que nous avons connu. Et cela forme un ensemble bien harmonieux et très réussi (1) ».

Nous applaudissons à cet hommage rendu par les Pari-

⁽¹⁾ Le Petit Parisien, nº du 9 juillet 1909.

siens à la mémoire de Gérôme, en attendant une journée plus glorieuse encore, celle qui, par l'érection à Vesoul même de la statue de Gérôme, mettra le sceau à la gloire de notre cher et éminent concitoyen.

Monument à Vesoul en l'honneur de Gérôme

Il est question en effet d'élever à Vesoul, sur une de nos grandes places, un monument qui rappelle la brillante carrière de Gérôme.

La Société La Comté, fondée à Paris, en 1900, sous la présidence de Charles Grandmougin, a pris l'initiative d'ouvrir une souscription dans ce but. Le Comité, constitué pour mener à bien cette heureuse idée, comprend comme membres d'honneur les sommités artistiques de la capitale. Le bureau officiel est ainsi composé:

Président: M. Dagnan-Bouveret, Artiste Peintre, de l'Institut.

Vice-Présidents: Courtois (G.) *, Artiste Peintre, Délégué de la Société Nationale des Beaux-Arts; — Grandmougin, *, Homme de Lettres; — Muenier (J. A), *. Artiste Peintre.

Trésorier : Cornuez, Commis d'Agent de Change.

Secrétaire: Troschler. Artiste Peintre.

Membres appartenant au département de la Haute-Saône :

Bonnet, **, Avocat Général à la Cour de Cassation; — Chaudey, Maire de Vesoul; — Eugène Courcelle, à Vesoul; — Le Conseil municipal de Vesoul; — Couyba, député, Président du Cercle Républicain de la Saône; — Chaffanel, Artiste Peintre; — Fachard, ancien Maire de Vesoul; — Genoux, Sénateur; — Comte Théodule de Grammont, à Villersexel; — Jeanneney, Sénateur; —

Jourdan, propriétaire à Vesoul; — Le Préset de la Haute-Saône; — Peureux, député; — Ployer, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats.

CONCLUSION

Comme on le voit, la carrière de Gérôme se réduit à une énumération de succès et d'honneurs ; il a cueilli des lauriers dans tous les genres, peinture religieuse, peinture profane, peinture militaire et enfin dans la sculpture où son travail est un bijou d'orfèverie. Quelques critiques, peut-être jaloux, lui ont décoché de fines et mordantes épigrammes, mais l'ensemble des appréciations est élogieux. Le passage suivant d'Edmond About résume tous les mérites de Gérôme et tous les éloges de ce siècle : « Où trouver un artiste plus complet que M. Gérôme? « L'histoire, le portrait, le genre, le paysage, il embrasse « tout avec la même science. L'antique et le moderne, le « sacré et le profane, l'orient et l'occident lui sont égale-« ment familiers... Son talent a pour bases de fortes « études. Il peut se tromper quelquefois, mais il n'a « jamais exposé un tableau qui n'attestât en même temps « l'originalité de sa nature et la solidité de son instruc-« tion » (1).

Résumons la carrière brillante de Gérôme :

- 1824. Naissance à Vesoul.
- 1840. Bachelier. Élève chez Delaroche.
- 1842. Première récompense à l'Exposition de Vesoul.
- 1844. Il complète ses études en Italie.
- 1855. Chevalier de la Légion d'honneur, à 30 ans.
- 1863. Professeur à l'École des Beaux Arts.

⁽¹⁾ Citation de M. Guillemin, page 180.

- 1864. Membre de l'Institut, à 40 ans.
- 1874. La médaille d'honneur décernée par ses collègues.
- 1884. Il remet en honneur la sculpture polychrome, à 60 ans.

1890 à 1904. Série de petites merveilles.

« Trouvez une vie plus complète, plus vaillante, plus féconde et qui, dans le rayonnement de tous les honneurs, soit restée plus droite et plus simple (1) ».

AUTRES VÉSULIENS CÉLÈBRES

A ces illustres enfants de Vesoul, il faut ajouter quatre Maires dont la notice biographique se trouve dans le dernier chapitre. Ce sont MM. Raillard de Granvelle, Miroudot de Geney, marquis de Mailly et Baulmont.

Tous ont mérité un article biographique; plusieurs mériteraient même un monument.

Voilà pour les célébrités passées. Nous laissons aux historiens de l'avenir, le soin de retracer la carrière brillante de quelques personnages Vésuliens encore vivants, comme :

- M. Abram, Paul, peintre, élève de Jean Gigoux;
- M. Bonnet, Joseph, conseiller à la Cour d'appel, né à Vesoul, en 1850.
- M. Sauvage, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
- M. Grandmougin, Charles, homme de lettres, né à Vesoul le 17 janvier 1850 (*).

⁽¹⁾ M. Moreau-Vauthier, page 289.

M. Morel, avocat, maire de Vesoul, député, né à Vesoul le 20 septembre 1869. Il est depuis 1899 vice-président de l'Association des anciens élèves du lycée et président de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels de la Haute-Saône.

A ce titre, il a été récemment décoré de la médaille de bronze de la Mutualité.

CHAPITRE XX

PIÈCES ANNEXES

ET CONCLUSION GÉNÉRALE

- 1° Liste des Maires de Vesoul avant la Révolution (Notices sur M. Raillard de Granvelle; M. Miroudot de Geney; Dumontet la Terrade); et après la Révolution (Notices sur M. de Mailly, M. Baulmont et M. Frin).
- 2° Liste des principaux bienfaiteurs de Vesoul.— (Notices sur Mlle Bourdault, M. le capitaine Leblond, M. Meillier, ancien Maire et M. le baron Bouvier.
 - 3º Population de Vesoul, depuis 1240 jusqu'à nos jours.

Les Maires de Vesoul

Une histoire de Vesoul serait incomplète, si elle ne contenait pas (au moins comme pièce annexe) la liste des personnages qui ont assumé la lourde tâche de présider à l'administration de la ville.

Ils forment deux catégories bien distinctes, suivant qu'ils ont siégé avant ou après la Révolution. Avant 1789, les Maires de Vesoul étaient généralement choisis dans les familles nobles, très nombreuses autrefois parceque les anciens rois de France prodiguaient l'anoblissement et quelquefois même le vendaient (1). C'est ainsi que la Mairie a été occupée:

2 fois par les familles Aymonet, Durand, Froment, Guerittot. Lambelin:

⁽¹⁾ On a surtout prodigué et vendu le titre de marquis aux XVIIe et XVIIIe siècles. « Le Trésor public, dit M. Suchaux, spéculait sur la vanité des familles, en sorte que un nouveau titré pouvait presque toujours dire : on ne me disputera pas ma noblesse, car j'en ai la quittance. » Toutefois, les bourgeois anoblis n'avaient pas le droit de mettre devant leur nom la particule de.

3 fois par les familles Argent. Barressol, Camus, Clerc, Foillenot, Huot, Langrognet, Mercier, Maubouhans, Simonney, Sonnet;

4 fois par les familles Baguinet, Ballay, Besancenot Jacques, Lyautey, Roland, Tranchant, Viret;

6 fois par la famille Julin;

7	 de Salives ;
	~

9 — Salivet;

10 — Terrier (1);

14 — de Mongenet.

Maires antérieurs à la Révolution

1540. Salivet, François.

1544. De Mongenet, Louis.

1548. De Mongenet, Pierre.

1550. Barressol, Claude.

1553. Grégoire, Guy (2).

1556, Bonvalot, Simon.

1561. Sonnet. Charles.

1563. Barressol, Jean.

1565. Maubouhans, François (3).

1566. Barressol, Guillaume.

1568. Durand, Gaspard.

1570. De Salives, Adrien.

1576. De Salives, Marc.

1580. Durand, Gaspard.

1585. Sonnet, Claude Francois.

1586. De Basin, Guillaume. (Seigneur de la Montoillotte).

1588. De Mongenet, Etienne.

1592. De Salives, Marc.

1593. Terrier, François.

1594. Id.

1595. Maubouhans, François-Joseph.

1596. Id.

1597. Froment, Jean.

⁽¹⁾ La famille Terrier, anoblie par Charles-Quint en 1550, a même fourni un ministre des Affaires étrangères sous Louis XVI, c'est René Terrier de Montciel.

⁽²⁾ Anobli par Charles-Quint avec cette clause curieuse que les filles de cette famille pourraient transmettre leur noblesse à leurs descendants.

⁽³⁾ Simple marchand de Vesoul, qualifié noble dans le procès-verbal de son élection. Mais alors on a décidé que le Maire de Vesoul serait désormais un ancien et originel habitant.

1598. Sonnet, François.

1599. De Mongenet, Gaspard.

1601. De Salives, Marc.

1602. Grégoire, Louis.

1603. De Mongenet, Etienne.

1605. Clerc, Claude (seigneur de Neurey).

1607. Terrier, Claude.

1608. Lambelin, Gabriel.

1609. Id.

1612. Marquis Luc (1).

1613. Lullier, seigneur de Chauvirey.

1614. Id.

1615. Id.

1616. De Salives, Antoine.

1617. Jacquinot, seigneur d'Auxon.

1618. De Salives, Guillaume.

1619. Lambelin, Gabriel.

1621. Terrier, Jacques.

1622. Id.

1624, Terrier, Antoine.

1627. Clerc, seigneur de Neurey.

1628.

Id.

1629. Terrier, Jacques.

1630. Id.

1631. Froment. Claude.

1633. Baguinet, Claude.

1635. Aymonet, Jean.

1637. Terrier, Jacques.

1638. Damédor, François (2)

1639. Salivet, Claude.

1640. De Salives (Jean-Adrien).

1641. Baguinet, Claude.

1643. Maubouhans, Marc.

1644. Mercier, Odo.

1645. Id.

1646. Id.

1647. Aymonet, Antoine.

1650. Camus, seigneur de Filain (3).

1651. Salivet.

1652. Roland, Guillaume.

1654. Clerc, Antoine.

1655. Mercier, Odo.

1656. Foillenot, Antoine.

1659. Mercier, fils de Odo.

1660. De Mongenet, Georges.

1662. Baguinet, Nicolas.

⁽¹⁾ On l'appelait Marquis-Salivet car il avait hérité de M. Salivet, à condition de relever ce nom.

⁽²⁾ Il était seigneur de Mollans. Sa descendance subsiste avec le titre de Marquis octroyé par Louis XVIII au Comte de Mollans. (La terre de Mollans avait été érigée en Comté).

⁽³⁾ Son fils a obtenu de Louis XV le titre de Marquis.

1663. Besancenot, Rénobert.

1664. Terrier.

1668. Mercier, fils de Odo.

1670. Roland, Jean.

1671. Salivet, Jean.

1672. Baguinet, Nicolas.

1674. De Mongenet, Ch. Henri.

1675. Roland, Jean-Simon.

1678. Salivet.

1680. Camus, Jean-Antoine.

1681. Tranchant, Claude-Antoine.

1682.

Id.

1683. Langrognet (1).

1685. Tranchant, Claude.

1687. Camus, Jean-Pierre.

1689. Salivet.

1690. De Mongenet.

1691. Julin.Pierre-Philippe

1693. Id.

1694. Tranchant, Claude-Etienne.

1695. Mulot, François.

1696. Camus, Jean-François.

1697. ld.

1698. Tranchant, Claude-Etienne. 1699. Langrognet, Nicolas.

1700. Buretel, seigneur de Chassey.

1702. Julin, Pierre-Philippe

1703. Foilienot, François.

1704. Lyautey, Charles - Etienne.

1705. Besancenot, Antoine.

1706. Flavigny, Antoine.

1708. Salivet.

1709. Simonney, Jean-Nico-

1711. Foillenot, François.

1712. Lyautey, seigneur de Colombe (2).

1713. Flavigny, Antoine.

1714. Julin, Jean-Baptiste.

1715. Roland Simon, seigneurde Damvalley

1716. Julin, seigneur de Talans.

1717. Ballay, René.

1718. Viret, Samuel.

1719. Argent, Claude.

1720. Simonney, Jean.

1721. Lyautey.

1722. Salivet.

1723. Julin, Jean-Baptiste.

1724. Viret, Samuel.

⁽¹⁾ Cette élection était si populaire que le corps municipal s'est transporté à l'Eglise et a fait chanter un *Te Deum* au son de la grosse cloche.

⁽²⁾ C'est lui qui a construit sur la place du Grand Puits la belle maison qui porte les Nos 2 et 4 et le millésime 1712. Actuellement, elle appartient à la famille Petitelerc.

1726. Ballay.

1727. Argent, Claude.

1728. Roland, Simon.

1729. Salivet.

1730. Julin, Jean Baptiste.

1731. Viret, Samuel.

1732. Lyautey, Claude.

1733. Ballay.

1734. Argent, Claude.

1737. Id.

1738. Jacques, seigneur de Fleurey.

1739. Lange, François.

1740, Guérittot, seigneur de Courcelles.

1741. Simonney, Jean-Nicolas.

1742. Besancenot, Jean - François.

1743. Huot de Vesoul (1).

1744. Lyautey, Jean-Francois (2).

1746. Raillard de Granvelle (3).

1748. Ballay, Claude Léonard. 1749. Ballay, Claude-Léonard.

1750. Jacques.

1753. Huot de Vesoul.

1754. Beauchamp, Charles.

1756. Besancenot, Jean.

1757. Fert, Georges.

1759. Huot de Vesoul.

1760. Pierron, Odon.

1761. Huot de Vesoul.

1762. Lange, seigneur de Bourbévelle.

1763. Jacques, seigneur de Fleurey.

1764. Rebillot, seigneur d'Oroz près Faucogney.

1765 à 1768. Miroudot de Geney (4).

1769. Fyard de Gevigney(5)

1770. Id. 1771. Id.

1771. ld. 1772. Roland, Jean-Antoine

1781. De la Pinaudière (Guérittot).

⁽¹⁾ Il y avait 3 familles Huot : d'abord Huot, de Vesoul ; 2º Huot, de Vezet : 3º Huot d'Avilley

⁽²⁾ Louis XV de passage à Vesoul, a séjourné dans la belle maison des Lyautey.

⁽³⁾ On trouvera plus loin la Notice biographique qui le concerne.

⁽⁴⁾ Une ordonnance de 1765 avait décidé que désormais le Maire resterait 3 ans en fonctions (Voir plus loin la Notice relative à M. Miroudot).

⁽⁵⁾ Né à Vesoul le 27 avril 1721, M. Fyard de Gevigney était depuis plusieurs années Conseiller de ville et même échevin (Adjoint),

1783. Guérittot de Courcelles (1).

1784. Cochard, Claude-Alexis.
1785. Dumontet de la Terrade (2).

1786. Levert, Claude.

1787. Guérittot de la Pinaudière.

1789. Jacques de Fleurey.
1790. Chaudot de Corre.
1791. Bolot (3).
1798, Daval, Xavier (4).

A cette époque (en 1792), le Maire est remplacé par un président de l'administration municipale. Ce fut Prothade Jeannin (An IV).

Maires postérieurs à la Révolution

1801. M. le marquis de Mailly (5).

1810. M. Fyard, Georges (6).

1813. M. Levert, jusqu'au 20 mars 1815.

1815. M. Levert, depuis le 7 juillet 1815.

1826. M. Baulmont (7).

1829. M. Petitclerc.

1830. M. Leroy de Lisa.

1833. M. Courcelle (non acceptant).

1833. M. de Fresnes (16 juillet).

1837. M. Baulmont,

quand il fut nommé Maire par le roi, pour une période de trois années (ordonnance du 14 mars 1769).

Après avoir participé à la nomination des députés de la noblesse aux Etats généraux de 1789, il faillit être une des victimes de la Terreur. Délivré de prison après la chute de Robespierre, il vécut à Vesoul jusqu'en 1808, dans l'ancienne maison des Fyard qui porte aujourd'hui le n° 20, place du Palais. (Archives de la famille de Beauséjour).

(1) Les noms de Courcelles, de la Pinaudière proviennent des terres du même nom.

(2) Voir plus loin la Notice qui le concerne.

(3 et 4) On en a parlé à propos de la Révolution. (5) Voir plus loin la Notice qui lui est consacrée.

(6) M. Fyard, né à Vesoul le 24 janvier 1749, était adjoint et suppléait le maire malade.

(7) Notice spéciale plus loin.

- 1848. M. le docteur Rosen.
- 1857. M. Frin.
- 1866. M. Petitclerc Auguste.
- 1870. M. Noirot, avocat.
- 1877. M. Meillier (1).
- 1892. M. Despierres.
- 1897. M. Grillon, avocat.
- 1902. M. Fachard, avocat, Conseiller général.
- 1904. M. Chaudey, professeur au lycée.
- 1908. M. Morel, Paul, avocat, conseiller général.

NOTICES

Maires antérieurs à la Révolution

RAILLARD, JEAN-FRANÇOIS

Seigneur de Granvelle et de Lieffans Né à Vesoul le 27 décembre 1710 Mort à Vesoul le 10 Octobre 1793 Maire de Vesoul en 1746

Il appartenait à une famille de Magistrats. Lui-même, à l'instar de son père et de ses aïeux, dirigea ses études du côté du droit.

A vingt ans, il entrait au barreau de sa ville natale et quelque temps après il épousait une Vésulienne, Denise Ballay, dont les ancêtres avaient plusieurs fois exercé la magistrature municipale (2).

Devenu à son tour conseiller de ville, il fut à l'unanimité choisi comme vicomte-mayeur pour l'année 1746.

⁽¹⁾ Lire sa Notice dans la liste des bienfaiteurs de Vesoul.

⁽²⁾ Le nom de Ballay figure à diverses reprises dans la liste des maires de Vesoul.

Son passage à la mairie, quoique éphémère, n'en est pas moins marqué par de sages mesures administratives: il a terminé la démolition de la Porte Haute qui gênait la circulation; il a réglementé les concessions de chapelles à de nouvelles corporations ou confréries et les concessions de sépultures dans les caveaux de l'église, enfin c'est lui qui a inauguré le pavage des principales rues de la ville (1) et installé la municipalité dans un local plus convenable. Depuis l'incendie de 1733, le magistrat résidait dans une aile de l'ancien hôtel de ville, mais s'y trouvait à l'étroit. Avec l'autorisation de l'intendant, M. Raillard de Granvelle a pris en location, comme hôtel de ville provisoire, la maison Langrognet, à l'angle de la place du Grand Puits (actuellement maison Chopitel).

Cet état de chose a duré jusqu'en 1768, époque où la municipalité a fait acquisition de l'hôtel de ville actuel.

En somme, Raillard de Granvelle nous apparaît à un siècle et demi de distance comme un maire actif, vigilant, plein de sollicitude pour la bonne gestion des affaires municipales.

M. Raillard de Granvelle, qui avait quitté la mairie pour remplir d'autres (onctions encore plus honorables (2), faillit y rentrer le 11 décembre 1780; car, ce jour là, les électeurs réunis à l'hôtel de ville ont mis son nom en tête de la liste des nouveaux officiers. C'était le désigner clairement comme futur maire de Vesoul. Mais, alléguant son grand âge (70 ans), il se déroba modestement à un tel honneur, se contentant du titre de conseiller.

Neuf ans plus tard, le 7 avril 1789, la noblesse étant réunie à l'hôtel de ville de Vesoul pour rédiger ses cahiers de doléances, c'est M. Raillard de Granvelle qui, à titre

⁽¹⁾ C'était surtout à l'occasion du passage de la dauphine.

⁽²⁾ Il est devenu conseiller maître à la Cour des comptes de Dole.

provisoire, présida l'sssemblée comme doyen d'âge. Remplacé (nous l'avons vu) par le marquis de Toulongeon, il resta membre définitif du bureau.

C'est en considération de ses longs et honorables services qu'il ne fut pas inquiété pendant la tourmente révolutionnaire. Plus heureux que Louis XVI, il vécut jusqu'au 10 octobre 1793, et s'éteignit à l'âge de 83 ans avec le pressentiment que Mme Raillard et ses enfants éprouveraient bientôt les tristes effets de la Terreur.

Malgré ces appréhensions, il n'a pas oublié les pauvres de Vesoul dans son testament. Nous retrouverons son nom parmi les bienfaiteurs de la ville (1).

MIROUDOT DE GENEY, JEAN-BAPTISTE

Appelé aussi Miroudot du Bourg (2)

Né à Vesoul le 13 mars 1719 Seigneur de Geney, Onans et Tallans Maire de Vesoul (1765-68)

C'était le fils de Claude-François *Miroudot* (seigneur de Montussaint) et de Jeanne-Elisabeth Pracle.

Il était en même temps cousin-germain de Gabriel-Joseph *Miroudot de Saint-Ferjeux*, subdélégué à Vesoul (3).

D'abord « lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts

⁽¹⁾ Les éléments de cette notice sont extraits des archives de la famille de Beauséjour.

⁽²⁾ C'est en 1777 seulement que M. Miroudot de Geney a été autorisé (ainsi que son cousin-germain) à reprendre le nom de du Bourg, en vertu de lettres patentes signées de Louis XVI, et dont la copie se trouve aux archives de la Société d'Agricultuve, l'évêque de Babylone est le seul de sa famille qui ait usé de ce droit.

⁽³⁾ On en a parlé longuement dans le tome Ier et même à la fin du tome second (personnages célèbres).

du département de Vesoul (1), il jouissait d'une grande estime à la Cour, à cause des services rendus par son aïeul au roi Louis XIV (2), services attestés par diverses lettres de Le Tellier et de Louvois.

Lui même s'était attiré les bonnes grâces du roi Louis XV « par son zèle pour le bien public, notamment « en mil sept cent cinquante-huit, lorsque la disette des « grains en ayant fait hausser le prix en Franche-Comté, « il le fit baisser tout à coup, en vendant les siens « bien au dessous du taux du marché (3) ».

Cet acte de désintéressement fait le plus grand honneur à M. Miroudot. Aussi, la mairie étant devenue vacante en 1765, Louis XV s'est empressé de nommer maire de Vesoul M. Jean-Baptiste Miroudot de Geney, alors lieutenant général de police. Et, pendant trois ans, il a exercé ces fonctions à la satisfaction générale, malgré deux incidents pénibles auxquels il tut mêlé, l'un en 1764-65, l'autre en 1768 (4).

Mais ces incidents étaient déjà oubliés en 1777, époque où Louis XVI rappelait que MM. Miroudot de Geney et Gabriel de Saint-Ferjeux ont par eux-mêmes et par leur famille rendu des services qui leur créent des droits à la protection royale (5).

⁽¹⁾ Ce sont les termes employés par Louis XVI dans les Lettres mentionnées plus haut.

⁽²⁾ Ces services sont rappelés dans le document ci-dessus.

⁽³⁾ Ge passage est extrait des *Lettres patentes* signées plus tard par Louis XVI pour récompenser la famille Miroudot.

⁽⁴⁾ Voir tome Ier, pages 257 et 275.

⁽⁵⁾ On lit dans l'ordonnance royale de Louis XVI ce passage édifiant qu'il est bon de rappéler : « Le sieur de Saint-Ferjeux et son père, successivement chargés de la subdélégation importante de Vesoul, ont rempli dans toute leur étendue les devoirs pénibles qu'impose cet emploi de confiance. Et l'estime publique a été le prix de leur désintéressement et des talents dont ils ont donné des preuves multipliées...»

Au reste, le nom de Miroudot de Geney nous est cher à un autre titre : c'est lui qui nous a laissé un manuscrit intitulé : Essai sur l'antiquité de Vesoul. « C'est un écrit plus ingénieux que solide, dit M. Suchaux, mais on y trouve à chaque ligne l'ami enthousiaste de son pays »,

M. Miroudot a été remplacé à la mairie de Vesoul par M. Georges Philippe Fyard de Gevigney (24 mars 1769) qui fut également un administrateur habile, entouré de la considération générale.

M. Dumontet de la Terrade

Il descendait d'une famille du Quercy établie en Franche-Comté au XVII siècle.

Devenu avocat, il habitait souvent Scey-sur-Saône, mais son domicile principal était Vesoul et, de bonne heure, il a fait partie du magistrat. C'est alors qu'il a compulsé les anciens titres pour y puiser des matériaux destinés à l'histoire de Vesoul. Et en effet, il a publié une brochure intitulée : Recherches sur la ville de Vesoul. On y trouve une liste, mais incomplète, des personnages importants de la ville.

« Nommé maire en 1785, M. de la Terrade signala sa magistrature par son zèle, son activité, la fermeté avec laquelle il sut faire observer la police. Un recueil d'ordonnances, publié par ses soins, atteste la sagesse de son administration et sert encore aujourd'hui de base aux règlements locaux pour la police de la ville (1) ».

Retiré à Scey-sur-Saône pendant la Révolution, il est rentré à Vesoul comme président du tribunal et membre de la Société d'Agriculture dont il était quelquefois le président et toujours le collaborateur dévoué.

Devenu conseiller à la Cour de Besançon, il est mort en 1821.

⁽¹⁾ Recueil agronomique, tome 1, page 322.

APRÈS LA RÉVOLUTION

Antoine de Mailly (1742 à 1819)

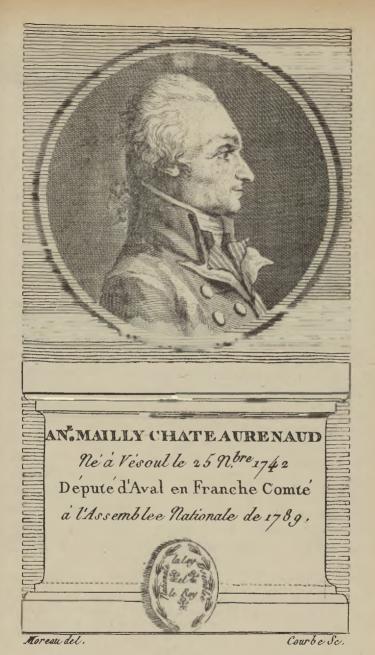
Parmi les célébrités Vésuliennes, une place spéciale revient à M. de Mailly qui fut tout à la fois le maire et le bienfaiteur de la ville.

C'était le fils de Joseph Mailly, seigneur de Château-Renaud (Saône-et-Loire), ancien président à la Cour des comptes du Comté de Bourgogne, et de Marguerite Henrion, de Franchevelle (Haute-Saône). Né à Vesoul le 25 novembre 1742, le jeune de Mailly avait cinq ans à la mort de son père. Mais, comme ses ancêtres avaient rendu des services à l'Etat, Louis XV a transformé leurs terres en marquisat. Et voilà comment Antoine de Mailly est devenu marquis de Château-Renaud!

Plus tard, à la suite d'une discussion piquante (1), il devenait d'abord secrétaire de Voltaire, puis avocat général à la Cour des comptes de Dole.

Disgrâcie pour ses opinions trop avancées, il épousa en 1768 une jeune et très noble demoiselle Bourguignonne, Alexandrine de Damas qui lui donna sept fils et deux filles.

⁽¹⁾ Dans sa Galerie biographique de la Haute-Saône, page 206, M. Suchaux nous a raconté sur M. de Mailly deux scènes plaisantes, l'une où le jeune homme s'est décidé à partir pour Ferney: l'autre où installé à Ferney il a tenu tête à Voltaire lui-même qui voulait châtier un pauvre braconnier coupable d'avoir chassé sur la propriété d'autrui. C'était grave à cette époque; mais M. de Mailly a su toucher le patriarche de Ferney en lisant un article intitulé: Humanité, article composé jadis par Voltaire. Celui-ci comprit la leçon et pardonna au braconnier qui se retira en exprimant à M. de Mailly toute l'étendue de sa reconnaissance.



A Paris chez le S.º Dejabinéditeur de cette Collection
Place du Carrous et Nº, 4.

Devenu veuf après onze ans de mariage, il a demandé et obtenu la main de la fille d'un bourgeois de Louhans, Anne-Rosalie Receveur, et il en eut douze enfants

Comme il faisait partie de la Noblesse du Comté, Antoine de Mailly fut député suppléant de cet ordre, pour représenter le bailliage d'Aval aux Etats généraux et plus tard à l'Assemblée nationale.

Après avoir exercé les fonctions de président du Conseil d'administration de Saône-et-Loire (1791-92), M. de Mailly est devenu député à la Convention (1) puis membre du Conseil des Anciens de 1795 à 1798.

C'est à la fin de son mandat qu'il a quitté Paris pour venir à Vesoul, habiter sa propre maison (2). Et aussitôt, on l'a choisi comme président de l'Administration centrale de la Haute-Saône d'où sa mère était originaire et où il possédait, outre le château de Franchevelle, de grandes propriétés.

Peu de temps après, la confiance de ses concitoyens l'appelait à la présidence du conseil municipal. Et, pendant douze ans, il a exercé cette haute magistrature avec une sagesse, une habileté, un amour du bien public qui lui ont valu à diverses reprises les éloges flatteurs du préfet et du Conseil municipal.

C'est lui qui, en 1801, de concert avec M. Hilaire (un des préfets les plus intelligents et les plus actifs de la Haute-Saône), prit l'initiative de créer la Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts du département de la Haute Saône (24 germinal, an IX, 14 avril 1801).

⁽¹⁾ Il est un de ceux qui ont voté la mort de Louis XVI.

⁽²⁾ M. de Mailly abandonnait la politique, car il venait de perdre ses deux fils aînés, Aristide et Minerve, morts d'une façon tragique au siège de Saint-Jean d'Acre (1799). Sa maison de Vesoul se trouvait à l'angle supérieur de la rue de la Mairie.

L'idée était excellente, car cette Société a rendu, au cours de sa carrière déjà longue, des services nombreux et inappréciables.

Comme maire de Vesoul, M. de Mailly adéployé autant d'activité que le permettait sa santé chancelante. Et il a eu le mérite de remettre l'ordre dans l'administration municipale fort troublée par les orages de la Révolution. On peut s'en assurer en parcourant le registre des délibérations du conseil. Coup sur coup, le préfet convoquait l'Assemblée municipale pour aviser aux circonstances, et M. de Mailly s'empressait de seconder les vues généreuses du premier magistrat du département. Finances, instruction publique, routes, chemins, promenades, fontaines, marchés, hygiène, bibliothèque, assistance publique, M. de Mailly menait tout de front.

Au premier rang de ses créations, il faut citer les fontaines. C'était une chose urgente, car, dit le préfet, « à chaque instant la ville manque d'eau! » Et quand un incendie éclatait, il fallait souvent aller jusqu'à la rivière pour s'en procurer! Comme toujours, on a nommé une commission qui a constaté que les tuyaux d'adduction étaient dans un état pitoyable. On s'est mis à l'œuvre, tout a été réparé. La canalisation rétablie, l'eau est revenue et l'on a pu multiplier les fontaines. Il y en avait dix nouvelles « avec des bassins pour conserver les eaux soit pour la commodité des habitants, soit pour les cas malheureux d'incendie (1) ». Il était même question d'en établir deux, l'une à droite, l'autre à gauche de l'entrée du palais de justice. La mode était aux fontaines, on en voulait partout. Mais, réflexion faite, on y a renoncé.

Puisqu'on avait l'eau pour alimenter les pompes, et des pompes pour éteindre les incendies, il fallait des hommes

⁽¹⁾ Délibération du Conseil municipal.

spéciaux pour manœuvrer les pompes. M. de Mailly s'en est occupé sans retard. Le 27 mai 1809, il réunissait le Conseil et organisait une Compagnie de gardes-feu (pompiers), avec des privilèges particuliers. « Les individus qui la composeraient seront exempts de logements militaires et de contribution mobilière. Chaque homme portait une médaille ou une plaque, comme signe distinctif. Celui qui arrivait au feu le premier recevait une prime de cinq francs; celui qui arrivait le deuxième recevait trois francs, sans préjudice du salaire ordinaire payé par le propriétaire de la maison incendiée. Par contre, les deux derniers arrivés ne recevaient aucune rétribution, et, en cas de récidive sans motifs légitimes, on les rayait du contrôle (1) ». Ce règlement peut paraître bizarre, mais l'intention était excellente.

Autres creations.

En même temps qu'il s'occupait de multiplier les fontaines, et de stimuler le zèle des pompiers. M. de Mailly ne négligeait pas les choses de pur agrément. Il avait mis dans son programme l'embellissement de la ville; il y a travaillé sérieusement. C'est ainsi qu'il a obtenu du conseil « l'autorisation de planter des arbres sur la sur face de l'ancien jardin du collège, pour en faire une promenade agréable au public (2). C'est l'avenue actuelle de l'école normale d'institutrices. On y voit, en effet, deux rangées d'arbres séculaires qui embellissent le voisinage des écoles et même de la prison. Et ce serait réellement une promenade agréable si l'on y trouvait encore, comme jadis, quelques bancs pour s'asseoir.

Un autre souci de M. de Mailly, c'était la « salle de

⁽¹⁾ Registre des délibérations du Conseil.

⁽²⁾ Délibération du Conseil municipal.

spectacle ». On en réclamait une depuis longtemps : tout chef-lieu de département qui se respecte a un théâtre. Vesoul n'en avait pas! Malheureusement, il y avait trop de choses à organiser à la fois et trop peu d'argent dans la caisse municipale. On s'est contenté d'abord de décider en principe la création d'un théâtre. C'est ainsi qu'au mois de mars 1806, M. de Mailly avait fait voter par le Conseil « le projet d'une salle de spectacle, aussitôt que l'état de la caisse le permettrait ». Et, comme les charges augmentaient plus vite que les ressources, il proposait d'accroître les recettes de la ville par la création... d'un octroi. Le théâtre plaisait assez, mais l'octroi déplaisait beaucoup. En présence de cette opposition, M. de Mailly a déclaré que pour se procurer des ressources on ferait appel à la générosité des particuliers et au concours financier de l'Etat. « Le préfet, disait-il, secondera les efforts de la ville pour cette construction à laquelle il attachera son nom, ce qui prolongera le souvenir de son administration bienfaisante ».

Et Vesoul a pu avoir, comme les grandes villes, un théâtre qui, pour être modeste, n'en donnait pas moins satisfaction au vœu des habitants.

L'instruction publique occupait aussi une grande place dans les vues de M. de Mailly. Il y avait d'abord la nouvelle *Ecole secondaire* qui remplaçait l'ancienne *Ecole centrale*. Ses besoins étaient grands et ses ressources minimes. Ce nouveau collège, créé en 1802, ne rapportait guère et coûtait chaque année un peu plus. La dépense qui était de 6.650 francs en 1803, s'était progressivement élevée à 8.000, puis à 10.000, et enfin à 12.000 francs. Pour le coup, il a fallu décidément établir l'octroi.

Une autre source de dépenses, c'était la bibliothèque. « Elle est très riche, disait M. de Mailly, c'est un des monuments les plus précieux de la ville ». Mais quel encombrement que cette richesse! Beaucoup d'ouvrages étaient en double et même en triple exemplaire. Pour avoir de nouveaux volumes, on vendait les anciens. En 1807, on en a vendu 5.000. Et M. de Mailly demandait la permission de recommencer. Sous l'habile direction de M. Peignot, tout rentrait dans l'ordre; on venait de faire et d'envoyer à Paris un catalogue de 600 pages in-folio! Et l'on allait en refaire un autre encore plus instructif.

« En même temps, disait M. de Mailly, il faut s'occuper de l'éducation des filles et des malheureux ». Il y avait bien quelques instituteurs primaires à Vesoul, et, chose incroyable, qui ne demandaient que l'autorisation d'enseigner. Le Conseil municipal, pour encourager leurs efforts, a voté en 1806 une indemnité de logement de 500 francs, mais, dit la délibération, « Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur s'y est opposé ». Malgré ce refus, un nouveau maître du nom de Moley, s'est présenté, demandant à enseigner « sans salaire ni indemnité! » La ville consent. Et M. de Mailly écrit au préfet : « notre but principal, c'est l'éducation de l'enfance et de la jeunesse! Pour y arriver, nous dépensons un tiers de nos revenus! » Il disait vrai, mais c'est l'enseignement secondaire qui absorbait presque tout.

A cette époque, les ressources de la ville étaient bien modestes. Ainsi le budget présenté par M. de Mailly en 1807 s'élevait:

En recettes à 31.185 francs.

En dépenses à 25.033 francs.

Il y avait donc une disponibilité de 6.152 francs (1).

On s'étonne qu'avec si peu de ressources, M. de Mailly

ait pu faire de si grandes choses. Il est vrai que pour les fêtes publiques on dépensait bon an mal an 3 à 400 francs seulement (1). Comparez et jugez.

Il serait trop long de passer en revue toutes les réformes, toutes les améliorations toutes les créations dues à l'initiative intelligente de M. de Mailly. Avec quel zèle il s'occupait de l'hôpital, de l'hygiène publique, de la vaccination, de la propreté des boucheries, du bon état des routes, de l'entretien des bâtiments communaux, de l'équilibre du budget et de la défense des intérêts Vésuliens! Que n'aurait-il pas fait, si ses forces n'avaient pas trop souvent trahi sa bonne volonté! Mais, sur la fin de sa carrière, il était obligé de se faire remplacer par M. Bauzon, premier adjoint. Et même, un jour, on a nommé un maire suppléant, une sorte de coadjuteur : c'était Louis-Georges Fyard, propriétaire à Vesoul et déjà membre du Conseil municipal (15 mai 1810).

Cette activité féconde de M. de Mailly, ce souci des grandes choses et même des petites, cette préoccupation constante d'améliorer le sort des pauvres et la situation de la ville où il avait reçu le jour et l'écharpe municipale, tout cela lui avait concilié l'estime et l'affection de ses concitoyens.

Aussi, un jour, il reçut une distinction flatteuse; la Société d'Agriculture, Sciences et Commerce, le désigna au préfet comme le maire le plus digne du département. Et le préfet lui a décerné au nom de l'Empereur une récompense extraordinaire, accompagnée d'une lettre de félicitation dont il faut citer le passage suivant:

« Cette récompense était bien due à un maire qui m'a « puissamment secondé pour pourvoir à tout lors du

⁽¹⁾ Aujourd'hui, on dépense pour les diverses fêtes 3.303 fr. 68.

« passage inattendu du septième corps de la grande « armée, dans un moment où le service militaire était « sans commissaire des guerres et sans approvisionne-« ments, et pour assurer peu de temps après le transport « de trente mille Autrichiens et Russes, prisonniers de « guerre ».

Cette récompense, c'était le buste de l'Empereur. Et M. de Mailly a remercié en disant :

« Je bénis le jour qui m'a mis à même de servir mon « pays! »

Un autre jour, le Conseil municipal proclamait que le maire « administre avec sagesse et économie, malgré les charges qui grèvent la ville ».

Ce double éloge caractérise l'administration de M. de Mailly, et suffit à sa gloire.

Il est resté à Vesoul jusqu'à la fin de l'Empire dont il était l'admirateur. La première Restauration arrive; aussitôt M. de Mailly se retire à Franchevelle pour y passer les dernières années de sa vie dans l'isolement le plus complet. Comme visiteurs, il ne recevait guère que les pauvres et leur faisait chaque dimanche d'abondantes distributions. En 1817, année de disette mémorable, ces distributions se faisaient deux fois par semaine et, quand le marquis avait un empêchement, le soin en était confié à sa fille Mme Bouvier.

Tel fut son genre de vie jusqu'au 12 juin 1819, époque de sa mort.

La reconnaissance publique s'est manifestée à son égard sous deux formes touchantes, à Vesoul et à Franchevelle.

A Vesoul, le Conseil municipal, désirant honorer et perpétuer la mémoire de M. de Mailly, a donné son nom à la rue la plus voisine de son berceau. A Franchevelle, la population s'est cotisée pour élever un oratoire connu dans le pays sous un nom populaire : Dieu de pitié. On y lit l'inscription suivante :

« A la mémoire d'Antoine de Mailly, ancien maire de Vesoul, mort en 1819, père de vingt-deux enfants légitimes ».

CONCLUSION

Telle est, en résumé, la carrière de M. de Mailly comme maire de Vesoul. Il est le premier en date, depuis la Révolution de 1789; peut-être aussi est il le premier en mérite. On peut blâmer sa conduite comme personnage politique; mais, comme administrateur de Vesoul, il a eu le triple mérite de fonder la Société d'Agriculture, d'en être le lauréat, et d'avoir été proclamé officiellement comme le premier maire de la Haute-Saône.

Madame de Mailly

Cette notice serait incomplète si l'on ne mentionnait pas le nom de Mme de Mailly (Rosalie Receveur), car elle a dignement secondé le maire de Vesoul dans bien des circonstances, surtout dans l'organisation des fêtes populaires.

C'est ainsi que, le jour du couronnement de Napoléon, on a célébré à Vesoul un mariage solennel, car les deux époux étaient dotés par l'Empereur. Le maire a remis à la jeune mariée la bague et la croix dor, présents du souverain. Après le mariage civil est venu le mariage religieux, en présence de toutes les autorités. La fête s'est terminée par un banquet, et c'est Mme de Mailly qui a voulu faire les honneurs du dîner. Elle s'en est acquittée d'une façon supérieure.

Enfin, à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-

Louise, la ville de Vesoul s'est mise en fête une deuxième fois. On a célébré deux nouveaux mariages avec le cérémonial précédent, plus distribution de pain et d'argent aux indigents, revue, bal, illuminations. Et cette fois encore Mme de Mailly a prêté son gracieux concours pour assurer le succès de la fête.

Elle a fait mieux encore. Elle a inspiré à ses enfants une affection spéciale pour la ville de Vesoul. Et l'une de ses filles a légué au bureau de bienfaisance une somme de dix mille francs qui la place au nombre des bienfaitrices les plus généreuses de notre ville.

Baulmont (Nicolas David)

né à Vesoul le 31 octobre 1773 et mort à Vesoul le 22 novembre 1858

Après M. de Mailly, une mention spéciale est due à M. Baulmont, qui s'est acquis par son mérite personnel une immense popularité.

Fils d'un Inspecteur général des convois militaires, et lui-même inspecteur des trains d'artillerie en 1792, il a renoncé à ces fonctions pour devenir contrôleur des postes à Vesoul (7 mai 1798), puis inspecteur en 1829.

« En même temps qu'il exerçait son emploi de contrô-leur des postes, M. Baulmont, dont la grande activité suffisait à tout, remplissait avec l'assiduité la plus ponctuelle différentes fonctions gratuites au Bureau de bienfaisance, au Comité de l'Instruction publique, à la Société d'Agriculture et enfin à l'Hôtel de ville, d'abord comme adjoint puis comme Maire de 1826 à 1829 et du 19 septembre 1837 à 1848. Dans des circonstances bien diverses, il assista comme délégué de la ville au couronnement de Napoléon Ier (1804), à la distribution des aigles (1805), au baptême du duc de Bordeaux (1820), au sacre de Charles X (1825), et,

en 1848, il eut à proclamer dans les rues de Vesoul l'avènement de la République (1). »

Comme maire, il a des titres particuliers à la reconnaissance publique, car pendant quatorze ans il a déployé un zèle, une activité, un dévouement exemplaires. « Toujours le premier aux réunions du Conseil municipal et des commissions administratives, il donnait l'exemple de cette exactitude ponctuelle qui, dans les fonctions publiques, permet d'expédier les affaires au fur et à mesure qu'elles se produisent. Jamais il ne laissa pour le lendemain ce qui pouvait se faire le jour même... A ce rare esprit d'ordre, M. Baulmont joignait une bienveillance extrême l'intégrité la plus pure, le désintéressement le plus généreux » (2). La croix de la Légion d'honneur fut une faible récompense d'une si longue et si honorable carrière. Mais M. Baulmont a reçu en quittant la Mairie, la décoration la plus flatteuse et la plus enviable : le témoignage public et sincère de l'affectueuse estime de ses conctitoyens, et la satisfaction d'entendre cette réconfortante parole : le Conseil municipal déclare à l'unanimité que M. Baulmont a bien mérité du pays ! (3).

M. Frin

né à Saint-Loup en 1795, mort à Vesoul en 1866

Après avoir été un excellent capitaine, décoré de la Croix d'honneur (4). M. Frin devenu citoyen de Vesoul en 1852, puis conseiller municipal et adjoint, avait obtenu

⁽¹⁾ M. Suchaux, Galerie biographique.

⁽²⁾ M. Suchaux, Galerie biographique de la Haute-Saône.

⁽³⁾ Voir dans le Journal de la Haute-Saône l'éloge de M. Baulmont, par M. Rosen, son successeur.

⁽⁴⁾ Engagé volontaire en 1813, il avait gagné ses galons dans les campagnes de Saxe et de France (1813-1814).

l'écharpe en 1857 et l'a conservée jusqu'à sa mort. Ce fut un maire excellent, car il consacrait tout son temps aux affaires de la ville, en conduisait l'ensemble avec méthode et en surveillait les détails avec un soin jaloux. Marcheur infatigable, il prenait plaisir a visiter en tous sens sa bonne ville de Vesoul, surveillait le chantier municipal, inspectait les bâtiments communaux, et s'occupait surtout de bon état des chemins et de la propreté des rues.

Sa promenade favorite était la Motte: après avoir gravi la pente rocailleuse de la rue Vendémiaire, il s'arrêtait à la grande charrière, et là, assis sur un banc, il contemplait le superbe panorama étalé sous ses yeux. Il aurait volontiers poussé jusqu'au sommet sa promenade quotidienne, mais nous avons vu que l'ascension de la Motte présentait de sérieuses difficultés. Aussi M. Frin a secondé de son mieux les efforts intelligents de M. Boilloz, curé de la ville, qui avait entrepris, à ses frais (1), de transformer la colline, et d'offrir aux uns une satisfaction précieuse à leur piété, aux autres un accès facile à leurs jardins, à tous un but de promenade hygiénique, pittoresque et charmante.

Bref, « M. Frin a prodigué ses loisirs et sa vie au service de sa cité d'adoption. Deux mots furent la devise de sa vie et la leçon de sa mort : devoir et dévouement » (2). Et ce fut une mort très chrétienne, car il a expiré en baisant la croix, sous la bénédiction d'un prêtre vénéré, nous apprenant ainsi comment on meurt quand on a bien vécu (3).

⁽¹⁾ C'est sur son propre terrain, acheté de ses deniers, que M. le curé Boilloz a commencé le chemin qui conduit au sanctuaire de la Motte.

⁽² et 3) Paroles prononcées sur la tombe de M. Frin, par M. Pessonneaux, avocat, adjoint.

Aussi le Conseil municipal a décidé que les funérailles de ce bon maire se feraient aux frais de la ville, ainsi que le monument à placer sur sa tombe.

Le monument est modeste : c'est un sarcophage de granit, surmonté d'une croix, avec l'épitaphe suivante :

LA VILLE DE VESOUL

à Henri-François FRIN

Chevalier de la Légion d'honneur

MAIRE DE VESOUL

du 17 Novembre 1857 au 31 Mars 1866

A la reconnaissance publique s'est ajoutée bientôt la reconnaissance privée. Pour rappeler la collaboration du Maire à l'ouverture du chemin de la Motte, un brave citoyen, M. Lilli-Jobard, a érigé en l'honneur de M. Frin, son ami, un autre monument que l'on voit à la première station du chemin de Croix, avec cette inscription:

A la mémoire de Monsieur HENRI FRIN

ancien Maire de Vesoul décéde le 30 Mars 1866 HOMMAGE DE RECONNAISSANCE

« Que le nom de M. Frin reste donc à jamais gravé dans notre mémoire, pour nous guider et nous soutenir dans la voie du bien » (1).

⁽¹⁾ Paroles prononcées par M. Courcelle sur la tombe de son ami.

PIÈCES ANNEXES (2e groupe)

Les Bienfaiteurs de Vesoul

Si « le rôle essentiel de l'histoire est la glorification des gens de bien (1) », il est convenable de consacrer quelques pages à la mémoire des personnes généreuses qui, à divers titres, se sont montrées les bienfaitrices de notre ville.

Nous en avons déjà mentionné quelques-unes dans le tome I^{er}, comme Sardon, fondateur de l'hôpital (2); Aymonet, qui à lui seul donna cent mille francs pour le même établissement; Simon Renard qui du fond de l'Espagne n'a pas oublié Vesoul; les chanoines, qui ont donné 7.000 livres pour la reconstruction de l'église et l'Iutendant qui en a versé 18.000 pour le même objet.

Cette générosité des Vésuliens, déjà remarquable dans les siècles précédents, s'est encore accentuée de nos jours. Il faudrait un volume pour relater en détail les dons faits à l'hôpital, au bureau de bienfaisance, à l'hospice Bourdault, à l'église paroissiale, à la Société de secours aux blessés militaires, et même à la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts (3).

La plupart de ces dons sont en argent, comme on le verra plus loin, mais plusieurs sont en nature. M. Petit-

⁽¹⁾ C'était l'avis de l'historien latin Tacite: primum Annalium munus reor, ne virtutes sileantur.

⁽²⁾ Voir tome Ier, le curieux testament de Jehan Sardon.

⁽³⁾ A l'hôpital et à la Société d'Agriculture, on a eu l'heureuse idée d'inscrire sur un Tableau d'honneur le nom de plusieurs centaines de personnes qui ont fait des libéralités à l'établissement.

clerc, M. l'abbé Boilloz et la veuve Poncelin ont donné chacun une maison à la ville; M. le curé Verdot, de vénérable mémoire, outre une libéralité en argent, a légué à la ville un jardin et une vigne au sommet de la Motte, à la condition que la municipalité entretienne le chemin qui conduit au sanctuaire. M. Cardot de la Burthe a fondé un lit à l'hôpital. M^{me} Valois a créé un cours de mathématiques pour les ouvriers qui voudront en profiter.

Messire Lampinet, doyen des chanoines de Vesoul, M^{ne} Olivier, M. Barbey ont fait cadeau de tous leurs biens, meubles et immeubles; les familles Noyroud, Mourlot et Faivre viennent de léguer leurs biens à l'hospice Bourdault.

Dans cette émulation de bienfaisance, on trouve des traits charmants. M. Cariage, avocat, fonde le Fourneau économique en faveur des classes laborieuses; M. Bobillier fonde deux prix de vertu: l'un de 120 francs, l'autre de 300. Une simple religieuse de l'hôpital, sœur Perpétue, donne 1.300 francs aux pauvres; la portière, elle-même, M¹¹⁰ Simonin, leur donne toutes ses économies (1.000 francs); une veuve Michaud lègue 300 francs pour acheter quelques douceurs aux prisonniers repentants. M. de Belenet Alexis-Auguste donne 1.500 francs pour permettre à des enfants indigents d'apprendre un métier.

Mais voici un acte de bienfaisance particulièrement méritoire : en 1890, la municipalité projetait de construire une salle d'opérations à l'hôpital, mais elle hésitait, faute de ressources. C'est alors que M. Courcelle, conseiller municipal, a levé la difficulté en disant: « Construisez toujours, c'est moi qui paierai. » Le mot n'a rien d'étonnant, car la famille Courcelle ne manque aucune occasion de faire le bien; c'est la providence des pauvres et la protectrice des bonnes œuvres. Et, s'il était permis de citer le nom d'une personne encore vivante, il faudrait procla-

mer celui d'une dame de Vesoul dont la générosité est d'autant plus admirable qu'elle est plus discrète. Son plus grand plaisir, c'est de faire le bien; son plus grand souci, c'est de le cacher. C'est ainsi que, membre de plusieurs sociétés de bienfaisance, elle verse cinq cotisations au lieu d'une, mais avec défense au trésorier de révéler cet acte de générosité annuelle qui s'ajoute à ses générosités quotidiennes. Toutes les sociétés connaissent sa bienfaisance, tous les pauvres connaissent son nom et le bénissent, car elle leur ouvre son cœur, sa porte et sa bourse, en répétant cette belle maxime des anciens: qui donne aux pauvres prête à Dieu.

TABLEAU DES PRINCIPAUX BIENFAITEURS DE VESOUL (Libéralités en argent)

100 francs: Bony — Dessirier — Abbé Jasney — veuve Yard — M¹¹⁶ Lyautey — Nadalon — Poirson — Jeannin.

200 francs: Baulmont, maire de Vesoul — M. l'abbé Doillon — Cuny — Michel — Michaut — M^{ne} Zominy.

300 francs: Docteur Billard — Bourgeois — M^{me} Courty Saint-Léger — M^{ne} Fallot — Fyard — M^{me} Michenon — Thierry — abbé Verdot, curé de Vesoul.

365 francs: Duhaut, sacristain.

400 francs: M^{me} Bardenet (1) — Bontront — Galmiche — Ielpht — Raillard de Granvelle.

500 francs: familles de Beauséjour — de Belenet — Guy de Conflandey — de Colombe — Lyautey — Maire — veuve Nonotte — de Patornay — Renaudin de Grattery — Riberot — M^{ne} de Saint-Ferjeux — M^{me} Rouher-Lamothe.

⁽¹⁾ C'était la veuve du colonel Bardenet, cité parmi les illustrations vésuliennes.

600 francs: Daval — M¹¹⁶ Jeannin — veuve de Patornay — Langrognet,

900 francs: M. Guenot (dont 500 pour frais d'apprentissage de 2 orphelins).

- 1.000 francs: Aymonin d'Auxon Babey veuve Bardenet veuve Baulmont Bernard veuve Bourgeois M^{me} Curie Delaroche (1) M^{11e} Daguenet Genoux-Prachée capitaine Guillegoz M^{me} Hopwood veuve Laude Langrognet M^{11e} Lanquetin M^{me} Leblond veuve Michaud veuve Parent Ruffier-Bernard veuve Ruffier M^{me} Sautier M^{me} Leblond.
- 1.200 francs: Prothat de Bouvier M^{11e} Tondel (2) le capitaine Valentin (3).
- 1.300 francs : Sœur Perpétue.
- 1.500 francs: de Belenet (4) veuve Bourgeois Bailly Noirot.
- 1.600 francs : veuve Guillaume M^{11e} Jeannin veuve Bourgeois.
- 2.000 francs: Capitaine Bardey Bardenet veuve Courtalin veuve Hopwood docteur Fallot Mile Magnien veuve Martin veuve Millot veuve Petitgnat Regnaudin de Grattery Mile Louise Rolland Vernol.
- 3.000 francs: Bailly Cury Anne Duban M^{11e} Dubois M^{me} de Geney du Bourg Favre comtesse de Montessus Munier de Coulery Ruffier d'Epenoux Marie Tramus (5).

⁽¹⁾ Plus 300 francs au bureau de bienfaisance et 200 francs à l'église paroissiale.

⁽²⁾ Son père, né à Vesoul en 1807, était sous-intendant militaire.

⁽³⁾ Il a donné 1.200 francs au bureau de bienfaisance et 200 francs à la Croix Rouge

⁽⁴⁾ Et même somme pour les frais d'apprentissage de 2 ouvriers.

⁽⁵⁾ Plus 3.000 francs à distribuer aux élèves les plus nécessiteux du Séminaire.

4.000 francs : Abbé Bardenet, plus sa bibliothèque — Bobillier.

4.400 francs: Mme Bernardet.

4.500 francs: Guy de Conflandey.

6.000 francs: M^{me} de Montessus – baron d'Hostrel, inspecteur des forêts — M^{me} de Jodrillat, épouse du comte de Montessus — veuve Poncelin.

6.400 francs: Capitaine Blandin.

8.000 francs: Galmiche — Guy d'Epenoux.

10.000 francs: Sœur Alix, religieuse hospitalière (fondation d'un lit) — Barhoney — M^{11e} de Mailly — M^{11e} Tondel — M^{me} Mathey, veuve de Jacques Chevalier — M. Gizolme — Aurore Poissenot.

15.000 francs: Mme Delachaulme, née Hugon - Perraud.

20.000 francs: veuve Cornibert.

23.000 francs: Mme veuve Valois (1).

24.000 francs: Messire Cl. Tisserand, prêtre domicilié à Vesoul (2).

25.000 francs: Guy de Lambrey.

30.000 francs: M^{me} veuve Tortey.

50.000 francs : M. Travelet ingénieur.

80.000 francs: M^{11e} Barthélemy — le docteur Voizard.

Les quatre bienfaiteurs les plus généreux sont :

 M^{He} Bourdault, 600.000 francs;

M. le capitaine Leblond, 300.000 francs;

M. le maire Meillier, 200.000 francs;

M. le baron Bouvier, 150.000 francs.

Aussi nous regardons comme un acte de justice de leur consacrer une notice particulière.

⁽¹⁾ Il y avait 15.000 pour l'hôpital; 1.000 pour les orphelins; 3.000 pour le bureau de bienfaisance: 4.000 pour l'Eglise Saint-Georges.

⁽²⁾ Il falsait cette libéralité au chapitre de l'Eglise Saint Georges, pour en distribuer les intérêts aux pauvres honteux.

Mademoiselle Bourdault

décédée en 1840

C'était la fille d'Edme Bourdault, juge au tribunal. Enrichie subitement par la succession opulente et inattendue d'une parente qui résidait en Belgique, elle a fait des libéralités princières par son testament du 21 avril 1840. Qu'on en juge:

2.000 francs à M. le Curé, pour les pauvres; à l'église, pour le culte; pour les novices pauvres de la Charité; 20.000 -pour 4 lits en taveur des vieillards; 32.000 -pour le bureau de bienfaisance; 50.000 aux écoles des Frères, à Vesoul; 50.000 — 50.000 à Jussev: à Luxeuil; 50,000 — 50,000 à Baume: au séminaire de Besançon pour des sémi-40.000

naristes pauvres de la Haute-Saône;

300.000 francs pour un orphelinat à Vesoul.

Après de longs pourparlers, M. de Verteillac, préfet de la Haute-Saône, s'est entendu avec l'archevêque de Besancon pour fonder l'orphelinat qui porte le nom de la généreuse bienfaitrice.

Ouvert en 1851, l'établissement a reçu d'abord 20 orphelins. L'année suivante, il en recevait 28 (un par canton). Actuellement, grâce à une libéralité de Napoléon III et d'une dame généreuse, il entretient 80 orphelines et orphelins, tout en veillant à leur éducation et à leur instruction.

Honorons la mémoire de M^{11e} Bourdault qui s'est montrée si généreuse, puisque, selon Rollin, « la générosité est la vertu des grandes âmes ».

M. le Capitaine Leblond

né à Paris le 30 mars 1795, décédé à Vesoul le 30 avril 1859

Après Mlle Bourdault, il faut citer immédiatement le capitaine *Leblond* qui, par son testament du 31 juillet 1854. laissait à la ville de Vesoul, sa légataire universeIle, la somme de *trois cent cinquante mille francs*, à charge d'exécuter les legs ci-après:

10.000 francs à la Fabrique de Chariez pour bâtir une chapelle et entretenir la tombe de son père.

5.000 francs au peintre Gérôme pour faire un portrait de la Vierge dans la chapelle de Chariez.

Une chaîne d'or et une montre en or à répétition, pour le premier élève du collège qui aura le premier prix de Version latine, après le décès du testateur (1).

Un fusil à vent (à air comprimé) pour le cabinet de physique du collège.

Enfin, à la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Vesoul. une pierre tumulaire, une bague romaine, deux tableaux et diverses collections très importantes.

Mme Leblond, digne imitatrice de son mari, par son testament du 30 mars 1852, la ssait mille francs au bureau de bienfaisance.

M. Meillier, ancien maire de Vesoul (2) $de \ 1877 \ \grave{a} \ 1892$

Le troisième bienfaiteur éminent de Vesoul, c'est M. Meillier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 11 avril 1892.

⁽¹⁾ Ce prix fut attribué à René Revillout, né à Vesoul en 1843.

⁽²⁾ On a donné son portrait dans le chapitre relatif à la guerre de 1870.

Par son testament olographe du 7 avril 1889, il léguait aux hospices de Vesoul la plus grande partie de sa fortune, dans le but spécial de donner plus de développement à l'hospice des vieillards indigents. Le montant de ce legs atteignait presque deux cent mille francs.

Par le même testament, M. Meillier léguait à la ville, pour son musée, tous les objets qu'il possédait, ayant une valeur artistique: pour la bibliothèque municipale, tous ses livres, et pour l'ornement des salons de l'Hôtel de ville toutes les glaces qui existaient dans sa maison (1).

Enfin, M. Meillier a fondé à l'hospice de Vesoul, en sa qualité de conseiller général du canton, deux lits spécialement réservés aux vieillards des communes rurales du canton.

On ne peut qu'applaudir aux sentiments charitables dont M. Meillier a donné une preuve si éclatante et qui lui valent une place d'honneur dans le *Livre d'or des bienfaiteurs de Vesoul*.

La reconnaissance publique a donné son nom à une passerelle : c'est un témoignage bien faible pour des libéralités si grandes!

Le baron Claude Joseph Bouvier

né à Vesoul le 27 février 1802, décédé au château de Franchevelle, le 4 mars 1876

Le quatrième rang appartient à M. le baron Claude Joseph Bouvier, dont le père s'était illustré dans les guerres du premier empire et avait succombé dans la désastreuse retraite de Russie.

Né et élevé à Vesoul, le baron Bouvier y a passé la pre-

⁽¹⁾ On peut voir dans le salon de l'hôpital plusieurs tableaux et glaces provenant de la générosité de M. Meillier.

mière partie de sa carrière. Entouré d'estime et de considération, il fut bientôt nommé commandant de la garde nationale, conseiller municipal, adjoint au maire, conseiller général et même chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite à l'époque du choléra (1).

Retiré dans son domaine de Franchevelle, qu'il avait eu en héritage de sa famille maternelle (2), il n'avait pas abandonné sa ville natale; il y venait chaque semaine pour voir et recevoir ses parents et amis, comme aussi pour y exercer son inépuisable charité, car il prenait une large part à toutes les œuvres de bienfaisance pour lesquelles sa générosité était constamment sollicitée.

Le baron Bouvier aimait donc beaucoup la bonne ville de Vesoul, et il l'a prouvé à diverses reprises : d'abord le 17 août 1839 en faisant cadeau à la bibliothèque municipale de divers objets venant de Zakara, près de la capitale de l'Egypte. C'étaient un tronc recouvert d'hiéroglyphes et représentant une momie, 4 statuettes avec des caractères hiéroglyphiques, 3 petites divinités égyptiennes, 23 scarabées en pâte durcie, 2 figurines égyptiennes, 6 amulettes en agate, 1 coupe provenant du lac Asphaltite, 2 médailles grecques, 4 romaines.

Mais la plus grandiose libéralité du baron Bouvier, c'est celle qu'il a consignée dans son testament du 5 juin 1856. Il donnait à la ville; 1° sa maison des Annonciades avec l'ancienne église, les cours et les jardins (c'est aujour-d'hui l'école primaire des filles et le musée), le tout pour y installer une salle d'asile et le bureau de bienfaisance;

^{(1) «} Dans un temps de douloureuses épreuves marquées par tant de défaillances, le baron Bouvier parcourait les localités les plus menacées et prodiguait aux populations les secours de son infatigable dévouement. »

⁽²⁾ Sa mère était une des filles du marquis de Mailly.

2° ses maisons situées rue de la Mairie et place de l'Eglise. Ces immeubles valaient alors 147.000 francs. Enfin il donnait aux hospices de Vesoul ses vignes de Chariez, Navenne, Echenoz et Vaivre. L'ensemble de sa fortune était estimé 3 millions. Il n'avait que des héritiers collatéraux.



ANCIEN COUVENT DES ANNONCIADES

légué à la ville de Vesoul

par le Baron BOUVIER

pour y installer une Salle d'asile et le Bureau de bienfaisance.

C'est pour perpétuer le souvenir de ces libéralités que la ville a donné dernièrement à l'ancienne rue Haute le nom de Rue Baron-Bouvier.

Son nom devrait être écrit également à l'entrée de l'école municipale des filles (rue de Mailly) pour apprendre à la jeunesse quel magnifique usage peut faire de sa fortune un homme intelligent, charitable et dévoué à son pays.

MOUVEMENT DE LA POPULATION A VESOUL

A mesure que les campagnes se dépeuplent, il est naturel que la population des villes augmente. Cette augmentation, rapide dans les centres industriels, a été très lente à Vesoul. Et même, à la suite des horreurs de la guerre de dix ans (1), la population, loin d'augmenter, avait diminué sensiblement. Depuis cette époque lugubre, le mouvement ascensionnel a repris et aujourd'hui enfin le chifire de dix mille habitants, péniblement atteint en 1896, perdu en 1901, semble définitivement acquis.

Tableau du mouvement de la population

Années	Habitants	Années	Habitants	Années	Habitants
1240	887	1809	5.734	1838	5.943
1535	1.000	1810	5,779	1839	6.984
1557	1.704	1811	5.933	1840	6.932
1563	1.948	1812	5.944	1841	7.228
1614	1.948	1815	5.615	1843	7.974
1633	1.557	1817	5.805	1850	6.038
1680	2.225	1818	5.387	1851	6.621
1716	2.340	1819	5.391	1860	6.158
1729	2.460	1820	5.880	1865	7.259
1784	4.870	1821	5.979	1866	7.614
1790	5.844	1822	6.182	1872	7.716
1795	5.600	1824	6.162	1876	9.206(2)
1799	5.575	1825	6.295	1881	9.553
1800	5.417	1826	6.156	1886	9.733
1801	5,456	1827	6.209	. 1891	9.770
1802	5.557	1828	6.281	1896	10.083
1803	5.680	1829	6,357	1901	9.704
1804	5.434	1830	6,838	1906	10.163
1806	5.708	1835	6.408	(2) Arrivée d'Alsaciens.	

⁽¹⁾ Voir tome Ier, chapitre IV.

CONCLUSION GENÉRALE

Vesoul dans le passé - Vesoul dans le présent

Le lecteur connaît maintenant les divers évènements qui se sont déroulés à Vesoul depuis les temps Gallo-Romains jusqu'à nos jours.

Il a vu avec intérêt la naissance et le développement du Castrum primitif.

Il a vu avec étonnement les attaques répétées des ennemis contre cette petite place forte. Et son étonnement a redoublé quand il a constaté que cette humble bourgade devenait en 1814 la capitale d'un Etat nouveau (1).

Il a vu avec pitié les tribulations infligées à cette malheureuse cité tour à tour prise, abandonnée, reprise et rançonnée par les ennemis, plusieurs fois même désolée par la peste.

Mais le sentiment qui se dégage surtout de cette lecture, c'est une admiration sincère et profonde pour l'attitude des Vésuliens: on ne se lassait pas d'attaquer leur ville, ils ne se lassaient pas de la défendre; ils perdaient quelquefois la victoire, jamais l'espérance; on pouvait les vaincre, mais non les abattre; on pouvait démolir leurs faibles remparts, jamais ébranler leur robuste confiance. Et, quand ils avaient perdu leur château, il leur restait encore la satisfaction de l'avoir bien défendu. Eux aussi pouvaient dire comme François I^{er}: tout est perdu, fors l'honneur!

Mais ce qu'il faut surtout admirer, c'est la fidélité des Vésuliens envers leurs princes. En changeant de souve-

⁽¹⁾ Voir précédemment, Chapitre XII, comment Vesoul est devenu momentanément Capitale.

rains, ils ne changeaient pas de sentiments. Ils regrettaient parfois l'ancien maître, mais ils savaient respecter le nouveau. Dévoués aux empereurs, aux Ducs de Bourgogne, aux Espagnols, ils le furent encore à leur nouvelle patrie: la France. Et, s'ils sont entrés presque les derniers dans la grande famille française, ils s'y sont montrés presque les premiers par les qualités qui font l'honneur de notre race.

A ces divers titres, Vesoul peut donc revendiquer un rang honorable parmi les villes comtoises. C'est une des plus petites par le chiffre de sa population, mais c'est une des plus grandes par l'illustration de son passé.

Vesoul dans le présent

Si le passé est glorieux, le présent est consolant, car il atteste un progrès continu et sérieux. Quelle dissérence entre Vesoul au moyen-âge et Vesoul moderne! Que de changements heureux! Que d'embellissements inespérés!

Sans doute la ville a perdu quelques uns de ses joyaux : château-fort, prieuré, mur d'enceinte, portes monumentales (1), fontaines élégantes (2). Mais ces pertes, en somme peu regrettables, sont largement compensées par des créations plus utiles : le château-fort est remplacé par un gracieux sanctuaire; le Prieuré par l'Observatoire (3); le bailliage par la Préfecture : la banque de l'usurier

⁽¹⁾ Il y avait la Porte-Haute, la Porte-Basse et la Porte aux Prêtres, où le clergé s'arrêtait (et s'arrête encore aujourd'hui) dans les cérémonies funèbres.

⁽² La France pittoresque de Malte Brun mentionne à Vesoul plusieurs « élégantes fontaines qui donnaient accès à l'air agréablement rafraîchi et sans cesse renouvelé».

⁽³⁾ A l'époque où ces lignes ont été écrites, l'Observatoire de la Motte était dans tout son éclat. Quantum mutatus ab illo!

Hélyot par trois puissantes sociétés financières (1); les vieilles auberges moyennageuses par deux hôtels très confortables (2); le modeste collège par le vaste lycée; l'humble Familiarité par le somptueux Séminaire (3); le Présidial par le Tribunal de première Instance (et même la Cour d'assises); les oubliettes du Châtelet par la prison départementale; les petites classes d'arithmétique et de lecture par les spacieuses écoles communales; les pâles réverbères par la brillante électricité.

M. Amédée Thierry, qui ne reconnaissait plus Vesoul après vingt-cinq ans d'absence, le reconnaîtrait encore bien moins aujourd'hui, tant les améliorations sont nombreuses. L'enceinte de la ville est devenue plus large, les rues plus régulières, les places plus ornées, les promenades plus étendues. les chaussées plus commodes, les ponts plus solides, les fontaines plus abondantes (4), l'éclairage public plus intense, les marchés plus approvisionnés, les foires plus fréquentées (bien qu'il n'y vienne plus de Flamands), les transactions plus actives, les mendiants plus rares (5) enfin, tout s'est perfectionné, jusqu'au lavage

⁽¹⁾ La Banque de France, le Crédit Lyonnais, la Société générale, sans compter la Banque respectable de la maison Bergeret.

⁽²⁾ A l'époque où Vesoul était un centre judiciaire très important, il fallait beaucoup de petites auberges pour loger les plaideurs. Actuellement, il y a peu d'auberges, mais deux beaux hôtels: l'Europe et le Nord.

⁽³⁾ Même observation que pour l'Observatoire,

⁽⁴⁾ On a vu que l'eau manquait souvent à Vesoul ; c'est M. de Mailly qui a mis fin à cette calamité.

⁽⁵⁾ On se plaignait beaucoup des mendiants autrefois, et le maire de Vesoul constatait en 1790 la présence journalière de 150 à 200 mendiants. La cause de ce fléau, dit le maire, c'est la gourmandise, une paresse native et aussi la facilité elle-même de l'aumône.

des rues (1), jusqu'à la modeste escouade des gardes-feu qui est devenue une superbe compagnie de pompiers avec drapeau, officiers et une musique excellente.

Dans cet ensemble d'améliorations, il ne faut pas oublier la Bibliothèque municipale. Depuis sa création, elle était dans « un état désastreux » constaté à maintes reprises; aujourd'hui, elle est enfin réorganisée, grâce à l'initiative intelligente de M. Chaudey (qui était alors Maire de Vesoul) et au talent d'un jeune archiviste, M. Letonnelier, actuellement bibliothécaire de la ville d'Annecy.

Progrès dans l'industrie

L'industrie elle même est en progrès: autrefois elle consistait uniquement dans la minoterie, les tanneries et la fabrication des chandelles, des étoffes grossières (droguets), et des coffrets de senteur (2). Aujourd'hui, elle embrasse des genres variés, et Vesoul possède actuellement trois grandes imprimeries (3), une limerie renommée (4), une importante fabrique de pâtes alimentaires (5), une tannerie qui remplace toutes les anciennes (6), et une Société française de métaux ouvrés, qui occupe déjà beaucoup d'ouvriers.

⁽¹⁾ Autrefois, dit M. Suchaux, quand le maire jugeait à propos de nettoyer la ville, il faisait lâcher les eaux de l'étang situé près de la Porte Haute. Grâce à la pente, les eaux balayaient la grande rue dans toute sa longueur et allaient se jeter dans la Pouilleuse, à la Porte-Basse (au coin de la rue de l'Aigle Noir).

⁽²⁾ On en a parlé dans le tome 1er, page 269.

⁽³⁾ Ce sont par ordre alphabétique : l'imprimerie de M. Bon, l'ancienne imprimerie de M. Cival, et l'Imprimerie Nouvelle.

⁽⁴⁾ C'est l'usine de Pontarcher (route de Coulevon).

⁽⁵⁾ C'est l'usine Clerget (route de Saint-Martin).

⁽⁶⁾ C'est la maison Girardot (avenue de la Gare).

Il est même rare de trouver dans une ville aussi petite des magasins aussi vastes et des maisons de commerce aussi importantes (1).

Même progrès dans les constructions : aux gracieuses



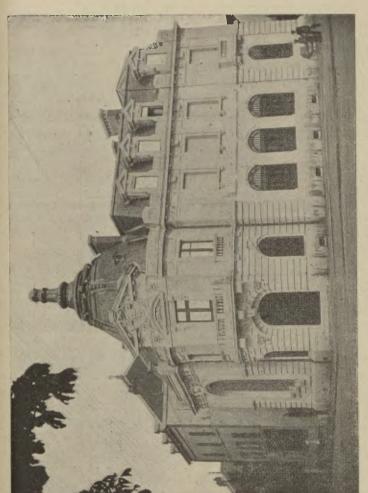
Palais de Justice



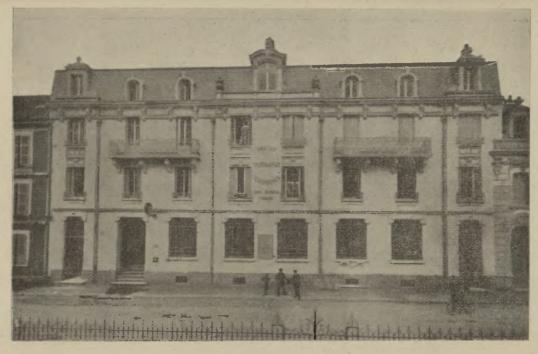
La Halle

maisons de Renaisla. sance sont s'avenus jouter de grandioses établissements d'utilité publique: l'Hôpital, le Palais de Justice. la Banque de France. lesCasernes. l'hospice Bourdault, la gare l'Est. la Halle, le Temple protestant. la Synagogue, le Théâtre. l'Entrepôt des tabacs,

⁽¹⁾ Il suffit de citer les maisons Berger-Trocaz, Délestras, Gorin, Pinot, Samuel.

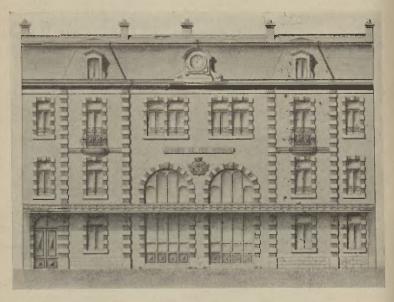


Mouvelle Caisse d'Epargne



Nouvel Hôtel des Postes

l'Ecole normale des filles, le Musée, les groupes scolaires des faubourgs, la nouvelle Caisse d'Epargne, l'Hôtel des Postes et enfin la gare des tramways départementaux, qui porte sur sa façade le millésime de 1910.



Nouvelle gare des Tramways

Si nous sortons de la ville, nous constatons encore d'heureuses améliorations: ainsi la montagnette de la Motte s'est transformée: l'ascension autrefois pénible, dangereuse même, est devenue facile et agréable. Le sentier étroit et rocailleux qui conduisait au sommet est remplacé par un large chemin à lacets, et aboutit à une plate-forme spacieuse où le visiteur peut contempler à son aise la magnificence du panorama qui se déroule à ses yeux.

A l'opposé de la Motte, la fameuse chaussée du fau-

ENVIRONS DE VESOUL



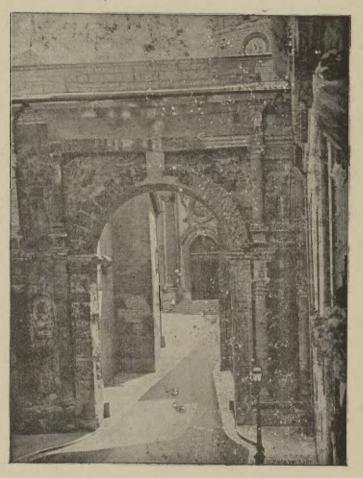
Château de Graisse Propriété de M. Bouvaist, Inspecteur général des Ponts et Chaussées



Le Sabot de Frotey



BESANÇON. — La Citadelle



BESANÇON. — Arc destriomphe Romain

bourg « où les honnêtes gens redoutaient de passer (1) » est devenue un respectable boulevard, bordé de maisons dont quelques unes ne manquent pas d'élégance. Le hameau de Graisse, dévasté pendant la guerre de cent ans, s'est légèrement repeuplé et considérablement embelli par un imposant castel. On a même ouvert dans les faubourgs des rues nouvelles où la fantaisie des architectes s'est donné libre carrière pour bâtir à de riches particuliers des habitations coquettes et confortables (2).

Bref, Vesoul est resté, comme au temps de Maximilien, empereur d'Autriche, « la première et principale ville du bailliage d'Amont. » On peut même dire que, sous bien des rapports, Vesoul occupe le second rang parmi toutes les villes comtoises, immédiatement après Besançon qui domine la province avec sa fière citadelle, son arc de triomphe romain, son Hôtel de Préfecture, son hôpital grandiose, son immense arsenal, son vaste lycée (fondé, comme le nôtre, par les Jésuites) et enfin par ses magnifiques promenades, son Palais Granvelle et ses bains.

Au fait, voyageurs et géographes s'accordent sur un point : Vesoul est une ville particulièrement agréable (3), On la visite avec intérêt, on y séjourne avec plaisir, on s'y installe avec satisfaction, car on apprécie la beauté des environs, le charme de sa situation, la salubrité de son

⁽¹⁾ C'était l'avis de l'Intendant, voir tome 1er, page 269.

⁽²⁾ Dans la rue Noirot, qui conduit à l'Hôtel des Postes, on admire les maisons de M. Paul et de M. le Dr Petitjean. Dans la rue du Durgeon, plusieurs élégants chalets (propriétés de MM. Chapuis, Jurain, Foissotte et Philippe) attirent l'attention du touriste.

⁽³⁾ Vesoul présente l'aspect le plus pittoresque et le plus riant Rougebief, description de la Franche-Comté).

climat, la propreté de ses rues, l'agrément de ses promenades, l'abondance de ses ressources, la régularité de son ensemble, et surtout l'amabilité et la courtoisie de ses habitants.

FIN



BESANÇON. - Palais du Cardinal Granvelle

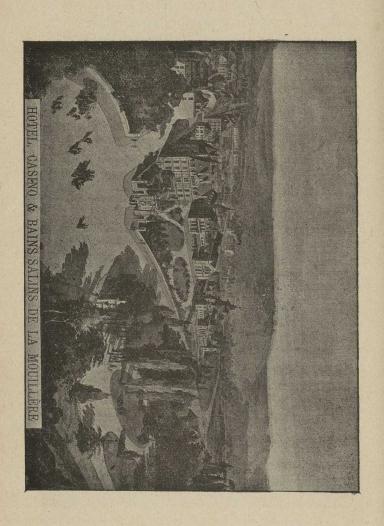


TABLE DES MATIÈRES

du Tome second (1)

(Suite)

	pages
CHAPITRE XV. — L'Empire (1852 à 1870)	1
— XVI. — La guerre de 1870-71 — Belfort	25
- XVII Evènements secondaires de 1815-1910	76
— XVIII. — Principaux personnages Vésuliens	131
- XIX. — Léon Gérôme	175
- XX. — Pièces annexes	205
Maires de Vesoul, avec plusieurs notices	205
Bienfaiteurs de la ville, avec plusieurs notices	230
Mouvement de la population	240
Conclusion générale	241

fascicule à part.

⁽¹⁾ Pour le détail de chaque Chapitre, se reporter au Sommaire lui-même, à la page indiquée.
Quant aux pièces justificatives énoncées au cours de l'ouvrage, elles formeront un

ĽΑ

LÉGISLATION DE L'ASSISTANCE

EN FRANCHE-COMTÉ

aux XVI^e et XVII^e siècles

(Suite)

ÉTUDE HISTORIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE

PAR

P.-A. PIDOUX

Archiviste paléographe
Docteur en Droit
Camérier de S. S. Pie X



DEUXIÈME PARTIE

CRITIQUE ET APPRÉCIATION DES POINTS LES PLUS SAILLANTS QUE L'ON PEUT RELEVER DANS CETTE LÉGISLATION

CRAPITRE Ier.

Du droit au travail

La théorie du droit au travail, c'est-à-dire que chacun doit être mis par la société à même de gagner sa vie, entre officiellement dans l'histoire par l'émeute des Canuts de Lyon en 1831. Onze ans plus tard, Pecqueur en fait la base de son système politique et social, après que, dès 1840, Cabet l'avait misc en principe dans son fameux Voyage en Icarie.

Delà, à introduire cette théorie dans la pratique, il n'y avait qu'un pas, et la République de 1848 essaya de le franchir en créant les ateliers nationaux. On sait ce qu'il en advint.

Mais ce pas, grâce à la prudence du gouvernement, grâce aussi à l'extrême décentralisation, les Comtois du XVIº siècle avaient pu le franchir. Il ne nous est pas permis de dire qu'on ait proclamé théoriquement ou pratiquement le droit au travail; mais nous avons ici une application de l'aphorisme, que le bien ne fait pas de bruit, et que le bruit ne fait pas de bien. N'est-ce pas en

effet, une sorte d'application pratique du droit au travail, que nous relevons dans notre législation d'alors? Tout d'abord, les travaux que l'Etat a en sa main, il les confie à de pauvres sans travail; ce ne sera pas un travail audessus de leurs forces, ni un travail payé par un salaire de famine; mais ce ne sera pas non plus une charité déguisée.

Mais, cela ne suffit pas. Il faudra s'ingénier à trouver du travail, « dresser ouvrages publicques ». Naturellement on cherchera des travaux utiles; c'est ainsi que dans le quatrième quart du XVIe siècle, on effectuera le pavage des rues de Dole, pavage si bien établi, qu'il subsiste encore, partout où le caprice administratif ne l'a pas remplacé par un cloaque, dénommé macadam.

Mais le travail des pauvres est parfois plus utile; ainsi ce pavage, ils le font, le défont, le refont le plus souvent d'eux-mêmes, sans autre utilité que de leur permettre de passer à la caisse municipale; à tel point que, en 1614, le magistra dût intervenir sévèrement (1).

Sans être tout à fait un travail à la Sisyphe, le travail des pauvres n'est quelquesois point profitable à la collecvité. Telle est la confection de fagots dans la forêt de Chaux, la ville donnant le bois et payant les ouvriers, et les fagots étant vendus au profit des pauvres qui ne peuvent travailler (2).

Ce n'est plus là que l'obligation pour la ville d'employer et de rétribuer l'activité des sans travail. Nous touchons aux ateliers de 1848 (3). Mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin.

⁽¹⁾ Arch. de Dole. - Délib. 18 juin 1614.

⁽²⁾ Ibid. - Délib. 26 mai 1571.

⁽³⁾ On sait que les ateliers nationaux de 1848 étaient analogues à ceux de 1791, qui cux-mêmes reproduisaient les ateliers de charité organisés sous Louis XIV.

L'idée d'attribuer à l'Etat la répartition du travail, la voici en germe dans l'ordonnance du 21 janvier 1597. « Que les mayeurs et eschevins pourront aussi forcer les artisans et autres ayans besoing de mercenaires, d'employer lesdicts mendians valides auxquels semblablement nous ordonnons de servir selon la taxe raisonnable qui leur en sera faicte par le magistrat du lieu, à peine d'estre chastiéz au corps ».

L'autorité juge des besoins de main-d'œuvre, de la capacité des ouvriers, pour telle industrie, et même de leur salaire, voilà un fait si clair que de plus longs commentaires semblent inutiles.

De cet exposé il ressort qu'au XVI° siècle le droit au travail existait dans notre législation à l'état embryonnaire, c'est-à-dire qu'il y avait une réglementation tendant à donner du travail à tous les bras valides, même aux dépens de la liberté patronale. Il y a là, concentration aux mains de l'Etat, des droits des droits des particuliers; une telle mesure doit donc être considérée comme une mesure socialiste.

CHAPITRE II

Du droit à l'assistance

Le droit à l'assistance est un corollaire nécessaire du droit au travail. Cela aboutit à la conception dite de « l'Etat-Nourrice ». Les législateurs du XVI° siècle semblent avoir trouvé une juste mesure. Une assistance qui qui atteint tous ceux qui ne peuvent travailler, sorte de retraite ouvrière, mais plus largement conçue, puisque les malades et les enfants en profitent, voilà ce que nous trouvons dans notre législation comtoise.

On objectera que ces mesures sont dictées par la peur : les vagabonds devicnnent aisément des bandits, des espions ou des colporteurs de peste ; mais, quand bien même ce motif aurait contribué, même fortement, à mettre la fraternité en activité, les faits n'en existent pas moins L'incapable de travailler pouvait exiger de sa localité d'origine, une allocation fixe. L'édit du 21 janvier 1597 dit en effet que chaque communauté devra nourrir à ses frais « les pauvres tant originels, qu'ayans prins résidence en leurs villages, lesquels pour infirmités; hault ou bas aage, n'auroient moyen de gaigner leur vie ».

Les dépenses sont couvertes par un impôt sur les riches ou profit des pauvres; cette mesure mettant entre les mains de l'Etat, dans un but de répartition plus équitable, une partie de la fortune des particuliers, est donc bien socialiste. Il ne faut pas la confondre avec les exemples de socialisation qu'on croit voir à tort et à travers dans les mesures telles que la nationalisation des biens du clergé en 1791; (ici ce n'est que l'achat forcé de l'usufruit du clergé), ou la confiscation des biens des émigrés (ici, ce n'est qu'une mesure pénale).

Que nos législateurs n'aient pas vu si loin, c'est évident, mais le caractère socialiste subsiste.

CHAPITRE III

De la théorie du juste salaire

La théorie dont Karl Marx a fait la base de ses ouvrages, et d'après laquelle le travailleur doit toucher un salaire égal à la plus value procurée par son travail à l'objet manufacturé, est relativement récente ; naguère encore les systèmes les plus avancés se contentaient de dire pour le travail : « à chacun ses forces », et pour le salaire « à chacun selon ses besoins ». C'est ce système qu'à défaut de terme propre on appelle théorie du juste salaire.

Un partage fraternel parfait, ce n'est évidemment pas possible avec le système de la propriété individuelle. Mais on peut en approcher en disant : nous voulons compléter jusqu'au minimum nécessaire, en prenant à ceux qui ont plus qu'il ne leur faut, les ressources de ceux qui n'ont pas assez. Voilà l'idée qui est en germe dans notre législation du XVI^o siècle. On y parviendra par cette taxe sur les riches, qui forme la base financière de tout notre système. Nous allons voir maintenant comment la loi prévoit une protection contre les abus de l'offre et de la demande et préserve les ouvriers de salaires de famine.

CHAPIRE IV

Du minimum de salaire fixé par l'autorité

Cette condition était nécessaire pour empêcher l'insuccés des autres dispositions. Sans cela le patron eût pu refuser l'ouvrier imposé d'office en abaissant son salaire, de même le paresseux eût pu se défendre du travail en en exigeant un salaire trop élevé.

Force est donc de taxer la journée d'ouvrier. Pour qu'une telle mesure soit équitable et même possible, il faut ici la plus complète décentralisation. On y parvien dra en confiant à la municipalité le droit d'édicter la taxe des journées d'ouvriers, comme elle édicte celle du prix du pain et de la viande. Cela se fera sur la même affiche, comme nous en avons encore de vieux imprimés en blanc pour la ville de Dole.

Le contrat de travail, engagement bilatéral, est ainsi garanti par la municipalité. L'amende ou même l'emprisonnement garantiront à l'ouvrier aussi bien qu'au patron la loyale exécution du contrat.

Il est acquis, par le silence général des archives, que ce système fonctionna à la satisfaction de tous.

Ce résultat, il le dut à l'extrême mobilité de la taxe; une taxe comme celle des journées de travail, que fixe aujourd'hui notre conseil général, aurait l'inconvénient de ne pouvoir être modifiée dans l'intervalle des sessions. Les réclamations pourraient en outre trop difficilement parvenir à une autorité départementale.

L'autorité municipale, toujours présente, facilement accessible, à même d'être exactement renseignée, était toute désignée pour cette fonction. Chaque semaine, le magistrat édicte sa taxe; les modifications se font donc au fur et à mesure des besoins, sans secousses. Cette taxe est donc essentiellement élastique. En outre, les administrations municipales d'alors se distinguaient en général par leur intelligence et leur équité; il était rare que leurs membres ne fussent pas du lieu même, et ils n'avaient pas d'autre souci que la bonne administration de la ville confiée à leurs soins. Il est impossible de juger les institutions sans faire acception des hommes qui les font agir.

CHAPITRE V

De l'impôt sur le revenu des riches, pour la nourriture des pauvres

Cet impôt est un impôt sur le revenu, fixé arbitrairement par des commissaires. Dans la pratique, il ne paraît pas avoir soulevé de réelles difficultés d'application. A Dole, nous avons à peine une dizaine de contestations dans le courant d'un siècle et demi. Et encore convient-il d'ajouter que ces réclamations sont le plus souvent dénudées de fondement, par exemple celle de quelques habitants, présentée le 25 mars 1544. Il en résulte cette décision du Parlement : « Chaque refus, même justifié par la suite, entraînerait dix livres d'amende au profit des pauvres, sans préjudice des poursuites que le procureur général pourrait exercer ». Il fallait donc payer et ne réclamer qu'après, comme aujourd'hui.

Ce système fut remplacé en 1567 par une autre mode coërcitif qui avait le double avantage de remplir de suite les coffres et de coûter très cher aux récalcitrants : c'était d'emprunter à leurs frais. « Prendre deniers à frais », à leur nom, ainsi s'expriment nos vieux édits ; cette mesure étant d'ailleurs d'usage régulier à cette époque. Nous verrons d'ailleurs la confrérie de Saint-Yves de Dole l'employer à l'égard de ses débiteurs, lorsqu'elle aura à payer la construction de la Sainte-Chapelle (1608-1614).

Le système de l'amende reparaît en 1597. Elle jest alors de soixante sols, encourue et exigible dès la constatation du refus j; c'était un peu comme le système suisse actuel des amendes de police. D'ailleurs l'impôt est ici accompagné de toutes les rigueurs ; nul n'en est exempt ; les nobles et les ecclésiastiques le payent comme les autres ; leur seul privilège consiste dans la liberté qu'on leur laisse

parfois de se taxer eux-mêmes, se fiant à leur générosité et à leur dignité, en leur indiquant un minimum. Le parlement et la chambre des comptes de Dole figurent toujours en ce cas sur les rôles pour des sommes plus fortes à proportion que celles des rôles où ils sont taxés. Aucun privilège n'est admis ; en 1578 on contraint le chapitre collégial de Notre-Dame en 1572, Jacqueline de Marigny, dame de Mongeffond ; en 1619 le recteur de l'hôpital du Saint-Esprit sur le Pont. et en 1623 les bénédictins du collège Saint-Jérôme.

On doit payer sans délai; le fisc se présente accompagné à l'ordinaire de la suivante, la saisie. Ainsi, en 1693, un particulier se plaint qu'on l'a imposé pour un revenu considérable alors qu'il n'a rien et que les collecteurs se sont payés en lui enlevant un pot d'étain (1). C'est la seule réclamation quant à la quotité de l'impôt. Et encore estelle rejetée.

Sur les rôles, on trouve parfois, en face de noms, la mention « exempt »; mais qu'on ne s'y trompe point : ce n'est pas un privilège, c'est le choix exercé de s'acquitter en nature. On peut, en effet, payer la taxe des pauvres en s'engageant à nourrir, à moitié, à quart. ou complètement, selon sa taxe, un ou plusieurs pauvres inscrits au rôle, et désignés par la chambre des pauvres. Le magistrat surveille l'exécution convenable de cet engagement.

Ce n'est pas une réglementation des aumônes, comme on fera plus tard pour les hôpitaux généraux; c'est une générosité forcée, un véritable impôt. L'aumône par ailleurs reste libre, sauf la police des mendiants, pour préserver la charité publique de l'exploitation des gens sans aveu.

⁽¹⁾ Arch. de Dole, nº 1032.

TROISIÈME PARTIE

CONCLUSIONS

CHAPITRE Ier

Ce système est-il socialiste, égalitaire, ou simplement évangélique?

I

Etude Interne

Deux ordres de recherches peuvent nous procurer la solution du problème que pose le titre de ce chapitre : une étude de ce chapitre : une étude interne, que nous avons préparée par notre deuxième partie, et une étude externe c'est-à-dire un tableau de l'état d'esprit des créateurs de ce système, et du milieu dans lequel il s'est développé.

Il est bien évident que notre deuxième partie a démontré la présence inconsciente de principes socialistes, et que nous ne sommes pas en présence du simple égalitarisme. Mais ce système n'est-il pas simplement une de ces belles créations que le moyen-âge, si fécond en imaginations charitables, a préparées sous l'influence chrétienne?

L'extrême fidélité des Comtois du XVIe siècle, sous les

assauts du protestantisme, l'admirable développement de leurs œuvres charitables, publiques ou privées, tout cela rend au premier regard, cette dernière solution des plus admissibles.

Mais si l'Evangile fait de la charité un grand principe et un principe nécessaire, jamais les œuvres de miséricorde n'ont été par l'Eglise depouillés de leur caractère facultatif qui est essentiel pour leur conserver leur mérite.

Alors même que les premiers disciples pratiquaient la communauté de biens, il n'y avait pas d'obligation. Ananie et Saphire sont punis de mort, dans les Actes des Apôtres, non parce qu'ils ont voulu se réserver une part du prix de la vente de leur domaine, mais parce qu'ils ont voulu feindre de verser la totalité et capter ainsi l'admiration des disciples.

Pour trouver une obligation légale, il faut chercher ailleurs: la misère, au XVIe siècle, augmentait d'une manière menaçante pour l'ordre et la sécurité publics. A cette époque surgirent à Dole de très nombreuses fondations charitables; on se préoccupe généreusement de l'instruction du peuple, de l'amélioration des hôpitaux. Cela est la conséquence nécessaire de l'exaltation des sentiments religieux, par la lutte contre l'invasion qui venait, à main armée, s'efforcer à plusieurs reprises, de nous imposer le protestantisme.

Mais, à vivre dans ce milieu d'inquiétudes continuelles, sans cesse exposés à des coups de mains des Genevois, des Bernois ou des Montbéliardais, auxquels les rares protestants du pays font appel, se sentant perpétuellement menacés par les convoitises de la France, nos pères regardaient comme un premier devoir patriotique la surveillance sévère des vagabonds et gens sans aveu; en outre, ils jugeaient que la souffrance aigrit le pauvre et le

transforme facilement en brigand ou en espion. Et puis, la misère ne doit-elle pas être considérée comme un élément propagateur de la peste?

Ces multiples causes engendrèrent le système inconsciemment socialiste dont nous faisons l'étude, et que nous avons détaillé dans notre deuxième partie. Observons toutefois qu'on ne doit pas regarder comme une socialisation à un titre quelconque, l'emploi des revenus de maladreries ou hôpitaux et leur affectation aux œuvres des pauvres. La lèpre ayant progressivement disparu, la plupart des revenus des maladreries se trouvaient sans emploi et il était raisonnable et légitime de les affecter à une œuvre charitable équivalente. C'est ce qu'on fit à Dole provisoirement, dès 1571, et ce qui se généralisa en comté après l'édit de 1587.

\mathbf{II}

Etude Externe

Les motifs que nous avons proposés comme ayant inspiré le législateur, à côté de la Foi Catholique, son énoncés expressément par le magistrat de Dole, dans l'édit du 26 mars 1544: « Pour obvier aux périls, et dangers de maladie et contagion, qu'à ce moyen pourraient advenir ».

L'édit du 2 mai 1608 contient des considérants analogues et parle d'étrangers qui s'assemblent dans le pays, visant même le cas où ces étrangers seraient en armes (1).

Le magistrat veut aussi obvier aux désordres et scandales qui naissent de l'oisiveté et de la paresse. C'est ce que dit l'édit du 24 janvier 1572, que beaucoup de men-

⁽¹⁾ On était alors sous l'empire de la crainte des préparatifs qu'Henry IV faisait contre la Maison d'Autriche, et que sa mort devait rendre sans effet.

diants s'adonnent à l'ivrognerie, à la luxure et au vol, et deviennent une « peste publicque ».

Verney, en 1632, et Bougauld en 1721, dans leurs traités sur la peste, invitent les Dolois à la générosité envers les pauvres; « car, outre que la charité implore la clémence de Dieu, les pauvres étant mieux nourris et mieux soignés, l'épidémie trouvera chez eux moins d'aliment et sera arrêtée avant d'avoir causé tant de deuil chez les riches comme chez les pauvres ».

Il convient, après avoir examiné les mobiles et les circonstances, de jeter un coup d'œil sur le législateur luimême.

Dans cette œuvre, le parlement de Dole a la plus large part ; le magistrat de Dole en fut le promoteur ardent et l'organisateur habile ; mais il y a entre ces deux compagnies une union étroite, et une profonde compénétration. Plus de la moitié des parlementaires avaient siégé, lorsqu'ils étaient avocats, au conseil de ville.

Les parlementaires se distinguaient avant tout par leur ferveur religieuse; il est avéré que la grande majorité d'entre eux, et principalement leurs présidents, étaient tertiaires franciscains (1), respectueux des droits de l'Eglise et des législations canoniques, n'avaient point, comme les parlements de France, les allures d'indépendance Gallicane. On sait l'enthousiasme du parlement lors de la réception à Dole de la Sainte-Hostie Miraculeuse de Faverney, sa dévotiou ardente à propager le culte de Notre-Dame Libératrice, et à faire de la fête de l'Immaculée Conception la fête nationale comtoise. Aussi le P. de

⁽¹⁾ En 1577, dans un procès entre le chapitre et les cordeliers, tous les conseillers tertiaires s'étant récusés, ont eu grand peine à compléter le siège.

Bary faisant l'éloge de Jean Boyvin, put-il l'appeler « le digne président de cest aréopage chrestien (1) ».

A un autre point de vue, le Parlement de Dole se montre à nous inébranlable de fidélité patriotique et d'attachement a l'indépendance nationale comtoise, les défendant de l'épée comme de la plume, témoins ces glorieux noms Boyvin, Brun, Girardot, Philippe, Dusillet, Froissard-Broissia.

Ces par'ementaires étaient parvenus à un haut degré de culture intellectuelle et scientifique; esprits curieux et mûris par l'expérience et l'étude, riches de connaissances variées, cultivés par la puissante formation de l'université de Dole, s'ils n'avaient guère de relations avec les Français, dont Boyvin a dit qu'ils n'avaient de commun avec nous « que la langue et l'habit ». ils entretenaient par ailleurs un commerce suivi avec les Flandres, soit avec les savants de ce pays, soit avec les Comtois que de hautes charges y avaient établis, comme les Grandvelle, les Saint Mauris, les Chifflet, Juste Lipse, le familier du grand imprimeur anversois Plantin, avait professé à l'Université de Dole. Entre les deux pays, soumis au même prince, régnait la plus étroite intimité intellectuelle.

C'est de ce côté, tout naturellement, que l'on est tenté de chercher l'inspiration de notre système.

Or précisément dans les Flandres, à Louvain, l'an 1516, avait été édité un traité que l'on regarde comme le premier témoignage de la doctrine socialiste. C'est le De Optimo reipublicae statu, du bienheureux Thomas More, chancelier d'Angleterre.

C'est de l'Evangile et du désir de favoriser les petits et

⁽¹⁾ Dans les « Cent illustres de la Maison de Dieu », sous le titre du « Parfait Congréganiste ».

les pauvres que procède le socialisme de B. Thomas More. Son « Utopia » contient il est vrai des constructions légales qui ne ressemblent point à notre gouvernement comtois; mais l'auteur travaille dans le domaine de l'imagination, et le parlement, lui, devait tenir compte en légiférant, de l'ordre des choses établi.

Thomas More, d'ailleurs, devait plaire aux comtois du XVI° siècle. N'avait-il pas, sous Henri VIII, donné sa vie pour la Foi? Deux Comtois, Simon Renard et Jean et Saint-Maurris, qui furent ambassadeurs d'Angleterre, un peu plus tard, avaient dû connaître le chancelier martyr. Le vice-président Henry Colin, parent et émule de l'humaniste Gilbert Cousin, était par celui-ci en relations avec l'élite intellectuelle des Flandres et d'Allemagne, et par ce canal encore, le B. Thomas More et son ouvrage avaient dû être connus.

Des correspondances encore inexplorées prouveront peut-être ce point en fournissant le chaînon qui nous manque.

Il fallait, à l'abri des traités de neutralité, réorganiser le pays ruiné par les campagnes de Charles le Téméraire et les guerres de sa succession; les abbayes et les couvents, ruinés par les invasions des protestants, après avoir été appauvris par la diminution des revenus, ne pouvaient plus suffire à secourir la misère. Il fallait édifier et le pays offrait un champ d'action très pratique aux théories du Bienheureux Thomas Morus.

Peut-on juger ces théories par les résultats qu'elles eurent chez nous ? Telle est la question que nous allons élucider pour conclure.

CPAPITRE II

Les avantages et les inconvénients de notre législation

L'Evangile dit qu'on connaît l'arbre à ses fruits. Appliquons donc cette doctrine: A coup sûr, au milieu du XVIIe siècle, nous trouvons dans le pays une grande misère; mais doit on l'attribuer à l'imperfection du système? De telles institutions ne produisent leurs résultats que lentement. Ce n'est donc pas avant le début du XVIIe siècle que nous pouvons peser les résultats : à cette époque, la misère a bien diminué, malgré les dernières invasions des protestants et l'invasion des Français en 1595; le bonheur public est accru; le pays s'est relevé. Mais survient le cataclysme de la guerre de dix ans; dès lors, tout tombe; toute législation serait impuissante en présence de telles calamités ; toutefois, malgré de telles catastrophes, le pays se relèvera bien vite; pourquoi? C'est que grâce à la situation intérieure, il a pu subir la crise avec un moindre mal, tel un organisme vigoureux dans un temps d'épidémie.

Cela ne va pas à conclure qu'un tel système serait applicable de nos joûrs; l'extrême centralisation rendrait impossible une législation aussi localisatrice; le poids des impôts ne permettrait pas d'ajouter ces lourdes taxes des pauvres, supportables au temps où notre pays ne payait que peu d'impôts, et où, comme dit Charles-Quint (1), ses sujets ne lui fournissaient d'argent que ce qu'ils jugeaient

⁽¹⁾ GOLLUT, Paroles mémorables de quelques grands hommes, Dole Dominique, 1589.

à propos, par opposition aux Français, qui payaient selon le jugement du roi.

On peut toutesois remarquer le bon fonctionnement de cet impôt sur le revenu, basé sur les signes extérieurs.

Une autre qualité de notre système, c'est de laisser toute la liberté à l'initiative privée, contrairement à l'aumône officielle et obligatoire, telle que la fixeront les hôpitaux généraux, à la fin du XVIII siècle. Diriger et encourager l'initiative privée, tel paraît bien en ces matières le rôle idéal de l'état.

A ce point de vue, la réglementation destinée à assurer la sécurité de l'aumône, nous parait digne d'attention. Pourquoi ceux qui sont secourus par des œuvres ne recevraient-ils pas une carte d'attestation? Ainsi les particuliers profiteraient des enquêtes faites par les œuvres, et les faux pauvres trouveraient moins facilement du crédit à leurs fables.

L'aumône à cette époque n'avait point le caractère avilissant qu'on a trop souvent voulu lui attribuer. Elle n'était qu'une intervention raisonnable de l'état, donnant des allocations aux nécessiteux, ou, s'ils en étaient capables, leur procurant du travail; mais la charité proprement dite restait libre; même elle était favorisée par ces mesures de nécessité.

Si les détails du système ne sont point applicables de nos jours, le principe général que nous venons d'en dégager paraît le principe le meilleur pour une législation d'assistance, et il n'est pas sans intérêt de le voir appliqué et fonctionnant heureusement il y a trois siècles dans notre petit pays franc-comtois.

A. Pidoux.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

BOTANIOUE

MOUSSES

Au cours de mes excursions bryologiques faites dans les environs de Vesoul, j'ai constaté la présence de quelques mousses rares ou nouvelles que je crois utiles de signaler ; j'en donne ci-après la liste qui pourra servir d'addenda au catalogue de F. Renauld, savoir :

Dicranum cerviculatum Hedw., dans les fossés d'une petite tourbière du bois de Vauchoux.

Dicranum montanum Hedw., sur un vieux tronc dans le bois d'Auxon.

Dicranum undulatum Voit., en larges touffes, sur de la rocaille, au bois de Frotey, fertile.

Fissidens pusillus Wil.

parmi les bruyères, au Gymnostomum microstomum Hedw. bord d'un chemin creux à Villeparois.

Hypnum albicans Schimp.

Cinclidotus aquaticus B. E., sur les pierres submergées du ruisseau de Champdamois, près de Quincey.

Conomitrium Julianum Mont., submergée et flottante dans une vieille fontaine couverte, située dans le village de Coulevon.

Cette espèce, très rare dans l'Est, n'a été signalée jusqu'à ce jour que dans la rivière d'Almont à Melun; elle n'est pas mentionnée dans la Flore des Muscinées de l'Est de la France de l'abbé Boulay, ni dans le catalogue des mousses de la Haute-Saone, de Renauld, ni dans celui des mousses et des hépatiques de l'Alsace, de Burckel; il est donc probable qu'elle est nouvelle pour la région.

Grimmia crinita Brid., sur l'enduit calcaire du vieux mur d'enceinte de la Motte.

Orthotricum tenellum Bruch., sur troncs de noyers, à Villeparois.

Bryum roseum Schreb., haies et bois ombragés à Navenne, Colombe, Comberjon.

Muium affine Schw., sur la terre humide, au bois de Pusy.

Philonotis fontana Brid., bords d'un ruisseau, à Presle.

Fontinalis antipyretica L., en fructification dans un ruisseau du grand bois de Gressoux.

Antitrichia curtipendula Brid., à la base des arbrisseaux, sur de la rocaille, où cette espèce forme des touffes très amples, à Itaque, Quincey.

Anomodon attenuatus Hart., troncs et rochers dans les bois, à Pusy, Comberjon.

Hypnum rivulare Schimp., au bord des ruisseaux très encaissés dans le bois d'Auxon.

Hypnum silesiacum Schimp., troncs pourris, bois d'Epenoux.

Hypnum commutatum Hedw., dans une oseraie voisine de la voie ferrée. au pied du Sabot de Frotey.

Bartramia (Ederi Schw., sur les parois calcaires du trou de Chèvre-Roche, à Colombe.

Mai 1911.

H. Recroix.

Georges BLONDEAU

LES

Deux Peintres Cariage



Les deux Peintres Cariage

La Franche-Comté, terre féconde en militaires et en artistes, ne s'est pas souciée, pendant longtemps, de conserver la trace de ces derniers, réservant toutes les palmes du souvenir pour les conquérants,

Cependant, depuis que Castan et Gauthier ont mis à la mode, chez nous, le goût de l'érudition artistique, les Mémoires des Sociétés savantes et les revues locales ont commencé à consacrer des notices aux amants de l'art. On semble même s'intéresser à eux avant qu'ils aient enjambé la barque de Caron. C'est un progrès. Déjà la plume savante de M. l'abbé Brune nous promet, à bref délai, un dictionnaire très complet des artistes franccomtois décédés avant 1900; que de noms inconnus du public vont nous être révélés!

Si les grands maîtres ne manquent pas, en général, d'historiographes, les modestes et les humbles trouvent difficilement un écrivain qui s'intéresse à leurs travaux, quoique leur influence ait été parfois sensible sur le mouvement artistique de la province. Ici, comme partout, la valeur d'un homme se mesure plutôt à la hauteur de son ambition et de ses succès qu'à celle de ses mérites.

Tel est le cas de Claude-Basile Cariage, professeur estimé et artiste modeste, dont la renommé n'a guère franchi les murs de sa ville natale.

Mais, dira-t-on, sa biographie est faite; et qui mieux

est, écrite par un artiste de valeur! Précisément, c'est là qu'est la difficulté.

En 1899, M. Gaston Coindre fit paraître une notice de vingt-quatre pages sous le titre: Claude-Basile Cariage, 1798-1875, qui contient non-seulement la vie de son héros, mais des renseignements sur ses ascendants et ses descendants. L'auteur a placé ses personnages dans le cadre curieux du vieux Vesoul, qu'il dit avoir tant aimé! Ses descriptions charmantes des anciennes coutumes et mœurs locales, des façades délicieuses et des intérieurs endormis de ses anciennes maisons, sont des bijoux qui valent presque ses inimitables dessins et croquis. Pourquoi ne pas demander simplement à l'auteur une réédition de cette plaquette devenue presque introuvable?

Les représentants de la famille Cariage s'y sont formellement opposés. Contrairement au désir de l'écrivain ils n'ont point approuvé « l'esquisse qu'il s'est plu à tracer soigneusement du minutieux portraitiste ». Ils n'admettent pas que, sous prétexte de faire le panégyrique de leur ancêtre, on ait déversé sur son « manteau à la Talma » des bordées de quolibets d'un goût douteux, agrémentées d'insinuations malveillantes.

Et puis, avant de réimprimer cet ouvrage, il eut été nécessaire d'en expurger, par bienséance, ces histoires de cancoillotte, de clytères à l'usage des vieilles demoiselles nobles (p. 10), qui font pendant aux tables de nuit pour sultanes et autres incongruités, qui émaillent les ragots de portières de Mon vieux Besançon.

Passe encore l'animosité de M. Coindre pour les artistesamateurs, les dames aquarellistes, la pyrogravure et le piano (p. 16), appréciations peu galantes du célibataire endurci qu'était alors M. Gaston et du chevalier français qu'il prétend être resté. Mais à propos du « candide » violoncelle du père Cariage, accuser les Juifs de diriger « un orchestre enragé, qui, par l'anesthésie musicale, nous conduit au *Collapsus final* » (p. 19), c'est, pour le collaborateur de M. Edouard Drumont, se montrer plus antisémite que l'auteur de *La France Juive* lui-même, et risquer de donner une méningite à ses lecteurs.

Enfin, il ne pouvait convenir à personne de relire des accusations, aussi cruelles qu'injustes, contre la mémoire de deux artistes franc-comtois, dont l'un (p. 12) fut un maître incontesté et l'autre (p. 14 et 16) un professeur émérite. Hommes respectés de tous, auxquels M. Coindre donnait, de leur vivant, le nom d'amis.

M. G. Coindre craint d'être plus tard un oublié (p. 1). Non, ses dessins resteront parmi les plus belles pages de nos annales franc-comtoises; mais il sera préférable, pour sa gloire future, que la postérité feuillette ses ouvrages, pour en admirer les illustrations, sans avoir la curiosité d'en lire le texte.

Nous avons jugé à propos de recueillir dans ce livret les renseignements historiques et les souvenirs qu'il contient sur les deux Cariage, réservant à l'écrivain l'honneur de les avoir, le premier, fait connaître. Nous y avons ajouté ceux qu'on nous a autorisé à publier, provenant de nos recherches personnelles. Beaucoup moins spirituel, notre petit travail sera plus sincère et plus vrai.

* *

La famille Cariage est, après celle des de Bellenet, la plus ancienne des familles existant actuellement à Vesoul; d'origine lorraine, elle fait remonter sa souche à un Jean Cariage, marié à Anne Fabry, qui habitait le bourg de Darney (1) à la fin du xvi° siècle. L'un des sept enfants de ceux-ci, Nicolas, né à Darney en 1608, fonda la branche

⁽¹⁾ Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges).

franc-comtoise, par son mariage avec Anne Pouthier d'Ormoy (1) et en achetant une étude de notaire dans ce petit village de la Haute-Saône, où il exerçait encore en 1663.

Ses deux fils, Jean et Nicolas, vinrent ensemble s'établir à Vesoul comme marchands-tanneurs, vers le milieu du xvIII° siècle. La tannerie fut, jusqu'à nos jours, une industrie importante et prospère à Vesoul. La ville, placée au centre d'une contrée dont l'élevage des bestiaux est encore la principale richesse, possédait plusieurs usines pour le battage des cuirs. Construites d'abord sur le ruisseau de la Pouilleuse, au bas de la rue des Boucheries, puis hors des remparts au quartier des Ilottes (rue actuelle des Tanneurs), elles furent transportées plus tard sur les rives du Durgeon.

Ce fut ce Jean Cariage qui, « homme de franche condition » se vit agréé, le 19 décembre 1671, au nombre des « habitants de ladicte ville, en considération de ce qu'il a épousé Marguerite Regnaudin, fille d'habitans... moyennant la somme de deux pistoles et de deux mousquets bons, léals et marchands ». M. Chevassu, qui a publié cette lettre d'habitandage (2), n'a pas retrouvé, dans les archives communales, celle du second des frères tanneurs; mais il est probable que Nicolas Cariage, lui aussi, à la suite de son mariage avec une Vésulienne, Françoise Bailly, reçut le même privilège de bourgeoisie. La descendance de ce dernier s'est d'ailleurs éteinte avec lui le 26 juin 1692.

Celle de Jean Cariage se divisa, vers la même époque, en deux branches. L'aînée abandonna rapidement l'industrie pour entrer dans la basoche, elle produisit deux gref-

⁽¹⁾ Canton de Jussey.

⁽²⁾ Mémoires de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, 1894, p. 131.

fiers, l'un au tribunal criminel de la Haute-Saône et l'autre à la justice de paix de Vesoul. Cette nombreuse postérité menace actuellement de s'éteindre dans la personne de M. François dit Francis Cariage, avocat en même temps que peintre amateur.

La branche cadette a conservé plusieurs ramifications. Son fondateur, Jean-Charles Cariage, né en 1711, abandonna à son frère Jean-François sa part dans l'industrie paternelle, pour acquérir une officine d'apothicaire dans une vieille maison, au coin de la rue Haute (rue Baron-Bouvier) et de la rue du Châtelet. G. Coindre a joint au croquis de cette demeure ancestrale, une description charmante:

« Elles sont très rares en Franche-Cointé, ces maisons « à pignons... Ici le crépissage dissimule sans réserve « un bâtis sommaire : le premier étage seul est en « encorbellement sur le rez de-chaussée... La situation « surtout est originale : à une bifurcation angulaire, en « échaudé, disait-on au vieux Paris, la bicoque semble « déposée comme un bibelot de Nuremberg, toute petite, « en contre-bas, au pied du vieux pignon dentelé qui se « dresse à l'entrée de la rue du Châtelet, fier et impo- « sant... C'est la que trois générations de Cariage, apo- « thicaires héréditaires, ont passé leur vie. »

Le « maistre apothicaire », comme il est qualifie dans son acte de mariage, eut plusieurs enfants, dont le troisième, Jean-François (1744-1794), continua la lignée et le commerce paternel. Il s'était marié avec Anne Violier, de Calmoutier. Son fils Louis Antoine (13 février 1778—10 novembre 1800) fut le dernier titulaire de l'officine à laquelle le changement de siècle donna le nom plus moderne de pharmacie (1).

⁽¹⁾ Transportée dans une autre vieille maison à pignon du xv1° siècle, sur la place du Palais, la pharmacie Cariage passa entre les mains d'An-

C'est au premier étage de la vieille maison, dans la chambre au-dessus de la boutique, que Jeanne-Françoise Brandon, épouse de Louis-Antoine Cariage, donna le jour le 5 vendémiaire an VII (26 septembre 1798) à son premier fils, qui reçut à son baptême les prénoms de Claude-Basile.

Deux ans après, le père mourut; sa veuve, autorisée à faire gérer en son nom la pharmacie, se consacra à l'éducation de ses trois enfants en bas âge. Mais elle ne tarda pas elle-même à disparaître, laissant la tutelle des orphelins à un vieux grognard de l'Empire, qui dilapida leur modeste patrimoine.

Basile Cariage fit ses études à cette Ecole centrale de Vesoul dont l'un de ses gendres (1) fut l'historien sévère, paraissant avoir oublié les difficultés d'organisation qu'elle dût surmonter au lendemain de la Révolution Française. On ne saurait nier, en esset, que c'est à ce premier essai d'enseignement secondaire que la France doit une génération de savants, de littérateurs et d'artistes qui ont illustré la première moitié du xixe siècle. A l'Ecole centrale de Vesoul, la classe de dessin sut toujours la plus slorissante. Cariage put mettre à profit ses heureuses dispositions artistiques et devint rapidement l'élève le plus distingué du cours prosessé par Jean-Alexis Cornu (2).

toine-Clément Sallot, grand-père de la générale Comte. Voir notre plaquette : La collection de la générale Comte, née Sallot, au musée de Vesoul, dans les Mémoires de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, 1910.

⁽¹⁾ M. Louis Monnier. L'Ecole centrale de Vesoul et Histoire de Vesoul, t. II, p. 121 et suiv.

⁽²⁾ Né à Etrepigney (Jura', en 1755, Cornu s'était établi à Besangon et réussit principalement dans la miniature, le pastel et la gouache. Appelé à Vesoul pour y peindre le grand tableau de Saint-Georges à cheval, qui décorait le chevet de l'Eglise, il s'y fixa. Nommé professeur de dessin à l'Ecole centrale, il dut à ses qualités privées et à son talent d'être choisi comme directeur. Il mourut à Vesoul le 25 juillet 1807.

Peintre sans grande notoriété, mais bon professeur, travailleur, consciencieux, méthodique, poussant jusqu'aux extrêmes limites la minutie et le fini du dessin, Cornu réussit à donner à son élève les meilleures de ses qualités.

A la fermeture de l'Ecole centrale (décembre 1802) le collège communal fut réorganisé. Cariage travailla encore cinq ans avec le père Cornu, puis avec ses deux successeurs, desquels il ne semble pas avoir appris grand'chose; il termina sa rhétorique en 1813. Quelques jours après sa sortie (1er décembre) il s'engageait dans le bataillon des corps francs de la Haute-Saône, levé aux frais du colonel-marquis de Marmier (1), dont il devint le secrétaire. On sait la vaillance des troupes françaises assiégées deux fois dans Huningue en trois ans. Ce premier siège dura cinq mois (21 décembre 1813-15 avril 1814) et la garnison ne se rendit point (2). Après l'entrée des Alliés à Paris, Louis XVIII ordonna à ces braves défenseurs de quitter la place. Les gardes nationales furent licenciées, et Cariage dut rentrer dans sa ville natale, encore occupée par les Autrichiens.

Sa grand'mère Anne Violier lui donna l'hospitalité jusqu'à ce qu'il put entrer comme secrétaire chez

⁽¹⁾ Philippe Gabriel, marquis puis duc de Marmier, né au château de Ray-sur-Saône le 20 juin 1783, fut chambellan de Napoléon I^{er}. Après son héroïque résistance dans Huningue, il quitta l'armée. Elu cinq fois député des Vosges et de la Haute-Saône de 1831 à 1842, il fut successivement colonel puis général d'une des brigades de la garde nationale. Commandeur de la Légion d'honneur et membre du Conseil général de la Haute-Saône, il mourut à Paris le 8 juillet 1845. Son buste, par Iselin, figure au musée de Vesoul. — Suchaux, Galerie Biographique de la Haute-Saône, p. 247.

⁽²⁾ Edouard Detaille a popularisé dans un magnifique tableau : La Sortie de la garnison d'Huningue (Salon de 1892), le second fait d'armes dont cette ville a été le théâtre, c'est-à-dire le 20 août 1815, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui nous intéresse.

M. Ebaudy de Fresne (1). Mais il demeura peu de temps dans son agréable demeure des Allées, car son patron mourut dès le 15 juin suivant (1815) et le fils de celui-ci n'avait plus le goût de la littérature (2).

Basile Cariage se trouva donc de nouveau sans situation, à l'âge de dix-sept ans et à une époque particulièrement troublée et difficile. Courageusement, il organisa un cours libre d'écriture, de calligraphie et de dessin, pour subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de son frère et de sa sœur. En 1818, il trouva l'occasion de faire, par intérim, des cours au collège.

Au décès de Cornu, le conseil municipal de Vesoul lui avait nommé comme successeur (Délib. du 31 juillet 1807) un sieur Marc, avec mission « d'enseigner surtout la partie qui a trait aux arts et métiers. » Marc, devant quitter Vesoul, donna sa démission le 24 décembre 1812 et céda à la ville ses 272 modèles et 3 plâtres qu'il avait achetés pour ses leçons. Le 31 décembre suivant, Mathias Jager « peintre, musicien et organiste » fut nommé professeur aux appointements annuels de 500 francs; mais il s'occupait plus de musique que de dessin, et, quand les Alliés envahirent le territoire français, ses élèves se dispersèrent et le cours cessa.

Après la Restauration, M. Costain, architecte de l'arrondissement de Vesoul, professeur de mathématiques au

⁽¹⁾ François, né à Langres le 4 juin 1745, mort à Vesoul le 15 juin 1815, député aux États généraux de 1789, il se retira à Vesoul pour se consacrer à la littérature et à la culture des fieurs. Suchaux, op cit., p. 126 et 127. Une gouache de J. A. Cornu au musée de Vesoul représente les Allées Neuves avec une vue du jardin qui précédait la maison Ebaudy de Fresne, appartenant actuellement à M. Francis Cariage. Mer veuve Esmey, place de l'Eglise à Vesoul, possède un joil portrait de François Ebaudy de Fresne, son aïeul, qui paraît être l'œuvre de Cornu.

⁽²⁾ Jules-Alexandre Ebaudy de Fresne, né à Vesoul en 1779, fut maire de la ville du 10 juillet 1833 au 20 août 1837, il mourut à Paris le 5 septembre 1854.

collège, essaya, sur les conseils du principal et avec l'agrément de la municipalité, de réorganiser l'enseignement du dessin. Sa circulaire imprimée du 20 mai 1816 annonçait l'ouverture d'une école de dessin, annexée au collège et comprenant deux classes. La première, dont il prenaît la direction, était réservée à l'étude « du dessin géométrique, perspective pratique, architecture et levée de plans; » la seconde à celle « du dessin anatomique au crayon et au pinceau » avec M. Tricot comme professeur. Aucun traitement ne figure dans les budgets du collège de 1816 à 1822, pour le traitement de ces professeurs; il est donc à présumer que leur seule rémunération consistait dans les mensualités versées par les parents des élèves, sous la rubrique « arts d'agrément. »

Depuis 1818, Claude-Basile Cariage fut appelé à enseigner au second de ces cours, sans être professeur titulaire, car son nom ne figure pas sur les statistiques. Le 29 novembre 1825, le préfet signala au maire de Vesoul « l'état lamentable des arts dans l'arrondissement » avec le désir exprimé par le ministre de « voir prendre des « mesures pour le développement du dessin dans les « écoles du royaume. » Cependant ce ne fut que deux ans après, 3 mars 1827, que M. Baulmont nomma comme nouveau professeur de dessin au collège un sieur Hecht, peintre et restaurateur de tableaux à Besançon et Cariage dut vraisemblablement cesser son cours à cette date. L'état des choses ne semble pas s'être amélioré. En vain, le vieux professeur demanda-t-il à la municipalité « la « confection d'un règlement de police intérieure de « l'école » dont il attribuait l'insuccès à « la licence des écoliers. » L'année suivante, 15 Mars 1828, M. Hecht se plaignit encore que ses quinze ou vingt élèves ne lui avaient payé qu'une rétribution totale de 470 francs pour dix mois de cours: il demanda à la ville un traitement fixe de mille francs. Sa demande ayant été rejetée, il démissionna au milieu de l'année scolaire (28 mai 1828).

Le principal du collège, M. Charme, se vit alors obligé, afin d'assurer le fonctionnement régulier du cours de dessin, de faire appel au dévouement de Cariage. « Notre « ancien maître de dessin, » écrivait-il le 2 juin 1828, « M. Cariage se trouve ici par circonstance. Je l'ai prié « de continuer les fonctions de maître de dessin au « collège, il a commencé aujourd'hui. J'espère beaucoup « du zèle et des talents de M. Cariage, qui avait déjà su, « à une autre époque, mériter la confiance d'un grand « nombre d'élèves, de manière à les rendre dociles et « appliqués et à leur faire faire des progrès marqués. » Basile Cariage écrivit de son côté le lendemain au maire de Vesoul, que la ville d'Arbois lui offrait 600 francs par an pour un cours de dessin à son collège, qu'il se disposait à partir, mais qu'il resterait de préférence dans son pays natal, si on voulait lui garantir les mêmes appointements que ceux de son prédécesseur. La municipalité accepta, mais réduisit le traitement à 500 francs et chargea en plus le professeur d'un cours de dessin linéaire à la rentrée du 6 octobre 1828. Le désintéressement de Cariage ne s'en tint pas là ; à partir de la même époque, il consacra une heure par semaine à un cours gratuit de dessin pour les enfants pauvres, qui ne pouvaient payer la rétribution scolaire.

C'est à cette époque que se placent les voyages annuels de Basile Cariage à Paris, dont parle G. Coindre : « Le « désir d'apprendre est le témoignage de sa loyauté; « malgré de lourdes charges de famille et un maigre « revenu. il trouvait moyen d'économiser tous les ans « le viatique d'un séjour à Paris pendant les vacances... « A quel titre et par quelle rencontre sut-il trouver un « asile momentané à l'Ecole des Beaux-Arts? C'est le

« secret de son ingéniosité... Il se faufila dans les grands « ateliers, un de ses fils affirme qu'il fut élève de « Regnault (1), un autre croit pouvoir assurer, d'après le « témoignage paternel, que c'était chez Ingres qu'il fré-« quentait à ses courtes apparitions dans le domaine du « grand art. »

Il paraît difficile d'admettre, quelque médiocre que soit l'estime dans laquelle le premier biographe de Cariage tient la peinture de son héros, que le jeune artiste ait appris à peindre durant ses séjours à Paris de quelques semaines, écourtés par le temps du voyage à pied aller et retour. Et puis, en août et septembre, l'Ecole Nationale des Beaux-Arts et les grands ateliers ne sont ils pas généralement fermés? Il est plus vraisemblable de supposer que Basile Cariage séjourna à Paris une année entière, probablement en 1827, et qu'il y suivit des cours réguliers. Dans tous les cas, il est indéniable que, pendant plus ou moins longtemps, il a fréquenté l'école de David ou l'atelier de l'un de ses disciples. Sa manière comme peintre et sa méthode comme professeur sont trop imprégnées de classissime pour qu'on puisse lui attribuer comme seuls maîtres le père Cornu, Marc et l'organiste Jager.

La réalité de ces voyages de vacances est au surplus prouvée par les lettres de Cariage des 29 août 1832 et 14 avril 1833 au maire de Vesoul (2). Dans la première, il annonce qu'il part à Paris pour deux mois et propose de faire un choix de gravures pour servir de modèles aux

⁽¹⁾ Ce fait est corroboré par une lettre dont il sera question plus loin. Jean-Baptiste Regnault, né à Paris le 19 octobre 1754 mort le 23 novembre 1829; entré à l'atelier Bardin, il remporta à l'âge de 24 ans le premier grand prix de Rome pour la peinture. Il fut nommé professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1795. Hucot et Guerin, discours sur Regnault, 1829.

⁽²⁾ Archives municipales de Vesoul. Fonds du collège.

élèves; il désire (et cela se comprend) ne faire cet achat que s'il a l'assurance d'être remboursé par les finances municipales. L'adjoint Parrod lui répond que sa demande est agréée et qu'un crédit de 50 francs lui est ouvert à cet effet. Basile Cariage achète à Paris trois plâtres : Memnon ou Le Génie suppliant, Hercule levant sa masse et le Laocoon; il y joint quelques modèles dont le prix total est de 63 fr. 50. Six mois après, il écrit au maire qu'il a profité de son dernier séjour à Paris, où il ne retournera plus sans doute de longtemps, pour acheter des modèles valant 200 francs. Il offre de les céder à la ville pour 100 francs et de prendre à sa charge les 13 fr. 50 qui ont dépassé le crédit prévu de l'année précédente. La municipalité accepte avec empressement et, pour témoigner au professeur toute sa satisfaction, élève son traitement de 500 à 550 francs.

Désormais Claude Basile Cariage, professeur titulaire au collège de Vesoul, suivra sa longue carrière avec la régularité d'un maître consciencieux et dévoué à ses élèves. M. Gaston Coindre décrit ainsi sa méthode d'enseignement lente et sévère : « L'élève devait, dès le début, « s'appliquer aux proportions exactes de la tête, dessi-« nant d'abord un oval, avec les divisions classiques du « front, du nez, de la bouche et la symétrie des oreilles. « De longtemps on ne sortait de cette monotone disci-« pline. Les détails du visage étaient ensuite dessinés « séparément. L'esquisse des têtes de face, de profil, « dans toutes les positions, devenait une récompense; « les pieds, les mains, les détails anatomiques étaient « une dernière initiation à l'étude de l'ensemble. Il fallait « donc quatre à cinq ans d'apprentissage pour aborder « la figure académique. »

M. G. Coindre se dit trop ami des anciens errements pour discuter cette tradition; il loue Cariage qui « appre-

« nait à dessiner et non à faire des dessins. » Cet enseignement est, sans conteste, excellent pour les natures privilégiées qui se destinent à l'enseignement ou au grand art, et il est naturel de lire sous la plume de Léon Gérôme, les éloges mérités qu'il adresse à son premier maître : « Je lui suis profondément reconnaissant des « bons conseils qu'il m'a donnés quand j'étais presque « enfant. Sous sa direction, j'ai commencé à me pénétrer « des proportions relatives des choses; j'ai appris à « mettre en place... et j'ai gardé cette bonne habitude. » En août 1862, Basile Cariage terminait un traité sur La méthode du dessin et il soumettait son manuscrit, resté depuis inédit, à l'appréciation de son illustre élève. Celui-ci lui écrivait de Coulevon : (1) « J'ai lu avec le plus « grand soin le travail que vous m'avez confié, et je ne « puis que vous féliciter de la méthode claire et facile « que vous employez pour l'enseignement du dessin. « Procéder du simple au composé et arriver graduelle-« ment, insensiblement à des études plus complexes était « le problème à résoudre et vous l'avez résolu. Je ne « doute pas que votre ouvrage mis entre les mains des « jeunes gens ne leur soit d'un grand secours pour leur « développer l'intelligence de la forme, et les amener « promptement et sans efforts, à l'exécution de morceaux « d'un ordre plus élevé et plus difficile. » Encore une fois, pour un artiste de génie, dont le travail personnel a été merveilleusement secondé par les dons de la nature, il n'y a pas de méthode assez rigoureuse. Mais l'intérêt de la nation exige que l'enseignement s'adresse moins à une élite choisie, ou cependant il n'y aura peut-être pas un véritable artiste sur cent, qu'à la masse des élèves désireux de s'instruire. Or, ces derniers, nous le deman-

⁽¹⁾ Papiers personnels de Mm. Louis Monnier.

dons aux partisans des anciennes traditions, quel profit pouvaient-ils retirer, au cours de leur existence d'une méthode si rigoureuse, que Gérôme trouvait pourtant si prompte et si facile? Pas plus que de toutes ces formules algébriques dont on continue à bourrer les cervelles récalcitrantes des écoliers. Et puis, combien d'élèves de notre génération n'ont pas été rebutés par la sévérité et la lenteur de l'enseignement classique du dessin? Les meilleurs d'entre eux ont conservé, pendue à leurs murs. quelque copie bien dessinée que la gloriole paternelle avait fait enchasser dans un beau cadre doré, mais ils ne peuvent exécuter le moindre croquis de leur jardinet à la campagne. Beaucoup confondent la Joconde avec les blondes nudités de Henner et demandent pourquoi la Vénus de Milo n'a pas de bras. Le goût du plus grand nombre se limite à la jouissance esthétique de posséder quelques chromos bon marché ou des images d'Epinal.

Un enseignement moins savant, mais plus pratique et surtout plus raisonné nous paraît seul apte à former le goût et à développer le sentiment artistique. Cette direction ne semble-t-elle pas plus conforme au désir des parents et au but que doit atteindre dans la vie l'étude du dessin? De même que dans les écoles professionnelles, l'art appliqué doit être la voie naturelle, de même dans les établissements scolaires, l'enseignement du dessin doit rester, à quelques exceptions près, un art d'utilité et d'agrément. Et, n'en déplaise à M. Coindre, les artistes amateurs, les gens de goût sont moins inutiles, dans un organisme social que les artistes ratés.

C'est encore une erreur d'écrire que Claude-Basile Cariage « n'avait pas la vogue ». La classe de dessin du père Cornu à l'Ecole Centrale était la micux suivie de toutes et les cours de dessin du collège ne manquèrent jamais d'élèves, quand le professeur savait les intéresser

et avait du talent. Un lieutenant d'artillerie en congé, ancien élève de Polytechnique, M. Auguste Bouton, avait voulu, en 1827, organiser un cours de dessin linéaire et de géométrie appliquée, mais son enseignement était si aride que le nombre de ses élèves, qui était de dix au début, était tombé à deux le 7 janvier 1828. Le 25 septembre 1836, Cariage demandait au ministre de l'Instruction Publique des modèles en plâtre pour l'école de dessin adjointe au collège, où il avait ouvert un second cours gratuit pour la figure et le paysage et un troisième pour le dessin linéaire; sa requête porte qu'il a de 90 à 100 élèves. En admettant que, pour les besoins de sa cause, le brave professeur ait pris ses désirs pour des réalités, puisque le collège ne possédait alors que 136 élèves en tout, il est certain que son enseignement était suivi et apprécié. Cela est si vrai que le 15 janvier 1837, la Ville vote un crédit de 120 francs pour cet achat et élève le traitement du professeur à mille francs.

Les difficultés, qui amenèrent plusieurs changements successifs dans l'administration du collège, n'étaient pas de nature à assurer le succès de cet établissement onéreux pour les finances municipales. En vain Cariage réclame, le 30 avril 1837, un plancher, des rayonnages et surtout un fourneau pour la salle de dessin où il n'y a pas de plafond, mais des gouttières et où l'on gèle. En vain se plaint-il le 9 décembre 1841 que l'insalubrité de cette salle dallée lui a donné à lui, père de six enfants, des rhumatismes, et occasionné des rhumes à ses élèves ; la Ville, qui a voté, en 1842, l'érection du collège municipal en collège royal, se refuse à toute dépense nouvelle. Bien plus, en 1850, sur la proposition de M. Courcelle, la municipalité met le collège en régie et voilà Cariage privé de l'exonération des frais d'études de ses fils : mais la Ville de Vesoul lui accorde des bourses successivement

pour ses trois fils, Charles, Félix et Xavier, puis en 1860 pour Louis.

Le décret du 1er mai 1862 érigea le collège de Vesoul en lycée impérial; plusieurs professeurs ne furent point maintenus dans leurs fonctions. A la séance du 14 août 1862, un membre du Conseil municipal rappela les loyaux services de Cariage, depuis 44 ans. « Dans ce long inter-« val, dit-il, il a mérité constamment la confiance et la « gratitude des familles pour la régularité de sa conduite. « son attachement au devoir, la bonne tenue de sa classe, « les rapides progrès de ses élèves. L'an dernier, l'un des « inspecteurs généraux disait : Il est digne de trouver « place dans le futur lycée de Vesoul. » Le conseil, à l'unanimité, vota « une somme de deux cents francs pour « l'achat d'un traité de dessin ou de peinture, relié avec « luxe, sur la couverture duquel serait imprimée en « lettres d'or cette épigraphe : La Ville de Vesoul à M. « Cariage, professeur de dessin.» Il se plut, « à exprimer « le désir que la récompense accordée à ce digne profes-« seur puisse lui faciliter, à la rentrée, son admission « dans le lycée. »

Cariage fut en effet maintenu et son traitement porté à 1200 francs; mais une décision malencontreuse le priva d'une partie de ses élèves. Désormais l'enseignement du dessin dans l'établissement nouvellement réorganisé, fut réservé aux seuls internes; les externes en étaient exclus. Le dévoué professeur ne se résigna point à abandonner ses élèves de la ville; il fonda immédiatement une école libre dans un petit logement de la place du Jardinage, voisin du passage des Annonciades. Il demanda ensuite à la municipalité de lui allouer un traitement annuel de mille francs pour lui permettre de faire des cours gratuits de dessin, mais le conseil rejeta sa requête et vota une indemnité de 150 francs par an pour le loyer du local.

Force fut donc de percevoir de chaque élève une modeste taxe mensuelle de trois francs, rarement payée en entier et souvent pas du tout.

Trois ans après (16 janvier 1865) le professeur, atteint par la limite d'âge, dut prendre un repos que nécessitaient ses infirmités et ses longues fatigues. L'Etat lui accorda une pension, quoique les retenues sur son traitement n'aient été effectuées que depuis l'installation du lycée : nouvel hommage aux services rendus par lui à la cause de l'enseignement artistique.

Son successeur au lycée et à l'école normale fut Victor Jeanneney (1), dont le talent et l'activité allaient donner à l'étude du dessin une impulsion considérable, par l'application des nouvelles méthodes.

Au cours de cette même année 1865, Jeanneney fut autorisé par la ville de Vesoul à faire l'essai d'une école municipale gratuite d'arts appliqués à l'industrie, dont le succès dépassa toutes les espérances. Basile Cariage n'en conçut aucun dépit, il n'était pas de ceux qui ne savent pas se retirer en temps opportun. Si sa plume trahit alors une légère amertume, ce fut en souvenir de l'abandon dans lequel on avait laissé son école. Il lui restait dix élèves; il les céda volontiers à son successeur et offrit à la ville ses quelques modèles et plâtres, épaves de sa collection particulière.

En plus de ses fonctions universitaires, Cariage donnait un cours de dessin à l'école normale des instituteurs et un autre au couvent des Dames de Saint-Maur à Vesoul. Enfin, quoiqu'en ait dit M. G. Coindre, ni ses théories personnelles sur l'art, ni surtout la modicité de ses ressources ne lui inspiraient « une horreur » pour les

⁽¹⁾ Voir notre ouvrage : Victor Jeanneney, peintre et professeur de dessin, 1832-1885, dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, année 1911.

élèves-amateurs. Nombreuses sont les familles de Vesoul dans lesquelles le maître était accueilli avec déférence et où il aimait à venir donner des leçons de dessin et d'aquarelle.

événements avaient voulu que Claude-Basile Les Cariage devint professeur; mais ses goûts personnels, s'il en avait eu les moyens, l'auraient poussé vers la carrière de l'art pur. Obligé de donner jusqu'à dix heures de leçons par jour, il trouvait encore le temps de peindre et ses toiles, quoique dispersées, représentent l'œuvre importante d'un travailleur acharné. « Il ne s'est pas trouvé en « situation », dit Léon Gérôme, « de produire des ouvra-« ges où il pouvait mettre en œuvre ce qu'il avait appris... « Pour exécuter une véritable œuvre d'art, ni le temps ni « l'argent ne doivent entrer en ligne de compte, « M. Cariage ne se trouvait pas dans ces conditions. En « province, avec sa pénurie de ressources, celle des « modèles, rares d'ailleurs, était inévitable; son seul « moven de se tirer d'affaire fut de copier des gravures « d'après les grands maîtres, avec son coloris personnel... « En somme, on peut dire que ses tableaux furent infé-« rieurs à sa science ».

Afin de se procurer des ressources et de satisfaire en même temps son penchant pour la peinture, Cariage se mit à exécuter des tableaux religieux pour les églises. Les curés de campagne, soucieux avant tout de garnir les murs, blanchis à la chaux, de leurs nefs, étaient aussi peu connaisseurs qu'exigeants au point de vue artistique. Ils n'imposaient à l'artiste que deux conditions : faire aussi grand et aussi bon marché que possible. Cariage réussit à leur donner satisfaction. Les nombreuses toiles signées de lui que l'on rencontre non seulement dans les églises du diocèse de Besançon, mais dans celles des départements de la Haute-Marne et des Vosges, ont en

général une grande allure, un style noble, un dessin correct, un aspect décoratif satisfaisant. La couleur est souvent un peu terne et l'inspiration mystique fait défaut, mais la faute en est à la banalité du sujet : un saint paroissial guindé dans sa chappe d'évêque ou raidi sous l'habit de moine. On sent bien qu'à défaut d'un modèle vivant l'artiste s'est contenté d'agrandir et d'enluminer quelque gravure pieuse achetée dans le commerce. Mais pour deux ou trois cents francs, Cariage pouvait il faire mieux que son Saint-Martin, qui fut médaillé à l'exposition de Besançon en 1858? C'est ce que M. Coindre appelle ironiquement aborder la Grande Peinture, tout en reconnaissant que, dans ces toiles fabriquées au mètre carré, on rencontre parfois d'excellents morceaux. Cette critique posthume n'a rien enlevé à l'estime de ceux qui ont connu Cariage, mais elle aurait blessé profondément sa sensibilité d'artiste, comme certaine attaque aussi méchante qu'injuste, dont il fut l'objet de son vivant.

Dans son numéro du 9 juillet 1853, le Journal de la Haute-Saône insérait, sous la signature d'un certain de Giry, une étude sur Léon Gérôme. On y lisait ces lignes : « Je me souviens encore de certaines têtes de sa seconde « toile, qui, d'un dessin correct quoique un peu lourd, « frappèrent vivement mon imagination de gamin... « L'élève de cette époque était déjà plus fort que son « maître, homme infiniment honnête et respectable assu- « rément, mais que je sais trop modeste et trop connais- « seur de son propre mérite pour aspirer à la qualité de « peintre. Que l'on me pardonne cette boutade, si bou- « tade il y a; il me semble que c'est déjà assez pour « M. C... d'avoir dirigé les premiers coups de crayon de « M. Gérôme et de lui avoir donné ce dessin, qui main- « tenant encore, fixe les regards de tout le monde ».

Claude-Basile Cariage ressentit douloureusement cette

attaque et consia sa peine à son cousin l'avocat Claude Cariage. Une lettre fut rédigée, dans laquelle on relevait une première erreur du critique : lors de l'exposition de 1842, à laquelle il est fait allusion, Léon Gérôme n'était plus l'élève de Cariage ; depuis deux ans déjà il travaillait dans l'atelier de Delaroche. Puis on rappelait la médaille de bronze obtenue par Cariage à cette exposition, pour l'envoi de quinze dessins, aquarelles et petits tableaux de genre. On signalait aussi l'estime en laquelle Regnault tenait la peinture de son élève. Enfin, on faisait remarquer à l'écrivain quel tort pouvait causer, dans l'esprit des lecteurs ruraux du journal, à un père de famille de huit enfants, une boutade aussi ridicule. La clientèle des curés de campagne et des donateurs pieux risquait de l'abandonner pour réserver ses commandes à un autre peintre.

Les journalistes de la génération de Veuillot ne prisaient pas fort les rectifications; considérant leur métier comme un sacerdoce, ils aimaient assez que leurs lecteurs prissent les articles de leurs colonnes pour des articles de foi: la lettre ne paraît pas avoir été insérée, mais il est probable que M. Suchaux tança l'écrivain maladroit. L'éphèbe s'en tira en se plaignant trois mois après (numéro du 1er octobre 1853) des difficultés de la critique d'art et éreinta un autre artiste.

Ces attaques ne causèrent heureusement aucun préjudice matériel au professeur-peintre, il continua à portraicturer les saints du calendrier, comme par le passé. Ses copies, assez nombreuses, de tableaux des anciens maîtres sont vraiment intéressantes et si Cariage n'avait pas été rivé au sol franc-comtois, il aurait pu, grâce à son érudition artistique, réussir dans une grande ville dans la restauration des tableaux. Il y avait peut-être songé, mais la réflexion lui avait fait comprendre qu'il

valait mieux se contenter du modeste poste de professeur dans une petite ville, où la vie était bon marché, afin de pouvoir plus facilement y élever sa nombreuse famille.

De son premier mariage (5 novembre 1834) avec Elisabeth Lachaume, il avait six enfants; sa femme étant décédée en 1842, il se remaria avec Marie-Françoise Pheulpin le 22 octobre 1846 et celle-ci lui en donna encore cinq. On conçoit dès lors tout le courage qu'il fallut à cet homme pour élever ce petit pensionnat. Claude-Basile Cariage ne faillit point à son devoir. A tous ses enfants il sut donner, dans son intérieur familial, l'exemple du travail et de la bonne conduite; tous firent leurs études complètes. Et quand le vénérable patriarche s'éteignit dans sa paisible demeure de la rue de la Préfecture le 19 septembre 1875, il eut la satisfaction de voir tous les siens honorablement casés, ou sur le point de l'être.

* *

Claude-Basile Cariage s'était plu à développer chez ses enfants le tempérament artistique qu'ils avaient reçu de lui à leur naissance.

L'aîné, Claude-Paul, né à Vesoul le 16 août 1834, était doué d'une intelligence rare, d'une grande mémoire et d'une facilité d'assimilation merveilleuse. Dès sa jeunesse il manifesta d'aussi heureuses dispositions pour le dessin que d'aversion pour le grec et le latin. Son père voulut qu'il fit ses études classiques, estimant avec raison qu'un bon peintre doit être, non point un savant, mais un érudit. A neuf ans, Paul Cariage dessinait déjà correctement et modelait en terre glaise de petites figurines pleines de vérité et de mouvement. C'est ainsi qu'il occupait ses récréations et parfois aussi ses heures d'études au collège. Son père, tout en déplorant son manque d'application pour la littérature, l'encouragea dans son

désir de devenir un peintre; il s'occupa spécialement de lui, corrigeant journellement ses esquisses et ne lui ménageant point ses conseils. A la distribution des prix du collège en 1849, il obtint le premier prix de peinture, décerné par un jury dont son père s'était lui-même expressément exclu. A la rentrée scolaire, celui-ci l'envoya à Besançon, travailler sous les ordres de son ami Lancrenon.

Paul Cariage ne tarda pas à devenir l'un des plus brillants élèves de l'école municipale des Beaux-Arts de cette ville (1); à quinze ans, il remportait le grand prix de peinture, qui n'avait pas été décerné depuis de nombreuses années. De cette époque date une petite composition intéressante dans sa naïveté: Jeune fille grecque esquissant le portrait de son fiancé, ainsi que diverses copies de tableaux anciens et modernes, notamment celle du Portrait de Lancrenon, au musée de Besançon, toutes d'un dessin soigné.

Fier de ces succès, Claude-Basile Cariage sollicita du département de la Haute-Saône une bourse qui lui fut accordée et il envoya à Paris son fils à peine âgé de seize ans. A l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, Léon Gérôme accueillit à bras ouverts le fils de son premier maître et s'intéressa particulièrement à lui. Ses six premières années passées à Paris (1851-1857) furent pour le jeune artiste un travail fécond en promesses pour l'avenir, Entre ses heures de cours, il faisait des copies de tableaux dans les musées de la capitale, dont il reste encore quelques spécimens dans sa famille : Naïades et Tritons,

⁽¹⁾ Aug. Castan: L'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon (1756-1791) dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1882, p. 105 à 116; et A. Dugat: Ecole municipale des Beaux-Arts dans le Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences. Besançon et Franche-Comté, 1893.

d'après Rubens (1), L'Amour enchaîné, d'après Sigalon, et d'autres toiles qui lui procurèrent quelques subsides.

En 1858, sur le désir exprimé par son père, Paul Cariage contracta un engagement militaire dans l'infanterie afin d'exonérer du service son frère Charles. De Pau, où il avait rejoint son régiment, il passa à Lyon, où il était depuis quinze mois quand un événement imprévu le fit quitter l'armée.

Les loisirs de la vie de garnison permettaient au jeune artiste de suivre son penchant pour la peinture; il avait su s'attirer les bonnes grâces de ses chefs en faisant les portraits de plusieurs officiers de son régiment et en exécutant pour d'autres des pochades inilitaires (2) ou des panneaux décoratifs. Une amabilité en vaut une autre et bientôt, soldat amateur dispensé de tout service, Paul Cariage eut la faculté de passer son temps dans les musées et dans les ateliers des peintres lyonnais. Un jour qu'il copiait un tableau au musée municipal, la reine des Pays Bas (3), de passage dans cette ville, fut surprise de trouver autant de talent chez un simple soldat. Femme d'un goût éclairé, elle lui acheta son tableau et fit des démarches au Ministère de la Guerre pour que l'artiste fût rendu à la vie civile et à ses études. Il a plu à M. G. Coindre de donner à cette aventure un dénoucment conforme à son côté légèrement romanesque : une dépêche du cabinet de l'empereur apporte un beau matin au soldat Cariage sa libération définitive. La réalité est plus prosaïque; sollicité par le ministère de racheter son fils, le brave père Cariage n'hésita pas à se saigner à

⁽¹⁾ Donné par son frère Charles au musée de Saint-Dié.

⁽²⁾ M. Joseph Garret en possède une, représentant un grenadier de la garde et un dragon en goguette.

⁽³⁾ Sophie de Wurtemberg, mariée à Guillaume III, d'Orange-Nassau. (1817-1890), decédée en 1877.

blanc et réussit à trouver l'argent nécessaire, malgré ses lourdes charges de famille.

Paul Cariage revint à Paris et se remit au travail; il entra, en 1860, dans l'atelier de Gleyre, qui avait repris, après le baron Gros, la direction de l'ancienne école de peinture fondée par David (1). Léon Gérôme ne cessa point de s'intéresser à lui et le fit souvent travailler sous ses yeux. C'est à ces deux maîtres qu'il dut son goût pour la peinture classique et l'art de composer les scènes de genre. De cette époque datent des esquisses excel lentes : Le Moine mendiant (2), L'Amour refroidi, L'Amour piqué par une abeille.

Au Salon de 1864, il exposa pour la première fois. Son tableau : Première Sortie du Novice, qui avait reçu les encouragements de Gérôme, ne put trouver grâce devant la plume d'un critique toujours sévère à l'égard des débutants. M. Beauquier n'a voulu voir dans cette œuvre, pourtant intéressante, que « des qualités négatives » (3). L'année suivante, le même écrivain fut moins dur pour le tableau de notre jeune artiste, exposé au Champ de-Mars. Son Diogène demandant l'aumône à une statue fut acquis par l'Etat pour le musée de Montbéliard; le critique de la Revue littéraire de Franche-Comté écrivit à ce sujet : « M. Cariage est en progrès sur l'an passé et « s'il veut ne pas avoir un mépris aussi systématique « pour la couleur, le public ratifiera la distinction dont « il est honoré » (4).

Paul Cariage, en effet, ne fut point un coloriste; disciple de l'école classique pour laquelle la couleur n'était que l'accessoire non indispensable du dessin, ses œuvres

⁽¹⁾ Voir plus haut : Victor Jeanneney, peintre et professeur de dessin.

⁽²⁾ Collection Joseph Garret.

⁽³⁾ Revue littéraire de Franche-Comté, I, 1864, p. 330.

⁽⁴⁾ Ibidem, 1865, p. 545.

ne pouvaient plaire à un ami de G. Courbet, adepte enthousiaste de l'école réaliste. C'est encore le même reproche que lui adresse un critique du Salon de 1866 (1), où il a exposé La Fontaine acadine. « M. Cariage me « semble bien loin des médailles. Il est fort probable que « tant qu'il peindra les chairs en violet et qu'il s'abs- « tiendra de leur donner le moindre relief, il n'obtiendra « qu'un nombre limité de voix dans le jury des récom- « penses, malgré des incontestables qualités de dessin « qu'il apporte dans ses compositions ». Cependant d'autres compétences remarquèrent cette œuvre vraiment charmante, toute empreinte de poésie pastorale; elle fut achetée par l'Etat et envoyée au musée d'Avignon.

Au Salon de 1867, son tableau: La Cigale et la Fourmi, rencontra des appréciations plus bienveillantes. Le même sujet avait été traité par un autre artiste plus connu, V. Bayenval, peut-être, à notre avis. d'une manière moins heureuse. La comparaison entre les deux toiles provoqua, de la part d'Arsène Houssaye, les quelques mots élogieux suivants: « Combien de fois les peintres « et les dessinateurs ont produit cette fable de La Fon- « taine trouvée par Baïf! Prenez tour à tour ces deux « nouvelles interprétations de ces deux peintres spiri « tuels, je vous défie de donner la pomme tant elles ont « toutes deux leur esprit et leur charme » (2). Grâce encore à la bienveillante protection de Gérôme, ce tableau fut acquis par l'Etat, il se trouve actuellement au musée de Montpellier.

Durant ces trois dernières années, Paul Cariage peignit aussi un certain nombre de toiles qui font honneur à son talent : Femme romaine baignant son enfant dans

⁽¹⁾ Albert FAYET. Journal de la Haute-Saône du 19 mai 1866.

⁽²⁾ L'Artiste, revue du xix siècle, Histoire de l'art contemporain, 1867, tome III, p. 152.

la vasque d'une fontaine, Diogène et le pâtre, La tentation. L'avenir se présentait à ses yeux sous des auspices plus favorables; dans les heures de gène et de désespé... rance, les reproches paternels ne lui avaient pas été ménagés. Basile Cariage ne pouvait admettre que son fils n'ait pas encorc trouvé le moyen de gagner largement sa vie avec le travail de son pinceau; le ponctuel professeur ignorait combien il est difficile de percer à Paris et quelles difficultés un jeune artiste doit vaincre pour arriver à se faire un nom connu. Lorsqu'il apprenait que son fils avait contracté quelques dettes, bientôt acquittées grâce à la générosité du cousin Claude Cariage, sa colère lui lançait en signe de malédiction ce qualificatif de bohème, infamant dans le langage des bourgeois enrichis; mais la bonté et l'indulgence paternelles reprenaient le dessus quand, au printemps, le professeur lisait le nom de son fils dans le catalogue du Salon.

En 1868 et 1869, Paul Cariage entreprit un voyage d'études dans l'est de la France et visita Mulhouse où se trouvait son frère Charles. A sa rentrée à Paris, il trouva son atclier dévalisé, anéanti, ses esquisses disparues dans la démolition de l'immeuble qu'il occupait rue d'Enfer. Désorienté, il se remit en voyage, mais la déclation de guerre survenant, il fut rappelé sous les drapeaux comme ancien soldat et incorporé dans un bataillon des mobiles de la Seine. Durant le siège de Paris, atteint de la petite vérole noire qui décimait les rangs de nos malheureux troupiers, Paul Cariage mourut à l'Hôtel-Dieu le 28 septembre 1870; il n'avait alors que trentecinq ans.

Paul Cariage n'a pas donné ce que promettait son talent. Après avoir franchi l'étape des débuts, toujours pénible pour un artiste sans fortune, il serait arrivé certainement à dépouiller l'enveloppe étroite de l'école, à donner à ses compositions une allure plus personnelle et à sa couleur l'éclat brillant de la vie. Si la Parque avait été moins cruelle, la phalange de nos artistes franc-comtois compterait un bon peintre de plus.

Chez tous les autres enfants de Claude-Basile Cariage, le tempérament artistique a persisté: les uns se sont destinés aux armes et à l'industrie, les autres au professorat ou à la carrière de l'art. Ils sont artistes puisqu'ils sont gens de goût. Tant il est vrai que l'homme de bien ne meurt pas tout entier, mais revit dans ceux qui viennent de lui.

L'auteur de Claude-Basile Cariage a, un peu tardivement, proposé son héros pour le prix Monthyon; il a vu dans cette vie de travail et d'honnêteté un champion de La Morale en action. Cette péroraison prud'hommesque du panégyrique rachète tous les impairs d'une composition hative.

Plus tard, en lisant les annales de la province, le lecteur constatera par les nombreux noms qui se seront ajoutés à ceux des anciens, que chez les Cariage, le culte de l'honneur, de la patrie et l'amour de l'Art, intimement liés, ont formé une tradition de famille qui s'est perpétuée à travers les âges, en contribuant, pour sa part, à la gloire de notre pays franc-comtois.

Vesoul, mai 1911.

Georges Blondeau.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

	Pages				
Liste des membres de la Société	III				
Tableau des Sociétés correspondantes	XV				
Liste des Présidents	XVII				
Procès-verbaux de l'année 1911					
DEUXIÈME PARTIE					
Histoire de la Ville de Vesoul, par M. L. MONNIER, (t. 11,					
suite et fin)	1-256				
La Législation de l'assistance en Franche-Comté aux xvie					
et xviie siècles, par M. A. Pidoux	257-276				
Section des Sciences naturelles. — Botanique (Mousses),					
par M. H. RECROIX	277-278				
Las daux naintras Cariago par M. C. RIGNDEAU	979_307				



GRANDS



Economats Français

Propriété des Etablissements B. MIELLE & Cie

CHALON-SUR-MARNE & VESOUL

Société d'Alimentation et d'Approvisionnement à Prix excessivement réduits

FONDÉE EN 1898

350 Maisons de vente dans l'Est de la France

Epicerie - Conserves Alimentaires - Charcuterie Vins - Spiritueux & Liqueurs - Mercerie, Bonneterie - Chaussures - Confection, Parfumerie - Papeterie - Brosserie, Vannerie - Jouets - etc,...

AVIS AUX CONSOMMATEURS

Si les Grands Economats Français ont acquis une si bonne renommée, c'est parce que les efforts de leur Direction ont invariablement tendu à n'offrir à la consommation que les marchandises les plus avantageusement connues et les plus appréciées, et surtout à les vendre au meilleur marché possible.

SERVICE DE PRIMES
très avantageuses et absolument gratuites
o pour tous les acheteurs



* RELIURES - UNGADREMENTS *

& Victor BŒGLIN &

VESOUL - 3, Rue du Breuil, 3 - VESOUL

SPÉCIALITÉ D'ENCADREMENTS

LIVRÉS DANS

les 24 houres

GRAVURES * NETTOYAGES

DE TABLEAUX

ET GRAVURES

RELIURES EN TOUS GENRES

a la samaritaine

Grands Magasins de Vètements confectionnés pour Hommes, Jennes Gens, et Enfants. — Vètements sur mesure. — Vétements de cévémonie. Vètements de fourrures et Vètements de caoutchone.

CRINS, LAINES, PLUMES, DUVETS, COUTILS POUR LITERIE

ANCIENNE MAISON LOUIS MUENIER

CÉLESTIN BLANC-GARIN, SUCCESSEUR 14. Rue Georges-Genoux, — VESOUL

Spécialité de pélerines et vareuses en molleton de Luméville. -- Rayon spécial de blanc. -- Linges de table et toile de Gérardmer. -- Couvertures en tous genres. -- Descentes de lits -- Foyers et Carpettes. -- Tapis de tables. -- Faux-cols et cravates. -- Lingerie pour hommes et pour dames. -- Véternents de travail en tous genres. --- Articles spéciaux pour les homreliers -- Sacs et baches, etc

La maison wayant pas de frais yénéranx tres étévés, rend tous ses articles meilleur murché que partout aitleurs et entièvement de confiance.

ON REPREND DU DN ÉCHANGE TOUT CE OU! NE SERAIT PAS AU GOUT DU CLIENT

HERNIES

Contention assurée par les appareits spéciaux arec ou sans ressort) de la « PHARMACIE MODERNE», rue de la Gare, à VESOUL.

Cabinet d'application de neuf heures à midi

Téléphone 33 - Renseignements gratuits - Téléphone 33

Café et Bar de la Gare



OUVERT A 4 H. 1/2



Q.

Maison DANIEL



VESOUL

СДРЕ́ NATURE O fr. 15 СДРЕ́ ALGOOL O fr. 25 ABSINTHE 0 fr. 20 PERNOD 0 fr. 25

La	maison	info	rine
Me	ssieurs	les	
V	oyageu.	rs q	ne

Toutes Consommations de

les colis peuventêtre déposés sans droit de consigne

Curé de Noidans=les=Vesoul

(HAUTE-SAONE)

Indiqu	e le i	moye.	<i>11</i> =	·				
	de g	uérir	ra	apiden	nen	<i>t</i> =	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		toute	s I	es aff	ecti	ions		
=		= de	la	peau	et	dи	cuir	chevelu

ANÉMIE

Pâtes couleurs, Débilité nerveuse, Fatigues de l'estomac, efficacement combattues par l'emplei judicieux du TANNO-QUINA, vin médicinal, tonique et reconstituant. — 2 fr. la bouteille au seul dépôt :

PHARMACIE MODERNE

TÉLÉPNONE 33 6, RUE DE LA GARE, VESOUL TÉLÉPHONE 33

PIANOS & ORGUES PLEYEL, ERARD, GATAEX, RECH. GERTEX, LIERTZ etc. Joseph STIEHR

des meilleurs facteurs de Paris

Maison fondée en 1892

6. RUE CARNOT, VESOUL

Vente, Location, Échange, Accord. Atelier spécial pour les réparations PIANOS NEUFS DEPUIS 750 FRANCS, GABANTIS DIX A'S

Locations de piunos pour l'année, à prix réduits. - Vente sous forme de location en versant depuis 25 francs par mois.

Abonnement pour l'accord et l'entretien des Pianos et grandes Orques à tuvaux et Barmoniums ABONNEMENT A LA LECTURE MUSICALE



Charles CHAPUIS

Professeur de Musique

14. PLACE DU PALAIS, 14 VESOUL

SOLFÈGE ET PIANO

Constitution

Contention assurée par les appareils spéciaux (avec ou sans ressor.), la « PHARMACIE NE », rue de la Gare, à **VESOUL**.

Cabinet d'application de neuf heures à midi

Téléphone 33 - Renseignements gratuits - Téléphone 33



PAPETERIE & LIBRAIRIE

Administratives et Commerciales

Louis BON

24 & 27, Rue d'Alsace-Lorraine



раятия да рапина дапат Даячолачия, с

IMPRESSION EN COULEUR

LABEURS, JOURNAUX, etc., etc.

Papiers d'emballage en tous genres

SPÉCIALITÉ

D'IMPRESSION POUR PAPIER BEURRE

APPAREILS & PRODUITS

pour la Photographie

HOTEL DES PROMENADES

ANCIENNE MAISON JOLY

BOCHOT

SUCCESSEUR

Déjeuners et Dîners à la Carte et à Prix fixe



4, RUE DE LA GARE, 4

--- VESOUL

CYCLES & AUTOMOBILES
FERROT, FLORET

MACHINES A COUDRES *
(ORIGINAL VICTORIA
Échanges, Locations, Réparations

Maison Zernard Péterhausel

PLOMBERIE, ZINGUERIE . INSTALLATION DE SALLE DE BAINS

Spécialité de Couvertures en ardoises

Charles PÉTERHANSEL, Fils, SUCCESSEUR ATELIER: 14. rue de Cita, VESQUE



Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Lunetterie



E. BEAUDOT



Place de la République VESOUL

Maison de Confiance, Travail Soigné

et Bon Marché

PATES ALIMENTAIRES

CLERGET & C'

VESOUL

Qualités Recommandées >

* EXCELSIOR * EXTRA TAGANROK

Spécialité de Pâtes aux ŒUFS FRAIS (MARQUE CLERGET MARQUE LA FAUVETTE

Les produits de la Maison CLERGET se trouvent dans toutes les bonnes Epiceries.

ANÉMIE

Pâles couleurs, Débilité nerveuse, Fatigues de l'estomac, efficacement combattues par l'emploi judicieux du TANNO-QUINA, vin médicinal, tonique et reconstituant — 2 fr. la bouteille au seul dépôt.

PHARMACIE MODERNE

TÉLÉPHONE 33 6, RUE DE LA GARE. VESOUL TÉLÉPHONE 33

Maison fondée en 1868 USINE A VAPEUR

Téléphone

Emile GEBS

BELLEVUE VESOUL

FABRIQUE DE LIQUEURS SURFINES - FRUITS - ABSINTHE - AMERS - SIROPS

Apéritif "ROYAL" QUINQUINA

Kirsch, Quetsch, Marc et Mirabelles du pays

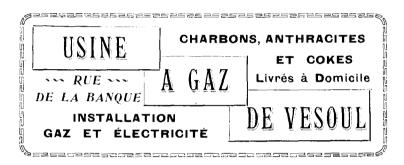
4897, VESOUL et BORDEAUX. Médaille d'or

1904, EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Collectivité (hors concours)

4908, EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, Médaille d'Argent 1906, EXPOSITION DE MILAN, Medaille d'Or

LONDRES 1908 Médaille d'Or



établissement horticole & viticole

Pépiniériste rue du Tir - VESOUL

Arbres fruitiers sur toute forme. Arbres d'alignement et d'ornements. Arbustes à fenilles cadaques et à fenilles persistantes

Plantes grimpantes et coniferes pour massifs.

Rosiers tiges et francs de pieds Grandes quantités de jeunes replants pour reboisement.

Acacia, - Aulne. - Boulean. - Charmille, Fréne, etc.

Épicéa. - Pin. - Méléze, etc.

Plants de vignes greffés sur lous portegreffes

Producteurs directs anciens et nouveaux. Créations de Parcs et Jardins fruitiers

ENVO: DU CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

